France
DOCUMENTS

HAUT COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
A MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

944(691)
H379p

PLAN DÉCENNAL
D'ÉQUIPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT D'EXÉCUTION
DE LA SECTION DE MADAGASCAR

1er JUILLET 1950 — 30 JUIN 1951

TANANARIVE
IMPRIMERIE OFFICIELLE
—
MCMLII

PLAN DÉCENNAL
D'ÉQUIPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

RAPPORT D'EXÉCUTION
DE LA SECTION DE MADAGASCAR
1er JUILLET 1950 — 30 JUIN 1951.

La devise du Plan pourrait être fondée sur l'adage célèbre : Aide-toi, le Ciel t'aidera. *En 1946, à la fin d'une guerre pénible, Madagascar avait vraiment besoin d'aide pour reconstituer une économie défaillante. Le ciel en l'occurrence a été la loi du 30 avril 1946 et la création du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-mer. Afin de ne pas demeurer en reste, un effort complémentaire a été lancé sur le plan local.*

Par ces deux moyens conjugués, une œuvre importante de rénovation et de modernisation a été entreprise.

En 1951, tous les retards accumulés par Madagascar dans la course mondiale au progrès sont encore loin d'être rattrapés. Certains résultats sont déjà acquis, quelques indices favorables se dégagent; ailleurs, la situation marque parfois une tendance au pire. Tous les facteurs sont à considérer pour situer et orienter cette notion du Plan, essentiellement plastique; c'est pourquoi il n'est pas inutile de se pencher sur Madagascar convalescente et de lui «tâter le pouls», pour établir un diagnostic général, avant de passer à l'étude plus détaillée des problèmes spécifiquement Plan.

Le territoire de Madagascar a réalisé, au cours de l'année 1951, une brochure retraçant l'histoire et les réalisations du Plan décennal, de son origine au 30 juin 1950.

Depuis, un nouvel exercice budgétaire a été exécuté. Les prescriptions en vigueur prévoient un compte rendu annuel; aussi les pages qui vont suivre tentent de reproduire la physionomie du Plan décennal d'équipement économique et social, au cours de la période allant du 1er juillet 1950 au 30 juin 1951.

Toutefois, le Plan ne doit pas s'abstraire de l'ambiance générale de l'Ile. Au bout de quatre années de réalisations, en grande partie financées grâce à l'aide bienveillante de la Métropole, il faut «faire le point», étudier les efforts réciproques du F.I.D.E.S. et du Territoire, juger l'impact de cette modernisation dans les divers secteurs des activités de l'Ile.

Cette nouvelle publication, outre la part propre au Plan, s'efforcera d'établir cette liaison nécessaire avec les autres activités malécasses. Sa documentation photographique et cartographique permettra au lecteur de se dégager d'une ambiance purement comptable, et d'appréhender le visage moderne de Madagascar.

La compréhension éclairée de ceux qui veulent bien s'intéresser à ce petit continent sera le meilleur gage de succès de la grande œuvre entreprise.

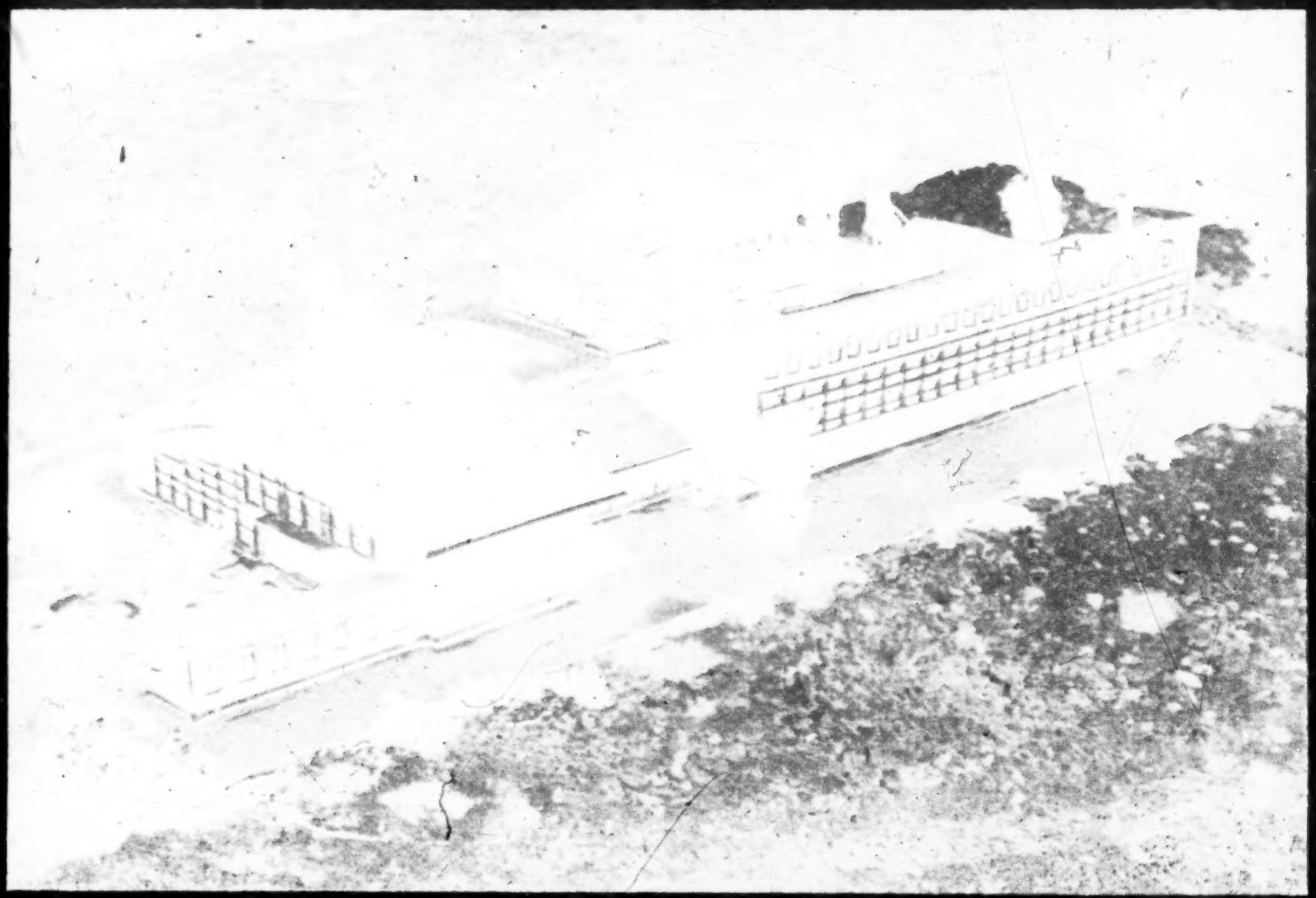

MAQUETTE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE DE NANISANA.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE.

Dans l'évolution universelle des Etats ou des Territoires dépendants, au fur et à mesure du progrès, de l'afflux des capitaux, l'élevage perd sa primauté par rapport à l'agriculture. Elle-même est bientôt rattrapée et dépassée, si les conditions s'y prêtent, par la production minière, fondement de la puissance industrielle. Cette dernière, la plus importante, apparaît enfin.

Madagascar amorce ce mouvement qui la place actuellement entre l'économie à base agricole et l'économie fondée sur l'industrialisation. La part de l'élevage diminue, sans cesser d'être notable.

L'ELEVAGE.

La base de l'élevage à Madagascar réside dans le bœuf, animal que l'on trouve partout, et associé étroitement à la vie matérielle et spirituelle des Autochtones. Les Malgaches sont loin d'en tirer tout le parti possible, et les abattages inconsidérés ruinent progressivement le cheptel en quantité et en qualité. Le porc perd peu à peu de son importance, par suite des difficultés de communication avec les usines, d'une grave épizootie de maladie de Teschen, et les *fady* locaux. Par contre, l'élevage du mouton et des chèvres, beaucoup moins important, prend chaque jour plus d'ampleur.

Le tableau I reproduit pour 1938, 1946 à 1950 les principales données sur ce cheptel. On y remarque de suite l'importance de l'abattage clandestin des bovidés (comparaison entre les chiffres d'abattage contrôlé et le nombre de peaux exportées). Le signe n'est pas mauvais du point de vue humain, puisqu'il dénote une consommation accrue de viande chez l'Autochtone. Néanmoins, à s'abandonner longtemps à des pratiques contraires à son intérêt, l'élevage du bœuf à Madagascar court à sa perte. Le problème ne peut être résolu que par l'amélioration de chaque bête; résistance aux maladies et accroissement du poids de viande, par des pâturages améliorés et des croisements heureux.

TABLEAU I.

Recensement de l'élevage à Madagascar.

ANNEE.	RECENSEMENT.	ABATTAGE CONTROLE.			PEAUX EXPORTÉES.
		USINES.	CONSOMMATION LOCALE.	TOTAL.	
A. — *Bovins.*					
1938	5.199.625	96.566	325.438	422.004	625.664
1946	5.806.476	81.791	224.710	306.501	237.271
1947	5.738.758	88.849	153.611	242.460	812.205
1948	5.602.929	113.960	205.222	319.182	715.429
1949	5.632.723	73.011	234.404	307.415	642.286
1950	5.663.057	43.484	247.652	291.136	564.608
B. — *Porcins.*					
1938	533.832	41.206	79.757	120.963	0
1946	395.561	17.092	62.695	79.787	0
1947	410.039	36.474	85.006	121.480	0
1948	399.557	44.282	84.648	128.930	0
1949	419.944	20.295	94.692	114.987	0
1950	398.824	15.175	94.674	109.849	0
C. — *Ovins.*					
1938	188.948	0	11.135	11.135	0
1946	155.820	0	19.896	19.896	0
1947	157.759	0	21.098	21.098	0
1948	177.368	0	20.556	20.556	0
1949	243.366	0	20.426	20.426	0
1950	268.099	0	20.253	20.253	0
D. — *Caprins.*					
1938	157.241	0	1.843	1.843	0
1946	152.860	0	1.828	1.828	0
1947	173.887	0	4.446	4.446	0
1948	183.986	0	5.793	5.793	0
1949	265.893	0	8.519	8.519	0
1950	304.944	0	10.273	10.273	0

Il est difficile de prendre les chiffres de recensement au pied de la lettre, surtout pour les espèces autres que bovine (pour laquelle existe un impôt, donc un contrôle plus serré). Aucun compte n'est également tenu des espèces de basse-cour, abondantes, mais dont l'incidence sur la vie économique de l'Ile est à peu près nulle.

Pris dans son ensemble, l'élevage marque le pas à Madagascar. On peut simplement avancer que la décadence des années immédiatement après guerre est enrayée. L'effort de reconstitution et d'amélioration n'en est qu'à ses débuts, il doit impérativement être étendu. Malgré tout, cette activité ne regagnera pas la place importante qui était sienne au début de la mise en valeur de Madagascar : les produits de culture l'ont dépassée.

Au riz, au manioc et au maïs, cultivés traditionnellement à Madagascar, s'est ajoutée depuis la fin du siècle dernier une floraison de cultures nouvelles, souvent orientées vers l'exportation.

Le tableau II reproduit les principales données statistiques agricoles de Madagascar pour ces dernières années.

TABLEAU II.

Surfaces cultivées et production.

PRODUITS.		1936.	1946.	1948.	1949.	1950.
Paddy	*tonnes*	680.000	716.000	744.000	750.000	802.000
	hectares	470.000	430.000	567.000	561.700	622.600
Manioc frais	*tonnes*	736.000	588.000	737.000	897.000	944.000
	hectares	270.000	171.500	184.300	195.700	198.300
Pois du Cap	*tonnes*	28.000	12.000	14.500	6.300	9.000
	hectares	28.000	19.900	18.000	7.600	10.700
Haricots	*tonnes*	20.000	20.000	13.000	15.000	23.000
	hectares	32.000	35.700	22.200	42.800	31.700
Pommes de terre	*tonnes*	40.000	—	91.000	56.000	90.000
	hectares	14.000	—	28.400	22.100	21.600
Maïs	*tonnes*	90.000	73.000	68.000	61.000	73.000
	hectares	95.000	71.000	82.200	80.700	79.700
Arachide	*tonnes*	4.000	5.000	9.000	8.000	9.000
	hectares	3.200	13.800	13.300	12.600	12.900
Coprah	*tonnes*	2.000	800	700	600	1.500
	hectares	14.900	21.000	2.200	6.000	5.000
Sisal fibre	*tonnes*	400	1.400	2.500	4.100	3.100
	hectares	5.000	4.800	19.300	11.300	7.800
Canne à sucre (fraîche)	*tonnes*	280.000	294.000	293.000	298.000	374.000
	hectares	14.000	9.400	12.200	14.800	15.700
Café	*tonnes*	30.000	18.000	24.000	29.000	31.000
	hectares	94.000	53.800	63.700	72.300	103.500
Vanille préparée	*tonnes*	580	500	461	286	617
	hectares	14.800	15.000	2.500	3.690	8.300
Clous de girofle	*tonnes*	4.800	580	330	800	5.700
	hectares	31.100	33.760	22.000	22.000	21.600
Tabac	*tonnes*	5.000	—	1.500	4.200	4.700
	hectares	8.000	—	2.200	6.100	7.900
Plantes à parfum	*tonnes*	100	38	22	29	23
	hectares	5.300	3.900	1.900	2.000	1.900

La production de riz s'accroît nettement depuis plusieurs années et dépasse les tonnages d'avant-guerre; elle sert entièrement à la nourriture de la population; les exportations, importantes naguère, sont actuellement nulles. L'amélioration de la ration autochtone ne s'en est pas trouvée améliorée (496 grammes de paddy par jour en 1936 contre 491 grammes en 1949), à cause de l'augmentation rapide du nombre d'habitants. En fait, toute statistique à Madagascar n'est qu'un ordre de grandeur sans aucune précision mathématique, et les divers spécialistes de l'Ile se trouvent d'accord pour signaler une légère amélioration dans la consommation individuelle de riz. Le mieux n'est malgré tout qu'assez faible et il y a place pour un accroissement considérable des rendements et des surfaces cultivées.

Le manioc n'atteint plus ses tonnages antérieurs, malgré une légère progression ces dernières années; ce végétal a peu de chance de s'accroître avec des cours mondiaux trop faibles, d'autant plus que sa

participation à l'alimentation autochtone diminue. Il en va d'ailleurs de même pour le maïs qui ne pourrait s'étendre utilement que sur des terres à vocation agricole spécialement réservées pour lui et avec de meilleurs rendements. Sa culture actuelle au détriment de la forêt malgache ne présente que des inconvénients.

Les pois du Cap baissent sensiblement par manque de débouchés, les haricots également, à un degré moindre. Toute possibilité de reprise est cependant loin d'être exclue, en dépit (ou peut-être à cause) du trouble mondial actuel.

Bon an mal an, la pomme de terre maintient son niveau de production, sans plus.

Deux produits oléagineux figurent parmi les productions intéressantes de Madagascar : arachides et coprah. Si le second se maintient, le premier progresse d'année en année, et sa culture mérite d'être intensifiée, en particulier sur les terres alluvionnaires de la côte Ouest, le placement de l'huile étant assuré alors que l'ensemble des Nations Unies souffre d'une pénurie de corps gras.

Le sisal s'étend rapidement à Madagascar et cette fibre intéressante doit continuer son essor dans le Sud et le Sud-Ouest de l'Ile. La canne à sucre, après une baisse passagère entre 1939 et 1946, rattrape ses positions d'avant-guerre, et se prépare à accentuer son développement. Madagascar veut devenir sous peu un producteur important de sucre raffiné.

Le café marque un fléchissement dû à un mauvais entretien, au vieillissement des plantations, et à la rébellion. Il doit pouvoir retrouver son tonnage antérieur pour peu qu'on l'aide. Cet appui se justifie amplement par l'apport capital de ce produit à la balance commerciale.

La vanille bénéficie actuellement de conditions favorables, malgré les dégâts du dernier cyclone à Antalaha, principale région productrice. C'est également le cas du girofle, et ces deux éléments sont riches d'avenir.

Les tonnages de tabac croissent depuis 1946, mais n'atteignent pas encore ceux enregistrés autour de 1930, handicapés par un coût trop élevé de production. Les diverses plantes à parfum (géranium, lemon-grass, palmarosa, patchouli, vétiver, ylang-ylang) augmentent peu à peu leur importance.

De tous ces postes, trois ou quatre semblent devoir bénéficier de l'attention soutenue des autorités métropolitaines et locales : riz, arachides, sisal, canne à sucre, café. L'assainissement des conditions de ce dernier produit n'appartient pas au Plan, il s'agit essentiellement d'appui au producteur sous forme de primes. Par contre, les crédits du F. I. D. E. S. ont aidé, et continueront encore à fournir leur appui à l'élargissement des superficies et des rendements des autres produits : lac Alaotra (riz), delta de la Mahavavy (sucre et riz), Mangoky (arachide, sisal, riz).

En dehors de ces grands aménagements, la récupération de petits périmètres, grâce aux efforts combinés des Budgets locaux et du Plan, ont contribué à pallier les insuffisances de production autochtone qui se sont fait jour un peu partout à l'issue du dernier conflit. Le rôle de transition du Plan est terminé dans ce secteur, il n'en a pas moins été efficace. Grâce à lui également, la base technique nécessaire à une culture moderne (écoles, laboratoires, stations d'essais) est en cours de modernisation, la charge de l'entretien et du fonctionnement constituera d'ailleurs une portion importante des prochains budgets propres à Madagascar.

L'avenir réserve ainsi de grosses possibilités de progrès à l'Agriculture et les produits du sol figurent toujours au tableau d'honneur de la richesse madécasse, malgré un jeune rival qui s'essaie à lui ravir la palme : le sous-sol.

LES MINES.

Madagascar a souvent été apppelé une «collection d'échantillons» à cause de la variété de ses richesses souterraines. Peu font déjà l'objet d'une extraction à grande échelle, et beaucoup d'autres dorment, au détriment de l'économie générale du Territoire. Le tableau III, ci-après, reproduit les tonnages des principales substances minérales exploitées.

TABLEAU III.

Statistique de la production minière.

SUBSTANCE.	1938.	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Graphite ..... *tonnes*	14.545	6.315	5.170	7.684	9.140	13.596
Mica ..... *tonnes*	677	468	451	507	959	819

MAROVOAY. — ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE.

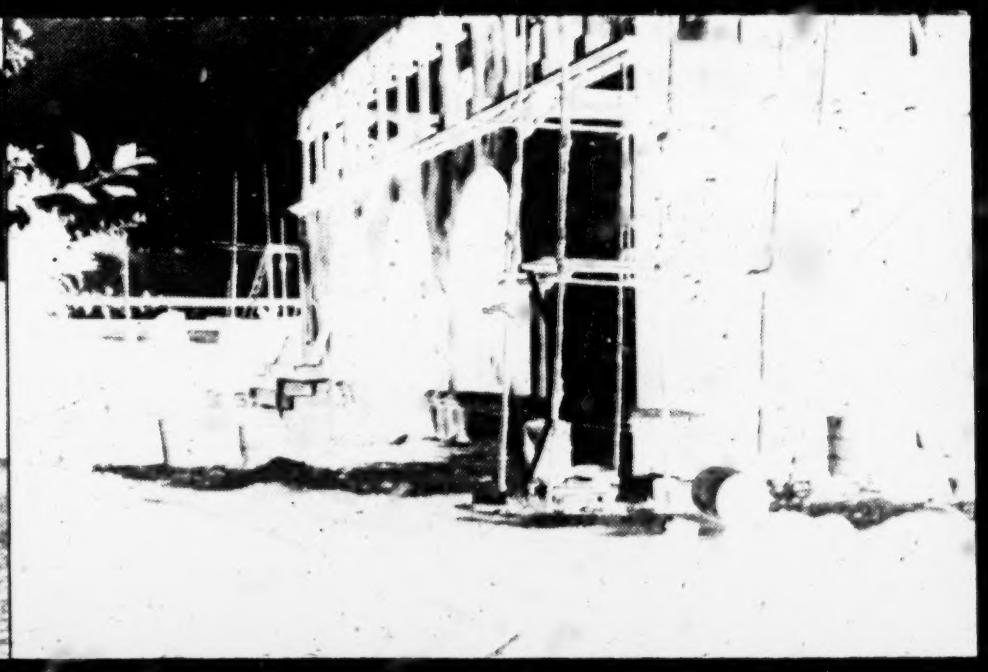

MAJUNGA. — BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DU CONDITIONNEMENT (1951). — ENTREPRENEUR COFICO.

MAHAVAVY-DU-NORD. POSE DE GABIONS POUR LE BARRAGE DE LA RIVIÈRE (1951). ENTREPRENEUR S. N. T. P.

LAC ALAOTRA. — ÉTUDES NEYRPIC, ÉCHELLE LIMNIMÉTRIQUE (1951).

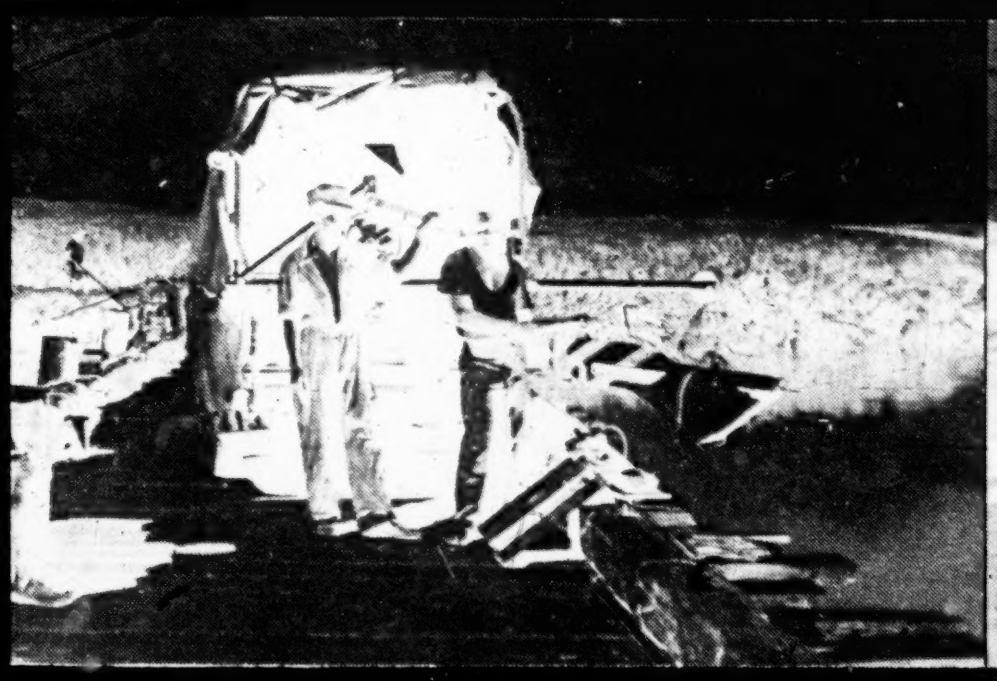

LAC ALAOTRA. — ÉTUDES NEYRPIC, MESURE DE LA VITESSE DU COURANT (1951).

LAC ALAOTRA. — ÉTUDES NEYRPIC, MESURE DE LA VITESSE DU COURANT (1951).

SUBSTANCE.	1938.	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Pierres précieuses :						
1re à 3e séries ..... *tonnes* (1)	4	2	0	0	0	1
4e et 5e séries ..... *tonnes* (2)	311	1	92	142	446	1.003
Or ..... *kilogrammes*	428	121	47	65	52	60
Pierres d'industrie ..... *tonnes*	122	7	9	11	16	15
Charbon ..... *tonnes*	9	0	0	0	0	1.899
Kaolin ..... *tonnes*	—	48	161	41	83	128
Lignite ..... *tonnes*	—	377	0	179	16	0
Valeur totale de la production minière au carreau de la mine (*millions C.F.A.*)	—	96	126	205	175	290

(1) Béryl, tourmaline, topaze, orthose, grenat de joaillerie et de pivoterie, améthyste, etc.
(2) Quartz, améthyste industrielle, grenat industriel.

La production de graphite a beaucoup souffert de l'après-guerre et de la rébellion, elle rattrape maintenant son niveau antérieur, et la tendance à l'accroissement est très nette. Les producteurs, en partie grâce au Plan Marshall, se sont rééquipés, et la conjoncture internationale actuelle permet tous les espoirs (creusets industriels, piles atomiques, etc.). Il y a d'ailleurs fort à faire; la Grande Ile produisait 23 p. 100 de la production mondiale en 1917, 8 p. 100 actuellement.

Le mica a également fait un très gros effort d'équipement, son exploitation revêt de plus en plus un aspect industriel poussé. L'avenir réside essentiellement dans la volonté des producteurs qui doivent s'entendre entre eux et lutter sur les marchés mondiaux où la concurrence devient âpre.

Parmi les pierres précieuses, mention toute particulière doit être faite du quartz (12 tonnes annuelles), soit sous sa forme piézo-électrique, soit destiné à la fonte. Madagascar lutte sérieusement pour ravir au Brésil son monopole, et les perspectives sont favorables, la qualité des cristaux locaux étant nettement supérieure. De même, le béryl (400 tonnes annuelles) peut réserver d'heureuses surprises à Madagascar si les frais de transports n'augmentent pas d'une manière prohibitive sa faible valeur marchande. Le grenat (420 tonnes annuelles), utilisé surtout comme abrasif, a pris ces dernières années une sérieuse extension. L'or ne présente plus aucune importance à Madagascar et baisse continuellement.

L'année 1950 marque la reprise de l'étude du gisement houiller de la Sakoa, par les soins du Bureau minier. L'avenir de ce minerai commence à se dessiner et, soit sous sa forme «Petite Sakoa» (60.000 tonnes par an), soit sous la variante «Grande Sakoa» (600.000 tonnes par an), cette richesse hier encore inexploitée va préciser la vocation minière du Territoire.

Le kaolin maintient sa position, sans plus, gêné par les bas prix et les difficultés de transport.

La lignite perd de plus en plus de son intérêt et sa production est devenue nulle; peut-être pourra-t-elle se racheter ultérieurement dans une ambiance plus industrielle, pour donner des produits de distillation intéressants.

Malgré quelques baisses, les produits du sous-sol malgache progressent sensiblement et leur avenir est assuré. Le mérite en revient essentiellement aux exploitants qui ont eu confiance et ont investi les capitaux nécessaires. La puissance publique les a néanmoins aidés et projette de le faire davantage, soit par ses recherches : carte géologique, laboratoire minier, soit en prenant à sa charge une part des risques financiers lors d'une mise en exploitation nouvelle; Bureau minier, Société auxiliaire de la Sakoa, Société des Pétroles de Madagascar. Pour sa part le F.I.D.E.S. est intervenu dans la rénovation du Service des Mines et du Bureau minier, pour l'accélération des levés de la carte géologique. Grâce à la Caisse centrale de la France d'Outre-mer, des participations métropolitaines sont acquises aux principales Sociétés d'économie mixte.

Car nombreuses sont les substances qui attendent leur utilisation : cuivre, fer, houille, etc., ou que l'on peut espérer trouver un jour dans ce paradis des géologues et qui peu à peu préciseront l'avenir industriel indiscutable réservé à Madagascar.

L'INDUSTRIALISATION.

Tout effort d'industrialisation présuppose la mise à la disposition des exploitants d'une énergie suffisante. L'emploi de la force musculaire ne peut être admis que dans des cas très limités et temporaires. Malheureusement la situation énergétique de Madagascar est très pauvre.

TABLEAU IV.

Production totale annuelle d'électricité (en milliers de kilowatts-heure.)

PROVINCES.	1938.	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Tananarive	8.585	13.862	15.871	18.008	19.211	25.947
Tamatave	3.198	3.167	3.657	4.404	3.407	3.869
Majunga	1.758	1.616	1.860	3.574	3.986	5.665
Fianarantsoa	322	648	684	762	852	1.112
Tuléar	0	0	0	0	0	151
TOTAL MADAGASCAR	13.863	19.293	22.072	26.748	27.456	36.744

Au 31 décembre 1950, la puissance installée à Madagascar était de 7.690 kilowatts thermiques et 11.520 kilowatts hydrauliques, en tout 19.210 kilowatts. Ces chiffres ne font pas état des innombrables groupes électrogènes de brousse ou des éoliennes du Sud, uniquement utilisés dans un but d'éclairage, parfois de pompage. De même, une certaine énergie utilisée dans les usines ne passe pas par le stade de l'électricité (bagasse brûlée dans les raffineries de sucre, moteurs mécaniques à essence ou à gas-oil, etc.). Néanmoins, le bilan reste précaire et tout développement industriel sérieux nécessite une production beaucoup plus importante d'énergie. Les études effectuées par la Société «Eau et Electricité de Madagascar», la création en cours d'une Société Mixte d'Electricité et la mise en valeur des gisements charbonniers de la Sakoa répondent à cette nécessité.

Sur ces maigres ressources, les industries se sont créées un peu partout, consacrées essentiellement à la transformation des produits animaux ou agricoles.

TABLEAU V.

Production industrielle liée à l'élevage.

PRODUITS.		1938.	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Bœuf	Quartiers congelés *tonnes*	6.281	3.269	4.048	3.919	3.016	0
	Viande désossée congelée ..... *tonnes*	0	888	424	867	241	604
	Conserves ..... *tonnes*	3.799	4.138	4.635	6.839	4.564	2.523
Porc	Congelé ..... tonnes	142	56	301	345	1	8
	Charcuterie ..... *tonnes*	170	622	1.314	1.734	613	341
	Salaisons ..... *tonnes*	233	219	384	308	222	144
	Saucissons ..... *tonnes*	824	220	255	293	257	222
	Saindoux ..... *tonnes*	748	163	276	299	212	105

Ce tableau permet de se rendre compte de la crise grave que traverse actuellement le *processing* de l'élevage à Madagascar. L'effort tenté pour rattrapper le retard dû à la dernière guerre, facilité en 1946 et 1947 par les nécessités mondiales, s'est révélé inutile, et 1950 marque un lugubre bilan. L'abaissement du taux des droits de sortie pour amener des exportations plus abondantes n'a eu que peu de répercussions, la crise est beaucoup plus profonde : cherté des animaux sur pied et de la main-d'œuvre, paralysie contagieuse du porc, importance des vols de bœufs, absence de pâturages de saison sèche. D'où l'intérêt porté par le Plan aux questions de laboratoires vétérinaires et de créations de pâturages et de zones d'élevage.

Le tableau VI éclaire sur quelques utilisations de matières premières agricoles.

TABLEAU VI.

Production industrielle liée à l'agriculture.

PRODUITS.	1938.	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Rizeries ..... *tonnes*	52.800	46.300	46.500	55.000	56.600	59.500
Sucreries ..... *tonnes*	18.278	12.695	9.717	11.688	14.074	13.312
Distilleries : *alcool pur* ..... *hectolitres*	13.507	12.829	16.612	18.912	24.690	15.977
Huileries : *tonnes*	990	1.310	1.050	1.190	1.530	1.710
Savonneries ... } ..... *tonnes*	728	—	—	—	—	—
Savonneries ... } ... *valeur millions*	—	39	94	208	161	186
Tabac fabriqué ..... *tonnes*	461	1.101	779	767	571	599
Tissage paka ..... *tonnes*	2.200	1.500	974	1.373	1.779	1.769

La production de manioc travaillé (sec, cossettes, fécule, tapioca) n'a pas été indiquée; entièrement exportée, elle figure par conséquent dans les chiffres du commerce extérieur.

Sur presque tous les points, la tendance actuelle est à l'accroissement des diverses natures d'industries, presque toutes dépassent les résultats enregistrés en 1938. L'effort privé est seul responsable de ces succès, et démontre la foi de la colonisation dans le potentiel de l'Ile. L'avenir ne peut être que prometteur : d'une part, la Caisse centrale de la France d'Outre-mer favorise l'installation de nouveaux producteurs par ses prêts avantageux, d'autre part, diverses sociétés mixtes ou privées s'intéressent à Madagascar; sans parler de la Société Sucrière de la Mahavavy qui prévoit une production de sucre raffiné de 100.000 tonnes par an (après un palier aux alentours de 35.000 tonnes de sucre brut les premières années); des entreprises s'occupant d'oléagineux, de textiles coloniaux, etc., prospectent actuellement et espèrent aboutir à l'installation d'exploitations et d'usines modernes. Le tableau précédent n'a d'ailleurs rien d'exhaustif, et une foule d'activités se disputent le marché : sisal, cordonneries, produits alimentaires. Dans un autre ordre d'idées, l'arsenal de Diégo-Suarez et les ateliers des chemins de fer de Madagascar équipés de façon très moderne exécutent des travaux pour les particuliers et rendent de grands services à l'économie générale.

Le marché madécasse est encore incapable d'absorber la majeure partie de cette production qui s'écoule vers des places extérieures.

LE COMMERCE EXTERIEUR.

Dans l'ordre international, Madagascar occupe une situation intermédiaire entre les pays neufs, où le commerce extérieur représente la majeure partie des échanges, et les pays évolués où le commerce intérieur détient la primauté. Qu'on n'en tire pas des conclusions hâtives, le pourcentage du commerce extérieur par rapport aux transactions est encore très fort, car l'Ile est loin de se suffire à elle-même (Tableau VII et graphique I).

TABLEAU VII.

Importations et exportations. (Commerce spécial.)

ANNEES.	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		TOTAL.	
	TONNES.	MILLIONS C. F. A.	TONNES.	MILLIONS C. F. A.	TONNES.	MILLIONS C. F. A.
1938	137.310	603	262.315	819	399.625	1.422
1946	135.219	2.172	132.851	2.777	268.070	4.949
1947	147.667	3.865	138.043	3.936	285.710	7.801
1948	249.454	8.922	140.570	5.946	390.024	14.868
1949	230.747	11.789	137.663	7.369	368.410	19.158
1950	327.798	15.008	150.717	12.140	478.515	27.148

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

COMMERCE GÉNERAL

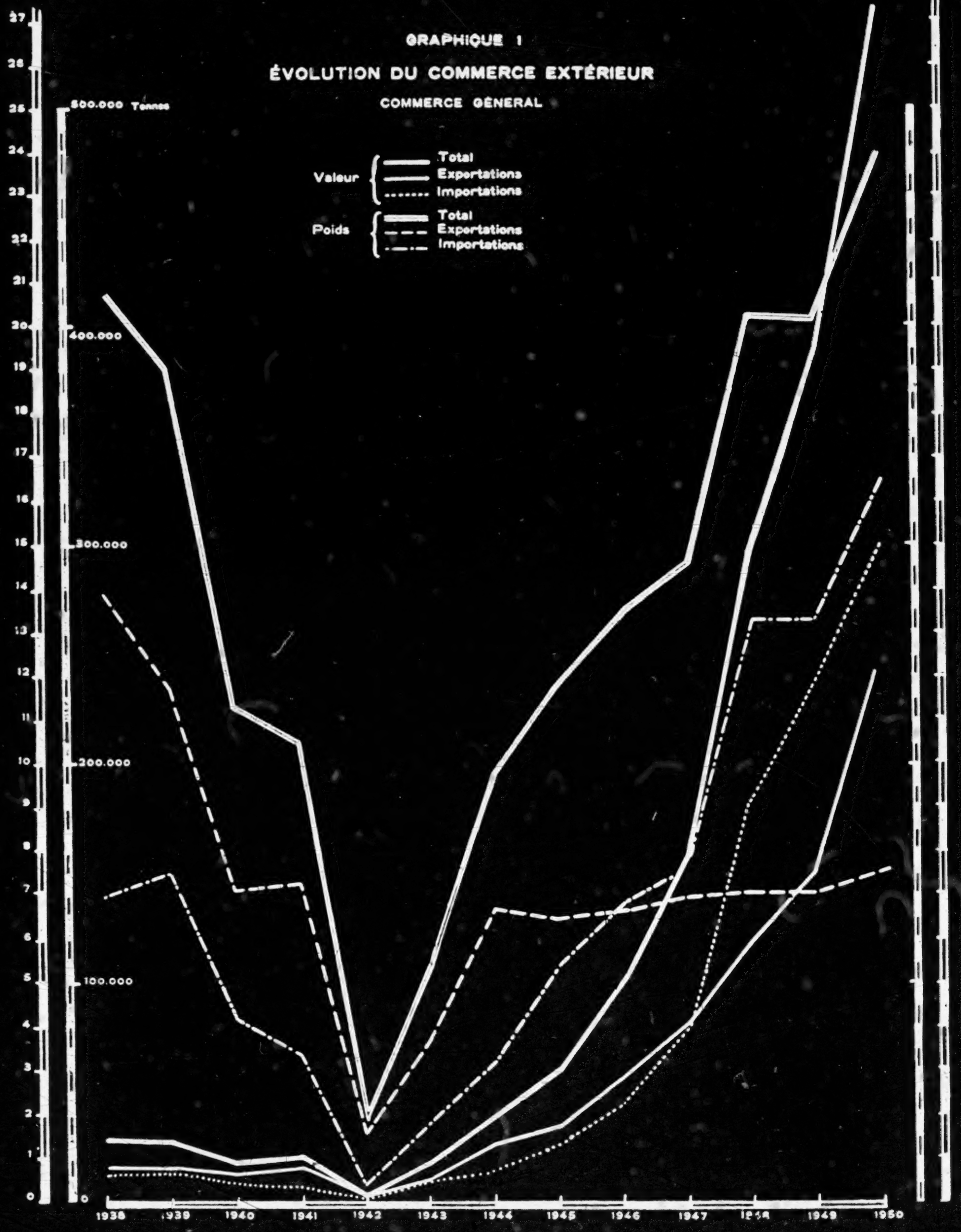

L'influence du Plan décennal se manifeste aux importations d'une manière sensible. Deux postes contribuent essentiellement à l'accroissement des tonnages :

— L'entrée de matériels et de matériaux;

— L'apport de denrées de consommation, de vêtements, d'articles ménagers, rendu possible par l'amélioration des conditions de vie.

TABLEAU VIII.

Progression de certains postes d'importation. (*En tonnes.*)

PRODUITS.	1938.	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
A. — *Importations en partie causées par l'exécution du Plan :*						
Essence d'aviation	9.707	12.999	20.066	20.239	6.876	4.695
Essence autre					20.539	27.167
Gas-oil	2.300	2.607	4.701	4.590	6.470	7.764
Huiles de graissage	2.021	1.520	1.954	2.912	2.242	3.463
Road-oils	400	1.215	1	4.075	19	1.234
Fuel-oil	211	51	16	14	1.203	580
Houille	29.489	36.953	31.273	27.904	25.216	61.282
Véhicules et matériel pour voie ferrée	137	108	367	3.310	357	1.136
Rails, traverses, éclisses de chemins de fer	144	265	237	650	3.173	4.184
Voitures automobiles, cycles et autres.	1.336	2.434	3.026	7.486	7.405	7.228
a. — Nombre de camions	257	862	947	1.294	960	1.135
b. — Nombre de tracteurs	0	46	95	154	407	294
Bandages et pneumatiques	233	519	444	554	847	736
Appareils de levage et de manutention.	92	20	101	390	429	1.133
Machines pour l'agriculture	199	211	633	606	931	1.200
Machines-outils	23	164	143	161	550	586
Outils et outillage à main	807	377	821	979	1.116	926
Chaudières, moteurs, pompes et compresseurs	80	174	406	562	1.439	1.190
Constructions métalliques et matériaux métalliques de bâtiment	1.083	500	2.148	3.202	2.277	3.367
Articles de boulonnerie et de tirefonnerie	261	(1) 807	(1) 568	(1) 1.425	611	1.417
Fers et barres	3.208	1.953	3.254	7.329	4.171	7.717
Profilés					3.618	3.615
Tôles	565	520	552	1.758	7.074	8.429
Ciment	23.077	27.115	6.470	43.187	34.047	67.838
Ouvrages en béton aggloméré	64	1	131	349	1.376	1.567
Engrais	1.142	2.798	5.472	2.723	2.652	1.962
Insecticides et anticryptogammiques	—	—	—	—	372	423
Teintures, peintures, vernis	332	638	534	496	560	906
B. — *Importations liées à l'amélioration des conditions de vie :*						
Riz	6	0	1.000	11.711	906	0
Savon	2.381	177	54	2.629	1.456	792
Tabac fabriqué	122	169	162	300	537	314
Farine de froment	3.671	2.407	7.536	8.516	8.612	9.919
Huiles végétales	364	89	578	1.685	234	1.927
Lait et produits latiers	731	147	990	568	1.099	1.219
Produits des industries alimentaires	2.236	5.126	2.896	5.946	3.747	2.456
Boissons liquides alcool	9.752	6.912	7.223	16.863	8.820	14.697
Articles métalliques de ménage	800	319	765	1.585	1.245	2.098
Articles d'éclairage et de chauffage	17	101	37	63	133	190
Tissus	11.175	3.897	5.954	5.937	5.277	7.688
Vêtements, bonneterie, confection, sacs.	281	435	574	340	2.474	1.477
Produits pharmaceutiques	107	241	234	263	329	470

(1) Y compris les ouvrages de pointerie et de clouterie.

Le Plan n'a pas causé à lui seul une telle montée en flèche des tonnages importés. Il est néanmoins responsable pour une grande part de l'accroissement des matériels et matériaux arrivés depuis 1947 dans le Territoire. L'amélioration des conditions de vie locale, indéniable, ne dépend encore que pour une faible part des efforts du Plan, toutefois les tonnages importés dans le but de satisfaire à cette demande, par leur répartition, permettent de prévoir la nature des importations pour les années futures, alors que les sommes mises à la disposition des travailleurs, grâce au Plan, accroitront la demande. Une action d'orientation vers les produits les plus intéressants disposera ainsi de bases solides.

Quelques points sont à signaler :

Importance des importations de charbon due à la reconstitution des stocks portuaires. Ce gros poste de dépenses en devises pourra utilement être supprimé lors de la mise en valeur du bassin houiller de la Sakoa et remplacé par un poste exportation avantageux.

Quand le bâtiment va, tout va, et l'activité de la construction à Madagascar est soulignée par l'accroissement des importations de ciment, constructions métalliques, fers à béton.

La diminution des importations de riz et de savon est provoquée par l'accroissement de la production locale. L'entrée à Madagascar d'huiles végétales a diminué en 1948, grâce à la saturation du marché intérieur, elle a repris en 1950. Dès maintenant l'ère de la pénurie est close.

L'importance des besoins en boissons alcooliques qui diminuera dans les prochaines années, grâce aux efforts de l'Administration pour lutter contre l'éthylisme.

Les exportations, malheureusement, rendent une note beaucoup plus pessimiste :

TABLEAU IX.

Evolution des exportations malgaches. (En tonnes.)

PRODUITS.	1938 (1).	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Café	41.193	22.333	29.333	19.944	25.625	44.791
Sucre	11.911	2.619	812	119	4	3.412
Rhum	2.004	620	1.387	1.717	1.267	780
Vanille	320	653	347	76	583	589
Tabac en feuilles	1.397	1.066	1.413	2.793	1.928	2.950
Girofle	4.602	1.507	2.919	8.414	9.546	2.590
Huiles essentielles	345	445	577	560	533	821
Poivre	182	470	607	358	208	279
Cacao	260	128	138	74	249	217
Riz	11.316	5.430	1.719	468	607	2.507
Manioc brut	29.623	8.239	6.579	10.404	7.719	5.735
Fécule de manioc	4.900	6.275	4.425	3.189	1.554	4.324
Tapioca	8.989	3.529	3.814	7.565	4.796	5.134
Maïs	53.857	6.854	3.518	6.899	2.073	7.384
Pois du Cap	13.799	7.058	8.724	9.532	9.630	4.147
Haricots	4.300	1.454	1.951	2.300	2.054	2.142
Raphia	6.933	3.665	5.887	4.015	2.476	2.944
Sisal	773	3.007	1.776	2.378	3.654	4.797
Tissus de paka	91	19	39	0	0	337
Sacs de paka	1.319	106	8	72	2	127
Cire	510	338	910	473	449	734
Peaux de bovidés	5.597	2.184	6.906	5.881	5.591	4.352
Cuirs tannés ou corroyés	94	55	18	57	62	287
Viande fraîche ou congelée	6.372	3.171	6.467	5.031	4.445	724
Préparations et conserves de viande	4.533	3.184	5.253	7.727	7.364	3.673
Arachide	307	57	0	5	1.416	2.271
Ricin	2.525	806	2.397	2.933	3.179	2.868
Coprah	381	0	3	28	226	376
Huile d'aleurite	0	61	23	28	48	259
Autres huiles végétales	82	77	22	49	125	68
Huile cétacés	0	0	0	0	10.237	5.675
Graphite	13.438	8.875	8.717	8.438	10.284	12.086
Mica	626	715	547	711	807	835
Divers	29.736	34.852	30.807	28.312	18.751	20.499
TOTAL	262.315	132.851	138.043	140.570	137.663	150.717

(1) Archipel des Comores compris (4.582 tonnes).

La légère montée de 1950 ne doit pas faire illusion, elle provient de la vente des stocks de café favorisée par la hausse des cours. L'ensemble atteint à peine la moitié de 1938, année normale d'avant-guerre. Parmi l'éventail très large des exportations malgaches, les produits les plus atteints sont ceux liés à l'agriculture ou à l'élevage. La cause de la mévente naît soit de l'absence de demande extérieure (manioc, maïs, raphia), soit surtout des hauts prix pratiqués à Madagascar qui rendent la concurrence désastreuse sur le marché mondial (viande). La baisse du riz provient de l'augmentation de la consommation intérieure.

Parmi les produits en position plus favorable, les substances minérales méritent de retenir l'attention, elles progressent régulièrement et semblent devoir continuer en ce sens. Les oléagineux, le sisal, le paka, le girofle, le tabac sont également en bonne posture et peuvent espérer en l'avenir.

La crise est donc grave, à peine atténuée par la variété des exportations. Il ne faut surtout pas attendre immédiatement un effet correctif dû au Plan décennal, à peine commencé. Plusieurs années seront nécessaires avant qu'il ne porte des fruits et sous réserve que l'action entreprise soit menée à son terme. A cette condition, on peut espérer un redressement de la situation par la baisse des prix de production grâce à l'amélioration des espèces, à la mécanisation et à la lutte contre les ennemis des cultures et de l'élevage et la baisse des prix de transport grâce aux moyens de communication améliorés. Il représente l'atout maître en ce domaine, comme en bien d'autres, encore faut-il qu'il soit maintenu.

La balance commerciale par zone monétaire reflète cette situation générale, le déficit avec les zones étrangères au franc a heureusement tendance à s'améliorer.

TABLEAU X.

Balance commerciale par zones (millions C. F. A.)

		ZONE F.	ZONE £.	ZONE $.	AUTRES.	TOTAL.
1938	Import	505	37	33	34	609
	Export	677	65	45	38	825
	Balance	+ 172	+ 28	+ 12	+ 4	+ 215
1946	Import	807	767	537	61	2.172
	Export	1.996	152	585	44	2.777
	Balance	+ 1.189	— 615	+ 48	— 17	+ 605
1947	Import	2.604	651	552	58	3.865
	Export	3.401	127	380	28	3.936
	Balance	+ 797	— 524	— 172	— 30	+ 71
1948	Import	6.707	776	987	452	8.922
	Export	5.536	190	190	31	5.947
	Balance	— 1.171	— 586	— 797	— 421	— 2.975
1949	Import	9.673	815	851	450	11.789
	Export	6.756	278	240	95	7.369
	Balance	— 2.917	— 537	— 611	— 355	— 4.420
1950	Import	12.229	944	1.074	761	15.008
	Export	10.418	464	701	557	12.140
	Balance	— 1.811	— 480	— 373	— 204	— 2.868

En partant des données précédentes, l'on peut essayer de représenter l'importance de ce commerce extérieur dans le circuit général des échanges de biens et services à Madagascar. L'étude du revenu global de l'Ile permet d'y arriver.

LE REVENU GLOBAL DE MADAGASCAR.

L'évaluation du revenu global de Madagascar est un travail difficile, à cause de l'absence de nombreux éléments statistiques.

Théoriquement, il y a trois méthodes pour évaluer ce revenu. Dans l'une, on considère que le revenu est représenté par la valeur nette de la production annuelle, celle-ci comprenant non seulement les biens créés, mais les services rendus; dans une autre, qu'il est constitué par la somme des revenus individuels, dans la troisième, enfin, qu'il est égal à l'ensemble des dépenses de la population.

Autrement dit, le revenu peut être compris et interprété soit comme un «produit» qui se trouve à l'origine du revenu, soit comme une «somme reçue» par les facteurs de la production (salariés et entrepreneurs), soit comme un «emploi» qui peut consister en dépenses de consommation ou en épargne.

Compte tenu de certaines précisions tenant aux échanges avec la Métropole et l'étranger, et à l'intervention de la puissance publique, il est possible d'établir le schéma ci-après :

Production.	REVENUS.	*Dépenses.*
Production de biens de consommation : Pour la consommation locale..... Pour l'exportation ..... Production de biens durables ..... Services de distribution (commerce et transport) ..... Fournitures de logement ..... Services personnels ..... Services publics pour compte de la Métropole ..... Services publics locaux ..... Solde débiteur de la balance des paiements.	Salaires, traitements, bénéfices, intérêts.	Consommation de biens : production locale, exportations, importations. Investissements privés : production locale, importation de biens d'équipement. Dépenses de logement. Dépenses de services personnels. Transferts d'économies sur la Métropole. Impôts directs. Solde créditeur de la balance des paiements.

De ces trois aspects du revenu global de Madagascar, le troisième est, de beaucoup, le plus facile à saisir. Pour calculer la valeur de la production nette, il faudrait établir un prix de revient propre à chaque catégorie de producteurs, ce qui, délicat déjà pour la contribution de l'agriculture et de l'industrie, apparaît à peu près impossible, étant donné les moyens actuels, pour la contribution des autres secteurs économiques, tels que le commerce, les transports, les banques, etc. Quant à additionner les revenus individuels, cela ne pourrait se faire qu'à partir des statistiques fiscales, et trop de revenus échappent à l'impôt à Madagascar pour que cette méthode soit praticable. En 1950 (revenus de 1949), les chiffres ont été les suivants, pour une population de 4.300.000 habitants, dont 70.000 Européens et assimilés :

	NOMBRE DE DÉCLARATIONS.	REVENUS TAXÉS L'I.G.R.
Européens et assimilés.....	10.009	4.033.684.000
Autochtones	3.004	540.429.000

On peut seulement en déduire que le revenu moyen par famille de 4 personnes et inférieur au minimum taxable de 185.000 francs par an.

La méthode qui consiste à partir des dépenses apparaît ainsi la plus commode. Chacun des postes correspondants du schéma ci-dessus est, en effet, susceptible d'une évaluation au moins grossière.

1° Dépenses de consommation de produits locaux.

a. *Produits de l'agriculture et des industries agricoles.*

Les statistiques agricoles donnent des renseignements sur les principales cultures. La production industrielle liée à l'agriculture est également connue de façon approximative. En déduisant des quantités produites les tonnages destinés à l'exportation, et en multipliant la part qui demeure ainsi disponible pour la consommation par les prix de détail (soit les prix de Tananarive pour le dixième de la production destiné aux villes, ces prix diminués de 25 p. 100 pour le neuf autres dixièmes, consommés en brousse), on aboutit aux résultats suivants (tableau XI).

TABLEAU XI.

Consommation de produits agricoles.

	1949.				1950.			
	PRODUCTION (tonnes).	EXPORTATION (tonnes).	CONSOMMATION LOCALE.		PRODUCTION (tonnes).	EXPORTATION (tonnes).	CONSOMMATION LOCALE.	
			(tonnes).	(millions).			(tonnes).	(millions).
Riz	731.000	1.000	730.000	8.000	782.000	2.000	780.000	10.000
Manioc brut...	858.000	8.000	850.000	6.000	903.000	6.000	891.000	7.000
Patates et *saonjo*	362.000	—	362.000	2.000	395.000	—	395.000	2.000
Autres produits	222.000	64.000	157.000	5.000	265.000	76.000	289.000	5.000
TOTAL ...	2.172.000	73.000	2.099.000	21.000	2.345.000	84.000	2.267.000	24.000

b. *Produits de l'élevage.*

Pour les bovins, le point de départ choisi a été le nombre des peaux exportées, plutôt que le nombre de bêtes abattues sous contrôle, étant donnée l'importance de l'abattage clandestin. Déduction une fois faite des bêtes abattues pour les conserveries locales (ces dernières ne produisent guère que pour l'exportation), il a été estimé qu'un bœuf donnait en moyenne 120 kilogrammes de viande et qu'un kilogramme de viande valait 60 francs en fin 1949 et 80 francs fin 1950.

Pour les porcins, le principe est le même, en partant de l'abattage contrôlé, et en estimant qu'un porc donne 60 kilogrammes de viande au prix de 100 francs fin 1949 et 120 fin 1950.

Dans ces conditions, le tableau XII indique les consommations, en tonnages et en valeur, des viandes de bœuf et de porc :

TABLEAU XII.

Consommation de produits de l'élevage.

		1949.			1950.		
		BOVINS.	PORCINS.	TOTAL.	BOVINS.	PORCINS.	TOTAL.
Abattage total	*têtes*	642.000	92.000	734.000	565.000	104.000	669.000
Abattage pour les conserves....	*têtes*	93.000	20.000	113.000	43.000	12.000	55.000
Abattage pour la consommation.	*têtes*	549.000	72.000	641.000	522.000	92.000	614.000
Consommation de viande.....	*tonnes*	65.880	4.320	70.200	62.640	5.420	68.060
Consommation de viande....	*millions*	3.953	432	4.385	5.011	650	5.661

Pour la volaille et les œufs, il n'existe aucune indication. Si l'on adopte le pourcentage qui existe en France entre la production en valeur de la volaille et des œufs d'une part, de la viande d'autre part, soit 50 p. 100 d'après une enquête de l'Institut de Statistiques (reproduite dans la revue *Banque* d'août 1951), la consommation de la volaille et des œufs peut être estimée :

En 1949 à 2.200 millions C.F.A.;
En 1950 à 2.800 millions C.F.A.

c. *Autres produits locaux.*

La production de bois de chauffage est évaluée par le Service des Eaux et Forêts à un million de tonnes par an environ. A 2 francs le kilogramme, cette production représente donc une valeur de 2 milliards. Déduction faite du bois consommé par les Chemins de fer, soit 300 millions, la consommation des particuliers est de 1.700 millions.

ANTSIRABE. — BATTAGE DE PIEUX POUR LE PAVILLON DE BALNÉOTHÉRAPIE (1951). — ENTREPRENEUR OTTINO.

ANTSIRABE. — CONSTRUCTION DU PAVILLON D'HOSPITALISATION (1951). — ENTREPRENEUR OTTINO.

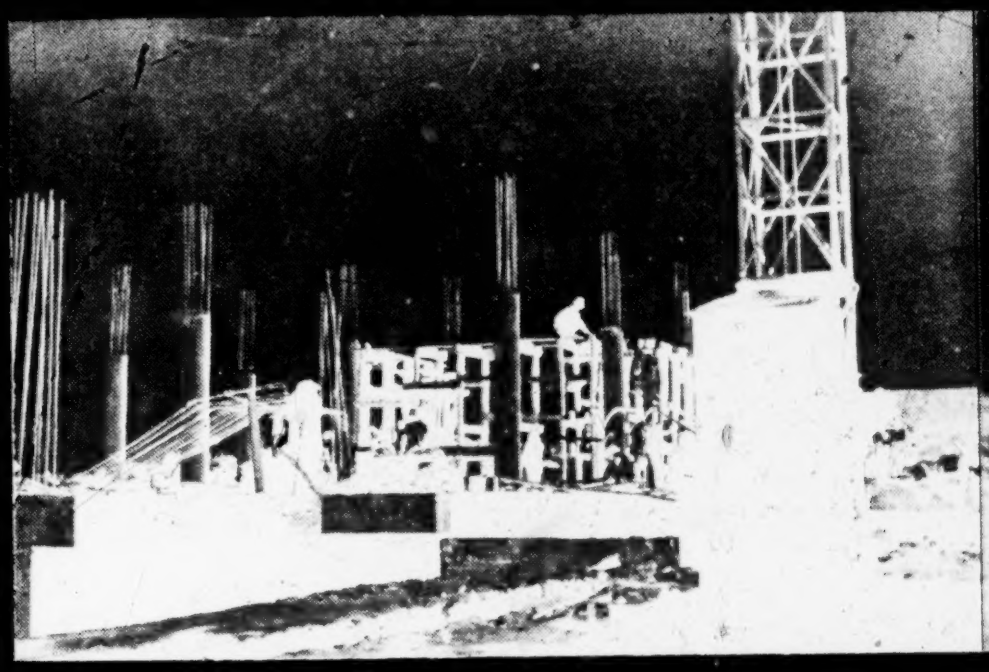

ANTSIRABE. — CONSTRUCTION DU PAVILLON D'HOSPITALISATION (1951). — ENTREPRENEUR OTTINO.

MAHAVAVY-DU-NORD. — APLANISSEMENT DES FONDATIGNS DE LA SOSUMAV (1951).

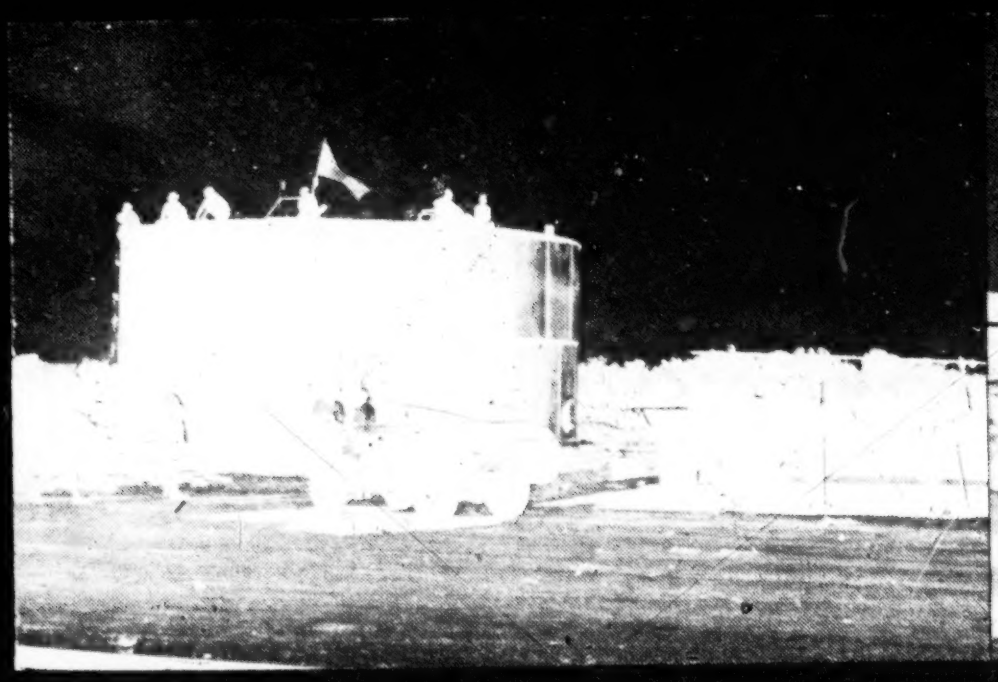

MAHAVAVY-DU-NORD. — TANK A MAZOUT DE 530 M3 A PORT SAINT-LOUIS, POUR LA SOSUMAV (1951).

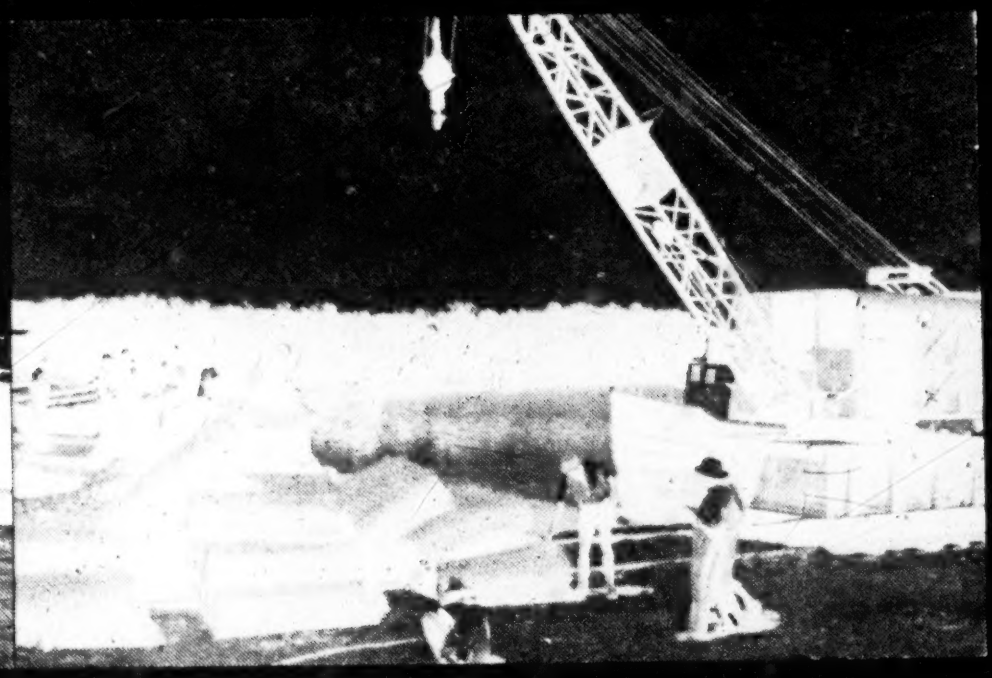

MAHAVAVY-DU-NORD. — DÉCHARGEMENT DE GRILLAGES MÉTALLIQUES POUR LA FABRICATION DE GABIONS (1951).

La consommation d'eau et d'électricité a atteint les montants suivants :

TABLEAU XIII.

Consommation d'eau et d'électricité.

	1949.		1950.	
	QUANTITÉS.	VALEUR million C.F.A.	QUANTITÉS.	VALEUR million C.F.A.
Eau milliers m3	5.565	51	5.889	62
Electricité (force et lumière) milliers kwh	27.456	250	36.744	350
TOTAL	—	301	—	412

Les dépenses d'outillage, mobiliers, charrettes, etc. atteignent une certaine valeur, d'ailleurs impossible à déterminer. En admettant que chacun des 4 millions d'Autochtones dépense 500 francs par an à cet usage, on peut toutefois attribuer à ce poste, pour mémoire, une valeur de 2 milliards de francs par an.

2° DÉPENSES DE CONSOMMATION DE PRODUITS D'IMPORTATION.

Sont à retenir :

— Les importations de produits alimentaires, en totalité;

— Les importations de matières premières, dans la mesure où elles sont destinées à la consommation privée, c'est-à-dire essentiellement une part de l'essence, les autres matières premières (huile, essence et gas-oil, ciment, métaux, engrais) étant destinées à la production de biens ou de services et étant, par suite, comprises dans les prix de ces biens et services;

— Les importations de produits manufacturés destinés à la consommation.

Les chiffres de ces importations sont donnés en quantités et en valeurs C. F. A. par les statistiques douanières du quatrième trimestre 1950, les prix de vente au consommateur sont les prix C. A. F. auxquels sont ajoutés les impôts indirects et les frais correspondant aux services rendus par les commerçants et les transporteurs.

De l'étude particulière de certains prix, on peut conclure qu'en moyenne le prix des marchandises importées est multiplié par 1,5 entre le stade C. A. F. et le stade de la vente au détail à Tananarive (il est légitime de s'en tenir aux prix de cette ville qui représentent une moyenne entre ceux des localités de la Côte desservies par cabotage, et ceux des localités de la brousse, mal reliées au monde extérieur). Cette méthode permet d'obtenir approximativement le montant des dépenses de consommation de produits d'importation :

TABLEAU XIV.

Consommation de produits d'importation.

PRODUITS.	1949.			1950.		
	QUANTITÉS (tonnes).	VALEUR C.F.A. (millions).	VALEURS AU prix de détail.	QUANTITÉS (tonnes).	VALEUR C.F.A. (millions).	VALEURS AU prix de détail.
Produits alimentaires	22.268	1.129	1.693	29.978	1.541	2.331
Essence (1/3 des importations) (1)	6.846	124	186	9.056	176	264
Produits manufacturés (dont tissus et vêtements)	16.965 (8.353)	5.314 (3.359)	7.971 (5.038)	21.136 (9.431)	6.909 (4.389)	10.363 (6.583)
TOTAL	46.079	6.567	9.850	60.170	8.626	12.958

(1) Nombre de véhicules immatriculés à Madagascar fin 1950 (immatriculés en 1950) : voitures de tourisme : 8.772 (829); camions, camionnettes : 8.601 (1.257); autocars et tracteurs : 323 (164).

3° Dépenses privées d'investissement.

Ces dépenses correspondent, avec les transferts sur la Métropole, à l'épargne de la population. Abstraction faite des travaux d'aménagement du sol, impossibles à chiffrer, les investissements privés se font à peu près uniquement sous forme d'achat de matériel d'importation, ou sous forme de constructions de bâtiments.

a. *Importations de biens d'équipement.*

En suivant la même méthode que pour les importations de biens de consommation on peut déterminer la valeur des importations de biens d'équipement;

	1949	1950
Quantités importées (tonnes)	20.324	19.259
Valeur C.F.A. (millions)	2.682	3.009
Valeur au prix du marché (en millions)	4.023	4.513

Mais ces biens ont été importés tant pour le secteur public que pour le secteur privé. La discrimination entre ces deux secteurs des biens importés de l'étranger est connue d'après le montant des licences délivrées : elle est de 40 p. 100 pour le secteur public, de 60 p. 100 pour le secteur privé. On peut admettre, sans risque d'erreur importante, qu'elle demeure la même quelle que soit l'origine des importations.

Les importations de biens d'équipement destinés au secteur privé ont donc atteint les montants suivants :

	1949	1950
Quantités importées (tonnes)	12.994	11.555
Valeur C.F.A. (millions)	1.609	1.805
Valeur au prix de marché (millions)	2.413	2.708

b. *Construction de bâtiments.*

Les autorisations de bâtir délivrées en 1949 et en 1950 sont connues (en mètres carrés de superficie au sol). Ces autorisations sont réparties en quatre catégories : locaux d'habitation, bâtiments commerciaux, bâtiments industriels, autres bâtiments, dont la dernière inclus les bâtiments administratifs, les bâtiments d'habitation administratifs, les bâtiments militaires, et divers autres bâtiments. En considérant les trois premières catégories seulement on ne retient que l'activité propre de la construction privée.

Les prix moyens au mètre carré donné fin juin 1950 par la Direction de l'Architecture sont fonction de la nature des constructions et du nombre d'étages.

On admettra la moyenne de deux étages pour les locaux d'habitations et les bâtiments commerciaux de Tananarive, d'un rez-de-chaussée pour les locaux d'habitations et d'un étage pour les bâtiments commerciaux des autres villes, d'un rez-de-chaussée pour tous les bâtiments industriels. On admettra par ailleurs que les prix ont augmenté de 10 p. 100 par rapport à 1949.

Dans ces conditions, la valeur des constructions nouvelles a évolué comme suit :

TABLEAU XV.

Constructions nouvelles.

	1949.			1950.		
	Autorisation de bâtir m2.	Prix du m2.	Valeur des constructions (millions).	Autorisation de bâtir.	Prix du m2.	Valeur des constructions (millions).
Locaux d'habitation :						
Tananarive (2 étages)	9.764	33.000	323	16.568	37.000	614
Autres villes (rez-de-chaussée)	17.627	18.000	316	16.621	20.000	332
Bâtiments commerciaux :						
Tananarive (2 étages)	3.163	33.000	105	5.339	37.000	196
Autres villes (1 étage)	6.414	25.000	160	6.652	28.000	187
Bâtiments industriels :						
Tananarive (1 étage)	948	8.000	7	5.968	9.000	53
Autres villes (1 étage)	4.086	8.000	32	6.036	9.000	54

4° Dépenses de logement.

En ce qui concerne les logements urbains, une enquête faite auprès des principales villes dans le cadre des études qui ont précédé la création de la Société Immobilière a permis de connaître le nombre de logements disponibles en 1949 pour les Européens et pour les Autochtones dans quinze villes, ainsi que les prix maxima et minima de ces logements. En appliquant un prix moyen, on peut ainsi déterminer les dépenses de logement supportées par la population des villes.

Pour 1950 les prix ont été majorés de 25 p. 100, proportion dans laquelle a augmenté l'indice des loyers à Tananarive. Ce qui donne :

TABLEAU XVI.

Dépenses de logements urbains.

	LOGEMENTS POUR EUROPEENS.			LOGEMENTS POUR AUTOCHTONES.		
	NOMBRE DE logements.	LOYER EN 1949 (millions).	LOYER EN 1950 (millions)	NOMBRE DE logements.	LOYER EN 1949 (millions).	LOYER EN 1950 (millions).
Tananarive	940	169	211	20.300	487	609
Autres villes	5.297	202	252	25.210	214	267
TOTAL	6.237	371	463	45.510	701	876

En ce qui concerne les logements ruraux, il y en a sans doute autant que de familles, soit un million environ (nombre des hommes de plus de quinze ans). Les familles sont généralement propriétaires de leur logement, mais, à titre d'amortissement, il est normal d'admettre qu'elles ont dépensé en moyenne 1.000 francs par an en 1949 et, étant donné les augmentations de prix, 1.250 en 1950. Les dépenses de logements ruraux représentent donc 1 milliard en 1949 et 1.250 millions en 1950.

5° Dépenses de services personnels et dépenses diverses.

Les dépenses des services personnels sont très réduites. La plupart se trouvent incorporées aux prix des marchandises avant le stade où elles sont consommées, tandis que les soins médicaux sont fournis gratuitement par l'Assistance Médicale Indigène. Les professions libérales sont représentées par un nombre infime de membres. Les services domestiques sont limités aux villes : 32.000 domestiques à 2.500 francs par mois en 1949, à 3.000 francs en 1950, ce qui représente 80 millions en 1949, 96 millions en 1950.

Pour la majorité de la population, les 4 millions de Malgaches qui habitent les localités rurales, le service de transport des voyageurs est certainement le seul à compter parmi les services rendus aux personnes. Pour les chemins de fer, les recettes «voyageurs» ont été de 115 millions en 1949, 117 millions en 1950, les transports par route ont facilement atteint le triple de ces chiffres. Au total, les dépenses de transport de personnes doivent s'élever aux environs de 500 millions par an. Parmi les dépenses diverses, seules peuvent être chiffrées les dépenses de spectacles qui se sont élevées à 82 millions en 1949 et 127 millions en 1950.

6° Dépenses d'impôts directs.

Ces dépenses sont données par les statistiques fiscales. Elles ont été les suivantes :

	1949	1950
Impôts sur les revenus	583	381
Impôts directs provinciaux	1.914	2.165
TOTAL	2.497	2.546

7° Transferts d'économies sur la Métropole.

Les transferts d'économies sur la Métropole représentent l'épargne privée non investie sur place. Compte tenu des sommes reçues de la Métropole, ils sont approximativement représentés par la moitié du déficit de la balance des transferts financiers avec la zone franc, soit :

$\frac{2.781}{2}$ = 1.390 millions en 1949;

$\frac{3.022}{2}$ = 1.511 millions en 1950.

8° Solde de la balance des paiements.

Si la balance des paiements de Madagascar sur la Métropole et l'Etranger est créditrice cela signifie que des biens des services ont été exportés à destination de l'extérieur sans contrepartie : les dépenses sont donc restées inférieures aux revenus perçus et, pour obtenir ces derniers, il convient d'ajouter aux dépenses le solde créditeur de la balance des paiements. A l'inverse, si la balance des paiements de Madagascar avec l'extérieur est débitrice, des biens et des services ont été importés à Madagascar sans contrepartie, et ont permis des dépenses supérieures aux revenus : pour obtenir ces derniers, il convient de retrancher des dépenses le solde débiteur de la balance des paiements.

Ces soldes ont été les suivants :

Débiteur de 2.228 millions en 1949;

Créditeur de 1.366 millions en 1950.

Les divers postes de dépenses évalués dans cette étude sont récapitulés dans le tableau ci-après, arrondis aux centaines de millions.

	1949	1950
1° *Produits alimentaires :*		
Produits agricoles	21.000	24.000
Viande de volailles	6.600	8.500
Produits d'importation	1.700	2.300
2° *Produits fabriqués :*		
Production locale	2.000	2.000
Tissus et vêtements d'importation	5.000	6.600
Autres produits d'importation	3.000	3.800
3° *Combustibles et électricité :*		
Eau et électricité	300	400
Essence	200	300
Bois de chauffage	1.700	1.700
4° *Logement :*		
Logement urbain	1.000	1.300
Logement rural	1.000	1.300
5° *Services personnels et divers :*		
Domesticité	100	100
Transports de voyageurs	500	500
Spectacles	100	100
6° *Investissements et épargne :*		
Importations de biens d'équipement	2.400	2.700
Constructions neuves	900	1.400
Transferts d'économies	1.400	1.500
7° *Impôts directs*	2.500	2.500
8° *Balance des paiements*	2.200	1.400
Total	49.200	62.400

L'ensemble des dépenses s'élève ainsi, approximativement à 49 milliards en 1949 et 62 milliards en 1950.

L'accroissement entre les deux années n'est pas dû seulement à l'augmentation des prix (l'indice du coût de la vie n'est guère passé que de 338 au 31 décembre 1949 à 361 au 31 décembre 1950) mais aussi et surtout à l'accroissement, en quantité, de la production et des importations : la production de produits agricoles est passée de 2.172.000 tonnes à 2.345.000 tonnes, les importations de produits de consommation sont passées de 46.000 tonnes à 60.000 tonnes. L'activité de la construction s'est également accrue puisque les autorisations de bâtir ont porté sur 57.000 mètres carrés en 1950 contre 42.000 mètres carrés en 1949. L'augmentation des revenus n'est donc pas nominale, elle correspond en majeure partie à une augmentation réelle de l'offre de biens et de services.

Il est à noter, par ailleurs, qu'à la différence des territoires très nettement orientés vers le commerce extérieur, dont une part notable des revenus est représentée par les ressources tirées de l'exportation, le trafic de Madagascar est surtout intérieur. La valeur des exportations a été de 7 milliards en 1949 et de 12 milliards en 1950 pour un revenu global de 49 milliards et de 62 milliards où les revenus en argent (après déduction de l'autoconsommation) représentent un minimum de 30 et 40 milliards. Ces rapports de 25 p. 100 ou 30 p. 100, en valeur, sont beaucoup plus faibles en poids puisque la majeure partie des exportations porte sur des produits chers. Toutefois, les exportations sont actuellement anormalement basses, au contraire des importations; en temps normal le pourcentage sera quelque peu relevé sans dépasser de beaucoup 50 p. 100 du total des transactions entraînant un règlement en argent. Le fait a une conséquence immédiate dans l'ordre du Plan; importante circulation interne de produits, donc nécessité de communications modernes.

D'après le revenu global, on peut déterminer le revenu individuel en ayant soin de tenir compte des importantes inégalités de répartition qui existent entre les Européens et les Autochtones. Les 10.000 chefs de familles qui ont souscrit une déclaration de revenus représentent approximativement 40.000 personnes. En admettant une part de fraude de 25 p. 100 et une augmentation des revenus du cinquième entre 1949 et 1950, le revenu global de ces 40.000 personnes peut donc être estimé à 5 milliards en 1949 et à 6 milliards en 1950; leur revenu individuel à 125.000 francs en 1949 et 150.000 francs en 1950.

Le restant de la population dont le nombre est de 4.260.000 a eu, de son côté, à se partager 44 milliards en 1949 et 56 milliards en 1950, ce qui donne à chaque individu une revenu de 10.000 francs environ en 1949 et 13.000 en 1950. Un certain recoupement est fourni par le salaire du manœuvre des villes qui représente le cas limite de villageois ayant préféré la vie urbaine et qui est supposé se multiplier jusqu'à ce que le revenu villageois des classes peu favorisées devienne sensiblement égal au salaire des manœuvres. Le manœuvre gagne actuellement à peu près 25.000 francs par an. Or la population masculine de plus de quinze ans groupe environ le quart de la population totale à Madagascar. La famille type du manœuvre comprendrait donc encore trois autres personnes trouvant difficilement en ville des occupations lucratives. 6.000 francs représentent donc la limite inférieure du revenu urbain. Dans le cas où cette hypothèse théorique est réalisée, la famille en question ne peut d'ailleurs pas vivre, mais cette limite fixe un chiffre plausible pour le revenu du villageois moyen. Le chiffre de 13.000 francs par an et par habitant est donc acceptable. Ce revenu individuel fixe aussi la productivité moyenne de chaque habitant, donc la qualité de la main-d'œuvre.

LA MAIN-D'ŒUVRE.

En 1949, un dénombrement évalue à 64.429 la population non-autochtone de l'Ile, dont 15.814 Etrangers asiatiques, et à 4.142.800 la population autochtone. En tout 4.207.000 âmes pour 589.900 kilomètres carrés; la densité de 7,1 habitants au kilomètre carré est faible, encore que supérieure à la moyenne généralement observée dans nos Territoires d'Outre-mer.

Du simple point de vue économique, qui rejoint ainsi les conceptions humaines les plus hautes, il faut à tout prix accroître l'emprise humaine dans l'Ile, et le Service de Santé solidement soutenu par les crédits F. I. D. E. S. s'y est attaché avec succès.

Cette population, peu nombreuse, manque encore plus de spécialistes. Autre aspect du problème à solutionner d'urgence puisque la civilisation moderne repose sur une main-d'œuvre hautement qualifiée.

En novembre 1950, le total de la main-d'œuvre salariée, pour l'ensemble du Territoire, atteignait à peine :

Secteur public	40.738
Secteur privé	179.386
TOTAL	220.124

mais le Plan seul ne participait à ce total que pour 5.300 personnes.

TABLEAU XVII.

Travailleurs employés pour le compte du Plan.

	PROVINCES DE					TOTAL.
	TANANARIVE.	TAMATAVE.	TULÉAR.	FIANARANTSOA	MAJUNGA.	
Travaux en régie pour le Plan	400	125	200	75	0	800
Travaux à l'entreprise pour le Plan...	1.500	940	500	400	1.200	4.540
	1.900	1.065	700	475	1.200	5.340

Les chiffres du tableau précédent ne prétendent pas à une précision absolue; ils fixent un ordre de grandeur et établissent que le Plan n'éprouve que des besoins modérés de travailleurs; il n'est donc aucunement étonnant qu'il n'ait eu, en règle générale, que peu de difficultés à trouver, sur le marché du travail, les hommes nécessaires.

Si peu de main-d'œuvre, pour une utilisation de crédits atteignant 11 milliards d'engagements et plus de 4 milliards de paiements, laisse supposer une mécanisation assez poussée : effectivement les achats de matériels absorbent une part importante des sommes mentionnées, réduisant d'autant celle des travaux et à l'intérieur de cette dernière le matériel a économisé le travail humain, surtout celui du manœuvre indifférencié.

Le problème des spécialistes aptes à mettre en œuvre les matériels modernes remplace celui de la main-d'œuvre en général. Deux moyens aident à sa solution : la venue de spécialistes métropolitains, la formation locale. Actuellement (voir tableau XVIII), sur 17.300 salariés qualifiés, le Plan en emploie environ 1.400 sur un total de 5.300 ouvriers utilisés par lui.

TABLEAU XVIII.

Spécialistes à Madagascar.

	EUROPÉENS.				AUTOCHTONES.		
	SPÉCIALISTES.	SPÉCIALISTES venus depuis 1949.	SPÉCIALISTES travaillant au Plan.	VENUS pour le Plan.	SPÉCIALISTES	PROMOTIONS spécialistes depuis 1946.	SPÉCIALISTES pour le Plan.
Tananarive	350	250	70	50	6.000	600	450
Tamatave	285	62	64	44	5.700	200	330
Tuléar	80	60	50	20	600	30	70
Fianarantsoa	120	30	39	15	1.200	183	200
Majunga (1)	450	220	39	39	3.500	300	112
TOTAL	1.285	622	262	168	17.000	1.313	1.162

(1) Y compris l'arsenal de Diégo-Suarez.

En ce qui concerne les Autochtones, si l'on admet, ce qui est évident, que tous les spécialistes existants avant 1946 étaient déjà utilisés par une économie qui les réclamait impérieusement, on voit que la totalité des promotions neuves balance à peine les besoins du Plan. L'initiative privée, qui a continué à accroître son champ d'action, s'est donc tournée de préférence vers l'appel à des Métropolitains, et depuis 1949 le personnel technique venu de l'Extérieur a doublé l'effectif antérieur. Les deux tiers du personnel spécialiste

Européen payés par le F. I. D. E.S. a d'ailleurs la même origine, le dernier tiers representant des effectifs déjà en place, ou disponibles localement.

Si la solution «appel à l'extérieur» rejoint dans ses fondements un problème vital beaucoup plus vaste et qui a nom «immigration», et doit être traitée sous cet angle, la solution «formation locale» démontre qu'il y a encore beaucoup à faire dans la promotion de techniciens malgaches : 17.000 sur 220.000, la différence est criante. Les projets d'enseignement technique compris à l'intérieur du Plan répondent à un besoin manifeste.

LES FINANCES PUBLIQUES.

Il n'a jusqu'à présent été question que de buts. Or, «qui veut la fin veut les moyens» affirme le dicton. Précisément les finances publiques sont le moyen à la disposition de l'Administration.

A Madagascar s'exécutent, outre les budgets métropolitain et du Plan, divers budgets purement locaux, alimentés en recettes par des ressources territoriales : budget général, budgets provinciaux (cinq budgets), budgets communaux (dix-neuf budgets) et budget annexe des Chemins de fer. Tant par leur volume que par l'incidence des recettes sur la vie économique générale de l'Ile, ils jouent un rôle essentiel, dont il est nécessaire de prendre conscience.

La première influence des budgets réside dans l'assiette des recettes. Pour l'ensemble des budgets, le volume de ces différentes recettes est représenté dans le tableau XIX ci-après (recettes provenant des ressources propres des collectivités intéressées, à l'exception des ressources d'ordre). Pour les Provinces, exercices 1947, 1948 (Majunga, Tuléar), 1949 et 1950 et pour les communes (exercice 1950), il s'agit des prévisions budgétaires; pour le budget général (1949 et 1950), il s'agit de résultats provisoires.

TABLEAU XIX.

Recettes budgétaires.

(Budget général, budget annexe des Chemins de fer, budgets provinciaux, budgets communaux.)

NATURE DES RECETTES.	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Impôts perçus sur rôles.	727.981.574 4	1.110.522.763 6	1.781.333.604 3	2.916.903.396 25	3.152.089.744 2
Impôts perçus sur liquidation :					
Droits de douane....	238.179.555 1	356.619.641 7	491.286.861 4		
Droits de consommation	478.492.620 5	753.624.994 1	1.536.814.679 6	2.889.236.666 4	3.994.614.669 8
Enregistrement et timbre	61.250.620 4	71.322.692 8	127.031.658 4		
Divers	20.588.560	93.781.238 1	20.563.430 6		
Produits des exploitations industrielles...	312.695.934 5	456.210.459 3	891.159.234 1	904.400.373 3	1.091.696.287 8
Produits divers perçus sur ordre de recettes :					
Revenu du Territoire.	47.590.046 2	81.518.765 3	86.231.424 2	191.288.234 7	349.047.619
Produits divers	49.405.023 5	21.710.491 3	38.819.154 3	259.000.978 7	301.855.742
Divers (1)	11.810.918 6	78.324.322 9	314.487.071		

(1) Y compris les recettes accidentelles, les recettes des exercices antérieurs qui ne sont pas décomposées et dont il est, par conséquent, difficile de savoir la nature exacte, et toutes les recettes qui n'entrent pas dans la catégorie ci-dessus.

Ces diverses recettes ont servi à alimenter les différents budgets locaux dont l'importance respective ressort du Tableau XX ci-dessous.

MAROVOAY. — PELLE NORDEST AU TRAVAIL
SUR UN DRAIN DE LA STATION AGRICOLE (1951).

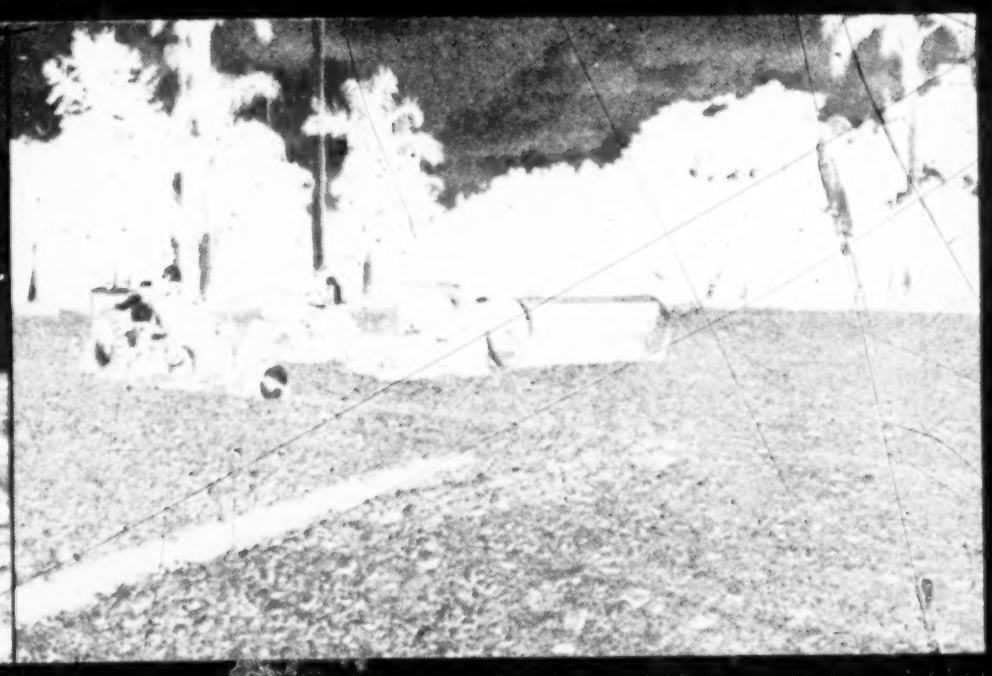

IVOLOINA. — QUELQUES ENGINS
DE LA STATION AGRICOLE (1951).

IVOLOINA. — LABOURAGE AU TRACTEUR (1951).

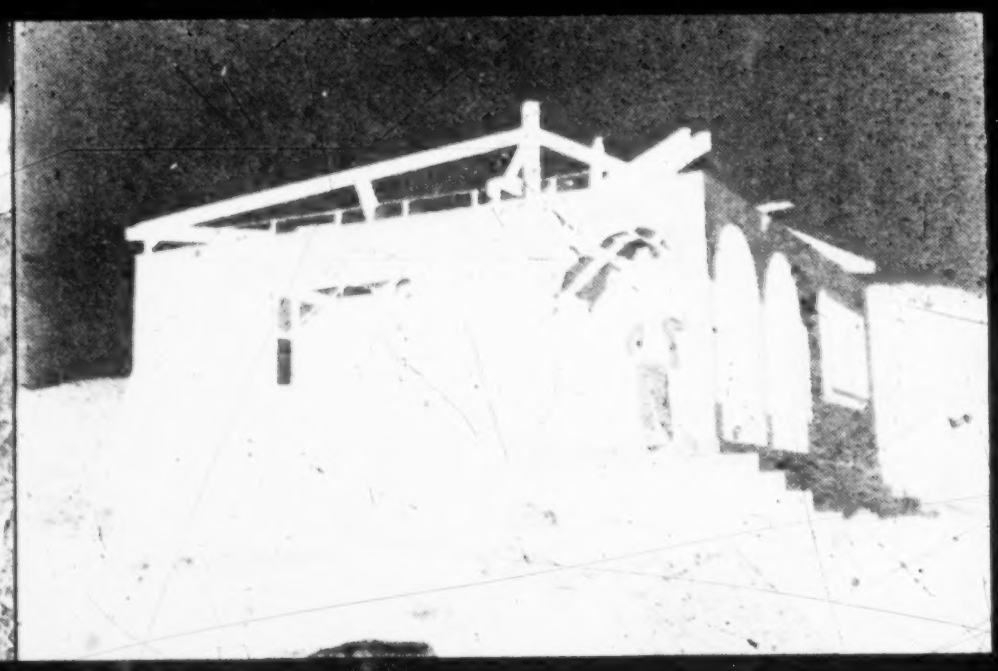

MANJAKATOMPO. — CONSTRUCTION D'UN GITE D'ÉTAPE
A LA STATION FORESTIÈRE (1951).

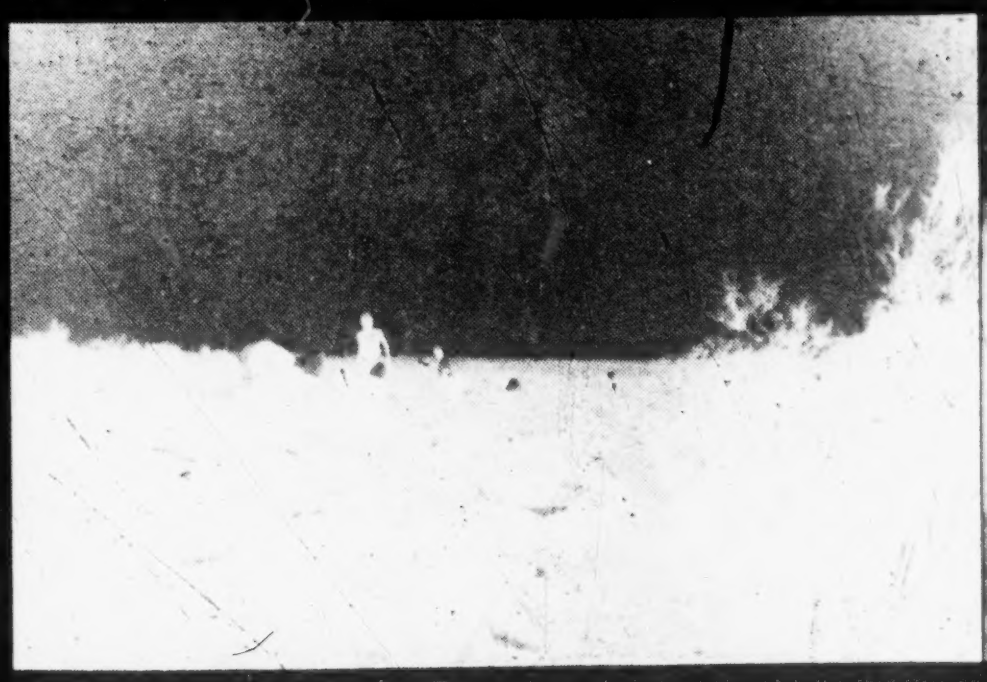

PLANTATION DE RAQUETTES INERMES EN ANDROY (1951).

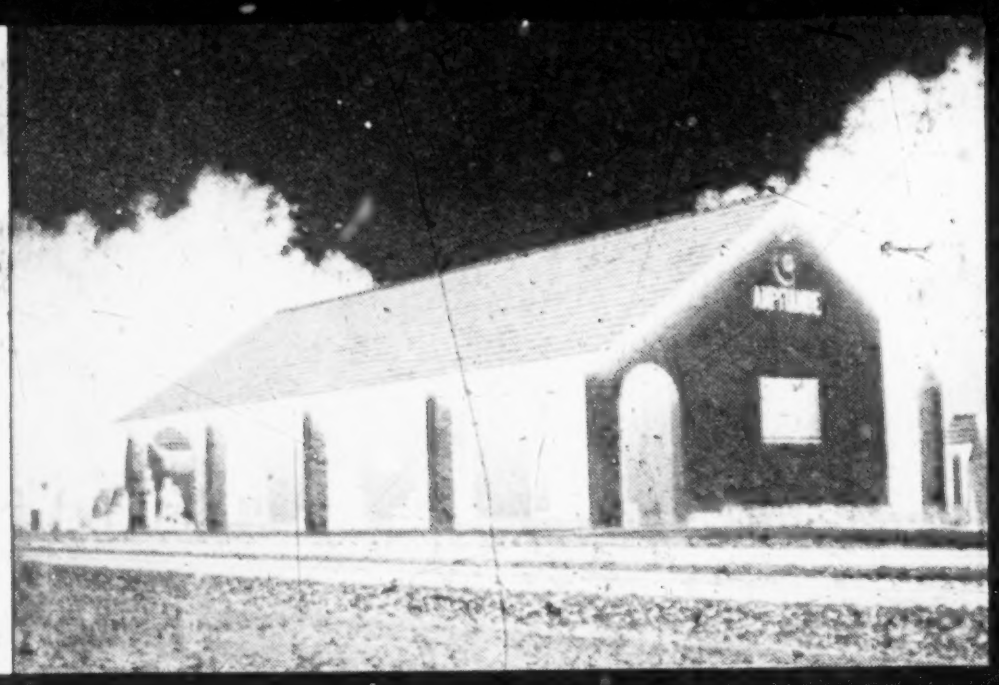

AMPITAMBE. — NOUVELLE GARE FERROVIAIRE (1951).

TABLEAU XX.

Importance des Budgets locaux.

	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Budget général :					
Recettes	1.793.021.615 2	2.155.596.133 3	3.551.092.169 6	4.728.170.953 95	6.402.243.612 5
Dépenses	1.436.594.324 2	1.711.163.015 7	2.404.279.965 2	4.129.150.397 18	4.865.825.524 5
Excédents	356.427.291	444.433.117 6	1.146.812.204 4	599.020.556 77	1.636.418.088
Budget annexe des Chemins de fer :					
Recettes	231.484.848 4	315.469.374 6	727.301.574 7	676.266.061	851.034.291
Dépenses	228.802.201 6	311.233.203 5	604.794.740 5	776.999.678	817.909.025
Excédents	2.682.664 8	4.236.171 1	122.506.834 2		33.125.266
Déficit	0	0	0	100.733.617	0
Budgets provinciaux :					
Recettes	205.887.772 1	955.154.000	1.606.274.435 4	2.372.313.070	2.944.550.000
Dépenses	139.512.624 2	955.154.000	1.555.452.936 8	2.372.313.070	2.944.550.000
Excédents	66.275.147 9	0	50.921.498 6	0	0

Les débours des différents budgets se réfèrent à la fois à des dépenses de fonctionnement et à des dépenses d'équipement. Ces dernières sont utiles à connaître, car elles figurent à la base de toute comparaison utile entre l'effort du Territoire et celui du F. I. D. E. S. Pour être strict, un tel parallèle devrait passer en revue chaque budget particulier; devant leur multiplicité il est préférable de sonder simplement l'effort du budget général et celui de l'ensemble des budgets provinciaux, ce que permettent les deux tableaux XXI et XXII ci-après. L'un fait état des investissements financés de 1947 à 1951 sur les ressources du Budget général et de la Caisse de réserve du Territoire, l'autre chiffre par province les dépenses de développement économique et social au moyen de ressources autres que celles figurant au budget du Plan.

TABLEAU XXI.

Dépenses d'investissement financées par Budget général et Caisse réserve (1947-1951).

NATURE DES INVESTISSEMENTS.	BUDGET GÉNÉRAL.	FONDS ET COMPTES spéciaux.	CAISSE DE RÉSERVE.	TOTAL.
Contribution au F. I. D. E. S. pour le financement du Plan	100.000.000	—	253.000.000	353.000.000
Contribution au Syndicat d'études et de recherches pétrolières et à la Société des Pétroles de Madagascar	9.415.000	—	95.285.000	104.700.000
Travaux miniers intéressant les recherches du pétrole	53.576.000	—	—	53.576.000
Contributions aux dépenses de la reconstruction en France	—	—	104.412.000	104.412.000
Achats de médicaments antipalustres	3.587.000	—	120.000.000	123.587.000
Achats d'immeubles bâtis et de terrains pour l'exécution d'ouvrages	—	—	242.500.000	242.500.000
Construction de 62 chambres à la Maison de la France d'Outre-mer (Cité Universitaire de Paris).	63.250.000	—	—	63.250.000
Achats de matériel de transport pour l'exécution de travaux	130.863.000	—	—	130.863.000
		—		

NATURE DES INVESTISSEMENTS.	BUDGET GÉNÉRAL.	FONDS ET COMPTES spéciaux.	CAISSE DE RÉSERVE.	TOTAL.
Achats de mobiliers pour l'ameublement des logements construits ou acquis	80.000.000	—	—	80.000.000
Installation d'un atelier de mécanographie (en cours)	10.000.000	—	—	10.000.000
Renouvellement du matériel de l'Imprimerie officielle	36.000.000	—	—	36.000.000
Dommages dûs aux calamités : cyclones	32.000.000	—	151.000.000	183.000.000
Lutte antiacridienne	348.000.000	—	—	348.000.000
Travaux d'équipement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits)	555.208.000	61.451.000	1.863.703.000	2.480.362.000
Exploitation des charbonnages de la Sakoa	—	—	517.500.000	517.500.000
Sociétés d'économie mixte	—	—	211.000.000	211.000.000
Contribution aux dépenses effectuées aux Iles Australes	—	—	5.250.000	5.250.000
Dotation du fonds de roulement des Chemins de fer.	—	—	138.000.000	138.000.000
TOTAUX	1.421.899.000	61.451.000	3.701.650.000	5.185.000.000

TABLEAU XXII.

Dépenses d'investissement provinciales financées hors Budget du Plan (1947-1951).

PROVINCES.	PRODUCTION.	OUTILLAGE ÉCONOMIQUE.	EQUIPEMENT SOCIAL.	TOTAL GÉNÉRAL.
I. — *Exercice 1947-1948-1949-1950.*				
Tananarive	116.310.762	255.453.765	292.968.277	664.732.804
Tamatave (1)	37.247.190	166.698.300	94.741.800	298.687.290
Majunga	49.535.455	263.128.636	227.075.673	539.739.764
Fianarantsoa	49.056.418	531.352.060	159.275.790	739.684.268
Tuléar	95.936.593	422.349.136	114.382.068	632.667.797
	348.086.418	1.638.981.897	888.443.608	2.875.511.923
II. — *Programme 1951.*				
Tananarive	66.123.771	221.173.007	93.062.800	380.359.578
Tamatave (2)	2.200.000	126.595.942	8.965.000	137.760.942
Majunga	30.705.000	134.397.800	88.101.000	253.203.800
Fianarantsoa	10.304.900	169.820.454	37.653.630	217.778.984
Tuléar	31.667.400	324.670.000	50.265.600	406.603.000
	141.001.071	976.657.203	278.048.030	1.395.706.304

(1) D'après les crédits inscrits aux budgets 1947, 1948, 1949 et 1950.
(2) D'après les crédits inscrits au budget 1951.

Pendant la même période 1947-1951, les ressources du Plan atteignant 11.837,7 millions en autorisations d'engagement et 5.801,8 millions en crédits de paiement. L'effort du Territoire dans ses différents budgets (y compris les communaux : Tananarive 106.189.168, Antsirabe 35.733.239, Tuléar 30.036.914) atteint

9.628,2 millions de paiements. Ces chiffres sont comparables et doivent laver le Territoire de toute accusation visant le grossissement de la Caisse de réserve au détriment des investissements. Tout au plus peut-on noter la part importante de petits travaux de peu d'envergure laissée à la charge du Plan, alors que le budget général assume le financement de grosses réalisations : il y a là une inversion des rôles curieuse.

Si les crédits F. I. D. E. S. semblent avoir une fâcheuse tendance à la baisse, il ne pourra en être de même de la participation du Territoire à l'œuvre d'équipement entreprise en commun accord avec la Métropole. Les annuités de remboursement et les intérêts des sommes avancées pour l'exécution du Plan décennal sont dues dès le prochain exercice; elles n'atteignent pas des chiffres considérables. Par contre, la participation de Madagascar à un certain nombre de sociétés d'économie mixte : électricité, Sakoa, etc. est très lourde, encore qu'indispensable puisque dans ces entreprises réside tout l'avenir énergétique, l'avenir tout court de l'Ile. Cette charge, la Métropole peut l'alléger; ce qui gêne les finances territoriales, c'est le manque d'aisance de la matière imposable déjà taxée à la limite possible dans un pays neuf qui cherche des capitaux. Développer la base imposable, c'est accroître automatiquement les ressources consacrées à son élargissement. Précisément le Plan décennal, tel qu'il avait été conçu, visait au développement de la production et était d'une rentabilité sûre; sa réalisation à ce jour n'a pu encore faire grand chose dans le domaine de la production : toute une infrastructure essentielle devait auparavant être mise en place. Cette mise en place est en bonne voie; elle ne peut être arrêtée, ni le Plan mis en question; mieux aurait-il valu alors ne rien faire. Le Plan décennal est un tout insécable, il ne peut être réalisé partiellement.

D'autres sources de dépenses publiques existent à Madagascar, les dépenses civiles et militaires réglées par la Métropole; celles des Chambres de commerce (qui disposent d'un budget propre). On arrive finalement au tableau XXIII qui reproduit les différents crédits publics utilisés dans l'Ile :

TABLEAU XXIII.

Budgets exécutés à Madagascar.

NATURE.	1947.	1948.	1949.	1950.
Budget général (dépenses)	1.711,2	2.404,3	4.129,2	4.865,8
Budgets provinciaux (dépenses)	955,2	1.555,4	2.372.3	2.944,6
Budgets communaux (dépenses)	179,9	255,5	472,5	646,2
Budget des Chemins de fer (dépenses)	311.2	604,8	777,0	817,9
Budget des Chambres de commerce (dépenses)	23,2	50,6	110.9	143,1
MADAGASCAR	3.180,7	4.870,6	7.861,9	9.417,6
Budget métropolitain :				
Dépenses civiles ordinaires :				
France Outre-mer	»	»	192	392
Institut Géographique	»	»	20	32
Aviation civile	»	»	67	114
P. T. T.	»	»	21	224
Finances	»	»	36	84
Dépenses militaires :				
Section commune	»	»	2	4
Terre	»	»	3.262	3.126
Mer	»	»	499	512
Air	»	»	261	284
Dépenses d'équipement Plan (1)	50	464	746	1.630
Prêt communes et Chambres de commerce	»	»	15	47
Subvention collectivités	»	»	0	68
MÉTROPOLE	»	»	5.121	6.517

(1) Y compris section générale.

La place du Plan n'est pas primordiale, mais elle tend à croître au fur et à mesure de la mise en route de nouvelles opérations. Ses crédits, en majeure partie de provenance métropolitaine, ont jeté sur le Territoire de nouveaux moyens de paiements qui ont contribué à accroître la masse monétaire locale.

EVOLUTION MONETAIRE (1).

Le tableau XXIV retrace l'évolution de la masse monétaire à Madagascar.

TABLEAU XXIV.

Evolution de la masse monétaire à Madagascar (Millions de francs C. F. A.).

	31-12-1946.	31-12-1947.	31-12-1948.	31-12-1949.	31-12-1950.	30-6-1951.
Circulation fiduciaire	2.536	3.048	4.319	4.795	6.430	6.517
Comptes bancaires privés, créditeurs..	1.227	1.656	2.686	1.990	3.067	3.503
Comptes chèques postaux	45	64	106	143	209	256
Dépôts Caisse d'épargne	98	119	147	149	193	221
TOTAL	3.906	4.887	7.258	7.077	9.899	10.497
Variation de la masse monétaire.....		+ 981	+ 2.371	— 181	+ 2.822	+ 598

Chaque année a amené de sensibles modifications au montant de cette masse monétaire. Elles résident, d'une part, dans les opérations du trésor, d'autre part, dans les besoins de crédits privés.

1° L'ACTION DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR.

Le trésor a des besoins, non pas tant pour l'exécution des budgets locaux qui se soldent, au contraire, par des excédents, que pour le règlement des dépenses qui sont à la charge de la Métropole sans contrepartie de recettes locales appréciables, notamment les dépenses militaires et les dépenses du Plan d'équipement.

Il peut couvrir ses besoins en prélevant des fonds sur le compte qu'il détient à la Banque de Madagascar, suivant un système assimilable à celui des avances de la Banque de France.

Il peut aussi émettre des bons. Mais le recours à ces procédés reste limité, car il dispose, en troisième lieu, et surtout, de l'excédent que les paiements effectués de Madagascar sur la Métropole et sur l'Etranger présentent sur les paiements effectués, en sens inverse, de la Métropole et de l'Etranger sur Madagascar.

Les soldes de ces paiements, qui sont essentiellement effectués par l'Institut d'émission (auquel les deux autres banques s'adressent pour transférer des fonds), la Caisse centrale de la France d'Outre-mer (agissant de la même façon pour l'Office des changes) et l'Administration des Postes, aboutissent tous en effet au compte du trésor. Après que chaque organisme a compensé les paiements qu'il effectue sur la Métropole avec ceux qu'il en reçoit tant pour son propre compte que pour celui de ses clients, la différence, qui est toujours en faveur de la Métropole, est remise au trésor. Celui-ci se charge des règlements, en demandant à l'agence comptable centrale du trésor de mettre à la disposition de l'Institut d'émission de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer et de l'Administration des Postes dans la Métropole la contrepartie des sommes qu'il a reçues de ces établissements à Madagascar.

Le mécanisme est d'ailleurs le même que les paiements soient destinés à la Métropole ou à l'Etranger. Ces derniers consistent, en effet, en achats et en ventes de devises, soit directement par les banques sur les marchés libre et officiel de Paris, soit au Fonds de stabilisation des changes par l'intermédiaire de l'Office des changes et de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer. Ce sont donc seulement les contre-valeurs en francs des devises achetées ou vendues qui font l'objet de transferts. Les mouvements effectifs de devises n'ont lieu qu'entre la Métropole et l'Etranger.

Les versements qu'il reçoit fournissent au trésor des disponibilités sur place. Dans ces conditions, si ses dépenses sont supérieures au solde de la balance des paiements avec l'extérieur, la circulation des moyens de paiements augmente par suite des prélèvements qu'il est dans l'obligation d'effectuer sur son compte chez la Banque de Madagascar pour couvrir le déficit. Si ses dépenses sont inférieures au solde de la balance des paiements, son compte chez la Banque de Madagascar enregistre la différence, et les sommes portées à ce compte sont retirées de la circulation qui diminue en conséquence.

---

(1) D'après une étude de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer.

Le compte du trésor chez la Banque de Madagascar a évolué de la façon suivante de décembre 1948 à juin 1951 (millions C. F. A.) :

	31-12-48.	31-12-49.	1-1-50 (1).	31-12-50.	30-6-51.
Compte du trésor (solde)	— 441	+ 2.680	+ 415	+ 304	+ 1.884
Variations du compte		+ 3.121		— 111	+ 1.580
Incidence sur la circulation monétaire		— 3.121		+ 111	— 1.580

(1) Jusqu'en 1949, le trésor avait deux comptes chez la Banque de Madagascar : «un compte d'opérations» qui était débiteur et ne fonctionnait presque pas un compte «Colonie de Madagascar» qui enregistrait les opérations décrites ci-dessus. A partir du 1er janvier 1951, le compte «Colonie de Madagascar» a été soldé par le crédit au «compte d'opérations» et c'est ce dernier qui fonctionne depuis lors.

Ces chiffres montrent que, pendant l'année 1949, l'incidence combinée des opérations propres du trésor et des règlements avec l'extérieur a tendu à diminuer la masse monétaire locale de 3.121 millions, qu'elle a tendu à l'augmenter de 111 millions en 1950 et à la diminuer de 1.580 millions pendant le premier semestre 1951.

Ils ne sont pourtant qu'une expression comptable qui traduit, sans les expliquer, les variations de la circulation monétaire.

Il convient de détailler les opérations qu'ils recouvrent : règlement avec l'extérieur et opérations propres du trésor, ce qui permettra d'établir une balance des paiements privés et publics de Madagascar avec l'extérieur.

Le solde des règlements privés et semi-publics avec l'extérieur étant exactement représenté par les versements effectués au trésor par les divers organismes susmentionnés, il serait intéressant de les discriminer, d'une part, en règlements avec l'Etranger et en règlements avec la zone franc, d'autre part, dans chacune de ces catégories, en règlements commerciaux et en règlements financiers.

Les règlements avec l'Etranger sont les plus aisés à connaître étant donné qu'ils sont contrôlés par l'Office des changes (Tableau XXV).

TABLEAU XXV.

Balance des paiements avec l'Etranger (Millions de francs C. F. A.).

	OPERATIONS COMMERCIALES (1).			OPERATIONS FINANCIERES.			TOUTES OPÉRATIONS.
	ZONE $.	ZONE £.	AUTRES PAYS.	ZONE $.	ZONE £.	AUTRES PAYS.	TOUS PAYS.
1° *Année 1949 :*							
Règlements à destination de l'Etranger	315	667	481	62	110	72	1.707
Remboursements Plan Marshall	885	0	0	0	0	0	885
Règlements en provenance de l'Etranger	175	274	61	33	148	6	697
Balance	— 1.025	— 393	— 420	— 29	+ 38	— 66	— 1.895
2° *Année 1950 :*							
Règlements à destination de l'Etranger	403	833	777	67	74	36	2.190
Remboursements Plan Marshall	773	0	0	0	0	0	773
Règlements en provenance de l'Etranger	700	462	589	66	61	28	1.906
Balance	476	— 371	— 188	— 1	— 13	— 8	— 1.057

(1) Fret compris.

	OPERATIONS COMMERCIALES (1).			OPERATIONS FINANCIERES.			TOUTES OPÉRAT.
	ZONE $.	ZONE £.	AUTRES PAYS.	ZONE $.	ZONE £.	AUTRES PAYS.	TOUS PAYS.
3° *Année 1951 (1er semestre) :*							
Règlements à destination de l'Etranger	453	633	658	47	48	33	1.872
Remboursements Plan Marshall	273	0	0	0	0	0	273
Règlements en provenance de l'Etranger	179	834	106	24	61	2	1.206
Balance	— 547	+ 201	— 552	— 23	+ 13	— 31	— 939

(1) Fret compris.

Dans le cas des règlements avec la zone franc, dont le montant est la différence entre le total des règlements avec l'extérieur et le total des règlements avec l'Etranger, il est nécessaire de procéder par approximations.

On peut admettre que les règlements financiers sont représentés par :

La majeure partie des transferts bancaires, qui sont des ordres de virement purs et simples donnés aux banques par leurs clients dans la Métropole pour virer des fonds à Madagascar, à Madagascar pour virer des fonds dans la Métropole; des sondages sur les livres de transferts des banques permettent d'estimer cette part aux trois quarts environ du total des transferts, l'autre quart représentant des transferts ordonnés par les maisons de commerce pour le règlement de marchandises;

Le montant des mandats postaux;

Les sommes portées au débit ou au crédit du compte de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer, autres que celles qui correspondent à des opérations avec l'Etranger.

Dans ces conditions, le montant des règlements commerciaux peut être obtenu par différence; c'est l'excédent du déficit global de la balance des paiements avec la zone franc sur le déficit proprement financier. Il correspond à peu près au déficit de la balance commerciale tel qu'il ressort des statistiques douanières.

Le tableau XXVI résume la balance des paiements privés et semi-publics avec la zone franc (2).

TABLEAU XXVI.

Balance des paiements privés et semi-publics avec la zone franc (2) (Millions de francs C. F. A.).

	OPERATION commerciales (1).	OPERATIONS FINANCIÈRES.		TOUTES OPÉRATIONS.
		PRÊTS ET subventions.	AUTRES opérations.	
1° *Année 1949 :*				
Règlements à destination de la zone franc	9.678	78	5.225	14.981
Règlements en provenance de la zone franc.....	6.739	189	2.444	9.372
Balance	— 2.939	+ 111	— 2.781	— 5.609

(1) Fret compris.

(2) Abstraction faite, par conséquent, des dépenses de la Métropole à Madagascar effectuées par l'intermédiaire du trésor qui seront examinées plus loin.

	OPE-RATIONS commerciales (1).	OPERATIONS FINANCIÈRES.		TOUTES OPÉRATIONS.
		PRÊTS ET subventions.	AUTRES opérations.	
2e Année 1950 :				
Règlements à destination de la zone franc	11.674	87	5.337	17.098
Règlements en provenance de la zone franc	10.418	405	2.315	13.138
Balance	— 1.256	+ 318	— 3.022	— 3.960
3e Année 1951 (1er semestre) :				
Règlements à destination de la zone franc	6.044	35	2.992	9.071
Règlements en provenance de la zone franc	4.124	325	1.473	5.922
Balance	— 1.920	+ 290	— 1.519	— 3.149

(1) Fret compris.

Les opérations propres au trésor consistent principalement dans l'exécution des budgets locaux et des budgets métropolitains, accessoirement dans l'émission de bons du trésor et dans des opérations diverses qui doivent être surtout des opérations de trésorerie avec l'Agence comptable centrale du trésor dans la Métropole.

TABLEAU XXVII.

Balance des opérations du trésor (Millions de francs C. F. A.).

	ANNEE 1949.		ANNEE 1950.		1er SEMESTRE 1951.	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.
I. — *Jeu des règlements avec l'extérieur.*						
Versements de la Banque de Madagascar au Trésor	4.996	0	2.990	0	3.481	0
Versements de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer au Trésor	1.446	0	950	0	41	0
Versements des P.T.T. au Trésor	1.043	0	998	0	566	0
II. — *Opérations propres du Trésor.*						
Exécution des budgets locaux	1.186	0	1.280	0	1.437	0
Exécution des budgets métropolitains.	0	5.103	166	6.557	275	3.642
Bons du Trésor	0	293	0	25	8	0
Versements ou prélèvements du Trésor à son compte chez la Banque de Madagascar	0	3.121	111	0	0	1.580
Divers (solde pour balance)	0	174	87	0	0	586
TOTAL	8.691	8.691	6.582	6.582	5.808	5.808

Il est possible, dès maintenant, d'établir une balance des paiements entre Madagascar et l'extérieur, en considérant comme des éléments de cette balance, d'une part, les règlements privés ou semi-publics entre Madagascar et l'extérieur, d'autre part celles des opérations du trésor qui constituent des règlements publics entre Madagascar et l'Extérieur.

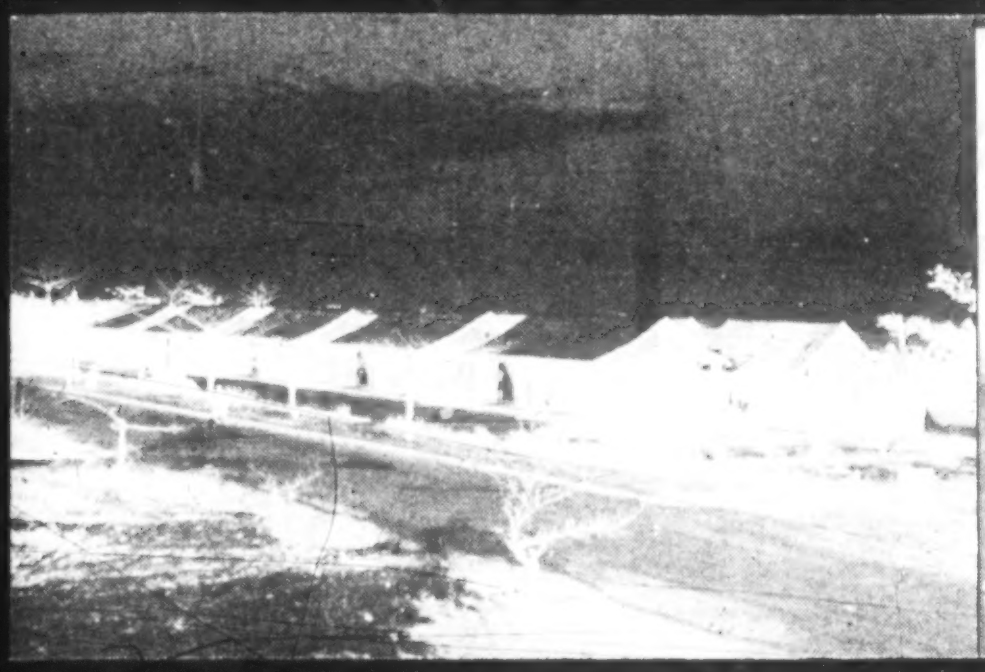

MANAKARA. — CITÉ OUVRIÈRE DES CHEMINOTS (1951).

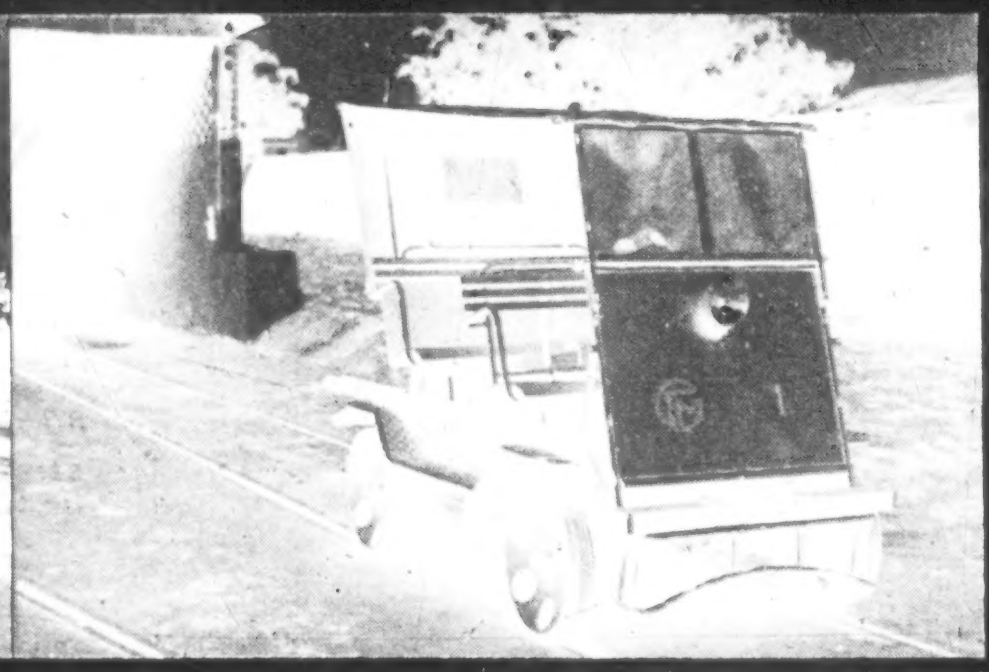

MOTOLORRY UTILISÉ PAR LE CHEMIN DE FER DE MADAGASCAR (1951).

TANANARIVE. — CITÉ OUVRIÈRE DES CHEMINOTS (1951).

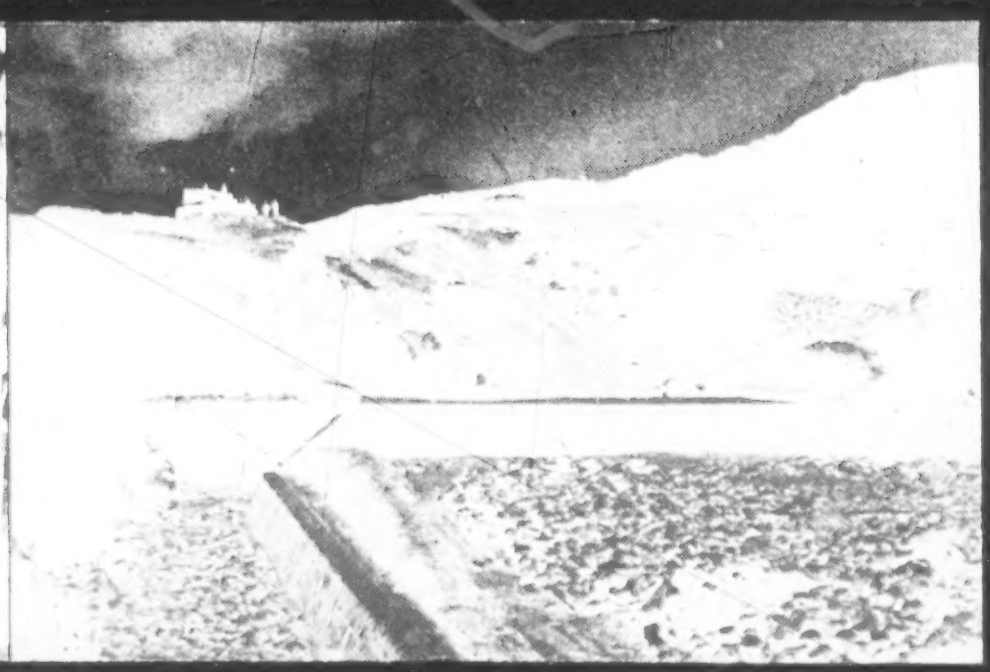

R. I. G. 7. — DÉVIATION DU P. K. 222 ENTREPRISE PAR LE BATAILLON DU GÉNIE (1951).

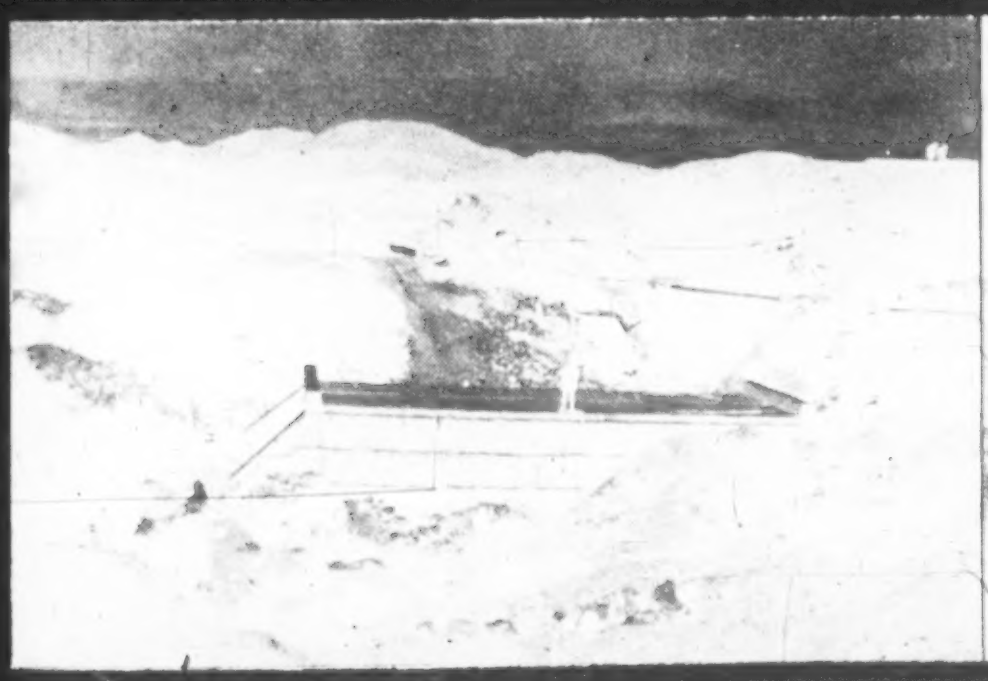

R. I. G. 7. — DÉVIATION DU P. K. 223 ET CONSTRUCTION D'UN DALOT PAR LE BATAILLON DU GÉNIE (1951).

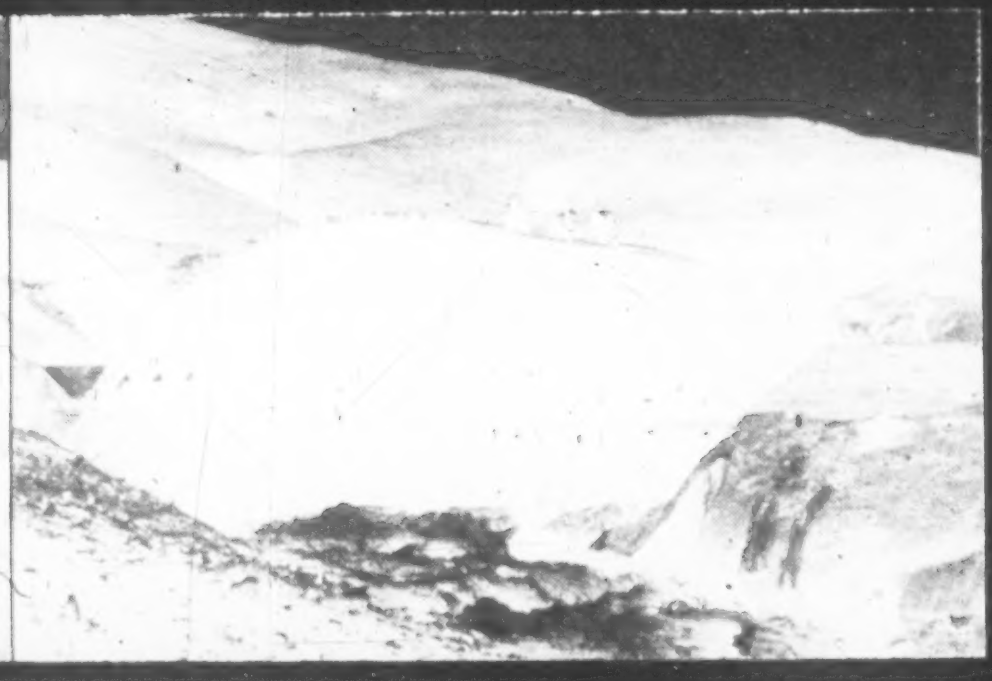

R. I. G. 7. — CONSTRUCTION D'UN PONT VOÛTÉ DE 21 M. AU P. K. 237 PAR LE BATAILLON DU GÉNIE (1951).

TABLEAU XXVIII.

Balance des paiements de Madagascar avec la Métropole et l'Etranger (Millions de francs C. F. A.).

NATURE DES RÈGLEMENTS.	1949.		1950.		1951 (1er SEMESTRE).	
	SOLDE DÉBIT.	SOLDE CRÉD.	SOLDE DÉBIT.	SOLDE CRÉD.	SOLDE DÉBIT.	SOLDE CRÉD.
Opérations commerciales (1).						
Zone franc	2.939	0	1.017	0	1.920	0
Etranger	1.839	0	1.274	0	898	0
Opérations financières.						
Zone franc	2.781	0	3.022	0	1.519	0
Etranger	57	0	22	0	41	0
Dépenses ordinaires de la Métropole à Madagascar.						
Dépenses civiles	0	336	0	846	0	335
Dépenses militaires	0	4.024	0	3.926	0	1.896
Opérations diverses	0	174	87	0	0	586
Dépenses d'équipement de la Métropole à Madagascar						
Budget du Plan	0	728	0	1.504	0	1.010
Prêts et subvention aux collectivités	0	126	0	512	0	416
TOTAL	2.228	0	0	1.366	135	0

(1) Fret compris.

2° L'ACTION DES CRÉDITS PRIVÉS.

En consentant des crédits, les banques créent une véritable monnaie qui accroît les possibilités de paiements des particuliers (tableau XXIX).

TABLEAU XXIX.

Volume des crédits bancaires à Madagascar (Millions de francs C. F. A.).

	31-12-1948.	31-12-1949.	31-12-1950.	30-6-1951.
I. — *Portefeuille commercial.*				
Montant net	600	1.156	2.125	3.892
II. — *Avances et compte courant d'avances :*				
Avances ordinaires	2.200	4.274	5.961	6.719
Avances au Crédit agricole	0	81	77	85
Avances aux Communes et au Territoire	22	21	20	20
TOTAL	2.222	4.376	6.058	6.824
III. — *Montant total et des crédits bancaires.*	2.822	5.532	8.183	10.716
Variations des crédits bancaires		2.710	2.651	2.533

Les crédits consentis par les banques à Madagascar sont principalement des crédits à l'exportation ou, du moins, à la production de produits d'exportation, et des crédits à l'importation. On peut donc essayer de comparer l'évolution des crédits bancaires à celle du mouvement des importations et des exportations de Madagascar :

1° Année 1949.

Mouvement commercial en 1949 ..... 19.158		
Mouvement commercial en 1948 ..... 14.868		= 1,28
Volume des crédits bancaires au 31 décembre 1949 ..... 5.532		
Volume des crédits bancaires au 31 décembre 1948 ..... 2.822		= 1,98

2° Année 1950.

Mouvement commercial en 1950 ..... 27.148		
Mouvement commercial en 1949 ..... 19.158		= 1,41
Volume des crédits bancaires au 31 décembre 1950 ..... 8.183		
Volume des crédits bancaires au 31 décembre 1949 ..... 5.532		= 1,59

3° Premier semestre 1951.

Mouvement commercial premier semestre 1951 ..... 15.334		
Mouvement commercial premier semestre 1950 ..... 10.640		= 1,44
Volume des crédits bancaires au 30 juin 1951 ..... 10.716		
Volume des crédits bancaires au 31 décembre 1950 ..... 8.183		= 1,31

Sauf pour l'année 1949 (1), les rapports sont assez voisins. Sous réserve d'une étude qui serait à étendre sur une période beaucoup plus longue et à approfondir pour chacun des principaux produits pris en particulier, il y a lieu de penser que l'accroissement du volume des crédits bancaires est dû principalement à l'accroissement du prix des produits d'importation et des produits d'exportation sur les marchés mondiaux. Madagascar ne ferait donc que subir dans la distribution des crédits, donc dans sa monnaie, le contrecoup de l'accroissement général des prix dans le monde.

En résumé, les mouvements du compte du trésor chez la Banque de Madagascar et les mouvements des crédits bancaires rendent compte de la plupart des variations de moyens de paiement. Les premiers ne font eux-mêmes que refléter les résultats excédentaires ou déficitaires de la balance des paiements de Madagascar avec l'extérieur, et des opérations propres du trésor.

Le tableau XXX indique l'importance respective de chacun de ces facteurs. Etant donné que certains chiffres sont seulement approximatifs une ligne «balance des facteurs non chiffrés» doit être introduite pour redressement.

---

(1) En 1949, les bruits de dévaluation du francs C. F. A. ont entraîné de très importants transferts spéculatifs de Madagascar sur la Métropole. Les crédits bancaires ont vraisemblablement augmenté plus qu'il n'aurait été normal pour remédier à la pénurie de disponibilités monétaires qui est résultée de ces transferts.

TABLEAU XXX.

Evolution monétaire de Madagascar (Millions de francs C. F. A.).

FACTEURS DE L'EVOLUTION MONÉTAIRE.	1949.		1950.		1951 (1er SEMESTRE).	
	ACCROISSEMENT de la masse monétaire.	RÉDUCTION de la masse monétaire.	ACCROISSEMENT de la masse monétaire.	RÉDUCTION de la masse monétaire.	ACCROISSEMENT de la masse monétaire.	RÉDUCTION de la masse monétaire.
Balance des paiements commerciaux :						
Zone franc	0	2.939	0	1.256	0	1.920
Zone dollar	0	1.026	0	476	0	547
Zone sterling	0	393	0	371	201	0
Autres pays	0	420	0	188	0	552
Balance des paiements financiers :						
Zone franc	0	2.781	0	3.022	0	1.519
Zone dollar	0	29	0	1	0	23
Zone sterling	38	0	0	13	13	0
Autres pays	0	66	0	8	0	31
Opérations diverses du Trésor	174	0	0	87	0	586
Excédent des budgets locaux	0	1.186	0	1.280	0	1.437
Excédent des remboursements sur les émissions de Bons du Trésor	293	0	25	0	0	8
Dépenses de la Métropole :						
Dépenses civiles	336	0	846	0	335	0
Dépenses militaires	4.024	0	3.926	0	1.896	0
Dépenses d'équipement	854	0	2.016	0	1.426	0
Accroissement des crédits bancaires	2.710	0	2.651	0	2.533	0
Balance des facteurs non chiffrés	230	0	60	0	0	355
TOTAUX	8.659	8.840	9.524	6.702	6.990	6.392
Accroissement constaté de la masse monétaire	— 181 millions de francs C. F. A.		2.822 millions de francs C. F. A.		598 millions de francs C. F. A.	

Si l'on tient compte des très importantes dépenses faites par la Métropole à Madagascar, particulièrement des dépenses militaires, on constatera avec regret que la balance de Madagascar est constamment déficitaire, avec heureusement une tendance à l'amélioration. Cette conclusion n'est pas entièrement négative, car elle procède en partie de causes qui ne peuvent être imputées à Madagascar (bruit de dévaluation du franc C. F. A.), ou qui portent en elles le germe d'un avenir meilleur (déficit de la balance commerciale causée en partie, mais en partie seulement, par des acquisitions de biens d'équipement). Néanmoins un revirement de la situation est nécessaire : l'accroissement de la population, l'amélioration de la crise du logement peuvent aider l'Ile à sortir de sa stagnation économique. L'amélioration des moyens de communication et une extension du crédit supprimeront les freins possibles à cette reprise d'activité. Population et communications : voilà deux objectifs majeurs du Plan, pendant que les budgets locaux s'attachent au problème de l'habitat. Les organismes qui gravitent autour du Plan décennal : Caisse centrale de la France d'Outre-mer, Crédit de Madagascar, offrent des possibilités de plus en plus étendues de crédit. Les moyens existent donc et rien ne s'oppose à une reprise économique marquée.

CONCLUSION.

L'analyse des divers mécanismes économiques de Madagascar, depuis la fin du dernier conflit, montre que peu à peu l'Ile se remet du choc des années difficiles 1940-1946. Sa convalescence est lente; la rébellion de 1947 a causé une rechute, heureusement brève. Des bruits divers de dévaluation du franc C. F. A. ont

GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE DE MADAGASCAR

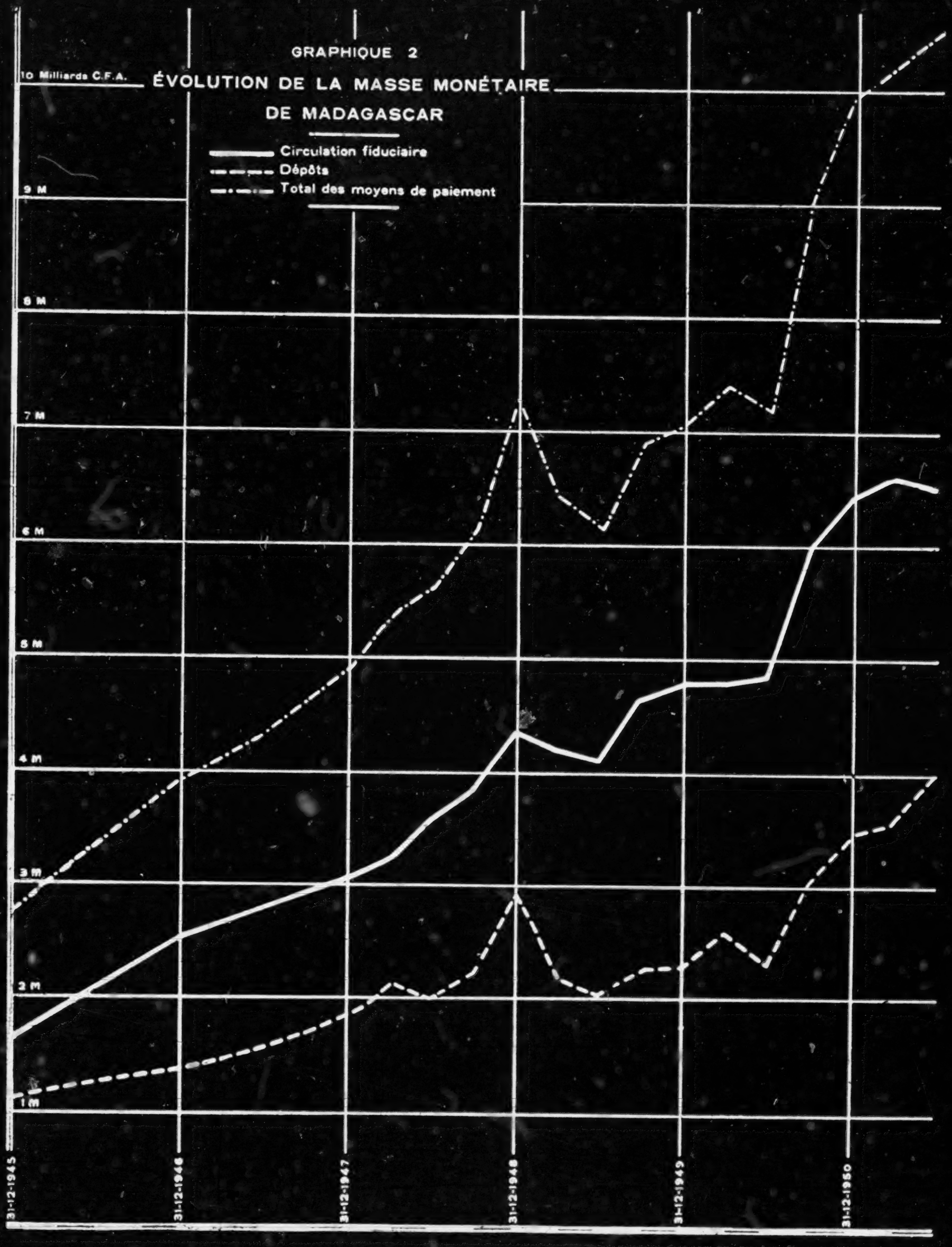

entraîné une certaine instabilité. Ces facteurs conjugués ont influé sur l'atmosphère d'exécution du Plan décennal; jusqu'à ce jour, il n'a pu par la faute des circonstances bénéficier d'un climat de large optimisme qui lui serait nécessaire pour s'épanouir; la confiance en l'avenir est entachée par les graves préoccupations internationales.

Pourtant ce Plan est nécessaire et il a été un bienfait pour Madagascar. Des entreprises extérieures ont pris conscience de l'existence du Territoire et sont venues prospecter ses possibilités, les faisant sortir de l'ombre. Du matériel, des travaux ont renforcé son équipement. Peu à peu l'equilibre économique se retrouve, à vrai dire sans que les crédits F. I. D. E. S. y aient contribué pour beaucoup, car leur action est à plus longue échéance. C'est précisément le point qu'il faut constamment souligner : patiemment, avec persévérance, le Plan s'est attaqué aux divers problèmes qui enserraient encore la capacité productive de Madagascar, ce qu'en termes imagés on nomme des «goulots d'étranglement» : surfaces cultivées, communications, enseignement, santé ont été dirigés vers des voies nouvelles, mais le chemin parcouru n'a pas encore conduit au but. Ce dernier, une fois atteint, une nouvelle analyse de l'économie madécasse reposera sur des bases entièrement rénovées.

LA PREMIÈRE CHUTE DE LA MANDRAKA
ET LES PLANTATIONS DE QUINQUINAS.
(1951.)

DEUXIÈME PARTIE.

VUE D'ENSEMBLE SUR L'EXERCICE 1950-1951 DU BUDGET DU PLAN.

Le dernier rapport annuel sur l'exécution du Plan décennal à Madagascar envisageait déjà l'exercice 1950-1951 comme une période de transition, marquée par l'achèvement de tous les travaux de faible importance, afin de permettre la mise en route des premières grandes réalisations. A la lumière des faits, il faut reconnaître que seule la première partie de ce programme a été maintenue.

Le lancement de grands travaux n'a pu se faire; aucun crédit nouveau n'est parvenu pendant la majeure partie de l'exercice. A l'ouverture des crédits nouveaux de la tranche 1950-1951, quatre mois seulement séparaient de la clôture et déjà de nouvelles inquiétudes se faisaient jour quant à l'avenir réservé au Plan. Cette position inquiète et difficile n'était que la traduction, à l'échelon local, des complications multiples de l'heure.

Sortie de sa période de démarrage, la consommation des crédits a été nettement plus forte qu'au cours de l'exercice précédent, sans toutefois correspondre entièrement aux prévisions, par suite du manque de crédits de paiements et des difficultés de virement. Situation regrettable, car beaucoup d'autres dépenses auraient pu être réglées.

Dans l'élaboration même du Budget 1950-1951, l'amoindrissement des crédits consacrés à la mise en valeur des Territoires d'Outre-mer se faisait sentir. Cette lente gestation a demandé près d'une année, de mai 1950 à février 1951.

HISTORIQUE DU BUDGET DU PLAN, EXERCICE 1950-1951.

Les crédits demandés au titre de l'exercice 1950-1951 se rattachent étroitement aux programmes 0 et 1 de 1949-1950, et un bref retour en arrière est nécessaire pour expliquer la genèse du présent budget.

En effet, les propositions du Territoire pour l'exercice 1949-1950 n'avaient pas été acceptées entièrement par le Département, qui opéra d'office, ou prescrivit, les blocages suivants :

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.	CRÉDITS DE PAIEMENT.
	Millions.	Millions.
Programme 0	197,50	487,30
Programme 1	2.893,15	1.039,15
TOTAL	3.090,65	1.526,45

Cet état de chose avait conduit Madagascar à solliciter, les 29 novembre (lettre n° 4.713-Plan) et 19 décembre 1949 (lettre n° 4.982-Plan), le déblocage d'une partie de ces sommes et l'octroi de quelques modestes crédits nouveaux nécessaires pour adapter les disponibilités aux possibilités de réalisation (entre autres, 230 millions de réévaluation des installations portuaires de Majunga et Morondava : délibérations n°s 50-22 et 50-23 du 11 janvier 1950 de l'Assemblée représentative et lettres n°s 440-Plan du 1er février et 737-Plan du 22 février 1950). L'ensemble se concrétisait par les valeurs suivantes :

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.	CRÉDITS DE PAIEMENT.
	Millions.	Millions.
Programme 0	281,40	511,40
Programme 1	2.100,50	599,00
TOTAL	2.381,90	1.110,40

Aucune décision n'était encore intervenue à ce propos lorsque, au mois de mai 1950, le Service du Plan préparait un avant-projet du budget 1950-1951 qui s'élevait à :

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.	CRÉDITS DE PAIEMENT.
	Millions.	Millions.
Programme 0	946,60	2.080,10
Programme 1	1.901,45	2.231,35
Programme 2	6.420,30	2.343,00
TOTAL	9.268,35	6.654,45

ce qui, joint aux crédits précédemment demandés, aurait assuré, jusqu'au 30 juin 1951, un montant total d'autorisation d'engagement de 11.650,25 millions et de 7.764,85 millions de crédits de paiement.

Afin de présenter cet avant-projet au Département, le Directeur du Service du Plan se rendit à Paris au début du mois d'avril 1950. Là, il lui fut expliqué que les disponibilités budgétaires métropolitaines ne permettaient pas d'accepter un budget d'une pareille ampleur et que, de plus, l'état de consommation des crédits antérieurement alloués au Territoire laissaient quelques doutes sur sa possibilité d'absorber de telles sommes. On envisageait d'accorder à l'Ile environ 4 milliards en A. E. et 3 milliards en C. P. avec possibilité d'obtenir rapidement, avant la clôture de l'exercice 1949-1950, 1,4 milliards A. E. (pris sur les 4 milliards). Des remaniements des crédits déjà ouverts étaient autorisés, pour alimenter les postes les plus déficients en crédits, en provenance de rubriques ayant eu, pour une quelconque raison, une cadence de consommation moindre.

Sur ces données nouvelles, le Service du Plan s'est attaché à restreindre sa demande primitive. Le 21 avril 1950, il pouvait présenter à l'Assemblée représentative un projet de refonte du budget 1949-1950, réduit de 140,85 millions A. E. et 56,112 millions C. P. par rapport aux dotations primitives, tout en sollicitant une avance de 1.109 millions A. E. sur le budget 1950-1951. Après accord de l'Assemblée représentative, par sa délibération n° 50-173 du 21 avril 1950, des propositions ont été adressées au Département par lettre n° 1.649-Plan du 27 avril 1950. Elles devaient recevoir l'accord du Comité directeur du F. I. D. E. S., le 19 juin 1950 (T. O. n° 50-194 du 22 juin 1950, du Département) et paraître au *Journal officiel* de Madagascar, sous forme de deux arrêtés, le premier du 29 juin 1950 ouvrant les 1.109 millions d'autorisation d'engagement complémentaires (*J. O.* M. 8 juillet 1950, p. 1097), le second n° 1.630 *bis*/Plan du 27 juillet 1950 incorporant les remaniements du budget 1950 aux crédits de report sur l'exercice 1950-1951 (*J. O.* M. 12 août 1950, p. 1259).

MAHAVAVY-DU-NORD. — PONT POUR LE FRANCHISSEMENT DU CANAL D'IRRIGATION PAR LA R. I. G. 11 (1951).

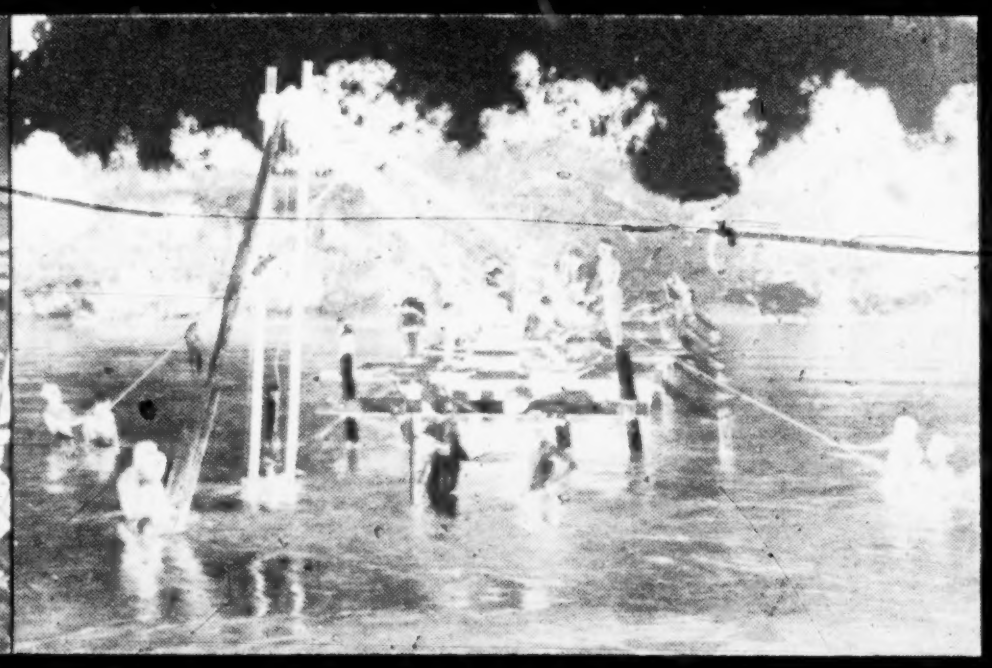

CONSTRUCTION D'UN PONT PAR LE BATAILLON DU GÉNIE (1951).

ROUTE TOLONGOINA-FORT-CARNOT. CONSTRUCTION D'UN PONT EN MAÇONNERIE PAR LE BATAILLON DU GÉNIE (1951).

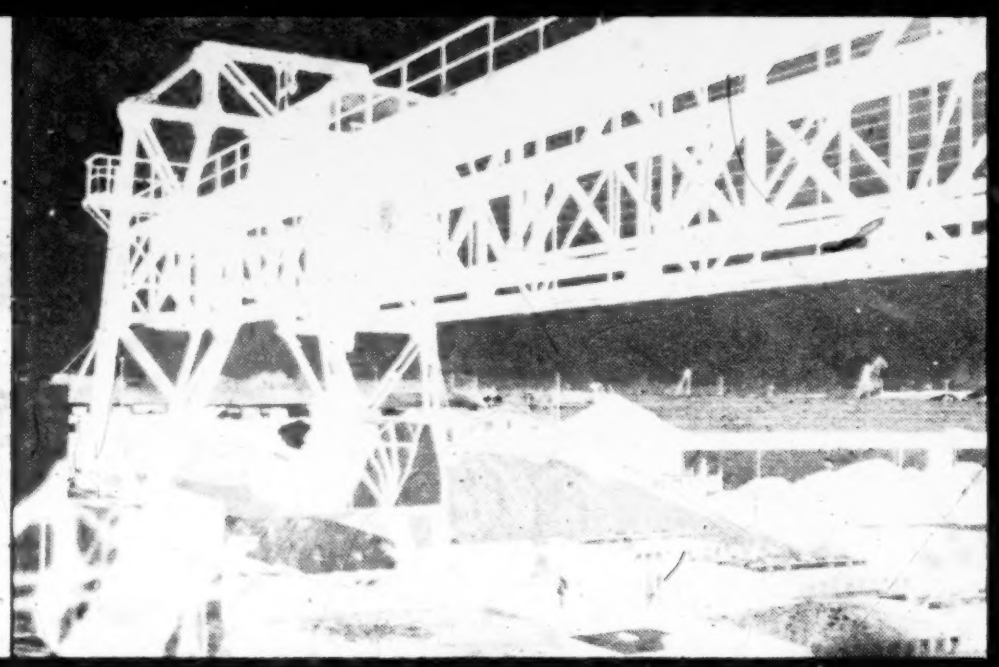

TAMATAVE. — PARC A BLOCS POUR LA CONSTRUCTION D'UN QUAI DE BATELAGE (1951). — ENTREPRENEUR E.M.C.

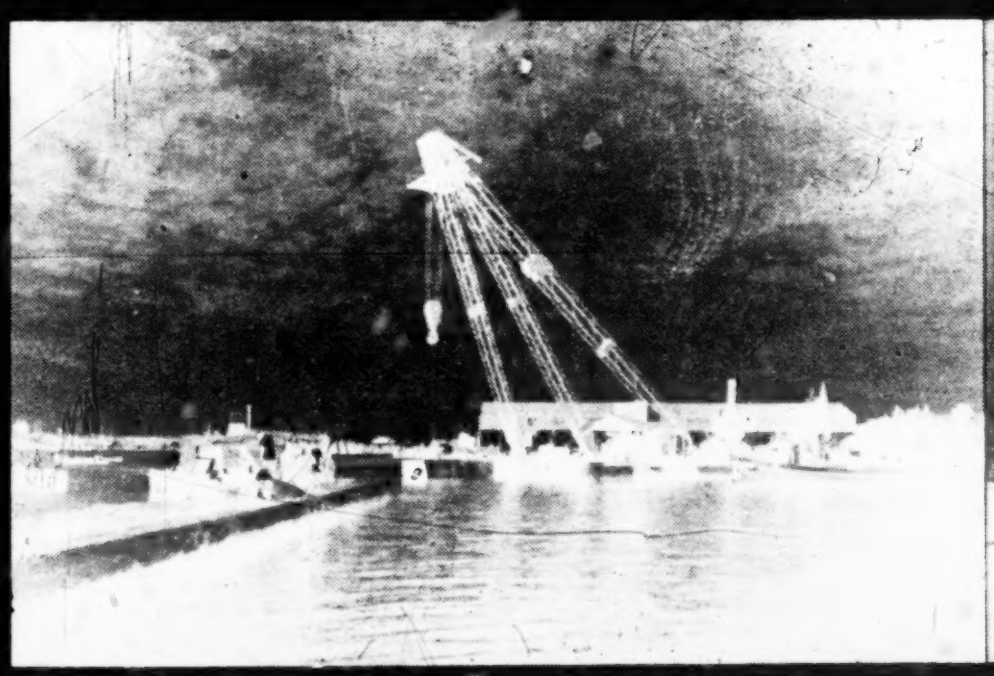

TAMATAVE. — CONSTRUCTION D'UN QUAI DE BATELAGE (1951). — ENTREPRENEUR E. M. C.

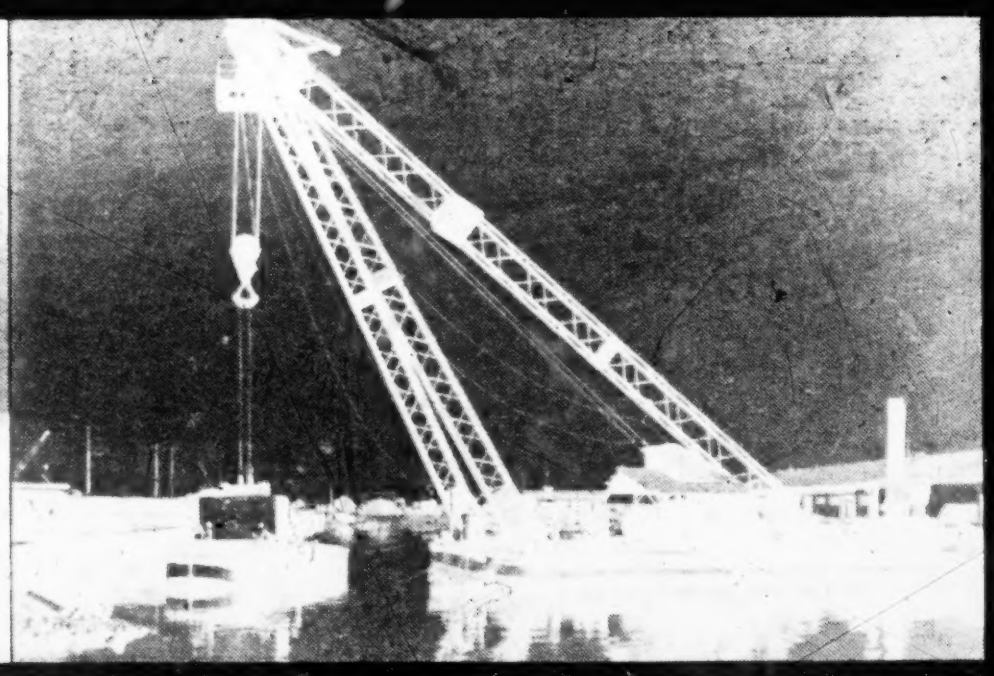

TAMATAVE. MISE EN CHALAND D'UN BLOC DE 46 TONNES POUR LE QUAI DE BATELAGE (1951). ENTREPRENEUR E. M. C.

Pendant ce temps, le projet du budget 1950-1951 poursuivait sa lente élaboration. Les nouvelles propositions du Territoire étaient adressées au Département, le 4 mai 1950 (Lettre n° 1.732-Plan) et s'élevaient à

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT. — Millions.	CRÉDITS DE PAIEMENT. — Millions.
Programme 0	333,35	1.103,20
Programme 1	193,30	946,20
Programme 2	2.867,40	990,50
TOTAL	3.394,05	3.039,90

ce qui, compte tenu des remaniements signalés plus haut du budget 1949-1950, et de la dotation supplémentaire sollicitée, fournissait un chiffre global de 4.362,2 millions A. E. et 2.983,788 millions C. P.

Ces chiffres avaient été obtenus, sur la foi d'un renseignement ouvrant à Madagascar des autorisations d'engagement d'un montant de 4,4 milliards. Des renseignements ultérieurs ayant confirmé les indications primitives de 4 milliards, un abattement de 400 millions a été proposé au programme 2, ramenant le total des autorisations d'engagement à 2.994,05 millions pour le budget 1950-1951, soit avec les crédits complémentaires et les remaniements 3.962,2 millions A. E. (Lettre n° 1.779-Plan du 8 mai 1950).

Le 28 juin 1950, la Commission permanente de l'Assemblée représentative, par sa délibération n° 50-218, acceptait des modifications à ces propositions, afin de dégager 100 millions en autorisation d'engagement et 47,6 millions en crédits de paiement, reportés sur l'étude des projets d'urbanisme et d'aménagement de divers centres urbains et ruraux.

Mais déjà de nouvelles et importantes réductions étaient en vue qui devaient abaisser les prévisions dans de fortes proportions. Le 6 mai 1950, le T. O. 50.144 indiquait que les crédits susceptibles d'être ouverts, tant crédits complémentaires 1949-1950 que Budget 1950-1951, ne dépasseraient pas 3 milliards. La dépêche n° 7.318-AE/Plan/I du 2 août 1950 apportait toutes précisions à ce sujet et confirmait que Madagascar disposerait pour son budget 1950-1951 de 2 milliards A. E. et 300 millions C. P. Aucun crédit nouveau, ni d'engagement, ni de paiement, n'était attribué pour la poursuite des Programmes 0 et 1, le Territoire devant pallier cette carence par des réaménagements des crédits disponibles. L'ensemble des sommes prévues irait ainsi au programme 2, à lancer en 1950-1951, à condition de voir Madagascar changer sa conception du Plan décennal, et s'attacher à la réalisation de grosses entreprises : barrage de Tsiazompaniry et grand programme routier.

C'était là précisément la manière de voir des autorités de l'Ile : arrêt de la dispersion des travaux, mais réalisation de grands ensembles d'une utilité économique indiscutable. Un nouvel avant-projet, le troisième, fut donc immédiatement mis en chantier. Peut-être était-il inopportun de procéder à un tel bouleversement, alors que l'exercice était déjà commencé depuis le 1er juillet ? Peut-être aurait-il mieux valu attendre, pour le faire, l'exercice 1951-1952, afin de ménager les transitions ? Toujours est-il que le Comité permanent du Plan était saisi le 11 septembre 1950 des propositions du Service du Pan. Le nouveau projet s'établissait ainsi qu'il suit :

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT. — Millions.	CRÉDITS DE PAIEMENT. — Millions.
Programme 0	— 0,01	134,62
Programme 1	70,35	164,54
Programme 2	1.946,75	966,00
TOTAL	2.017,09	1.265.16

sans compter une demande hors programme de 70 millions A. E., 10 millions C. P. pour l'aérodrome impérial de Majunga, dont la Métropole ne semblait pas devoir entreprendre prochainement la réalisation. Après accord de la Commission permanente de l'Assemblée représentative (Délibération n° 50-306 du 28 septembre 1950), ces propositions étaient adressées au Département le 30 septembre 1950, par lettre n° 3.751-Plan.

Il convient de remarquer que, sans compter la cartographie et la carte géologique, le projet du Plan décennal pour Madagascar prévoyait des dotations en autorisation d'engagement s'élevant, pour 1949-1950, à 8.813,5 millions (4.328,85 millions réellement obtenus y compris les remaniements et crédits complémentaires), et pour 1950-1951, 7.948,4 millions.

Le tableau XXXI compare par chapitre les trois avant-projets successifs de budget 1950-1951.

Le Comité directeur du F. I. D. E. S. s'est réuni les 19 et 26 décembre 1950, pour examiner les dernières propositions de Madagascar.

TABLEAU XXXI.

Etat comparatif des trois avant-projets successifs de budget 1950-1951.

NOMENCLATURE.	CREDITS DEMANDÉS PAR LE DIRECTEUR DU PLAN en avril 1950.		CREDITS DEMANDES LES 27 AVRIL et 4-8 mai 1950.		CREDITS DEMANDES LE 30 SEPTEMBRE 1950.	
	A. E.	C. P.	A. E.	C. P.	A. E.	C. P.
TITRE I.						
Dépenses de développement économique.						
PREMIÈRE PARTIE.						
Production.						
1° Dépenses générales	203,00	200,00	60,00	60,00	130,35	130,34
2° Production agricole	231,50	209,20	88,00	67,50	47,85	25,00
3° Aménagements fonciers et hydraulique agricole	249,00	216,50	89,00	186,00	32,40	60,00
4° Forêts	50,60	49,70	55,00	28,00	39,10	26,10
5° Elevage	126,50	123,70	57,30	35,30	— 6,76	— 7,20
7° Mines	172,00	164,50	39,00	29,50	39,00	3,00
8° Industrialisation	0	13,00	0	1,00	0	0,19
TOTAL DE LA PREMIÈRE PARTIE..	1.032,60	976,60	388.3	407,39	282,00	237,43
DEUXIÈME PARTIE.						
Equipement de base.						
9° Forces hydrauliques et électricité.	448,00	100,00	528.50	65.50	7,50	7,50
10° Chemins de Fer	322,00	1.002,00	90,00	383,00	— 140,00	35,00
11° Routes et Ponts	1.256,00	1.269,00	492,00	688,00	1.101,08	462,10
12° Ports	2.871,00	964,50	444,00	549,00	77,00	20,00
14° Voies navigables	15,00	158.00	15,00	15,00	15,00	15,00
15° Aéronautique	408,50	326,00	298,00	192,00	245,73	141.68
16° Transmissions	234,90	265,10	87,00	62,80	54,90	— 5,00
TOTAL DE LA DEUXIÈME PARTIE..	5.555,40	4.084,60	1.954,50	1.955,30	1.361,21	710,28
TOTAL DU TITRE I.....	6.588,00	5.061,20	2.342,80	2.362,60	1.643,21	947,71
TITRE II.						
Dépenses de développement social.						
19° Santé	501,50	519,20	287,00	336,00	250,00	169,50
20° Enseignement	874,50	532,50	199,25	206,10	147,88	88,75
21° Urbanisme et habitat	224,85	218,05	8,50	11,70	0	0,20
22° Travaux urbains et ruraux	1.079,50	323,50	156,50	123,50	— 24,00	59,00
TOTAA DU TITRE II.....	2.680,35	1.593,25	651,25	677,30	373,88	317,45
TOTAL GÉNÉRAL	9.268,35	6.654,45	2.994,05	3.039,90	2.017,09	1.265,16

Les Programmes 0, 1 et 2 ont été acceptés dans l'ensemble avec adjonction d'un crédit complémentaire A.E. de 105 millions pour le pont du Mandrare, de 50 millions A. E. et 8 millions C. P. pour l'hydraulique agricole des marais d'Ambila; de 60 millions A. E. et 4 millions C. P. pour le pont de Manakara, une diminution des crédits inscrits au chapitre 201 (90 millions A. E. et 50 C. P., au lieu de 140 A. E. et C. P.) et la suppression des crédits de matériel pour la construction des aéroports (20 millions A. E., 10 millions C. P.). Des réserves ayant été faites quant à l'utilité économique de la réfection de la route d'intérêt

général n° 4 Tananarive-Majunga, le crédit de 800 millions prévu à cet effet au chapitre 211 a été accepté mais bloqué provisoirement. Pour certains bâtiments le Comité directeur désire l'avis d'une commission: il critique les Services locaux qui ne peuvent faire aboutir les études concernant la production et souligne l'absence complète de toute inscription de crédit au Programme 2 en ce sens. Il néglige que ce fait provient des instructions mêmes du Département prescrivant, ainsi qu'il a été dit plus haut, l'inscription éventuelle au programme 2 du barrage de Tsiazompaniry (remplacé ultérieurement par d'autres projets) et d'une somme considérable pour le réseau routier. Quant au non-aboutissement des études, c'est faire fi de toutes les contingences locales : manque d'études antérieures, manque de techniciens, et... manque de crédits.

Deux vœux ont également été émis au sujet de la mise en valeur de l'Androy, de l'Ankaizina, et pour la réforme des Sociétés de batelage.

Après plus d'un mois de délai, la D. M. n° 406-AE/Plan/I du 11 janvier faisait connaître au Territoire ces décisions qui se montaient finalement à :

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.	CRÉDITS DE PAIEMENT.
Programme 0	0,95	131,30
Programme 1	2,30	126,90
Programme 2	2.192,85	590,60
TOTAL	2.196,10	848,80

Ces chiffres comprenaient l'inscription de 800 millions A. E. en programme 2 pour la réfection des tronçons extrêmes de la route Tananarive-Majunga, provisoirement bloqués dans l'attente de justifications complémentaires à fournir par Madagascar avant le 22 janvier 1951, délai très court, étant donné le retard apporté à l'envoi de ces instructions.

Il ne restait plus qu'à obtenir l'acceptation de la Commission permanente de l'Assemblée représentative. Les programmes qui lui furent soumis différaient légèrement du tableau précédent, par suite de quelques aménagements intérieurs, sans augmentation du montant total :

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.	CRÉDITS DE PAIEMENT.
Programme 0	35,98	146,30
Programme 1	32,73	111,86
Programme 2	2.192,85	590,60
TOTAL	2.196,10	848,76

afin de tenir un compte plus exact des dépenses déjà effectuées et des besoins probables du Territoire.

Par sa délibération n° 51-6 du 22 février 1951, la Commission permanente donnait son accord à ces derniers chiffres, publiés ensuite par l'arrêté n° 57-Plan/CG du même jour (*J. O.* M. 24 février 1951, p. 321). La D. M. n° 3.293-AE/Plan/I du 5 avril 1951 faisait connaître l'acceptation finale de ces chiffres par le Comité directeur du F. I. D. E. S. (séance du 3 avril 1951). La D. M. n° 3.218-AE/Plan/I du 4 avril 1951 apportait au Territoire la décision de ce Comité directeur, quant à l'axe routier lourd Tananarive-Majunga : 400 millions A. E. et 80 millions C. P. débloqués à la suite des justifications fournies par le Territoire, en imposant une participation de moitié du Territoire à ces travaux. Les 400 millions A. E. restants demeurent bloqués.

A cette date seulement, le budget 1950-1951 était définitif.

RYTHME GENERAL ET RESULTATS DE L'EXERCICE.

De juillet 1950 à février 1951, Madagascar n'a disposé, comme ressources F. I. D. E. S., que des seuls reports de l'exercice antérieur. Pendant les quatre mois suivants, les nouvelles dotations ont regarni *in extremis* la plupart des rubriques aux disponibilités presque complètement taries. Deux phases se distinguent donc que la courbe du graphique III ci-après rend plus sensibles. Dans une première période, les engagements d'autorisations d'engagement, après un démarrage rapide, tendent à diminuer peu à peu, les engagements de crédits de paiement (1) suivent une progressive parallèle.

(1) Il importe d'attirer l'attention sur cette notion d'engagement de crédit de paiement qui consiste en l'affectation d'une certaine somme pour une dépense nettement établie et dont le montant est connu, dès que la date de paiement de cette somme apparaît prochaine. C'est une opération préliminaire à la liquidation, elle correspond sensiblement à «l'engagement de dépense» des budgets courants. Tout engagement de C. P. non mandaté à la clôture de l'exercice est automatiquement annulé et retourne à la dotation.

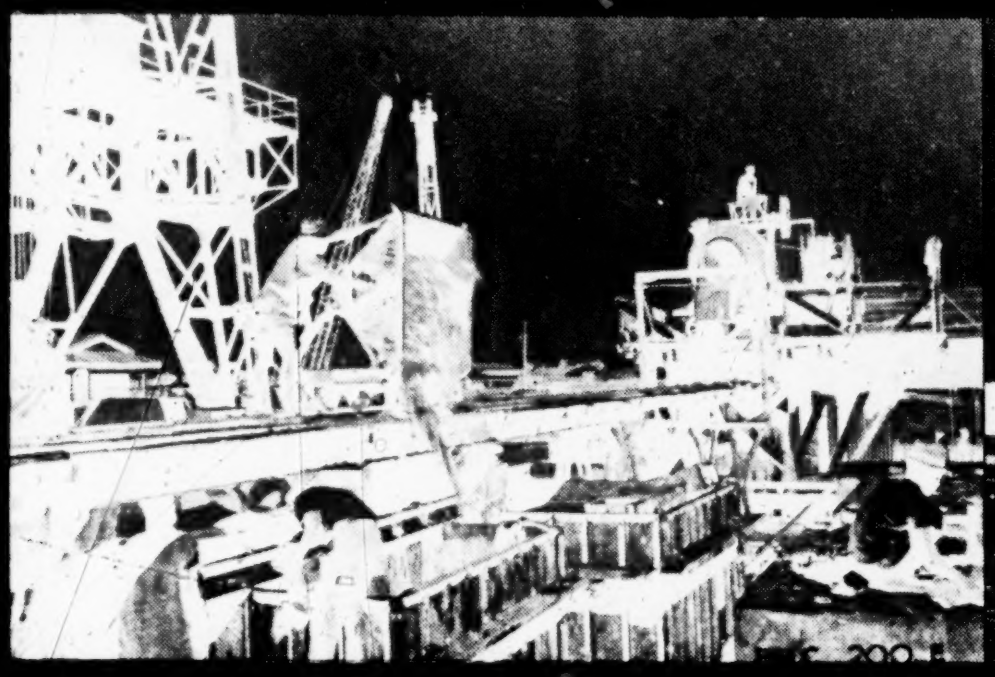

TAMATAVE. BÉTONNAGE DE BLOCS POUR LA CONSTRUCTION D'UN QUAI DE BATELAGE (1951). ENTREPRENEUR E. M. C.

MAHAVAVY-DU-NORD. — QUAI DE BATELAGE D'ANTSIMOMBONDRONA-PORT SAINT-LOUIS (1951).

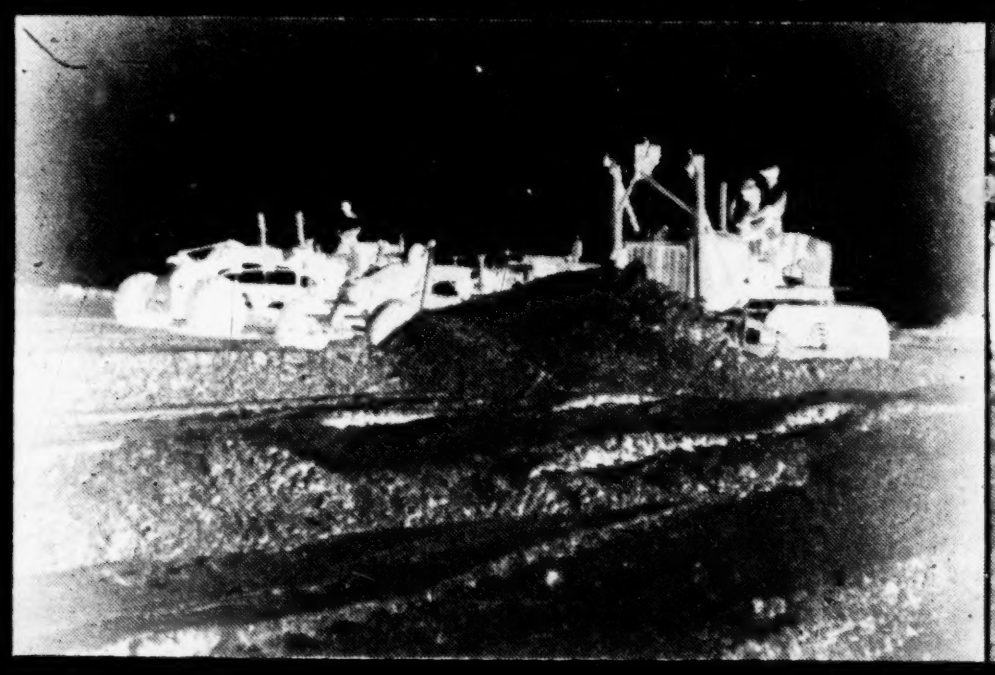

TULÉAR. — RÉGALAGE DES REMBLAIS DES TERRE-PLEINS DU PORT (1951).

FASCÈNE (NOSSI-BÉ). CARRIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT (1951). — ENTREPRENEUR : BASSIN DE RADOUB.

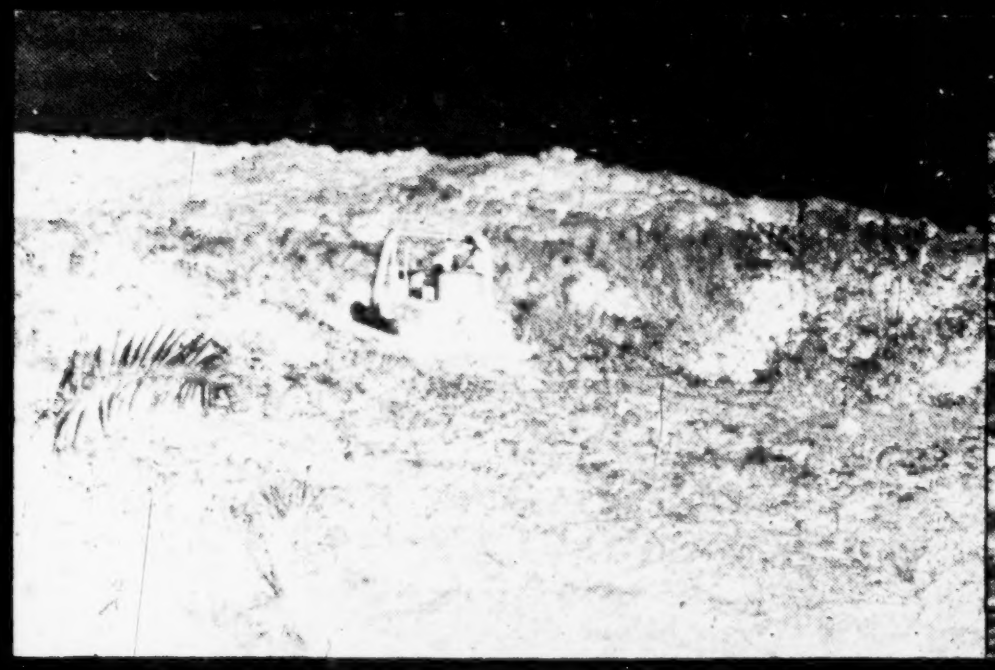

FASCÈNE (NOSSI-BÉ). TERRASSEMENTS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT (1951). ENTREPRENEUR : BASSIN DE RADOUB.

MORONDAVA. — CONCASSEUR TRAVAILLANT A LA CONSTRUCTION DE LA PISTE D'ENVOL (1951).

L'épuisement successif des rubriques ralentit la cadence d'exécution; les mandatements, qui se rapportent (sauf les salaires, dont le montant est identique d'un mois à l'autre) pour la plupart à des commandes ou des travaux lancés au cours de l'exercice antérieur, ne varient guère et conservent leur cadence antérieure. Avec les crédits ouverts par la Métropole commence une deuxième phase durant laquelle les engagements, tant d'autorisations d'engagement que de crédits de paiement, remontent à nouveau très rapidement. De leur côté, les mandatements s'accélèrent car les engagements de la première période commencent à se traduire par des paiements.

Cette évolution peut sembler paradoxale, puisque, tout au long de l'exercice, un disponible important est toujours demeuré entre les engagements et les dotations. Mais l'impossibilité de virements d'autorisations d'engagement empêche d'alimenter les rubriques déficitaires, celles qui précisément ont le mieux consommé et nécessitent une réévaluation. L'acceptation tardive, par le Comité directeur du F. I. D. E. S. des remaniements proposés, a permis ultérieurement de redresser la situation. L'évolution en crédit de paiement est parallèle, d'une part parce qu'il est impossible d'engager des crédits de paiement avant d'engager les autorisations d'engagement, d'autre part parce qu'au 31 janvier il ne restait plus que 770 millions de C. P. disponibles non engagés, et les Services, devant l'inconnue des mois futurs, ne pouvaient faire plus. Quant aux mandatements, avec un retard dû aux délais, ils traduisent, dans la deuxième partie de l'exercice, les engagements pris dans la première partie.

Dotations et utilisations, au cours de l'exercice, se montent aux chiffres suivants (en millions C. F. A.) :

PROGRAMME.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.			CRÉDITS DE PAIEMENT.				
	DOTATION.	ENGAGEMENTS.		DOTATION.	ENGAGEMENTS.		MANDATEMENTS.	
			p. 100.			p. 100.		p. 100
0	1.148,94	860,19	75	2.188,01	2.122,49	97	1.684,20	77
1	2.222,49	1.863,73	84	833,48	712,34	85	446,98	55
2	2.192,85	1.026,11	47	590,60	160,32	27	77,58	13
TOTAL	5.564,28	3.750,03	67	3.612,09	2.995,15	83	2.208,76	61

Une différence importante existe entre le montant des engagements de C. P. et celui des mandatements. Cela provient en partie de la longueur de la procédure comptable, parfois accrue par un nombre important de rejets de la part du trésor. Egalement, une part importante des liquidations et mandatements sont faits par les sous-ordonnateurs et les payeurs, hors de Tananarive (pour l'exercice, Tananarive a mandaté 1.379.231.470 fr. 50, les places 829.529.792 fr. 90), les délais en sont allongés d'autant. Le comportement du sous-ordonnateur de Paris (S. A. C.) est typique à cet égard, les moyens de paiement sont réclamés dès qu'une facture a des chances d'être présentée; le Territoire engage et délègue les crédits aussitôt que possible, parfois avec des retards causés par la nécessité de virements destinés à couvrir les dépenses, lorsque la rubrique est dépourvue de disponibilités, le mandatement n'est porté à la connaissance de Madagascar, donc régularisé en écriture, que plusieurs mois après.

Il vient d'être question de virements destinés à pallier les difficultés de certaines rubriques. Cette question demeure le grand problème financier du Plan. Depuis l'origine, il a été engagé, pour les chapitres demeurés à la section locale, 10.023,2 millions C. F. A., alors que les dotations de crédits de paiement n'atteignent que 5.801,9 millions C. F. A. Des déficiences dans le paiement étaient donc nécessairement à prévoir et ont imposé à Madagascar 26 arrêtés de virement, reproduits en annexe à ce rapport; deux d'entre eux, dépassent 10 p. 100 du chapitre bénéficiaire, ont été sollicités du F. I. D. E. S. et acceptés. Le montant des sommes déplacées s'élève à 516.279.000 francs, dont 170.429.000 francs à l'intérieur des chapitres et 345.850.000 francs de chapitre à chapitre. Un virement supplémentaire intéresse la section générale. L'importance même de ces transferts rend inutile un quelconque commentaire sur les difficultés de paiements causées par les réticences métropolitaines à allouer les crédits nécessaires sous prétexte de non consommation de ceux déjà distribués. Il y a là un cercle vicieux : pas de crédits parce que peu de consommation, mais peu de consommation parce que Madagascar est obligé à des manipulations sans nombre pour les factures les plus criardes et ne dispose d'aucune garantie pour l'avenir.

L'usage veut que les crédits soient répartis en trois groupes : production, équipement public de base, équipement social; cette coutume permet de mieux saisir la nature des efforts entrepris, et leur point d'application.

Le tableau XXXII permet de s'en faire une idée.

La comparaison des pourcentages respectifs des dotations et des consommations est parlante, elle donne une forme quasi mathématique à la physionomie générale du Plan, au cours de l'exercice, en lui retirant toute subjectivité.

C'est ainsi que l'accusation, portée contre le Territoire, de ne centrer son attention que sur l'équipement de base, paraît un peu théorique. Les dotations importantes allouées à ce genre d'opération l'ont été

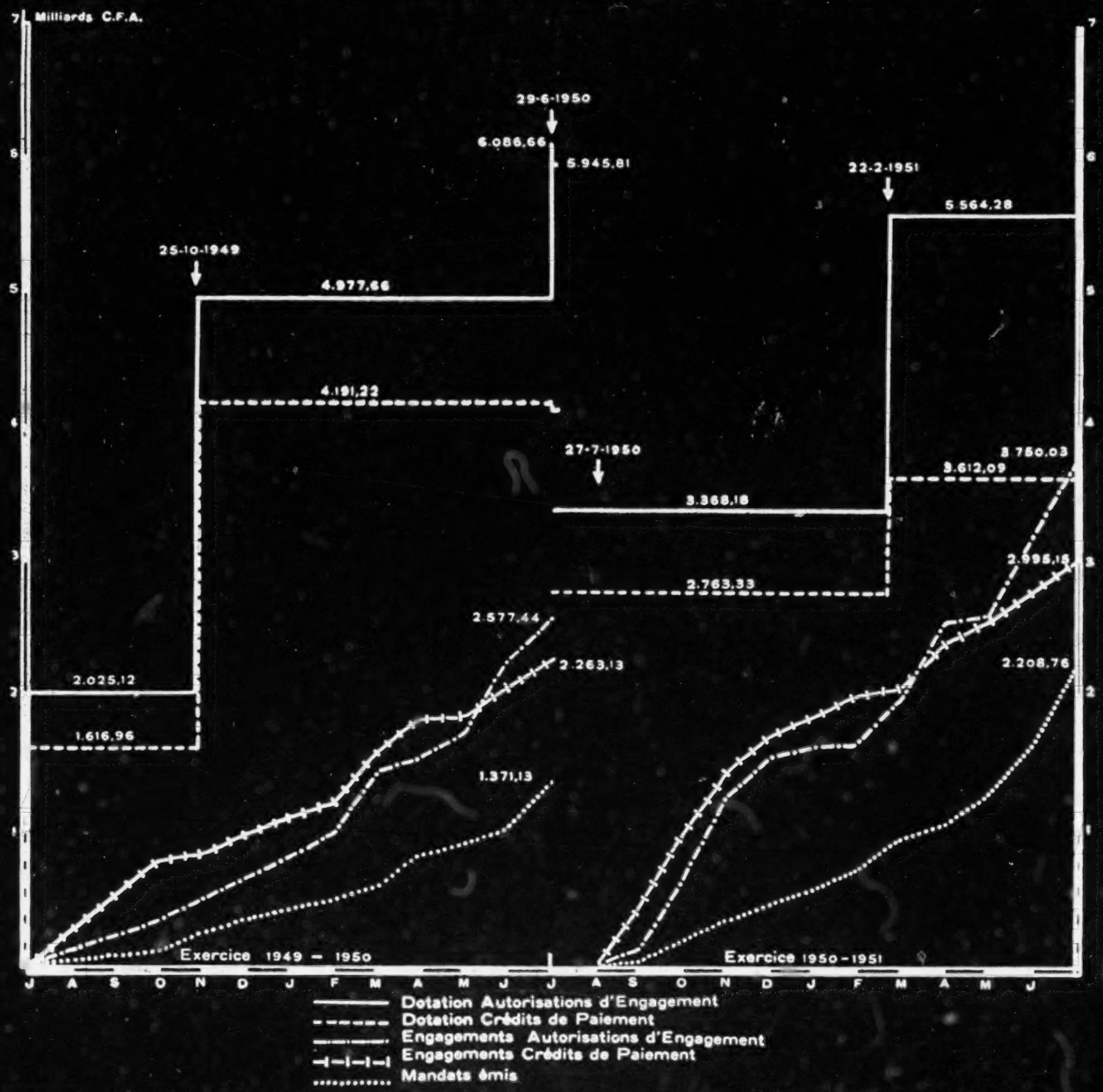

GRAPHIQUE 3. — UTILISATION MENSUELLE COMPARÉE DES CRÉDITS DU PLAN
Chapitres (201 à 222)

d'accord avec le Comité directeur du F. I. D. E. S.; elles n'ont pas entraîné un déséquilibre dans la consommation. La production a utilisé très régulièrement ses allocations. Seule la partie sociale a peut-être une activité plus discrète.

Plus précisément, les autorisations d'engagement dénotent au Programme 0 un assoupissement des engagements au titre de la production, traduisant par là l'achèvement du programme prévu, à quelques

TABLEAU XXXII. — *Consommation des crédits F. I. D. E. S.*

	PROGRAMME 0.			
	DOTATION.	%	CONSOM-MATION.	%
Production	156,62	14	85,23	10
Equipement de base	577,95	50	527,02	61
Social	414,37	36	247,94	29
TOTAL	1.148,94	100	860,19	100
Production	202,36	9	197,61	9
Equipement de base	1.563,54	72	1.517,75	72
Social	428,11	19	407,13	19
TOTAL	2.188,01	100	2.122,49	100
Production	202,36	9	164,09	10
Equipement de base	1.563,54	72	1.222,13	72
Social	422,11	19	297,98	18
TOTAL	2.188,01	100	1.684,20	100

exceptions près (plans manquants pour certains bâtiments du Service Vétérinaire), production également un peu en sommeil au programme 2, à cause de l'octroi tardif de ces crédits qui n'ont pu être utilisés dans le court laps de temps avant la clôture. Par contre le programme 1, qui dispose des plus abondantes dotations, a fourni un effort sérieux, et les autres opérations non lancées concernent également des bâtiments (école forestière, laboratoire minier).

La situation de l'équipement public de base, en autorisation d'engagement, marque une progression sensible dans la mise en route d'opérations nouvelles, au titre des trois programmes. Par contre, la tendance de l'équipement social est exactement inverse, ralentissement des engagements par suite de divergences, de manque de plans, ou de projets trop importants et dépassant les prévisions, pour les bâtiments.

Les engagements de crédits de paiement, première phase du paiement des dépenses, font présager l'achèvement à bref délai des opérations. A ce point de vue, il est intéressant de noter que la terminaison des travaux et acquisitions liées à la production se poursuit régulièrement avec tendance à s'accélérer dans les programmes 1 et 2. L'équipement public de base marque une légère propension au ralentissement au programme 1, ailleurs sa cadence se maintient. Seul l'équipement social se ralentit sérieusement dans les programmes 1 et 2 (question liée au ralentissement des engagements d'autorisations d'engagement.)

Dans l'ensemble, on peut dire que l'exercice 1950-1951 du Plan décennal démontre amplement que la période de lancement est passée, dans la limite des faibles crédits ouverts, production et équipement de base progressent suivant les prévisions. Seule la partie sociale est handicapée.

Ces affirmations sont vérifiées par les pourcentages des mandatements qui soulignent l'accélération marquée, à l'intérieur des programmes 1 et 2, par la production, tant et si bien que 17 p. 100 des mandats ont été réglés à ce titre, alors que les crédits de paiements alloués ne représentent que 16 p. 100, et ce, au détriment des dépenses d'ordre social.

Le résultat obtenu cette année dans les paiements (le chiffre atteint celui des trois exercices précédents réunis) laisse subsister un reliquat non consommé de l'ordre de 1,4 milliards. L'erreur serait de croire que ce reliquat puisse suffire pour les mois à venir. L'arrêt au 30 juin marque une césure factice, et importants sont les crédits délégués, donc en instance d'ordonnancement, non mandatés à cette date. Le disponible réel est beaucoup moins élevé :

	Millions.
Crédits ordonnancés directement au 30 juin 1951	1.379
Crédits délégués	1.195
1° Partie mandatée :	
a. Dans les places locales	540
b. Par S. O. F. I. D. à Paris	289

(section Madagascar). Exercice 1950-1951.

PROGRAMME 1.				PROGRAMME 2.				TOTAL.			
DOTATION.	%	CONSOM-MATION.	%	DOTATION.	%	CONSOM-MATION.	%	DOTATION.	%	CONSOM-MATION.	%
741,12	33	633,94	34	196,10	9	44,47	4	1.093,84	20	763,64	20
1.279,39	58	1.186,41	64	1.589,00	72	895,55	87	3.446,34	62	2.608,98	70
201,98	9	43,38	2	407,75	19	86,09	9	1.024,10	18	377,41	10
2.222,49	100	1.863,73	100	2.192,85	100	1.026,11	100	5.564,28	100	3.750,03	100
292,62	35	272,63	38	79,60	13	25,32	16	574,58	16	495.56	16
449,13	54	368,27	52	411,50	70	112,00	70	2.424,17	67	1.998,02	67
91,73	11	71,44	10	99,50	17	23,00	14	613,34	17	501,57	17
833,48	100	712,34	100	590,60	100	160,32	100	3.612,09	100	2.995,15	100
292,62	35	197,22	44	79,60	13	17,13	22	574,58	16	378,44	17
449.13	54	198,99	45	411,50	70	59,42	77	2.424,17	67	1.480,54	67
91,73	11	50,77	11	99,50	17	1,03	1	613,34	17	349,78	16
833,48	100	446.98	100	590,60	100	77,58	100	3.612,09	100	2.208.76	100

Millions.

2° Partie non mandatée par les sous-ordonnancements, mais immédiatement utilisable sans attendre l'arrêté de report, donc indisponible au regard de l'ordonnateur.

a. Dans les places locales	279
b. Par S. O. F. I. D. à Paris	87
Demandes de délégations présentées par le S. A. C. et non satisfaites faute d'inscription aux rubriques intéressées	79
Transmissions de France en instance de régularisation	46
Avance du budget général	12
Sommes dues au Compte ravitaillement	90
TOTAL	2.801

Le disponible réel ressort donc à 811 millions. La situation est encore plus grave, compte tenu des considérations suivantes :

Millions.

1° Il y a actuellement un nombre important de factures en instance :

Le montant connu pour les Services autres que les T. P. se monte à	86
Les T. P. ne peuvent fournir un chiffre précis mais estiment le montant de ces factures à 40 p. 100 de leurs besoins en argent frais pour le deuxième semestre 1951, soit au bas mot	300
2° Le S. A. C. vient de faire connaître ses prévisions pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1951	39
TOTAL	425

Ainsi, dès la reprise de l'exercice, une très lourde hypothèque réduira encore la marge des crédits disponibles pour la poursuite normale des opérations en cours. Cette marge infime se répartit en une multitude de rubriques (250 environ) dont aucune n'est suffisamment dotée pour faire face aux besoins jusqu'au 31 décembre 1951, et la plupart ne permettent pas d'étaler la marée des dépenses immédiatement

exigibles. Dans ces conditions, le jeu des virements et remaniements apparaît absolument inapplicable puisque aucune dotation ne se suffit à elle-même.

Seul, l'apport de crédits nouveaux peut dénouer cette situation angoissante.

C'est la grande constatation nouvelle qui découle de l'analyse des conditions d'exécution du Plan au cours de l'exercice. Par ailleurs, on peut vérifier les pronostics formulés dans le précédent rapport (situation au 30 juin 1950) :

Très longs délais de livraison du matériel commandé, dont les paiements s'achèvent,

Manque de techniciens et longs délais nécessaires pour les études de production, dont la situation ne s'est résorbée qu'au cours du présent exercice,

Délais considérables pour l'étude des bâtiments, la plupart des retards existant encore sont dus à cette cause.

L'on a fait grief à Madagascar de ne pas pousser assez la production, les études s'achèvent et la consommation des crédits montre une progression normale.

L'on a reproché une trop grande propension à acquérir du matériel de génie civil, pourtant indispensable à la mise en route de chantiers modernes, seul apte à fournir rapidement les moyens de débloquer les diverses régions productives de l'Ile; les livraisons s'achèvent.

D'ores et déjà, Madagascar peut montrer les réalisations faites grâce aux crédits F. I. D. E. S., les grands chantiers sont ouverts en quelques points de l'Ile (ils ne peuvent l'être partout sous peine de dispersion critiquable) et attirent l'attention de tous les visiteurs de l'Ile, témoins de l'effort tenté.

Avant de conclure, un dernier tableau XXXIII doit être présenté, celui, par programme, des dotations et consommations de crédits depuis l'origine. Il permettra de lier les considérations précédentes à l'exécution d'ensemble du Plan depuis le début.

Certes, il ne peut être question de rentabilité du Plan décennal. A peine quelques milliers de tonnes de produits agricoles sur les périmètres déjà récupérés, et quelques économies de matériel sur des portions d'axes de communication en meilleur état. Mais quel Territoire peut, au 30 juin 1951, parler de rentabilité ? Actuellement on travaille; encore faut-il attendre l'achèvement de l'entreprise pour parler de bénéfice. Et encore, la baisse de mortalité dans l'Ile, grâce aux efforts du Plan, n'est-elle pas la plus belle récompense déjà obtenue ?

Il n'est donc pas question de pessimisme pour Madagascar.

Le Plan avance, sans gaspillage, sans timidité (graphique 4). Les avatars qui peuvent désormais freiner sa marche ne seront certainement plus causés par des contingences locales.

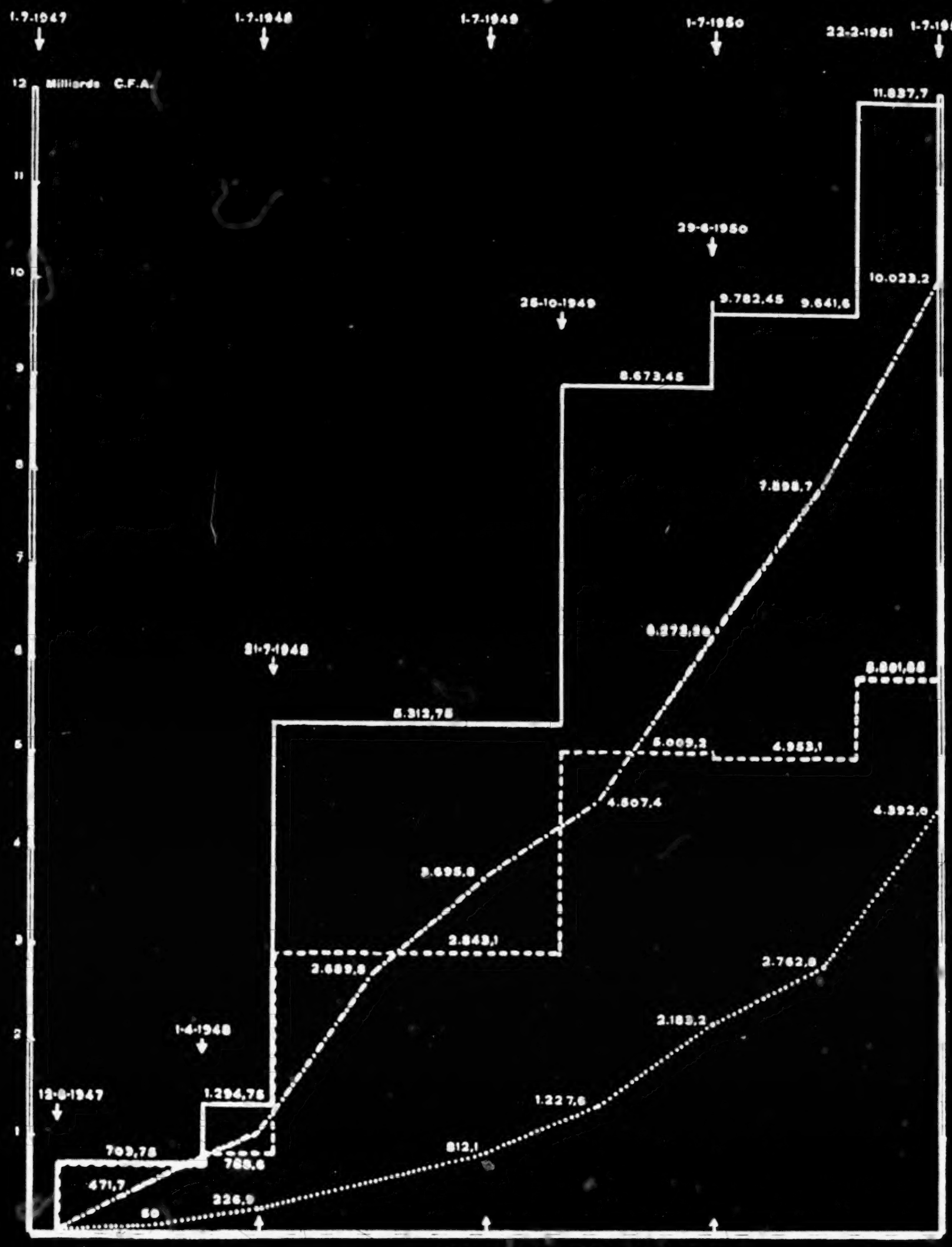

LÉGENDE
- Dotation Autorisations d'Engagement
- Crédits de Paiement
- Engagements Autorisations d'Engagement
- Mandatements

GRAPHIQUE 4 — UTILISATION GLOBALE DES CRÉDITS DU PLAN
(Chapitre 1 à 222)

TABLEAU XXXIII. — *Consommation des crédits F. I. D. E. S.*

	PROGRAMME 0.			
	DOTATION.	%	CONSOMMATION.	%
Autorisations d'engagements.				
Production	594,95	9	523,50	8
Equipement de base	4.805,78	73	4.754,79	76
Social	1.168,15	18	1.001,66	16
TOTAL	6.568,88	100	6.279,95	100
Mandatements.				
Production	435,28	10	376,89	10
Equipement de base	2.978,34	70	2.678,84	72
Social	817,97	20	665,64	18
TOTAL	4.231,59	100	3.721,37	100

(*section Madagascar*). *Depuis l'origine.*

PROGRAMME 1.				PROGRAMME 2.				TOTAL.			
DOTATION.	%	CONSOM-MATION.	%	DOTATION.	%	CONSOM-MATION.	%	DOTATION.	%	CONSOM-MATION.	%
821,77	27	714,55	26	196,10	9	44,47	4	1.612,82	14	1.282,52	13
1.935,00	63	1.842,00	68	1.589,00	72	895,55	87	8.329,78	70	7.492,34	75
319,20	10	160,60	6	407,75	19	86,09	9	1.895,10	16	1.248,35	12
3.075,97	100	2.717,15	100	2.192,85	100	1.026,11	100	11.837,70	100	10.023,21	100
376,06	38	242,09	41	79,60	13	17,13	22	890,94	15	636,11	14
484,90	50	291,22	49	411,50	70	59,42	77	3.874,74	67	3.029,48	69
118,70	12	59,72	10	99,50	17	1,03	1	1.036,17	18	726,39	17
979,66	100	593,03	100	590,60	100	77,58	100	5.801,85	100	4.391,98	100

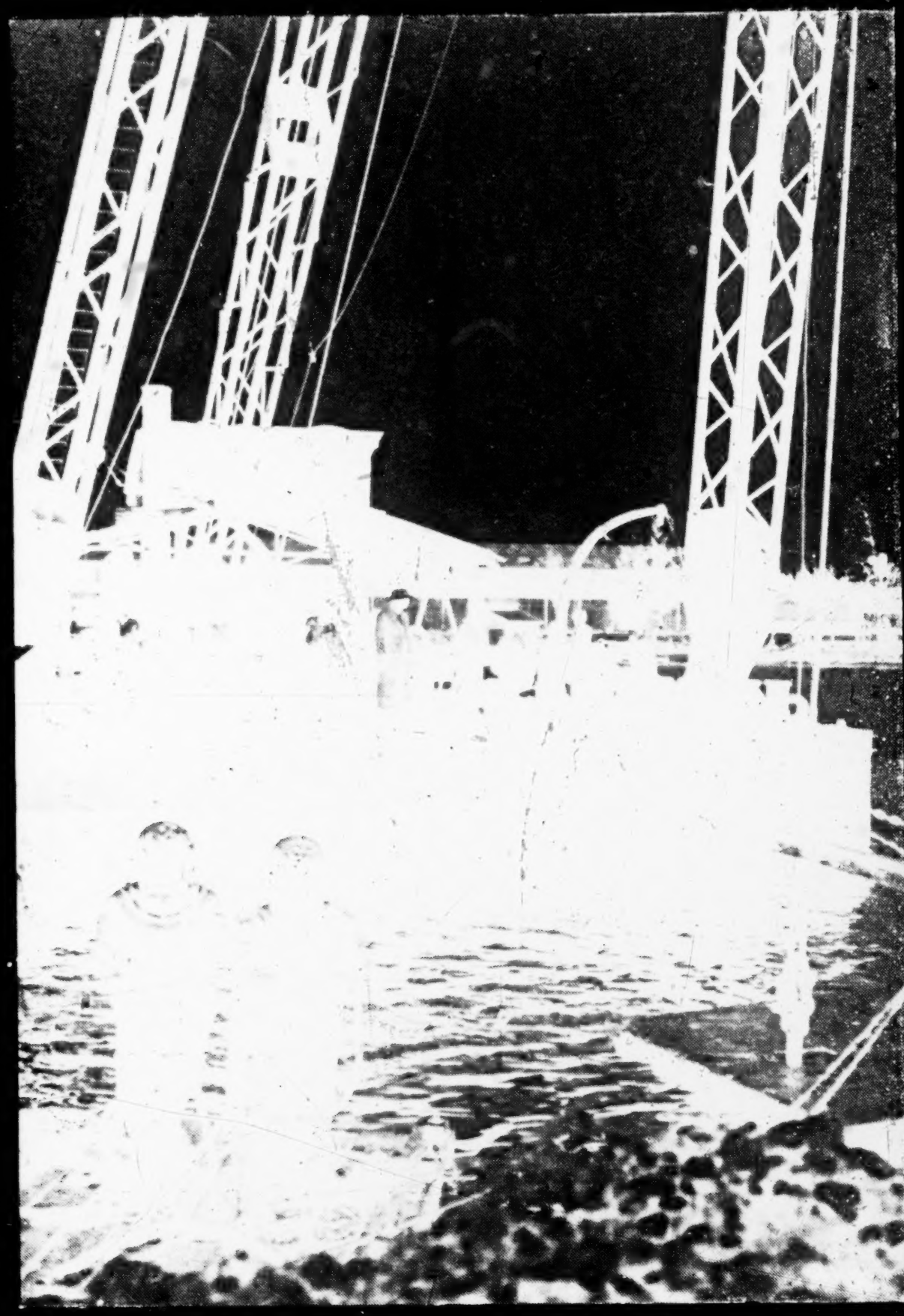

TAMATAVE. — CONSTRUCTION D'UN QUAI DE BATELAGE. (IMMERSION D'UN BLOC A L'AIDE DU PONTON MATURE.) (1951.)

TROISIÈME PARTIE.

L'EXÉCUTION DU PLAN DÉCENNAL AU COURS DE L'EXERCICE.

Les pages qui suivent étudient les réalisations du Plan décennal à Madagascar, groupées par chapitres. Les tableaux de développement constituent la partie proprement financière de la présente étude et reproduisent le décompte de l'utilisation des sommes allouées au Territoire, leur contexture permet de les rattacher à ceux fournis à la clôture de l'exercice précédent, en ce qui concerne les programmes 0 et 1. Le programme 2 (chapitres 201 à 222) est entièrement nouveau, puisqu'il a été mis en route à Madagascar le 22 février 1951.

La section d'Outre-mer «Madagascar», gérée par le Territoire, comporte les chapitres 1er à 22, 101 à 122, 201 à 222. La section générale, directement rattachée à la Métropole, comporte les chapitres 55, 57, 64, 71, 72. Il a paru utile de ne pas s'en tenir à l'étude de la simple section d'Outre-mer, mais d'élargir à l'ensemble des réalisations permises par l'octroi des crédits F. I. D. E. S.; cette dernière solution permet de suivre dans toute son ampleur l'effort consenti par la Métropole pour le développement de l'Ile.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTUDES GÉNÉRALES.

Le chapitre 1-101-201 réunit toutes les activités coiffant l'ensemble de l'exécution du Plan décennal ou synthétisant l'action de plusieurs chapitres. Il comporte à la fois des dépenses de personnel, de matériel et d'études.

Le personnel est affecté en deux bureaux distincts :

1° Service du Plan, chargé de la conception générale et de la direction des activités concourant à l'exécution du Plan décennal du Territoire;

2° Service de la comptabilité du Plan, auprès de la Direction des Finances, où sont centralisées toutes les opérations comptables intéressant le Plan décennal.

De plus, deux pédologues de l'Institut de la Recherche Scientifique de Madagascar se consacrent essentiellement à des études réglées sur crédit F. I. D. E. S.

Enfin, la coordination des divers organismes, axés sur la mise en valeur du Lac Alaotra, a nécessité la mise en place d'un secrétariat réduit, à la disposition du Chef de la circonscription autonome d'Ambatondrazaka qui assure cette coordination.

Le tableau suivant indique les divers effectifs :

	SERVICE PLAN.	COMPTABILITÉ DIRECTION Finances.	I.R.S.M.	ALAOTRA.	OBSERVATIONS.
Administrateurs de la France d'Outre-mer..	2	0	0	0	Budget Métropole.
Personnel d'encadrement.....	3	0	2	0	
Secrétaires et dactylographes.....	6	6	0	2	
Plantons ou chauffeurs.....	2	1	0	0	

Quelques crédits ont servi à couvrir la prime de rendement de certains personnels des Travaux Publics, payés au principal sur d'autres chapitres. L'impossibilité de ventiler ces primes a conduit à en imposer la charge au chapitre 201.

Le Conseiller en Planification du Territoire, M. Rotival, a visité pour la deuxième fois Madagascar du 27 mai au 10 juillet 1950. Il s'y trouve actuellement pour un nouveau séjour depuis le 13 juin 1951. Son attention est plus particulièrement orientée vers la première opération inscrite à son programme général de développement de l'Ile : la région du Mangoky.

Les dépenses de matériel ressortent aux mêmes postes que les dépenses de personnel. Elles ont pour but d'assurer le fonctionnement et l'efficience du Service, fournitures de bureau, moyens de locomotion, déplacements. Le Service du Plan a eu également à faire face à certaines dépenses particulières : impression du rapport d'exécution du 1er juillet 1947 au 30 juin 1950 et achat de 250 numéros du n° 5 de la Revue *Entreprises et Produits de Madagascar* consacrée aux problèmes d'équipement de Madagascar; ces dépenses étaient indispensables à la propagande généralisée des efforts métropolitains pour l'équipement des Territoires d'Outre-mer, et ont contribué à répandre dans le public une connaissance plus exacte de ces problèmes.

Une attention toute particulière doit être réservée aux dépenses d'études inscrites au Programme 2. Il s'agit de plans d'urbanisme et d'assainissement pour les principales villes du Territoire et des plans de développement de certaines collectivités rurales. Le Comité technique du Plan, à trois reprises différentes, s'est penché sur cette question. Il a décidé de proposer à l'acceptation du Département un programme d'études de 200 millions, concernant Tananarive, Majunga, Tamatave, Antsirabe, Fianarantsoa, Tuléar, Diégo-Suarez, Nosy-Be, Antalaha, Mananjary, Fort-Dauphin, Morondava, Marovoay, Ambatondrazaka,

Arivonimamo, Ambalavao, Sainte-Marie, et dix centres cantonaux ruraux (Andilamena, Mahanoro, Ankazobe, Ankadivoribe, Ankazomborona, Ankilizato, Ambila, Ambohimanjaka, un centre dans la Mahavavy du Nord et un centre à la Sakoa). Le Département n'a accordé que 70 millions A. E. et 30 millions C. P. pour l'exercice 1950-1951. Néanmoins les études ont débuté. Un contrat est en cours d'élaboration avec un géomètre pour établir le levé topographique des agglomérations intéressées; la pédologie des sols des deux collectivités d'Andilamena et Mahanoro, commencée, donnera des assurances quant à la valeur agricole des terres. Enfin, une convention pourra être prochainement approuvée pour l'étude de l'assainissement de la ville de Morondava. Ces études seules sont à la charge du budget du Plan, le financement des travaux ultérieurs devant être assuré grâce aux ressources des communes et des collectivités bénéficiaires.

CHAPITRE PREMIER. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		PERSONNEL	5.40	0	5.40	5.19	0.21	5.40
2		MATÉRIEL	7.00	0	7.00	6.60	0.39	6.99
		TOTAL	12.40	0	12.40	11.79	0.60	12.39

CHAPITRE 101. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		PERSONNEL	22.00	— 9.63	12.37	2.35	10.02	12.37
2		MATÉRIEL	3.50	0	3.50	0	0	0
3		ETUDES	1.50	0	1.50	0	0	0
		TOTAL	27.00	— 9.63	17.37	2.35	10.02	12.37

ÉTUDES GÉNÉRALES.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
5.40	0	0	5.40	5.379.610 1	0	5.379.610 1
7.00	0	— 0.56	6.44	3.800.493 8	1.898.004 8	5.698.498 6
12.40	0	— 0.56	11.84	9.180.103 9	1.898.004 8	11.078.108 7

ÉTUDES GÉNÉRALES.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
22.00	— 9.64	0	12.36	2.337.576 1	9.743.813 1	12.081.389 2
3.50	0	— 3.50	0	0	0	0
1.50	0	— 1.50	0	0	0	0
27.00	— 9.64	— 5.00	12.36	2.337.576 1	9.743.813 1	12.081.389 2

CHAPITRE 201. — ETUDES GÉNÉRALES.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATION D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	
1		PERSONNEL	15.00	0.97	15.00	0	15.00	945.034 4
2		MATÉRIEL	5.00	1.07	5.00	0	5.00	1.065.640 0
3		ETUDES	70.00	1.20	30.00	0	30.00	0
		TOTAL DU CHAPITRE 201....	90.00	3.24	50.00	0	50.00	2.010.674 4

CHAPITRE II.

PRODUCTION AGRICOLE.

Au 30 juin 1950, l'équipement des Services Agricoles de Madagascar laissait une forte impression de retard et de dispersion des crédits. La grandeur de la tâche à entreprendre expliquait l'importance d'un Programme 0 foisonnant de mille réalisations utiles mais dont l'imputation au Plan décennal pouvait sembler irrationnelle. L'exercice suivant devait apporter une clarification de l'ensemble. Certes, il n'a pu changer la contexture du Programme 0, mais l'arrivée du matériel a complété, en ensembles homogènes, les équipements disparates reçus jusqu'alors. Peu à peu les bâtiments s'achèvent et une chaîne cohérente de stations et d'écoles recouvre l'Ile. Cette concentration est encore plus poussée au Programme 1, et si le Programme 2 n'apparaît pas aussi charpenté, la faute n'en incombe pas au Territoire : les dotations qui y figurent représentent des crédits complémentaires des Programmes 0 et 1; Madagascar les avait proposés ainsi, mais le Comité directeur du F. I. D. E. S. a jugé nécessaire de les inscrire à un nouveau programme.

Quoi qu'il en soit, la consommation des crédits atteint des chiffres remarquables (depuis l'origine) :

	DOTATIONS AE.	ENGAGEMENTS AE.	DOTATIONS CP.	MANDATEMENT.
Programme 0	318,35	289,74 (91 %)	238,20	217,06 (91 %)
Programme 1	58,50	53,00 (96 %)	47,00	41,85 (89 %)
Programme 2	51,50	30,00 (58 %)	17,00	12,93 (77 %)

un appoint sérieux de crédits de paiement est d'ores et déjà nécessaire pour assurer le règlement de toutes les dépenses dans les quelques mois à venir, les 30 millions de report ne pourront suffire, tant s'en faut. Ces résultats n'ont été acquis que par l'intervention de plusieurs virements formant un total de 25,2 millions, mais ces virements proviennent d'autres chapitres qui réclament maintenant les dotations dont ils ont été délestés. Cette politique de «parer au plus pressé», si elle démontre la vitalité actuelle du Plan de Madagascar, fait apparaître également la nécessité impérieuse de dotations de crédits de paiement, en rapport avec les engagements massifs de crédits de programme réalisés.

Il est bien difficile, après seulement quatre années d'exécution, de présenter un bilan des résultats déjà obtenus par l'agriculture, des délais beaucoup plus longs sont nécessaires. Néanmoins, la simple énumération des réalisations dans les diverses branches d'activités laisse présager que le dispositif préparatoire étant en place, le développement et l'amélioration de la production sont en bonne voie.

La recherche agronomique à Madagascar se fonde sur une station principale au Lac Alaotra, complétée par des stations d'essais dans les diverses zones de l'Ile. Cinq hangars-magasins améliorent l'équipement de la station du Lac Alaotra, tandis que du matériel de laboratoire nouveau permet d'effectuer dans les différentes disciplines (amélioration des espèces, pédologie, chimie) les analyses nécessaires sur un plan industriel : la station échappera ainsi à la critique, souvent formulée, de trop travailler en vase clos, sans se préoccuper de la divulgation à grande échelle et de l'utilisation pratique des résultats. Une station météorologique a été installée, tandis que se poursuit la construction des logements nécessaires pour abriter le personnel, à 13 kilomètres de la ville la plus proche; deux bâtiments (Directeur et adjoint) sont terminés, un troisième a été acquis, un marché a été passé pour la construction de quatre logements économiques. Enfin, il faut mentionner l'adduction d'eau pour l'alimentation des nouveaux laboratoires et logements et la mise en chantier d'un groupe exploitation «rurale».

Les autres stations d'essais : Ivoloina, Tuléar, Antsirabe, Nanisana, Bealanana, Antalaha, Nanokely, Ambanja, Mahanoro ont bénéficié de diverses constructions et d'un complément de matériel intéressant, en particulier Antsirabe (hangar à cheptel, magasins, bureaux) et Nanisana (hangar à matériel).

Le gros ouvrage de l'Ecole supérieure d'agriculture est terminé, la toiture en grande partie posée. En octobre prochain, deux promotions pourront y trouver place, comme prévu.

Les différents bâtiments des Ecoles pratiques de Marovoay et de l'Ivoloina sont entièrement terminés et permettent le logement, dans des bonnes conditions sanitaires, de 90 élèves, en trois promotions, dans chacune des deux. Leur équipement permettra désormais une bonne formation professionnelle des futurs

cadres autochtones. La rubrique «Stations d'essais» a servi au démarrage des travaux dans ces deux centres.

La station d'essais de tracteurs du Lac Alaotra a achevé son infrastructure et son équipement; montage de son atelier avec installation électrique, réception des machines, montage de quatre hangars abritant le matériel. L'acquisition de pièces de rechange pour les engins et des accessoires (charrues, pulvériseurs, etc.) donne à ce matériel sa pleine efficacité. Deux logements économiques sont envisagés.

Dix groupes de motoculture (tracteurs et chaînes complètes de matériel), répartis dans les centres producteurs des différentes Provinces, préparent les terrains à la culture, au bénéfice des cultivateurs autochtones. A Nanisana, Mahabo, Antsirabe et Ambanja, des hangars abritent le matériel.

Les logements de l'Inspecteur Général, du Chef du Service du Génie rural, et du Chef du Service du Conditionnement, ainsi que deux habitations économiques, sont achevés à Nanisana. A l'ensemble très cohérent et très complet de cette station centrale, il ne manque guère que l'adduction d'eau et un laboratoire. Les plans et les devis existent, seule la question du financement se pose avec acuité. Tamatave bénéficie de bureaux et de logements pour le Service de l'Agriculture, de bureaux pour le Service du Conditionnement; Majunga de bureaux pour le Service de l'Agriculture. D'autres bâtiments s'érigent à Antalaha et Manakara.

Dans le domaine de la défense des cultures, quelques cases à Betioky, Ambovombe, Befandriana, Ihosy et Beraketa assurent le logement du personnel qui se consacre à la lutte antiacridienne avec un succès croissant grâce à l'acquisition de véhicules, de matériel. Deux hélicoptères, arrivés en cours d'exercice, rendent des services notables.

Outre la plantation de raquettes dans le Sud (tâche confiée au Service Vétérinaire), le Service de la Conservation des sols assure une propagande par l'image qui a nécessité l'achat de matériel cinématographique. Il a bénéficié également de quelques engins modernes de culture.

Un hangar de désinsectisation, en construction à Tamatave, facilitera et accélérera le conditionnement des produits dans ce port. Les crédits F. I. D. E. S. ont réglé l'acquisition de hangars pour Morondava, Morombe, Nossi-Bé et Manakara, prévus pour le conditionnement, malheureusement le manque de crédits à interrompu leur achèvement et leur reprise par les Chambres de commerce est à l'étude.

L'acquisition d'un important matériel agricole constitue la participation des crédits F. I. D. E. S. au développement de la production qui a insisté cette année surtout sur les cultures vivrières et oléagineuses. Depuis l'origine, cette participation est très importante : 62,10 millions en dotation de programme, 59,70 en crédits de paiement (56,00 millions de mandatement), mais il n'est pas prévu de poursuivre l'utilisation de cette source de financement dans les programmes ultérieurs.

D'une manière générale, le volume des crédits consacrés à la production agricole aura tendance à diminuer dans l'avenir. Ce chapitre a bénéficié au départ d'apports massifs de capitaux, afin de lui donner l'importance nécessaire à l'exécution du Plan. Le résultat, à l'heure actuelle, est à peu près atteint, L'effort doit donc s'axer sur une utilisation plus immédiate, dans les aménagements fonciers et l'hydraulique agricole.

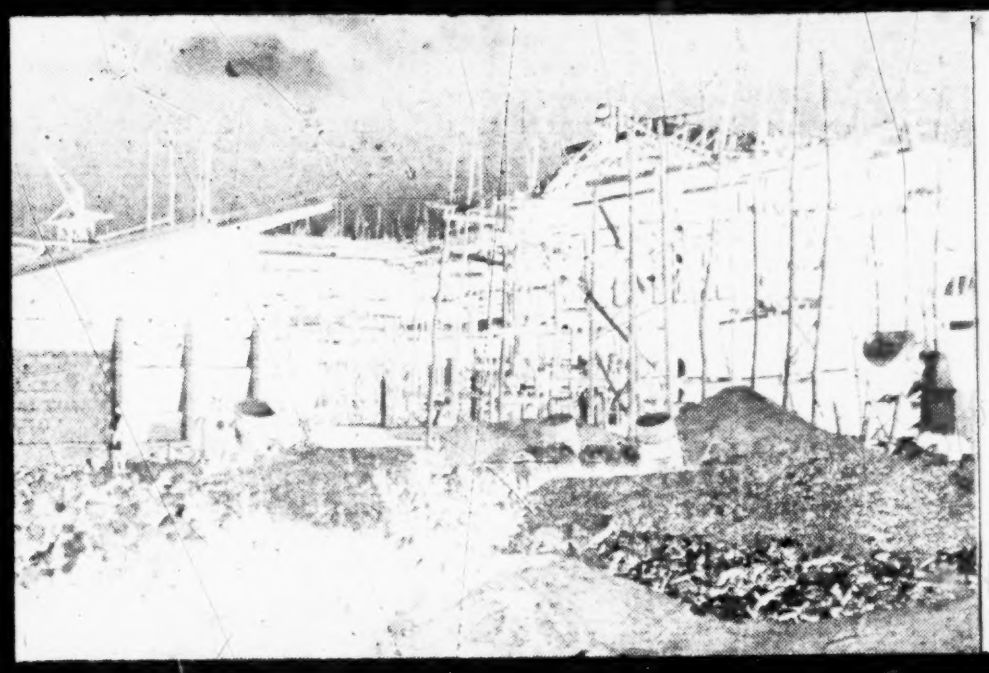

NANISANA. — CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE (1951). — ENTREPRENEUR SOPREMA.

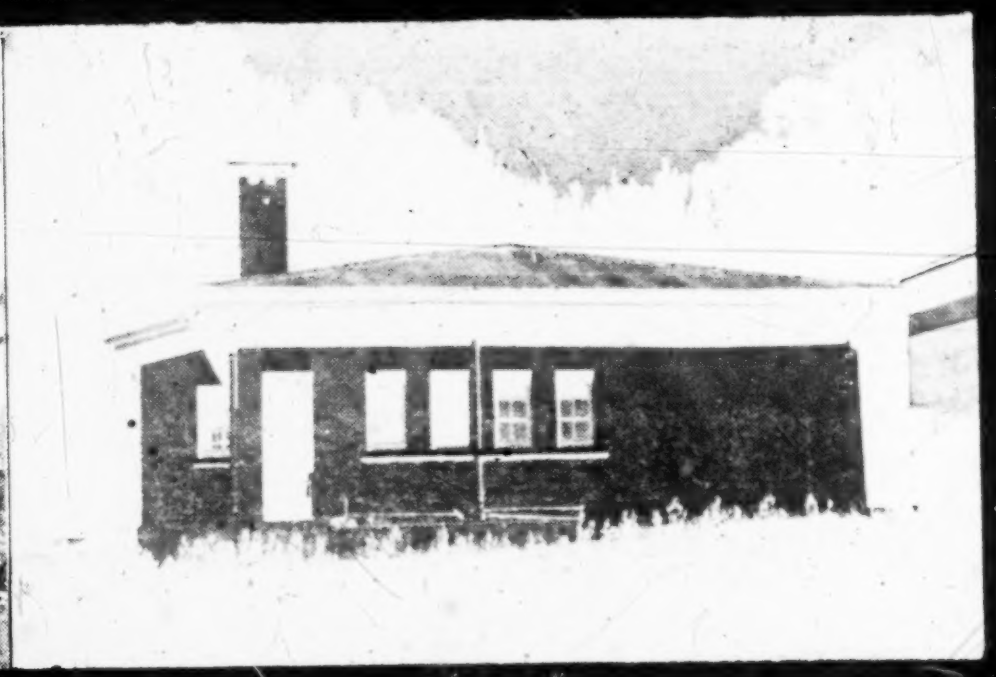

NANISANA. — LOGEMENTS ÉCONOMIQUES POUR FONCTIONNAIRES (1951). — ENTREPRENEUR BART.

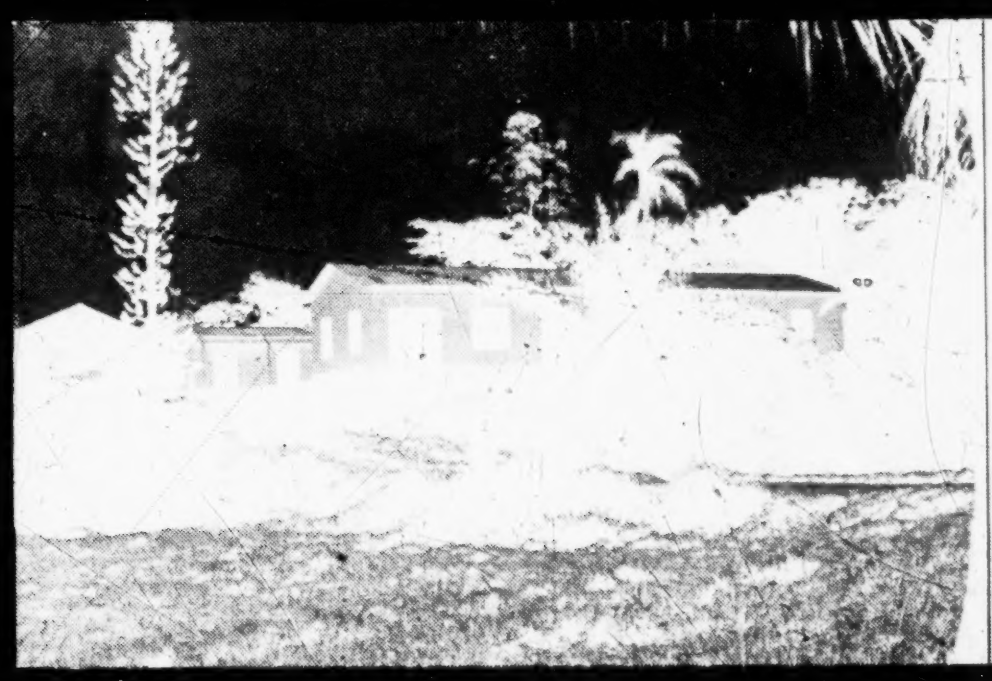

IVOLOINA. — BATIMENTS DE L'ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE (1951).

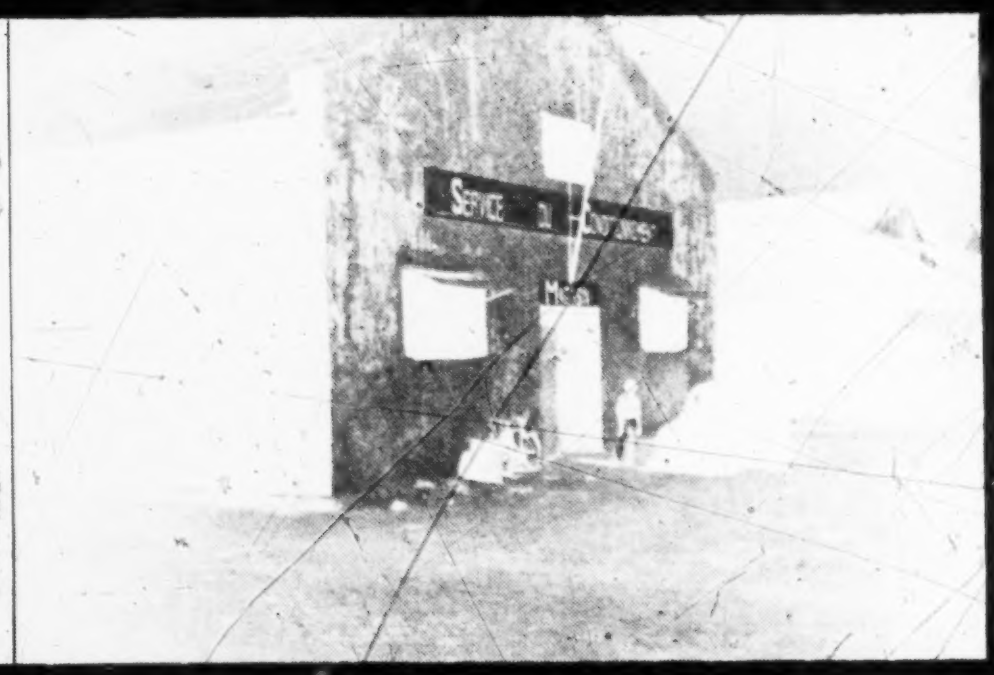

MAJUNGA. — MAGASIN DU SERVICE DU CONDITIONNEMENT (1951).

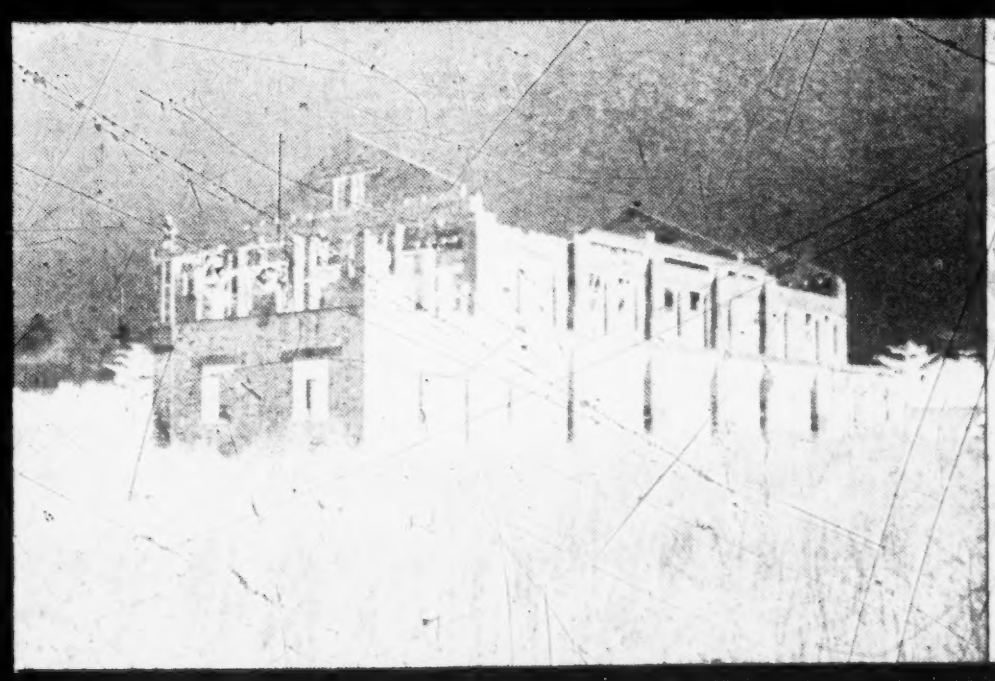

MAROVOAY. — ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE EN CONSTRUCTION (1949).

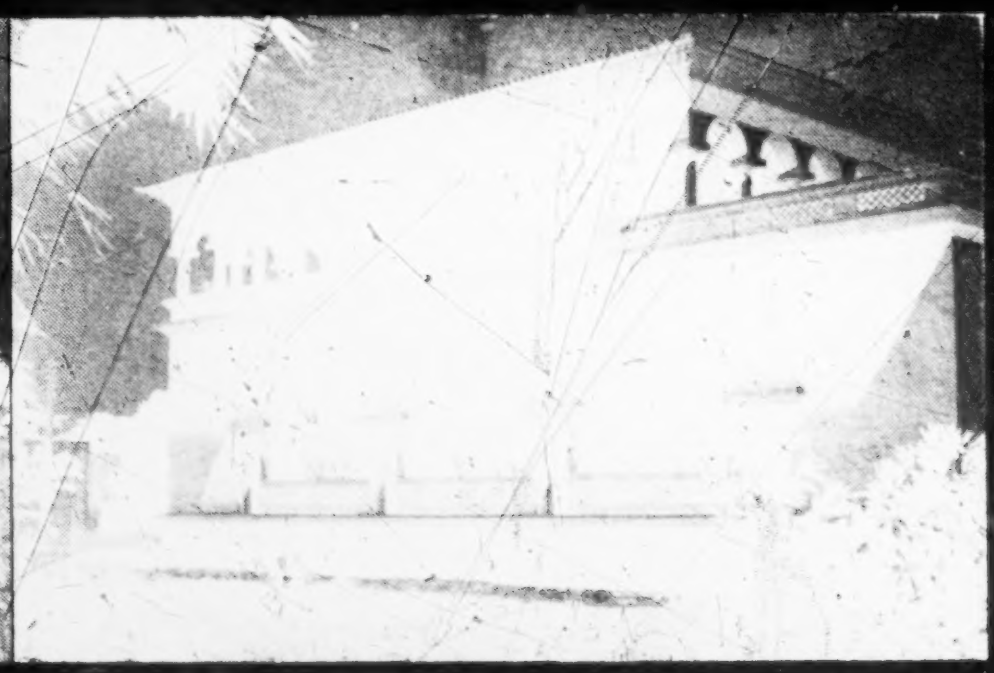

TAMATAVE. BUREAUX ET LOGEMENTS SERVICE AGRICULTURE ET CONDITIONNEMENT (1951). ENTREPRENEUR GUYARD.

CHAPITRE II. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs	Exercice 1950-1951.	Total.
1		RECHERCHES AGRONOMIQUES :						
	1	Centre Alaotra	37.25	0	37.25	33.37	3.87	37.24
	2	Stations d'essais	29.00	0	29.00	19.85	9.14	28.99
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er.....	66.25	0	66.25	53.22	13.01	66.23
2		ENSEIGNEMENT AGRICOLE :						
	1	Ecole supérieure d'agriculture..	77.00	0	77.00	39.00	12.24	51.24
3		MOTOCULTURE :						
		Station Alaotra	19.50	0	19.50	13.50	6.00	19.50
4		EQUIPEMENT DU SERVICE :						
	1-2	Inspection générale	52.50	0	52.50	50.72	1.78	52.50
	3	Défense des cultures.....	20.00	0	20.00	17.08	2.91	19.99
	4	Conditionnement des produits...	16.00	0	16.00	13.07	0.10	13.17
	5	Protection et conservation des sols	5.00	0	5.00	5.00	0	5.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 4.....	93.50	0	93.50	85.87	4.79	90.66
5		DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS :						
	1	Productions vivrières	34.75	0	34.75	34.76	0	34.76
	2	Oléagineux (cultures diverses)...	15.00	— 0.65	14.35	14.35	0	14.35
	3	Café (coopératives)	13.00	0	13.00	13.00	0	13.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 5.....	62.75	— 0.65	62.10	62.11	0	62.11
		TOTAL DU CHAPITRE II.....	319.00	— 0.65	318.35	253.70	36.04	289.74

CHAPITRE 102. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
2		ENSEIGNEMENT AGRICOLE :						
	2	Ecoles pratiques	8.00	4.00	12.00	6.00	3.23	9.23
3		MOTOCULTURE :						
	3	Entreprises de motoculture.....	15.00	1.00	16.00	10.22	5.77	15.99
4		EQUIPEMENT DU SERVICE :						
	5	Protection et conservation des sols	13.50	— 8.00	5.50	1.00	1.79	2.79
7	1	CRÉDIT AGRICOLE	25.00	0	25.00	25.00	0	25.00
		TOTAL DU CHAPITRE 102.....	61.50	— 3.00	58.50	42.22	10.79	53.01

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
34.00	0	1	35.00	19.101.973 9	13.312.510 5	32.414.484 4
16.00	0	2.00	18.00	8.529.697 4	7.848.551 2	16.378.248 6
50.00	0	3.00	53.00	27.631.671 3	21.161.061 7	48.792.733 0
32.00	0	— 0.32	31.68	3.380.728 5	28.164.224 0	31.544.952 5
17.50	0	0	17.50	8.510.286 3	7.054.146 3	15.564.432 6
44.00	0	— 0.06	43.94	23.117.388 9	18.103.086 0	41.220.474 9
17.00	0	0	17.00	11.378.771 3	5.092.466 0	16.471.237 3
12.00	0	0.38	12.38	3.913.687 5	1.991.179 0	5.904.866 5
3.00	0	0	3.00	39.200 0	1.518.643 0	1.557.843 0
76.00	0	0.32	76.32	38.449.047 7	26.705.374 0	65.154.421 7
30.00	0	3.70	33.70	24.328.545 2	8.315.776 0	32.644.321 2
9.00	0	4.00	13.00	3.506.491 0	6.852.289 0	10.358.780 0
13.00	0	0	13.00	13.000.000 0	0	13.000.000 0
52.00	0	7.70	59.70	40.835.036 2	15.168.065 0	56.003.101 2
227.50	0	10.70	238.20	118.806.770 0	98.252.871 0	217.059.641 0

PRODUCTION AGRICOLE.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
6.00	0	1.23	7.23	2.729.908 0	3.738.420 5	6.468.328 5
10.50	0	0.27	10.77	472.780 0	7.513.656 0	7.986.436 0
4.00	0	0	4.00	355.024 0	2.044.417 0	2.399.441 0
25.00	0	0	25.00	25.000.000 0	0	25.000.000 0
45.50	0	1.50	47.00	28.557.712 0	13.296.493 5	41.854.205 5

CHAPITRE 202. — PRODUCTION AGRICOLE.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATION D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
1		RECHERCHES AGRONOMIQUES :						
	1	Centre Alaotra	10.00	10.00	0	0	0	0
	2	Stations d'essais	3.50	0	0	0	0	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er....	13.50	10.00	0	0	0	0
3		MOTOCULTURE :						
		Stations Alaotra	3.00	3.00	0	0	0	0
4		EQUIPEMENT DU SERVICE :						
	1-2	Inspection générale	20.00	2.00	2.00	0	2.00	1.459.516 0
	3	Défense des cultures.....	15.00	15.00	2.00	13.00	15.00	11.468.552 0
		TOTAL DE L'ARTICLE 4.....	35.00	17.00	4.00	13.00	17.00	12.928.068 0
		TOTAL DU CHAPITRE 202....	51.50	30.00	4.00	13.00	17.00	12.928.068 0

CHAPITRE III.

AMENAGEMENTS FONCIERS ET HYDRAULIQUE AGRICOLE.

Ce chapitre se trouve au centre de la rentabilité directe du Plan décennal, car, grâce aux superficies récupérées par ses soins, l'agriculture de Madagascar doit pouvoir fournir des excédents notables, par rapport aux productions actuelles.

A vrai dire, cette situation n'apparaît particulièrement nette que pour les petits aménagements. Les grands aménagements n'en étant encore qu'au stade des travaux préparatoires ou des simples projets.

Rien d'étonnant à cette situation; si les études des petits aménagements peuvent se poursuivre rapidement et si les travaux disposent de moyens suffisants grâce à la Division du génie rural, les grands aménagements posent des problèmes infiniment plus complexes et qui ne sont pas tous de la compétence des services agricoles : situation domaniale, énergétique, peuplement, évacuation, crédit. Dans ces divers ordres d'idées, des résultats importants ont été obtenus, malgré de grosses difficultés créées par la réouverture tardive de l'exercice et par un retard de huit mois dans l'obtention de nouveaux crédits.

L'étude préliminaire de l'aménagement hydro-agricole du Bassin du Mangoky a commencé en septembre 1950 et se poursuit conjointement par les Services techniques et par le Conseiller en Planification.

La mesure du débit du fleuve et de ses affluents, celle des précipitations, l'étude de la nappe phréatique, l'achèvement de la cartographie à grande échelle permettront la parution d'un premier rapport vers octobre 1951, en attendant un premier avant-projet avant la fin de l'année portant essentiellement sur la zone du Delta (100.000 hectares).

Un rapport économique sur les possibilités totales du bassin a déjà été remis par le Conseiller en Planification qui poursuit sa tâche, intégrant les quelques 600.000 hectares cultivables de l'ensemble en une opération unique.

Des essais agronomiques systématiques vont être entrepris pour préciser la nature des cultures et les méthodes à employer, au moins pour le coton pratiquement inconnu dans cette région qui semble lui convenir, une station agricole nouvelle ayant pour mission l'étude et la mise sur pied d'un système de cultures irriguées portant notamment sur le coton à longues soies va y être créée. Les travaux pourraient y être conduits en collaboration avec l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques, la Compagnie Française pour le développement des fibres textiles, le Syndicat Français de l'Industrie Cotonnière, peut-être quelques colons déjà installés dans la région. Les problèmes soulevés par cet équipement sont très importants : débit d'étiage du fleuve un peu faible, question domaniale compliquée par suite de l'appropriation à titre définitif de vastes terrains au profit d'une seule Société, présence de sols salés, importance des travaux de Génie civil. La recherche des solutions n'en reste pas moins indispensable eu égard à l'ampleur des résultats possibles.

L'étude préliminaire de la Société Neyrpic au Lac Alaotra a été close par la remise des rapports en juin 1950, approuvés sous réserve de légères modifications. L'effort principal portera sur la zone dite «Périmètre de colonisation n° 23», de 35.000 hectares cultivables (dont 10.000 déjà plus ou moins cultivés).

L'aménagement nécessite :

1° Des travaux de drainage et d'endiguement majeur des rivières; un avant-projet a été accepté par l'Assemblée représentative de Madagascar, lors de sa réunion d'avril 1951;

2° Un barrage réservoir, un réseau d'irrigation, un canal de ceinture et des routes; ces travaux requièrent au plus vite un projet définitif.

Un marché approuvé le 21 février 1951 avec la Société Neyrpic concerne 100 sondages dans la zone intéressée. Ils permettront de connaître les côtes exactes du fond argileux et de transformer l'avant-projet proposé à l'Assemblée représentative en projet définitif. Au début de 1952, l'exécution pourrait commencer mais la situation financière ne permet d'envisager les crédits nécessaires (690 millions C. F. A. en A. E. et une première tranche C. P. de 130 millions C. F. A.) au plus tôt que sur le prochain programme quadriennal.

La deuxième partie, citée plus haut, a fait l'objet d'une convention avec la Société Neyrpic approuvée le 12 février 1951. Tous les projets définitifs seront remis avant le 1er novembre 1952. A cette date, l'Administration sera en état d'adjuger les travaux prévus, sous réserve de l'attribution des crédits correspondants.

La récupération des terres submergées du Lac Alaotra, dont on parle souvent à Madagascar, mais qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas fait l'objet de beaucoup de travaux, peut donc entrer sous peu dans une phase active.

La mise en valeur du delta de la Mahavavy du Nord se poursuit dans deux sens distincts mais complémentaires : d'une part des travaux au titre de la Société Sucrière de la Mahavavy, d'autre part des études de détail en régie pour un réseau secondaire couvrant plus de 10.000 hectares sur les terres non concédées à la S. O. S. U. M. A. V., terres à cultiver en riz (Autochtones), en riz et canne à sucre (Colons). Un canal principal d'adduction et un barrage sur la Mahavavy du Nord, en construction, intéressent les deux réalisations.

Dans sa réunion d'avril 1951, l'Assemblée représentative de Madagascar a approuvé l'avant-projet concernant les terres non concédées, qui sera transformé en projet définitif avant la fin de l'année. L'adjudication nécessitera l'ouverture d'un crédit de 80 millions C. F. A.

Outre ces grands aménagements, le Territoire a continué l'étude de détail d'un certain nombre de petits et moyens périmètres :

Poste d'Isoanala : 1.600 hectares, avant-projet du barrage et du canal rive gauche terminé, projets définitifs en cours.

Fanjakana-Malio (district Beroroha) : 1.000 hectares, premier levé terminé, avant-projet en cours.

Sud-Mahabo (district Mahabo) : 1.500 hectares intéressés, levés en cours.

Karambo (4.000 hectares), Marovoay (7.000 hectares), (district Marovoay) : projets définitifs de remise en ordre et d'extension du réseau en cours d'achèvement.

Ambahivahibe (district Diégo-Suarez) : 800 hectares, projet définitif terminé.

Iazafo (première tranche), (district de Fénérive) : 1.500 hectares, levés et projets en cours.

Lac Alaotra (district Ambatondrazaka) : les projets définitifs d'Amboavory (800 hectares) et de la partie haute du P. C. 15 (2.500 hectares), et les avant-projets d'Ampanomaro (1.000 hectares), de la Vakaka (600 hectares) et de la reprise d'Ambohidava (600 hectares) sont terminés.

Onive (district d'Ambatolampy) : 2.500 hectares sur la rive gauche : le levé sera terminé fin 1951, l'avant-projet est établi au fur et à mesure pour gagner du temps, afin d'autoriser le démarrage des travaux au début de la saison sèche 1952.

Vinaninony (district d'Antsirabe), (800 hectares), Fitandamba (district Soavinandriana), (500 hectares) : études topographiques avec la participation des budgets du Territoire, en cours (presque achevées à Vinaninony).

Ihosy (250 hectares) : poursuite du levé de la partie amont de la plaine.

Vahandrakaka (district Farafangana), (800 hectares) : projet définitif achevé.

L'exécution au 1/20.000e du levé régulier de la Taheza (district Betioky) (20.000 hectares intéressés dont vraisemblablement 15.000 irrigables) et des marais d'Ambila (district Manakara) (20.000 hectares intéressés dont 9.000 aménageables) a été confiée à la Société Africaine de Travaux et Etudes Topographiques (SATET), qui doit livrer les levés terminés en décembre 1951 pour Ambila et mars 1952 pour la Taheza. Ce marché représente le premier pas dans l'aménagement des marais d'Ambila, inscrits au programme 2 du Plan, hors l'avis du Territoire.

L'accélération des mandatements destinés aux petits et moyens aménagements : 31,2 millions en 1950-1951 contre 37,4 pour les trois premiers exercices, dénote qu'il s'agit de réalisations activement poussées. Elles se répartissent dans les différentes Provinces de l'Ile, aussi ne peut-il être question que d'une simple énumération des principales d'entre elles :

A. — *Province de Majunga :*

Marovoay-Karambo : le réaménagement des réseaux se poursuit, l'effort étant porté spécialement sur la Karambo, marqué par le début de la construction du canal d'alimentation du réservoir d'Amboromalandy et la rectification de la rivière Karambo.

Divers canaux de drainage ont complété l'aménagement de la plaine de Marovoay.

Ankaizina (district de Bealanana) : le déroctage du seuil d'Ambatoria (plaine amont 2.000 hectares) se poursuit malgré les difficultés inhérentes à ce chantier (communications presque impossibles en particulier).

B. — *Province de Tuléar.*

Beraketa-Behara (district Ambovombe) (800 hectares) : le renforcement de la prise, protégée par un grand mur de gabion, est terminé.

Manorofify et Tamiantsoa (600 hectares), (district Betioky) : en prévision d'une extinction des crédits du Plan, ces chantiers n'ont bénéficié que d'une activité réduite grâce à des crédits provinciaux.

Belamoty (district Betioky) (3.000 hectares) : ouvrage de prise terminé, canal principal et canal Saloambany presque achevés.

Manantsofy (district Betioky), (1.500 hectares) : le creusément des secondaires se poursuit.

Vondrove (district Manja), (800 hectares) : ouvrage de prise terminé avec 4,5 kilomètres du canal principal qui doit être prolongé sur quelques kilomètres. Le canal secondaire et quelques ouvrages restent à faire. Un problème grave subsiste : la protection de la plaine contre les crues de l'Ifontsy; on n'en entrevoit pas actuellement la solution financière.

Ankilizato (district Mahabo) : 1.200 hectares, divers ouvrages et terrassements ont été effectués en particulier un ouvrage de prise et deux ouvrages de franchissement. Quelques terrassements, le barrage et un siphon restent à faire.

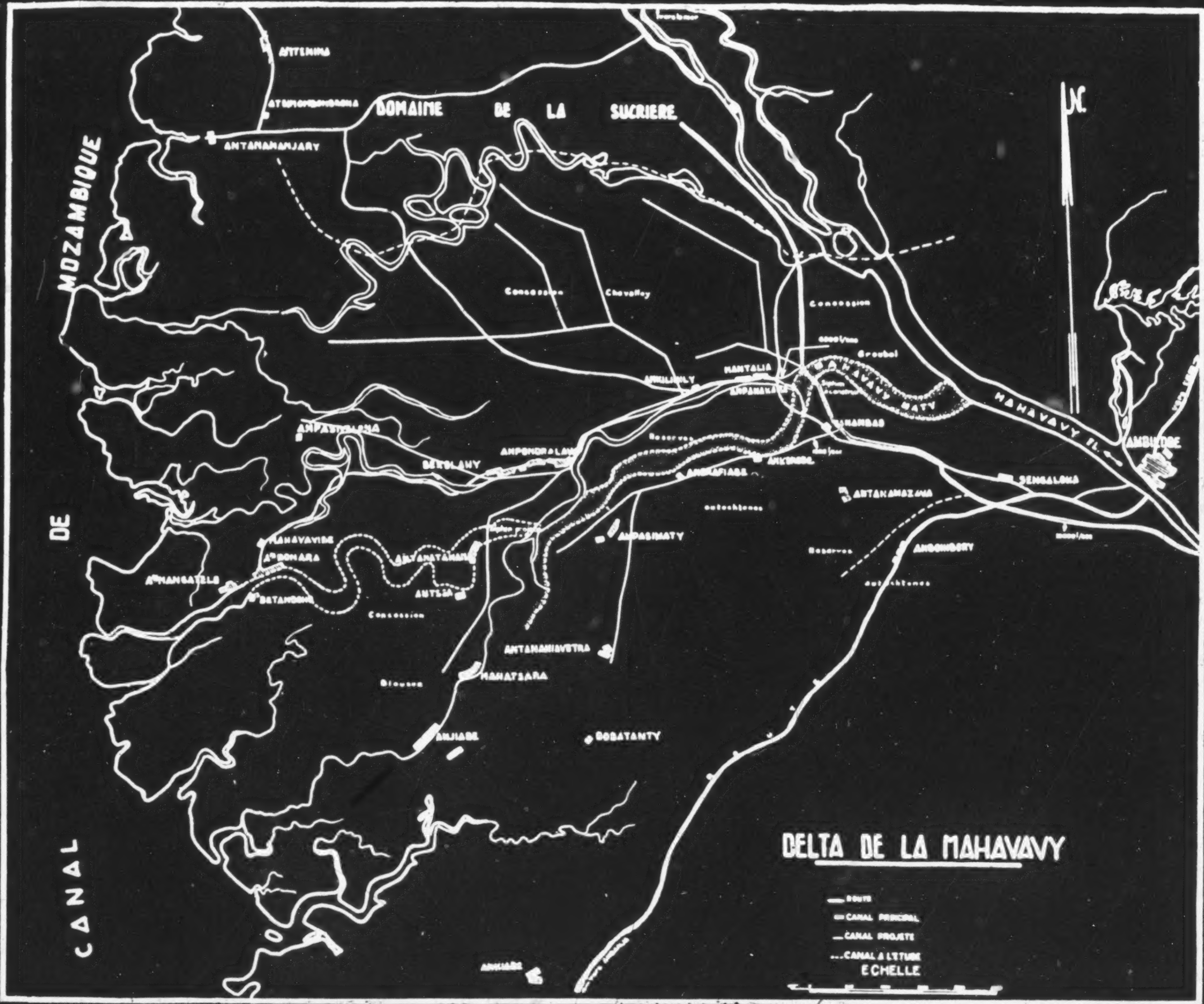

C. — *Province de Tananarive.*

Betsimitatatra (district de Tananarive) : deux gros travaux ont été achevés : élargissement de l'exutoire de l'Antenina et création de l'exutoire de l'Andriantany. L'approfondissement et l'élargissement de l'Andriantany se poursuivent, tandis que de nombreuses prises, dalots et siphons (spécialement celui d'Ambaravarankazo sous le Mamba) ont pu être construits. S'ajoutant aux réalisations antérieures ces travaux ont donné des résultats intéressants, en particulier, le drainage de la plaine, avancé de plusieurs semaines, a facilité la récolte rizicole.

Dans les plaines adjacentes, un gros effort a été accompli, malheureusement l'insuffisance des crédits a réduit l'activité sur la Mananara et la Katsaoka.

Moriandro (district Ambohidratrimo) : 30.000 mètres cubes de terrassement ont permis la rectification de la partie aval de la rivière. Une digue protège une plaine de 1.000 hectares autrefois inculte. Le pont-barrage à l'origine de la rectification a été commencé.

Ankazobe et Anjozorobe : petits travaux de déroctage des seuils.

Ihazolava (district Ambatolampy), (quelques centaines d'hectares) : le barrage d'Andranomanelatra se poursuit, mais il reste à construire les prises d'irrigation droite et gauche.

Onive (district Ambatolampy) : la poursuite du déroctage du seuil d'Ambohipanompo favorise l'évacuation des crues de l'Onive.

Vinaninony : quelques creusements de canaux de drainage.

D. — *Province de Tamatave.*

En dehors de quelques petits travaux le long de la côte Est (Izafo, Mahanoro), l'effort a porté sur la cuvette du Lac Alaotra :

Remise en service du barrage-réservoir d'Amboavory (800 hectares), le travail représente 20.000 mètres cubes dont plusieurs milliers déjà exécutés.

Rectification des canaux de drainage du delta de l'Anony.

Continuation des terrassements sur le canal de la Vakaka : tranchée amont et passage d'Ambondrakely.

Continuation de la digue de l'Ankoririka, amorce de la digue Nord-Sahabe prévue dans le projet d'aménagement du P. C. 23.

Exécution du canal principal du P. C. 15 (canal creusé à 12 mètres de plafond sur les huit premiers kilomètres, à 15 mètres sur les trois derniers kilomètres). L'ensemble permettra d'augmenter de plusieurs centaines d'hectares au début, de plusieurs milliers d'hectares dans les années suivantes la superficie cultivée en rizières.

E. — *Province de Fianarantsoa.*

L'absence d'un ingénieur chargé uniquement de l'hydraulique a freiné l'effort dans cette Province.

Vahadrakaka (800 hectares) : terrassements du barrage en bonne voie.

Vatambe (600 hectares) : fondations du barrage commencées.

Vatosolo (district Fianarantsoa) : barrage-réservoir en maçonnerie terminé (150 hectares de rizières de sélection).

Le point central du programme de travaux d'hydraulique réside, au cours de l'exercice, dans l'équipement du delta de la Mahavavy du Nord. Les travaux sont déjà très avancés, tant pour la part incombant à la puissance publique que pour celle laissée à la charge de la Société Sucrière de la Mahavavy.

En exécution de l'article 7 de la Convention du 1er septembre 1949, passée entre le Territoire et cette Société, un marché de gré à gré a été conclu entre les mêmes participants et approuvé le 3 octobre 1950. Précisé par trois avenants successifs, il confie à la SOSUMAV la construction :

D'ouvrages de captage : barrage et prise d'eau;

D'ouvrages d'adduction : galerie et canal;

D'ouvrages d'art : poste de garde, régulateurs, prises, buses, dalots, évacuateurs siphon, ponts, etc.;

De chaussées : routes du domaine et revêtements sur ouvrages;

Quai de batelage.

L'imputation budgétaire des deux derniers points se trouve aux chapitres 11 et 12 du Budget du Plan.

Les ouvrages de captage seront situés sur la rivière Mahavavy dans la gorge de Koma-Koma : le barrage, tel qu'il a été prévu, se trouvait avoir sa fondation dans du sable affouillable et une solution provisoire de barrage en gabions perméables est à l'étude.

Une prise d'eau sera construite sur la rive gauche.

Les ouvrages d'adduction, partant des ouvrages de prise ci-dessus, s'étendront sur 22,5 kilomètres et comprendront deux galeries parallèles de 255 mètres de longueur puis un canal adducteur. Le terrassement de ce canal est en cours, le débroussaillement et le dessouchage sur l'emprise du canal atteignent 50 hectares et les déblais 317.000 mètres cubes, 7 kilomètres de canal sont creusés, 1.083 mètres cubes de béton et 16,5 tonnes d'acier pour armature utilisés.

Une porte de garde permettra d'isoler de la région inondée le bief du canal situé en aval. Six ouvrages régulateurs seront intercalés dans le canal aux endroits où la pente du terrain doit être rattrapée par une dénivellation brusque de plafond. Six ouvrages de prises de débit allant de 350 à 6.500 litres-seconde serviront de départ au système d'irrigation de la plaine.

ALAOTRA
P.C. 23 et 15

ECHELLE

Le canal franchit des dépressions drainant les eaux fluviales ou de crue et des bras morts ou défluents de la Mahavavy. Quatre systèmes de buses doubles et quatre dalots sont prévus pour de tels franchissements aux endroits où la côte du canal est suffisamment élevée par rapport à celle du thalweg; le dalot 1 est terminé, ainsi que la fouille du dalot 2. Trois évacuateurs sont prévus pour le franchissement par-dessus la cuvette du canal. Un siphon permettra le franchissement de l'ancien lit de la Mahavavy; la fouille de sa tête amont progresse. Le passage du canal par des voies de circulation sera possible grâce à deux ponts-routes, aux six régulateurs et à la porte de garde.

La SOSUMAV a confié ces travaux à la Société Nationale des Travaux Publics (à laquelle le Territoire a déjà fait appel pour le creusement du Canal des Pangalanes).

Selon le marché, la Société acquiert le matériel nécessaire à ces travaux et avance les crédits nécessaires que le Territoire lui rembourse ensuite, partie dès la mise en place, partie à l'achèvement du marché. A ce jour, 1 dragline, 1 pelle excavatrice, 6 camions Euclid, 1 derrick 20 tonnes, 1 grue Labor, 1 sonnette de 12 mètres, 1 marteau trépideur, 5 bétonnières, 1 portique de 12 tonnes, des compresseurs, des trémies, du matériel de carrière, des moteurs Baudoin ont été acquis suivant ce principe.

La situation propre des travaux de la Société sur son domaine trouvera place dans la section du rapport consacrée aux prêts de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer qui les finance en partie. Toutefois, on peut d'ores et déjà les citer, car ils constituent un très important appoint à l'équipement agricole et industriel du Territoire. Habitat, sucrerie, carrière, centrale se montent, et déjà les pépinières de cannes sont en terre. Dans deux ans, le delta de la Mahavavy s'alignera sur les plus belles réalisations agricoles, industrielles et sociales de la technique moderne dans le monde.

Les diverses subdivisions du Génie rural disposent, grâce aux crédits F. I. D. E. S., d'un équipement etoffé : 1 drague flottante, 10 pelles mécaniques, 10 camions, 1 scraper, 6 lots de Decauville, 2 bateaux faucardeurs. La brigade mobile des travaux dispose pour sa part, 1 compresseur, 1 bétonnière, 1 concasseur.

Cet équipement est à peu près suffisant et permet l'exécution des travaux en régie.

•

Si le Plan décennal de Madagascar prévoyait une répartition équitable des crédits entre les petits et les grands aménagements d'objets différents mais également essentiels, il apparaît à la clôture du quatrième exercice que les premières réalisations ressortent de la première catégorie : les petits aménagements. Le Territoire en a toujours souhaité ainsi, car il s'agissait, dans l'immédiat, d'améliorer la situation rizicole et alimentaire. Il appartient aux collectivités intéressées de poursuivre l'œuvre amorcée par le Plan parce que le moment est venu de «passer la main» à des réalisations plus étoffées. Déjà l'aménagement du delta de la Mahavavy commence à prendre forme et ne sera pas long à être achevé. Les débuts du Lac Alaotra le suivront de près, si la situation des crédits le permet, en attendant l'aménagement du Mangoky. Un nouveau programme quadriennal s'élabore, il est encore trop tôt pour citer exactement les objectifs qui lui seront proposés, mais on peut tenir pour vraisemblable qu'à côté du P. C. 23 à l'Alaotra et du delta de la Mahavavy ne figureront pas de zones hydro-agricoles offrant moins de 5.000 hectares récupérables. Cette concentration de capitaux et de moyens doit permettre d'atteindre le but cherché par le Plan : un équipement rapidement et directement utile, le redressement de la balance commerciale.

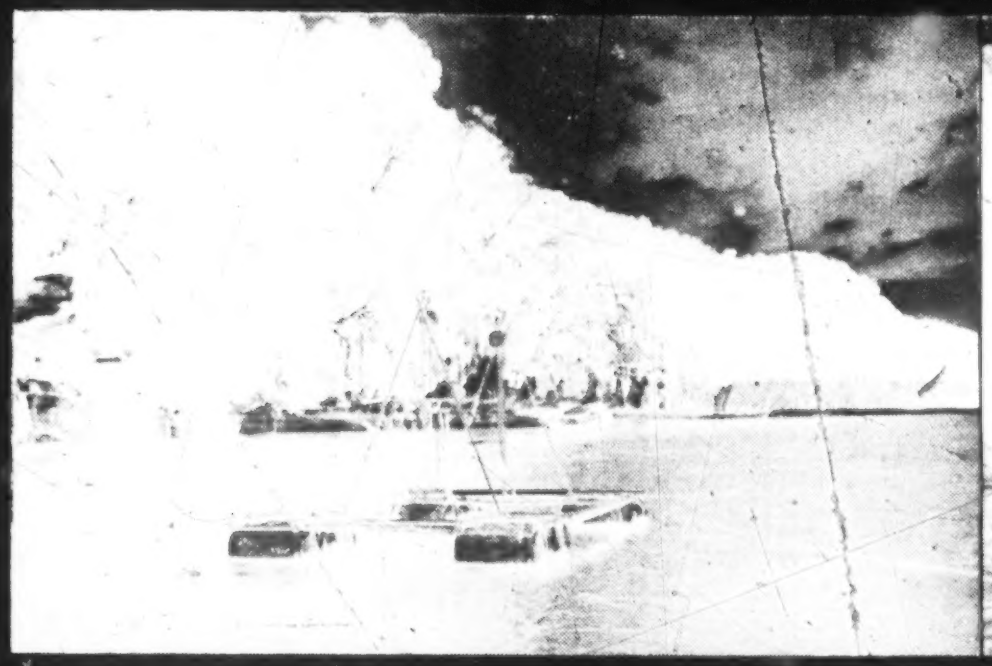

MAHAVAVY-DU-NORD. POSE DE GABIONS POUR DÉRIVER LE COURANT VERS LA PRISE DU CANAL D'IRRIGATION (1951).

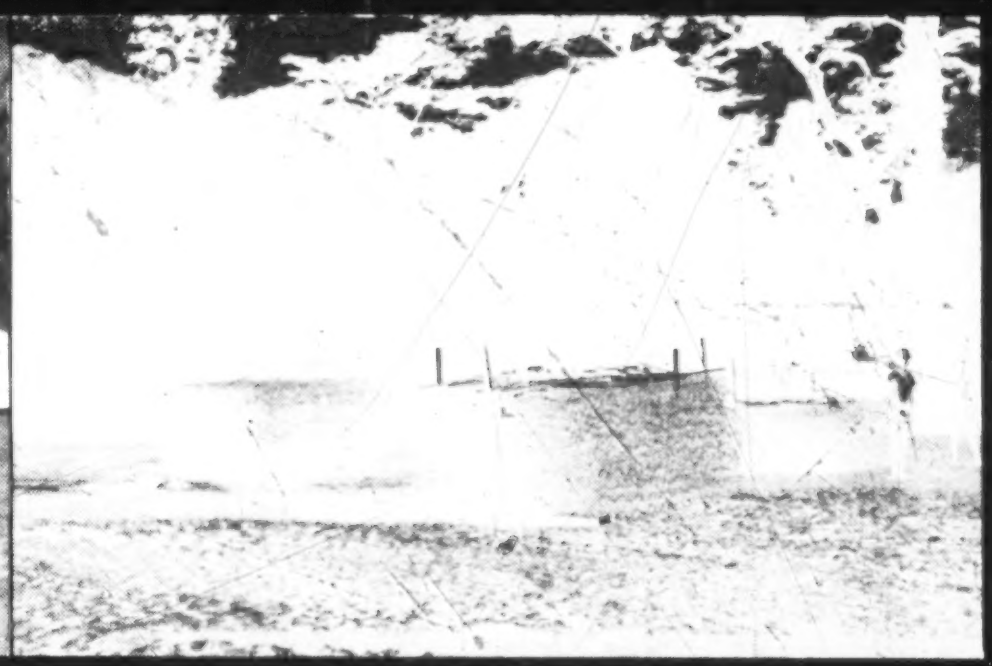

MAHAVAVY-DU-NORD. — STOCK DE GRILLAGES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE GABIONNAGES (1951).

MAHAVAVY-DU-NORD. — UN TRONÇON DÉJA ACHEVÉ DU CANAL PRINCIPAL D'IRRIGATION (1951).

MAHAVAVY-DU-NORD. — UNE DES DEUX DRAGLINES LIMA 802 AU TRAVAIL SUR LE CANAL PRINCIPAL (1951).

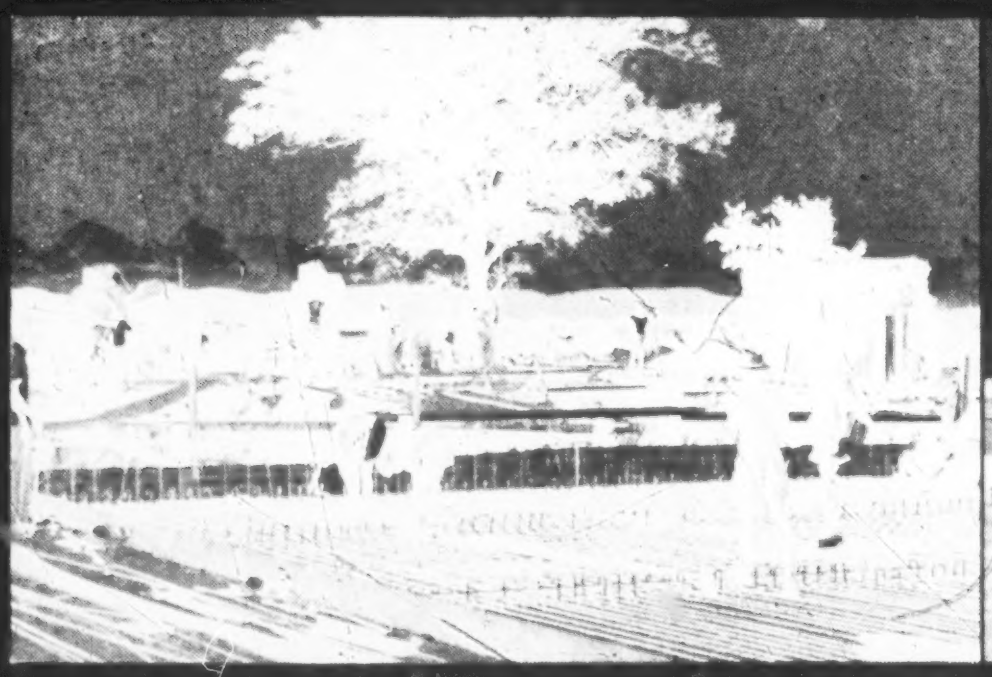

MAHAVAVY-DU-NORD. — DALOT EN COURS DE CONSTRUCTION SUR LE CANAL PRINCIPAL (1951).

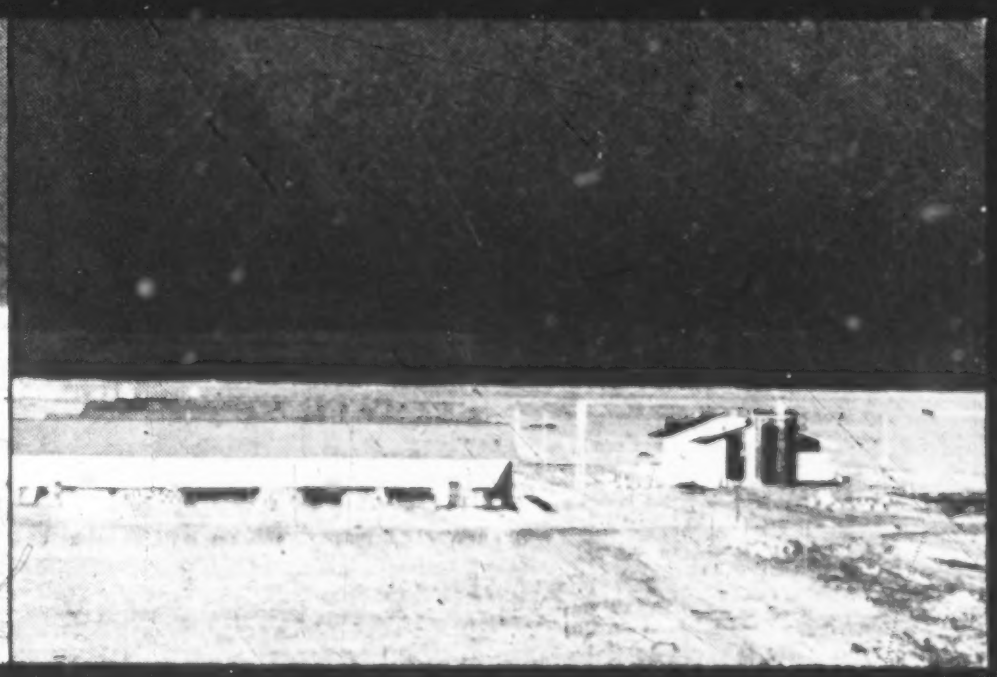

MAHAVAVY-DU-NORD. — ATELIERS ET CENTRALE DE CAMPAGNE DE LA SOSUMAV (1951).

CHAPITRE III. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1	1	ETUDES	33.00	0	33.00	32.00	1.00	33.00
2		PETITS AMÉNAGEMENTS :						
	1	Majunga	6.00	0	6.00	6.00	0	6.00
	2	Tuléar	10.00	0	10.00	10.00	0	10.00
	3	Tananarive	6.00	0	6.50	6.50	0	6.50
	4	Tamatave-Alaotra	20.00	0	20.00	10.00	10.00	20.00
	5	Fianarantsoa	11.00	0	11.00	2.00	9.00	11.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	53.50	0	53.50	34.50	19.00	53.50
		TOTAL	86.50	0	86.50	66.50	20.00	86.50

CHAPITRE 103. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1	1	ETUDES	70.00	0	70.00	2.53	67.47	70.00
2		PETITS AMÉNAGEMENTS :						
	1	Majunga	2.50	5.00	7.50	0	7.50	7.50
	2	Tuléar	12.50	12.50	25.00	10.70	14.30	25.00
	3	Tananarive	5.00	10.90	15.90	2.50	13.40	15.90
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	20.00	28.40	48.40	13.20	35.20	48.40
3		AMÉNAGEMENTS IMPORTANTS :						
	1	Diégo-Suarez, Majunga.....	450.00	0	450.00	0	450.00	450.00
	2	Alaotra	5.00	0	5.00	0	5.00	5.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 3....	455.00	0	455.00	0	455.00	455.00
4	1	MATÉRIEL (ACHAT)	35.00	— 6.00	29.00	13.35	15.64	28.99
		TOTAL	580.00	22.40	602.40	29.08	573.31	602.39

AMÉNAGEMENTS FONCIERS ET HYDRAULIQUE AGRICOLE.

CREDITS DE PAIEMENT.

DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
33.00	0	0	33.00	17.549.581 0	14.363.322 2	31.912.903 2
6.00	0	0	6.00	3.343.737 6	2.638.254 0	5.981.991 6
10.35	0	0	10.35	10.174.451 9	42.422. 0	10.216.873 9
6.50	0	0	6.50	6.233.829 9	249.296 0	6.483.125 9
15.00	0	+ 2.50	17.50	9.800.444 9	7.533.858 0	17.334.303 4
9.00	— 0.35	— 2.50	6.15	601.359 0	2.410.758 0	3.012.117 0
46.85	— 0.35	0	46.50	30.153.823 3	12.874.588 5	43.028.411 8
79.85	— 0.35	0	79.50	47.703.404 3	27.237.910 7	74.941.315 0

AMÉNAGEMENTS FONCIERS ET HYDRAULIQUE AGRICOLE.

CREDITS DE PAIEMENT.

DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
25.00	0	0	25.00	638.480 0	18.879.204 0	19.517.684 0
2.50	5.00	— 3.00	4.50	0	2.854.845 0	2.854.845 0
12.50	12.50	— 2.00	23.00	4.843.154 0	7.871.837 0	12.714.991 0
5.00	10.90	— 4.00	11.90	2.366.225 2	7.571.111 0	9.937.336 2
20.00	28.40	— 9.00	39.40	7.209.379 2	18.297.793 0	25.507.172 2
130.00	20.00	— 11.00	139.00	0	112.503.878 0	112.503.878 0
0	5.00	0.	5.00	0	482.842 0	482.842 0
130.00	25.00	— 11.00	144.00	0	112.986.720 0	112.986.720 0
25.00	0	0	25.00	72.047 0	9.904.725 0	9.976.772 0
200.00	53.40	— 20.00	233.40	7.919.906 2	160.068.442 0	167.988.348 2

CHAPITRE 203. — AMÉNAGEMENTS FONCIERS ET HYDRAULIQUE AGRICOLE.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATION D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
12		PETITS AMÉNAGEMENTS :						
	5	Fianarantsoa	50.00	8.00	8.00	0	8.00	36.400 0
		TOTAL	50.00	8.00	8.00	0	8.00	36.400 0

CHAPITRE IV.

FORÊTS.

Une seule phrase peut résumer toute la situation du Service des Eaux et Forêts à Madagascar : faiblesse des moyens financiers alloués. Cette faiblesse n'est pas récente, et le Plan décennal n'a apporté en la matière que peu de soulagement. Il s'agit de briser un cercle vicieux : impossibilité de lancer de grands travaux, faute d'études préalables de longue durée, sur les essences et les techniques, ces études elles-mêmes sortant du cadre du Plan, par leur échelonnement dans le temps et leur nature même qui ressort davantage d'un budget annuel.

C'est au deuxième terme de ce dilemme que les crédits F. I. D. E. S. se sont attaqués tout d'abord, et une part des dépenses couvre des salaires de personnel et des achats d'ingrédients divers nécessaires au fonctionnement des diverses stations d'essais d'Analamazaotra (création d'une route de 400 mètres, 24 hectares de plantation d'eucalyptus), Manjakatompo (ouverture de 7,9 kilomètres de routes, 20 hectares de plantation de résineux, pépinière de 0,5 hectare), Tsaramandroso (10 hectares de plantation), Ambila-Lemaitso (50 hectares de plantation d'eucalyptus et divers). Un complément d'équipement, tracteurs, camions, sous-soleuses, etc. a renforcé les moyens d'action de ces stations.

L'application pratique des enseignements obtenus s'est faite sur quelques périmètres d'importance cruciale au point de vue conservation des sols : alentours du Lac Alaotra, Haute-Mahavavy, Plateau de Sakaramy, Haute-Betsiboka, suivant des techniques différentes. A la Menaloha (Lac Alaotra), le Service des Eaux et Forêts a procédé à la plantation de 30 kilomètres de bandes d'une largeur de 10 mètres, tandis qu'il poursuivait à la Sahabe (Lac Alaotra) la création de 70 kilomètres de bandes identiques, soit pour ces deux opérations environ 100 hectares; 10 hectares ont également été plantés sur le Plateau de Sakaramy. Par contre, la région du Haut-Sambirano a vu se renouveler les essais de plantation par avion faits au début de 1950 et, au cours de l'exercice, 10 tonnes de graines de Leuccema ont été déversées. Des semis de 6 tonnes de graines de mimosa, épandues par avion, couvrent 600 hectares dans le bassin de la Haute-Betsiboka et 4 tonnes de même essence, ensemencées du haut des airs, sont éparpillées sur 500 hectares du bassin versant du Lac Alaotra.

Quelques travaux topographiques intéressent la région de l'Androy en vue de la fixation des dunes.

L'équipement du Service en bâtiments comporte un immeuble pour bureaux et logements à Majunga, 1 hangar-atelier, 1 séchoir à graines, 1 gîte d'étape à Manjakatompo, des logements à Ambohikely et Andilanatoby (Lac Alaotra), sans compter les cases nécessaires au logement des travailleurs autochtones. La construction se poursuit régulièrement. Le problème est différent pour les écoles : si d'ores et déjà l'Ecole Primaire d'Angavokely est en état de fonctionner d'une manière provisoire, en attendant son adjonction à l'Ecole Secondaire, cette dernière est toujours au point mort. Envisagée d'abord à Angavokely, puis fixée à Antsirabe, elle ne possède toujours aucun plan définitif, aussi les crédits qui lui sont affectés vont-ils être supprimés des programmes actuels pour être repris sur le futur programme quadriennal.

L'exercice sous revue a poursuivi les travaux de l'usine d'extraction de la quinine de la Mandraka et son équipement en matériel de laboratoire, 3,25 hectares de quinquinas ont été plantés, résultat obtenu malgré de sérieuses difficultés de main-d'œuvre.

Dans l'ensemble, les chapitres consacrés aux Forêts ont marqué au cours de l'exercice une accélération sensible de la cadence d'utilisation. Mais l'importance absolue des crédits consommés demeure faible; les circonstances financières que traverse le Plan décennal imposent une redistribution des efforts. Puisque la reforestation sur grande échelle, indispensable pourtant, demeure temporairement impossible, l'accent sera mis sur la protection des sols les plus menacés, dans les endroits où d'autres réalisations sont prévues. Il n'est donc pas exclu que le Territoire propose au Département, au titre du futur programme quadriennal, une action conjugée des Forêts, de l'agriculture et de l'élevage autour du Lac Alaotra. Un autre budget relaiera celui du Plan pour les études; celles-ci achevées, leur résultat pourra être transposé à grande échelle... si à l'époque des moyens de financement se révèlent.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		RECHERCHES :						
	1	Analamazaotra	1.40	2.00	3.40	1.01	2.39	3.40
	2	Manjakatompo	2.20	2.00	4.20	1.88	2.31	4.19
	3	Tsaramandroso	1.40	0	1.40	1.00	0.40	1.40
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er..	5.00	4.00	9.00	3.89	5.10	8.99
2		ENSEIGNEMENT :						
	1	Ecole primaire	5.00	0	5.00	5.00	0	5.00
3		EQUIPEMENT DU SERVICE :						
	1	Majunga	7.00	3.00	10.00	3.87	6.13	10.00
4		REFORESTATION :						
	1	Travaux :						
		2. Lac Alaotra	26.50	3.00	29.50	21.44	8.06	29.50
		4. Sambirano-Sakaramy	3.00	0	3.00	1.80	1.20	3.00
		TOTAL DU § 1er.....	29.50	3.00	32.50	23.24	9.26	32.50
	2	Personnel	0.50	0	0.50	0.50	0	0.50
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	30.00	3.00	33.00	23.74	9.26	33.00
5		QUINQUINAS :						
	1	Mission d'étude	0.60	0	0.60	0.60	0	0.60
	2	Achat de matériel.....	2.50	0	2.50	1.00	0.70	1.70
	4	Développement des plantations..	4.40	1.00	5.40	1.78	2.82	4.60
		TOTAL DE L'ARTICLE 5....	7.50	1.00	8.50	3.38	3.52	6.90
		TOTAL	54.50	11.00	65.50	39.88	24.01	63.89

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
0.80	2.00	0.60	3.40	00	3.188.672 7	3.188.672 7
1.10	2.00	1.10	4.20	0	3.348.192 5	3.348.192 5
1.10	0	0.30	1.40	138.417 0	1.644.912 0	1.783.329 0
3.00	4.00	2.00	9.00	138.417 0	8.181.777 2	8.320.194 2
5.00	0	— 2.77	2.23	589.466 3	1.601.865 0	2.191.331 3
3.20	3.00	— 5.00	1.20	635.437 4	116.790 0	752.227 4
17.00	1.00	1.57	19.57	1.787.354 0	13.757.288 0	15.544.642 0
3.00	0	0	3.00	1.232.221 2	1.417.738 0	2.649.959 2
20.00	1.00	1.57	22.57	3.019.575 2	15.175.026 0	18.194.601 2
0.50	0	0	0.50	143.100 0	347.486 0	490.586 0
20.50	1.00	1.57	23.07	3.162.675 2	15.522.512 0	18.685.187 2
0.50	0	0	0.50	467.700 0	800 0	468.500 0
2.24	0	0	2.24	119.463 0	1.107.253 5	1.226.716 5
4.26	0	0	4.26	1.259.030 3	2.124.426 0	3.383.456 3
7.00	0	0	7.00	1.846.193 3	3.232.479 5	5.078.672 8
38.70	8.00	— 4.20	42.50	6.372.189 2	28.655.423 7	35.027.612 9

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
12		ENSEIGNEMENT :						
	12	Ecole secondaire.....	10.00	20.00	30.00	0	0	0
4		REFORESTATION :						
	1	Travaux :						
		4. Sambirano-Sakaramy.....	1.00	2.00	3.00	0	1.65	1.65
		7. Fixation dunes Androy....	1.00	0.50	1.50	0	0.75	0.75
		TOTAL DE L'ARTICLE 4.....	2.00	2.50	4.50	0	2.40	2.40
		TOTAL	12.00	22.50	34.50	0	2.40	2.40

FORÊTS (*Suite.*)

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
10.00	— 5.00	0	5.00	0	0	0
1.00	2.00	0	3.00	0	267.419 0	267.419 0
1.00	0.50	0	1.50	0	283.034 0	283.034 0
2.00	2.50	0	4.50	0	550.453 0	550.453 0
12.00	— 2.50	0	9.50	0	550.453 0	550.453 0

CHAPITRE 204. — FORÊTS.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
1		RECHERCHES :						
	3	Ambila-Lemaitso	1.00	1.00	1.00	0	1.00	791.645 0
	5	Tsaramandroso	0.50	0.50	0.50	0	0.50	258.502 0
	6	Ampamaherana	0.50	0.50	0.50	0	0.50	471.548 0
	7	Behara	1.00	0	1.00	0	1.00	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er..	3.00	2.00	3.00	0	3.00	1.521.695 0
4		REFORESTATION :						
	1	Travaux :						
		3. Betsiboka	1.60	1.23	1.60	0	1.60	628.574 0
		TOTAL	4.60	3.23	4.60	0	4.60	2.150.269 0

CHAPITRE V.

ELEVAGE.

La politique, plus ou moins conditionnée du Plan décennal à l'égard du problème de l'Elevage, a été orientée vers l'accroissement du parc d'engins, pour compléter un équipement quelque peu désuet et chétif. Depuis un an seulement, un effort de redressement a été tenté en faveur des bâtiments; malgré quoi l'exercice 1950-1951 a payé cette politique : les utilisations de crédits concernent spécialement des acquisitions de matériel.

	AUTORISATION D'ENGAGEMENT.		MANDATEMENTS.	
	Prog. 0.	Prog. 1.	Prog. 0.	Prog. 1.
Construction et divers	0	17,78	0	7,69
Matériel	2,58	19,14	3,71	5,62
TOTAL	2,58	36,92	3,71	13,31

soit un pourcentage «matériels» de 55 p. 100 en A. E. et en mandatements.

Cette crise des bâtiments provient essentiellement du retard apporté à la confection des plans, particulièrement pour le Laboratoire Central, Ecole Vétérinaire d'Antsirabe (les deux édifices doivent être conjugués). Après en avoir envisagé l'implantation à Anosimasina, dans la banlieue de Tananarive, le lieu d'érection a été trouvé à Antsirabe. Le projet a été récemment confié à un architecte de Tananarive. Des plans pour un centre zootechnique et une ferme-école, fournis par un architecte métropolitain, seront exécutés en second lieu, s'il existe des crédits.

Le seul bâtiment à achever, avant le 31 décembre 1951, est le centre d'immunisation et de traitement de Majunga.

La construction de bains détiqueurs s'est poursuivie à Ambalavao (achèvement), Ambovombe, Betroka et dans le district pilote d'Ambato-Boéni (achèvement d'Andriba, Tsaratanàna, Andriamena).

Devant le coût croissant de ces bains, le Service de l'Elevage a révisé sa politique : on ira désormais au bétail grâce à des groupes mobiles de douchage et de désinfection. Ce dernier système entraîne une dépense de 112 francs par animal traité et par an, ce qui n'a rien d'excessif devant l'amélioration physique des bêtes.

100 reproducteurs porcins ont été débarqués en provenance de l'extérieur, et ont nécessité la construction à Majunga d'une porcherie d'hébergement. L'élevage local a fourni 1 géniteur bovin et 6 étalons.

Un point mérite une attention toute particulière, l'«opération raquettes», dans l'Extrême-Sud malgache. Elle a pour but de remplacer les peuplements qui, avant leur destruction par une cochenille, alimentaient le bétail de ces régions semi-désertiques. Son utilité est de tout premier ordre et constitue avec la création de puits (travaux désormais repris au chapitre 22 pour éviter la dispersion), la condition de survie de l'important élevage antandroy et mahafaly. Le but lointain est la plantation de 17.500 hectares, l'immédiat (dans trois ans) de 5.000 hectares, soit la nourriture assurée pour 100.000 bœufs dans la zone de l'Androy sédimentaire. De 6 hectares plantés au 30 juin 1950, la superficie est passée à 350 hectares plantés au 30 juin 1951, à un coût approximatif de 2.100 francs l'hectare. Les pépinières, créées pour une part importante en 1948-1949. (354 hectares) assurent de quoi planter 5.500 hectares. Entourées d'aloès pour prévenir l'intrusion du bétail pendant leur croissance, les plantes seront offertes dans trois ans à la consommation bovine.

Le matériel employé, constitué en trains (chacun comporte 2 tracteurs, 4 remorques, 1 charrue, 1 pulvériseur) prépare des bandes de peuplement de 6 mètres de large avec 5 lignes de raquettes, séparées par des bandes de terrain de 20 à 30 mètres; le personnel s'élève à 1 chef de chantier, 4 chauffeurs et 4 aides-chauffeurs, 5 piqueteurs, 8 à 15 manœuvres et un appoint de 50 hommes fourni par les *fokonolona*, relayés tous les quinze jours.

Le Service de l'Elevage, mis à part les plantations de raquettes, traverse une crise de moyens qui ne lui est en rien imputable. Son action, qui devrait s'étendre en profondeur, n'est guère favorisée par les modestes crédits mis à sa disposition par le F. I. D. E. S. Si une partie du matériel reçu permet des opérations à haut rendement, douchage du bétail, raquettes, le reliquat sert trop souvent d'appoint aux efforts d'autres budgets pour équiper le Service. Les bâtiments indispensables sont, pour la plupart, à l'état de projet. L'exercice 1950-1951 n'a fait que liquider cette situation antérieure, sans possibilité d'amélioration.

Il appartiendra au prochain programme de reprendre la question à la base, par la création de «zones d'élevage», permettant précisément cette action en profondeur. Ces zones, de 10.000 à 50.000 hectares, placées sous la surveillance constante d'un contrôleur de l'élevage ou d'un vétérinaire qui y résidera, tenteront l'amélioration du bétail : douchage, vaccination, castration des sujets mal conformés. La récolte du foin et son séchage, la création de nombreux points d'abreuvement permettront de maintenir le bétail pendant la saison sèche où dans les conditions actuelles les bœufs perdent jusqu'à 40 kilogrammes. Ainsi, le bétail demeure propriété des Autochtones mais le Service Vétérinaire imposera les directives nécessaires. Des pompes à douchage, des tracteurs légers avec faucheuse et des presses à foin mobiles constituent un matériel suffisant. Avec une densité bovine de 20 animaux par kilomètre carré, il faut envisager une dépense de 7.500 francs par animal, somme qui n'a rien d'exagéré et qui laisse l'opération rentable.

Les pâturages de Madagascar peuvent nourrir 12 millions de bœufs, la création de zones d'élevage est le moyen peut-être audacieux, mais rapide et sûr, pour atteindre ce chiffre.

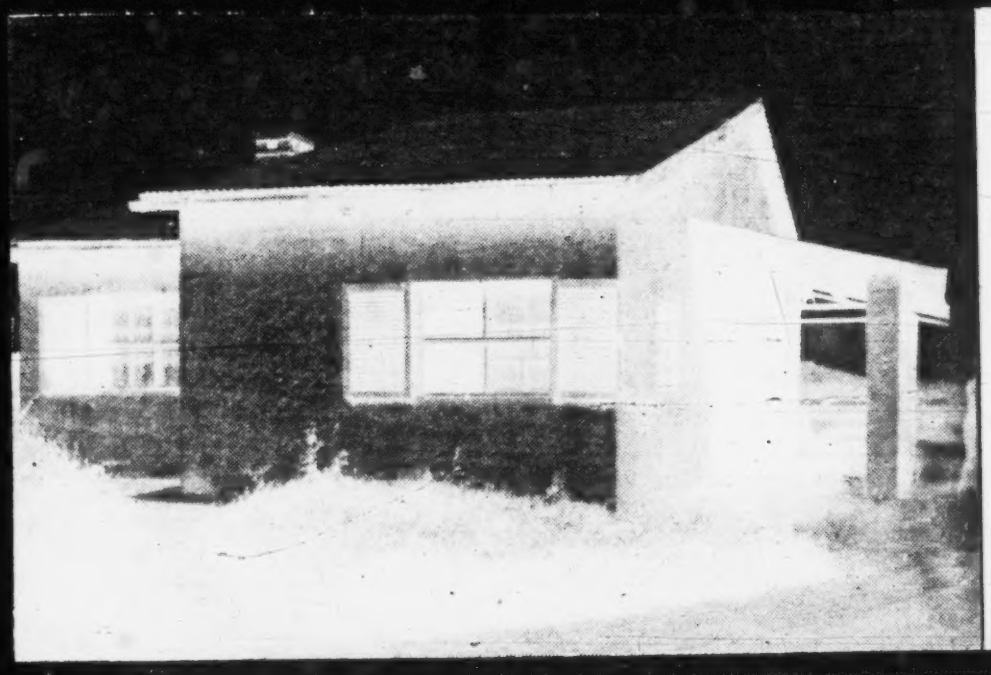

AMBOHIKELY (LAC ALAOTRA). — CASE DU SERVICE DES EAUX ET FORÊTS (1951).

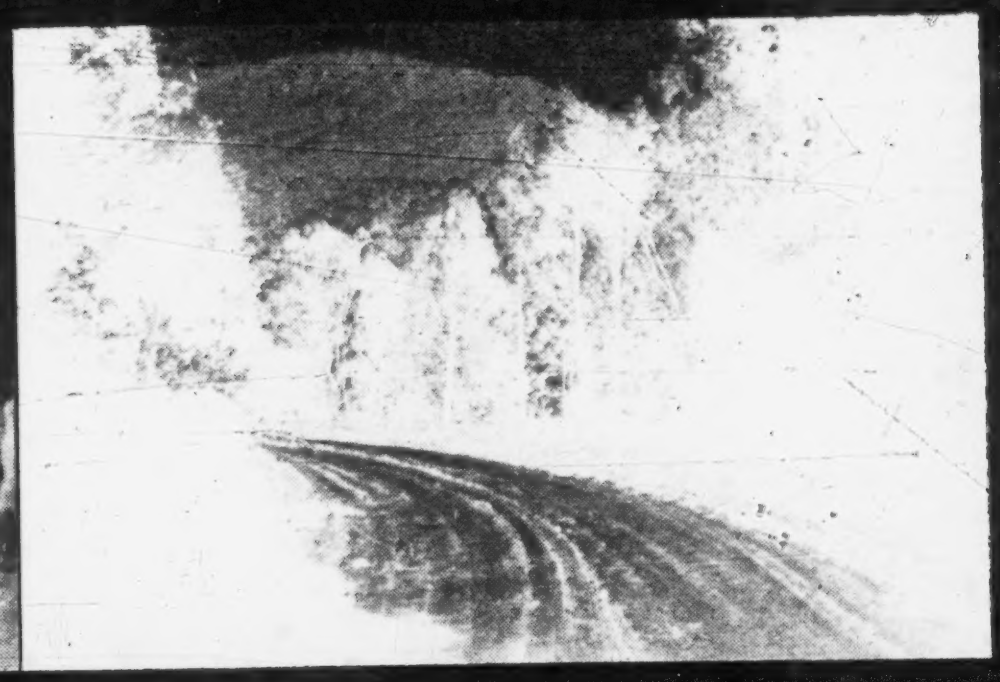

MANJAKATOMPO. — ROUTE ÉTABLIE DANS LA FORÊT DE LA STATION (1951).

MANJAKATOMPO. — UNE DES PÉPINIÈRES DE REBOISEMENT (1951).

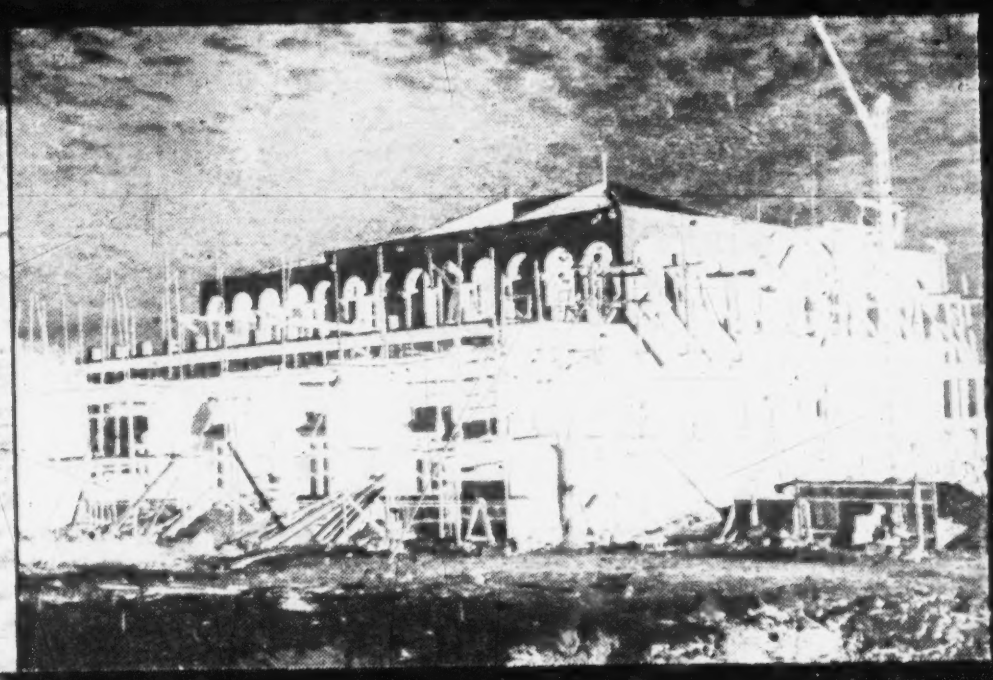

MAJUNGA. — CONSTRUCTION DU CENTRE VÉTÉRINAIRE (1951). — ENTREPRENEUR COFICO.

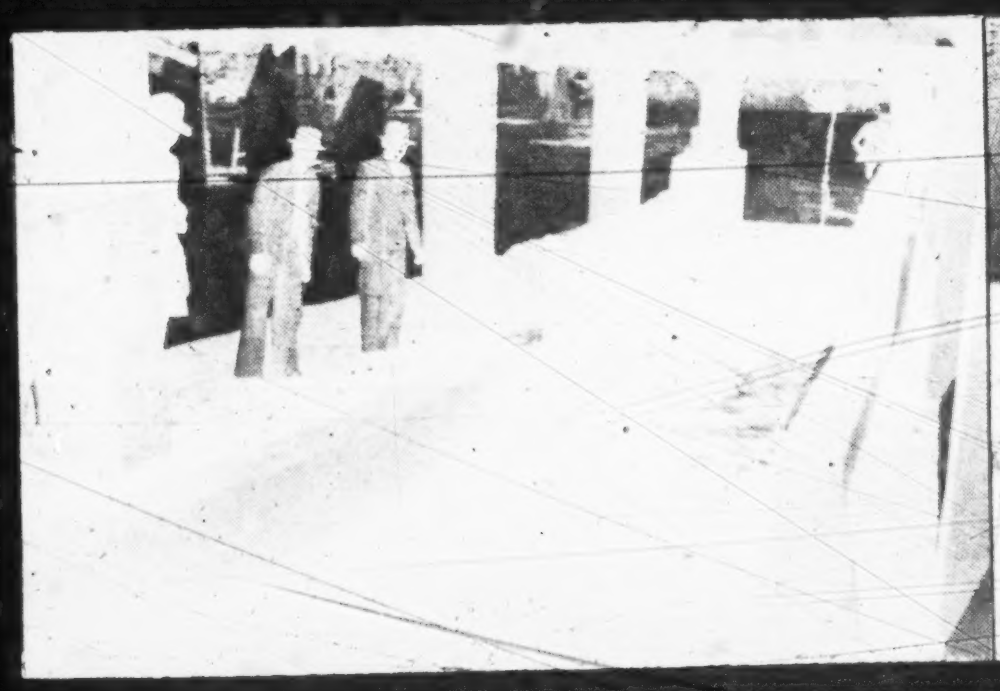

AMBATO-BOÉNI. — BAIN DÉTIQUEUR (1950).

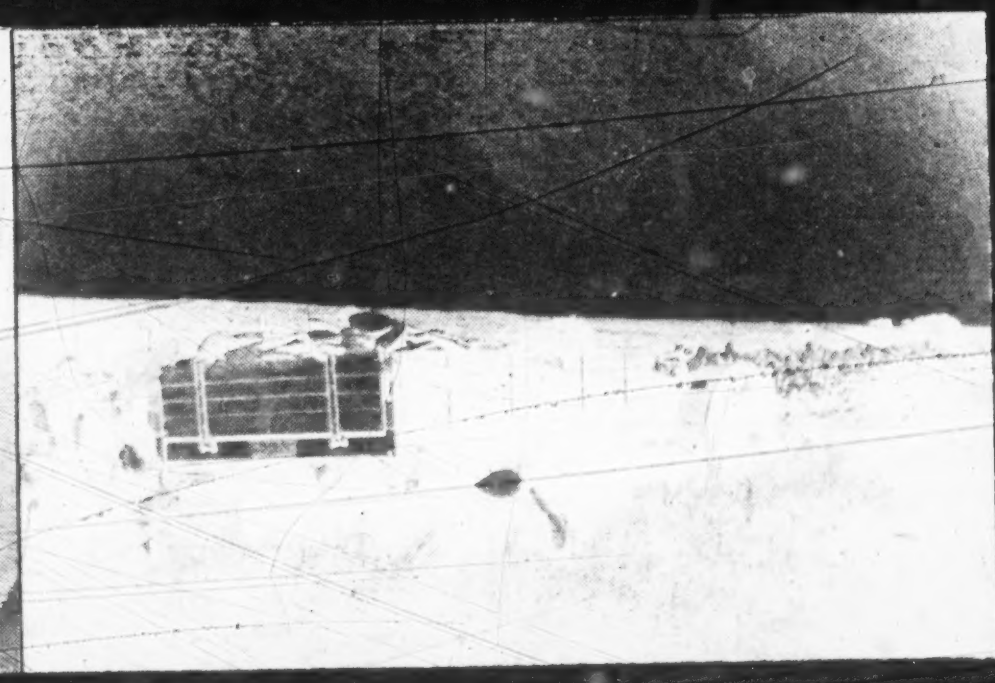

AMBOVOMBE. — PLANTATION DE RAQUETTES INERMES EN ANDROY (1951).

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		RECHERCHES :						
	1	Laboratoire central Antsirabe..	14.50	0	14.50	2.50	2.12	4.62
2		ENSEIGNEMENT :						
	1	Ecole vétérinaire d'Antsirabe...	37.00	0	37.00	7.50	0	7.50
3	1	EQUIPEMENT DU SERVICE :	16.00	0	16.00	15.95	0.05	16.00
4		PROTECTION SANITAIRE DU BÉTAIL :						
	1	Construction de bains détiqueurs	5.90	0	5.90	5.48	0.41	5.89
	4	Fonctionnement du district pilote d'Ambato-Boéni	1.10	0	1.10	1.10	0.00	1.10
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	7.00	0	7.00	6.58	0.41	6.99
6		HYDRAULIQUE PASTORALE :						
	1	Tuléar (puits dans l'Androy) ..	2.00	0	2.00	1.00	0	1.00
		TOTAL	76.50	0	76.50	33.53	2.58	36.11

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
3.50	0	0	3.50	1.375.502 9	807.463 0	2.182.965 9
12.20	0	— 12.00	0.20	170.015 0	0	170.015 0
16.00	0	0	16.00	10.273.810 1	2.904.670 0	13.178.480 1
5.90	0	— 1.44	4.46	3.868.545 0	0	3.868.545 0
1.10	0	0	1.10	1.054.452 4	0	1.054.452 4
7.00	0	— 1.44	5.56	4.922.997 4	0	4.922.997 4
1.00	0	0	1.00	982.579 0	120 0	982.699 0
39.70	0	— 13.44	26.26	17.724.904 4	3.712.253 0	21.437.157 4

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		RECHERCHES :						
	4	Achat d'animaux reproducteurs.	6.00	— 2.00	4.00	1.95	2.04	3.99
	12	Equipement de la ferme d'Iboaka	2.00	+ 0.30	2.30	0.99	1.30	2.29
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er..	8.00	— 1.70	6.30	2.94	3.34	6.28
4		PROTECTION SANITAIRE DU BÉTAIL :						
	1	Construction de bains détiqueurs	4.00	0	4.00	0.30	3.70	4.00
	2	Centre immunisation et traitement						
		Majunga	6.00	+ 3.00	9.00	0	9.00	9.00
	3	Lazaret de Tamatave.....	3.90	0	3.90	0	3.90	3.90
	4	District pilote d'Ambato-Boéni..	2.50	0	2.50	0	2.50	2.50
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	16.40	+ 3.00	19.40	0.30	19.10	19.40
6		ETABLISSEMENT D'ÉLEVAGE :						
	3	Centre d'immunisation de l'Alaotra	6.80	0	6.80	0	6.80	6.80
	4	Ferme vétérinaire de Majunga..	5.00	— 5.00	0	0	0	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 5....	11.80	— 5.00	6.80	0	6.80	6.80
6		HYDRAULIQUE AGRICOLE :						
	1	Tuléar (puits dans l'Androy) ..	7.00	— 7.00	0	0	0	0
7		AMÉLIORATION PATURAGES :						
	1	Sud : plantations de raquettes..	2.00	+ 5.00	7.00	0.52	6.48	7.00
	2	Amélioration des pâturages de Fianarantsoa	2.00	0	2.00	0.80	1.20	2.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 7....	4.00	+ 5.00	9.00	1.32	7.68	9.00
		TOTAL	47.20	— 5.70	41.50	4.56	36.92	41.48

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
6.00	— 2.00	0	4.00	1.952.516 0	793.363 0	2.751.879 0
2.00	+ 0.30	0	2.30	993.385 0	605.823 0	1.599.208 0
8.00	— 1.70	0	6.30	2.945.901 0	1.405.186 0	4.351.087 0
2.00	0	0	2.00	299.929 0	430.344 0	730.273 0
6.00	0	0	6.00	0	4.659.213 0	4.659.213 0
2.00	0	0	2.00	0	0	0
2.50	0	0	2.50	0	1.339.406 0	1.339.406 0
12.50	0	0	12.50	299.929 0	6.428.963 0	6.728.892 0
5.00	— 3.00	0	2.00	0	0	0
2.50	— 2.50	0	0	0	0	0
7.50	— 5.50	0	2.00	0	0	0
5.00	— 5.00	0	0	0	0	0
2.00	+ 5.00	0	7.00	233.050 5	5.170.043 0	5.403.093 5
2.00	0	0	2.00	715.268 0	306.798 0	1.022.066 0
4.00	+ 5.00	0	9.00	948.318 5	5.476.841 0	6.425.159 5
37.00	— 7.20	0	29.80	4.194.148 5	13.310.990 0	17.505.138 5

CHAPITRE VII.

MINES.

Les dotations et utilisations de crédits de ce chapitre sont sans commune mesure avec le rôle joué par le sous-sol dans l'économie générale de l'Ile. L'initiative privée conserve toutes ses positions et le Service des Mines n'a pour seul but que de l'aider, en précisant les connaissances de la géologie de Madagascar.

La part principale de ces études revient à la confection de la carte géologique qui a sa place au chapitre 55.

Aussi, le chapitre 7 n'a guère consommé que des dépenses de matériel, peu importantes d'ailleurs (1,87 millions de mandats, 0,5 million d'engagement d'autorisation d'engagement). Les seuls bâtiments, en cours d'achèvement, sont deux logements doubles pour le personnel du Service; la retenue de garantie vient d'être réglée.

Le problème le plus important est celui du Laboratoire. Les crédits existent, partie depuis 1949-1950, partie depuis 1950-1951, mais sont demeurés inutilisés faute de plans. Ces plans ont été fournis tout récemment et le bâtiment pourrait commencer, s'il n'était prévu le virement du crédit de programme de 57 millions à d'autres édifices construits sur crédits F. I. D. E. S., déjà commencés et réévalués, ceci en conformité avec les prescriptions ministérielles. Il est souhaitable que ce bâtiment, indispensable au bon fonctionnement du Service, puisse être repris sur la Section Générale.

Le Laboratoire achevé, il ne restera plus rien que le chapitre des Mines puisse raisonnablement imputer aux crédits F. I. D. E. S., sans aboutir à une dispersion des efforts et sans relayer abusivement d'autres budgets.

CHAPITRE VII. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ÉQUIPEMENT DU SERVICE :						
	1	Service géologique	21.80	0	21.80	21.80	0	21.80
	2	Service des mines (matériel) ...	8.90	0	8.90	8.88	0	8.88
		TOTAL	30.70	0	30.70	30.68	0	30.68

(1) La différence entre la dotation et les mandatements émis est due à l'imputation d'un certain nombre de

CHAPITRE 107. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ÉQUIPEMENT DU SERVICE :						
	1	Service géologique	1.50	2.50	4.00	1.50	0	1.50
	2	Service des mines :						
		1. Matériel	2.00	0	2.00	0.90	0	0.90
		2. Bâtiments	25.00	32.00	57.00	0	0	0
		4. Laboratoire d'analyses	1.50	3.00	4.50	0	0.50	0.50
		TOTAL DU § 2.....	28.50	35.00	63.50	0.90	0.50	1.40
		TOTAL	30.00	37.50	67.50	2.40	0.50	2.90

MINES.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951	Total.
16.40	0	— 10.0	6.40	5.049.980 7	712.530 0	5.762.510 7
8.88	0	— 2.0	6.88	5.771.246 0	1.620.757 5	(1) 7.392.003 5
25.28	0	— 12.0	13.28	10.821.226 7	2.333.287 5	13.154.514 2

mandats d'un montant de : 512.003 fr. 50 sur la ligne budgétaire précédente.

MINES.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1.00	0	0	1.00	999.998 0	0	999.998 0
1.00	0	0	1.00	861.634 0	0	861.634 0
15.00	0	— 15.00	0	0	0	0
0.50	3.00	0	3.50	0	248.945 0	248.945 0
16.50	3.00	— 15.00	4.50	861.634 0	248.945 0	1.110.579 0
17.50	3.00	— 15.00	5.50	1.861.632 0	248.945 0	2.110.577 0

CHAPITRE VIII.

INDUSTRIALISATION.

En voie d'extinction, le chapitre consacré à l'industrialisation n'a fait l'objet que de dépenses de régularisation, reliquats dont le Territoire était débiteur.

La question de la cimenterie d'Amboanio n'est pas résolue pour autant, car si le F. I. D. E. S. ne saurait en assumer les frais d'achat, la décision du budget général n'est pas connue. En tout état de cause cette affaire sort de la compétence du Plan décennal.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
12		EQUIPEMENT :						
	12	Cimenterie	5.00	0	5.00	2.19	2.00	4.19
		TOTAL	5.00	0	5.00	2.19	2.00	4.19

INDUSTRIALISATION.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
4.00	0.20	0	4.20	2.189.969 0		4.189.969 0
4.00	0.20	0	4.20	2.189.969 0	2.000.000 0	4.189.969 0

CHAPITRE IX.

FORCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ.

L'équipement hydro-électrique du Territoire n'a pas dépassé le stade des études, tout au moins dans ses parties principales. En effet, l'Electricité de France, dont une mission a parcouru Madagascar au cours des exercices précédents, a déposé un rapport d'études envisageant les divers aménagements des ressources de l'Ile. Elle retenait en dernier ressort deux possibilités : Tsiazompaniry sur la Varahina du Sud, affluent de l'Ikopa, et les chutes de la Mandraka, affluent du Mangoro, lors de son franchissement d'un des gradins de la Côte Est. Ce dernier aménagement semble de loin le plus intéressant.

Parallèlement, un marché a été passé avec la Société d'Electrochimie d'Ugines, afin de déterminer les possibilités industrielles qui pourraient naître d'un apport d'énergie. Une mission de cette firme doit venir à Madagascar dans les mois à venir.

L'étude de Tsiazompaniry a entraîné une campagne de sondages, afin de déterminer la résistance des roches devant servir d'ancrage aux barrages projetés. Une route accessible aux camions lourds a été réalisée par les soins des Travaux Publics. Ce barrage est en effet indispensable pour irriguer la plaine de Tananarive, et pour alimenter les turbines actuelles d'Antelomita, le réservoir de Mantasoa devant être dérivé sur l'usine de la Mandraka.

Le financement des réalisations définitives revient à trouver 2.400 millions C. F. A. en quatre ans. Une Société d'Economie Mixte a été préconisée par le Territoire, avec participation Eaux et Electricité de Madagascar, Electricité de France et Caisse centrale de la France d'Outre-mer, le projet est à l'étude au Département mais n'a pas encore abouti.

Sur ces entrefaites, la Société «Eau et Electricité de Madagascar» (E. E. M.) offrait au Département la construction d'une usine hydro-électrique à Farahantsana, sur l'Ikopa, en aval de Tananarive. Sous réserve d'un prêt de la Caisse centrale, elle se déclarait prête à investir les capitaux nécessaires. Aucune décision n'a été prise en face de ces propositions.

La situation énergétique de Tananarive, voire de la plaine d'Anjiro, semble donc devoir s'améliorer dans un avenir peu éloigné. Celle de Diégo-Suarez l'a été grâce à l'appoint du courant fourni par l'Arsenal en exécution de la Convention du 26 avril 1950. Les versements à ce titre ont continué durant l'exercice.

D'autres ont eu trait au rachat des installations de la distribution d'énergie électrique de la ville.

Des pourparlers avec E. E. M. envisageaient une convention pour l'extension de l'électrification de Tananarive à l'aéroport d'Ivato; ils ont abouti à une impasse, aussi cette électrification sera probablement réalisée directement par E. E. M., compagnie concessionnaire.

La création de la Société d'Economie Mixte offre une formule heureuse de réalisation des aménagements hydro-électriques nécessaires au Territoire. Elle permettra d'éviter de recourir uniquement à des capitaux de la puissance publique et accélérera certainement les réalisations indispensables. On doit souhaiter son acceptation rapide.

VARAHINA-SUD

BARRAGE RESERVOIR DE TSIAZOMPANIRY

Plan d'ensemble

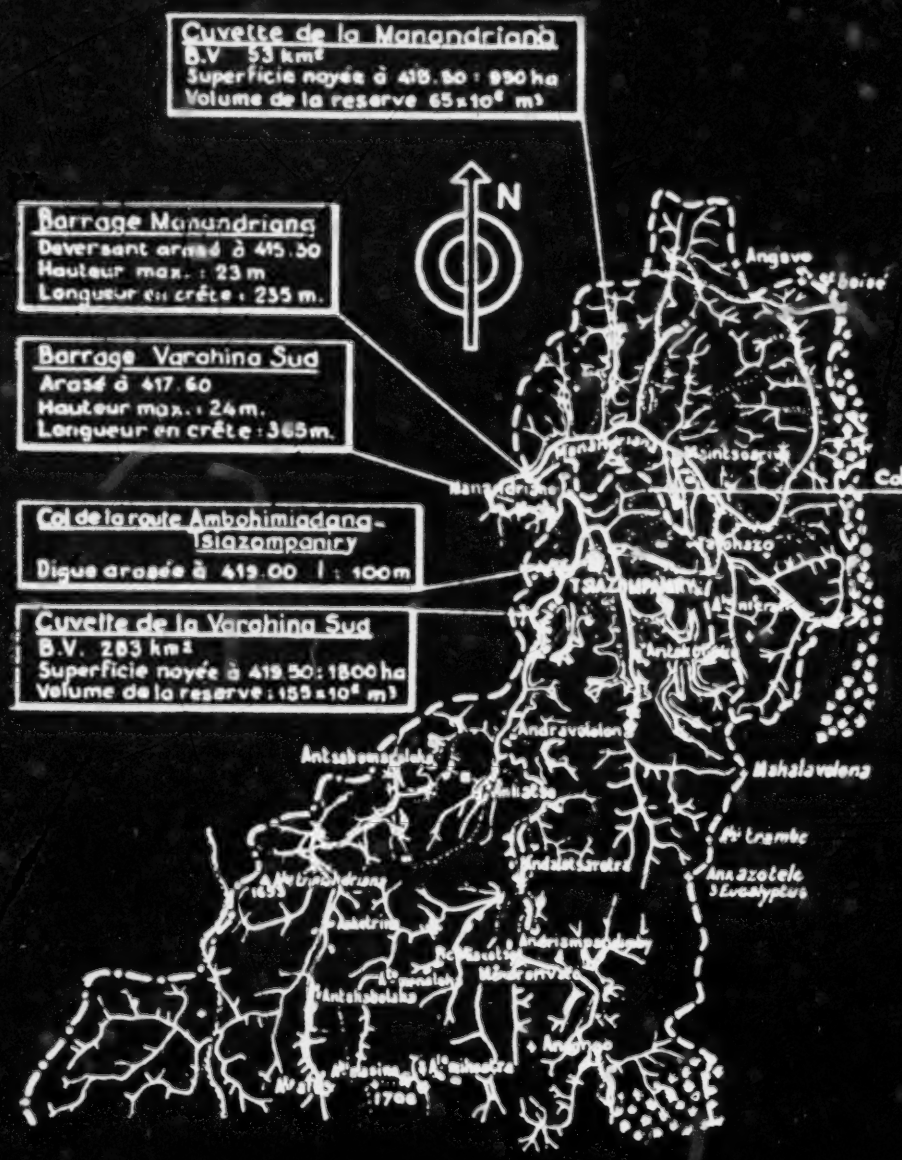

LEGENDE

- Piquets
- Chute
- Village
- Eglise
- Pt Sce G.M.
- Pt graphique
- Forêt
- Route carrossable
- Piste charretière
- Sentier

EVACUATION DE L'ENERGIE
DES PROJETS DE TSIAZOMPANIRY ET DE LA MANDRAKA

LEGENDE

LIGNE 20 000 V D'ANTELOMITA DEVANT PASSER A 35.000 VOLTS

LIGNE 60.000 VOLTS TSIAZOMPANIRY-TANANARIVE ET LA MANDRAKA - TANANARIVE

AMBOANIO. — VUE GÉNÉRALE DE LA CIMENTERIE (1949).

AMBOANIO. — CARRIÈRE ALIMENTANT LA CIMENTERIE (1949).

AMBOANIO. — LES BATIMENTS DE LA CIMENTERIE (1949).

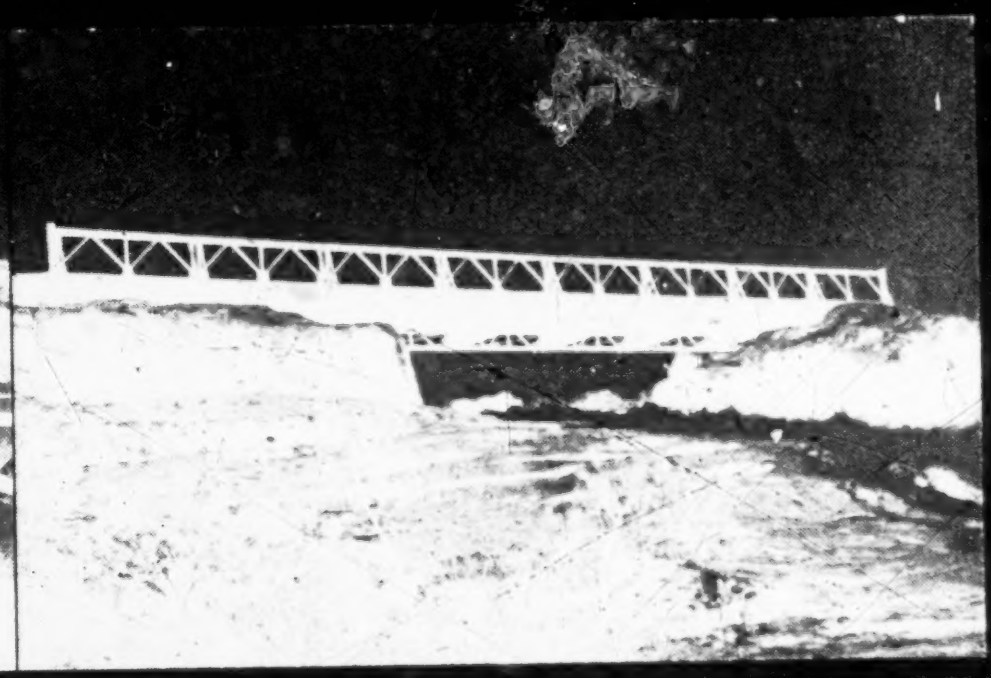

TSIAZOMPANIRY. — PONT BAILEY SUR LA ROUTE D'ACCÈS (1951).

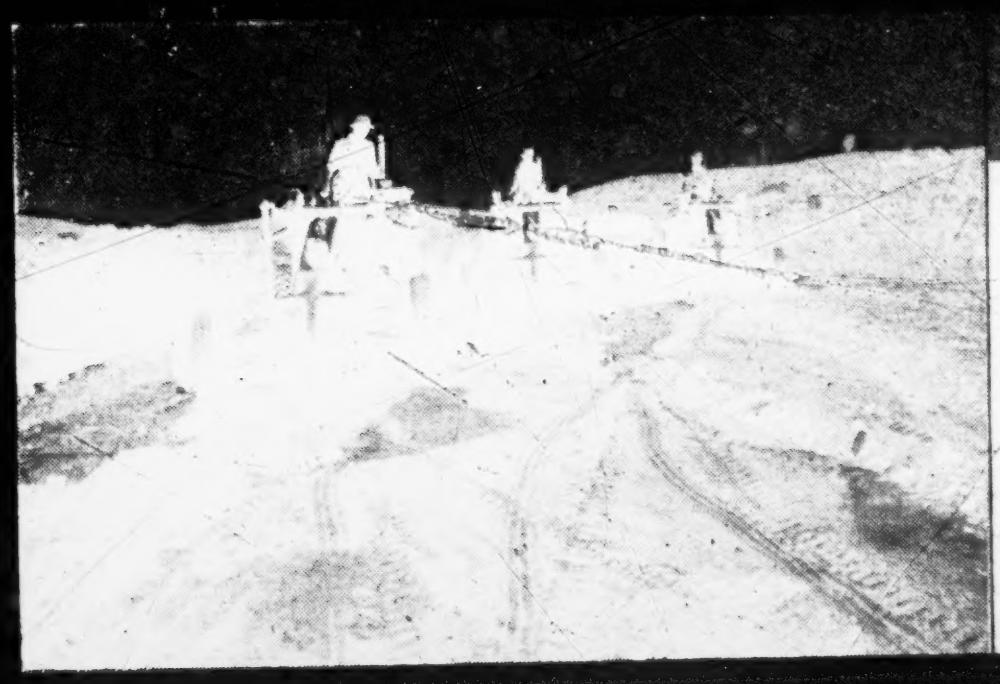

TSIAZOMPANIRY. — TERRASSEMENTS DE LA ROUTE D'ACCÈS (1951).

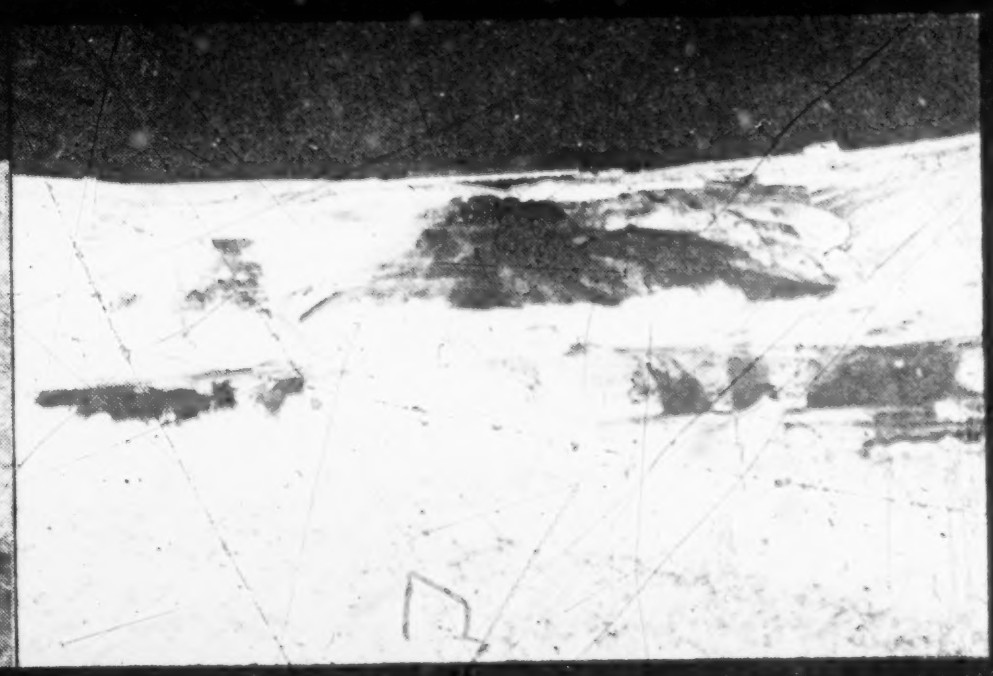

TSIAZOMPANIRY. — CHUTES DE LA VARAHINA-DU-SUD (1951).

CHAPITRE IX. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1	1	ETUDES	1.00	0	1.00	0.67	0.32	0.99
2		EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE DU TERRITOIRE :						
	1	Région de Diégo-Suarez	22.50	0	22.50	22.50	0	22.50
		TOTAL	23.50	0	23.50	23.17	0.32	23.49

CHAPITRE 109. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1	1	ETUDES	10.00	0	10.00	0	10.00	10.00
2		EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE DU TERRITOIRE :						
	1	Région de Tananarive-Alaotra..	50.00	0	50.00	0	46.00	46.00
	4	Région de Diégo-Suarez.....	15.00	7.50	22.50	15.00	7.50	22.50
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	65.00	7.50	72.50	15.00	53.50	68.50
		TOTAL	75.00	7.50	82.50	15.00	63.50	78.50

FORCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1.00	0	0	1.00	435.644 4	112.401 0	548.045 4
22.50	0	— 0.70	21.80	19.500.000 0	2.293.381 0	21.793.381 0
23.50	0	— 0.70	22.80	19.935.644 4	2.405.782 0	22.341.426 4

FORCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
7.00	0	— 5.00	2.00	0	1.023.154 0	1.023.154 0
15.00	0	— 6.00	9.00	0	5.990.440 0	5.990.440 0
15.00	7.50	— 7.50	15.00	5.000.000 0	10.000.000 0	15.000.000 0
30.00	7.50	— 13.50	24.00	5.000.000 0	15.990.440 0	20.990.440 0
37.00	7.50	— 18.50	26.00	5.000.000 0	17.013.594 0	22.013.594 0

LIGNE TANANARIVE - TAMATAVE

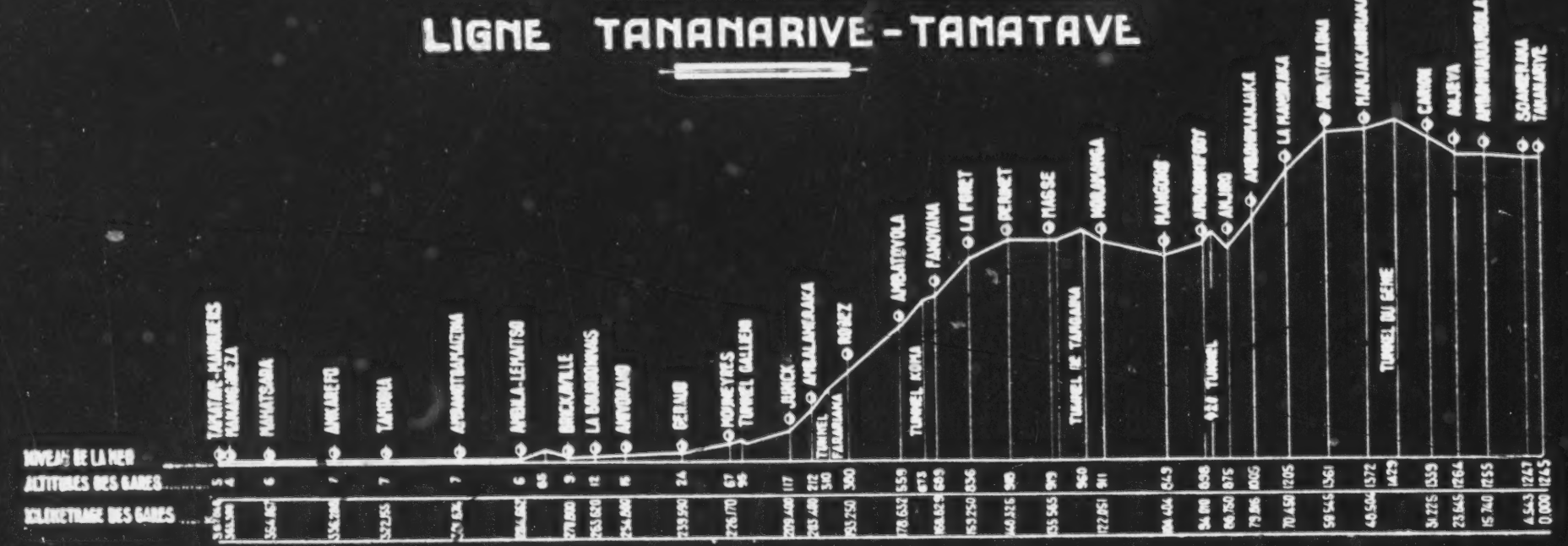

LIGNE TANANARIVE-ANTSIRABE

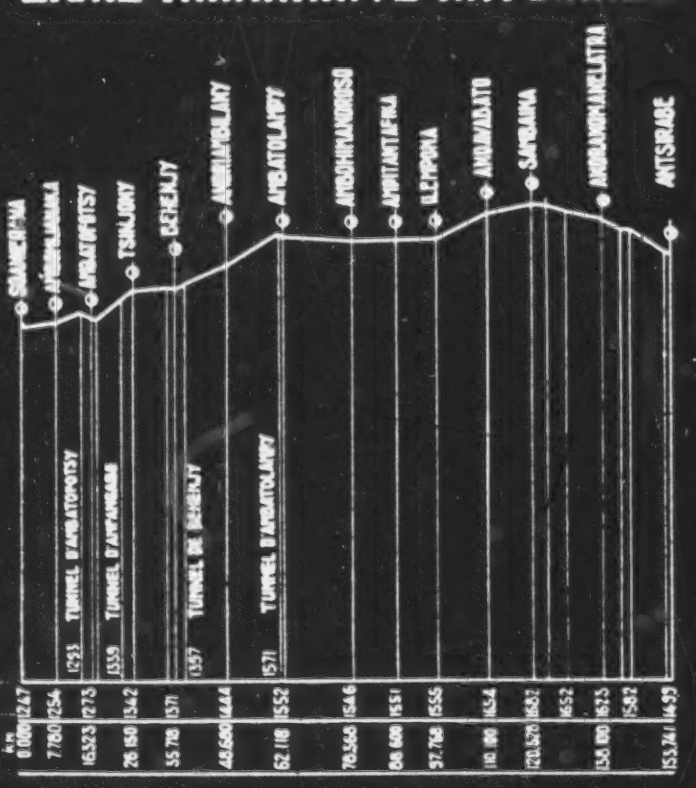

LIGNE MORAMANGA-LAC ALAOTRA

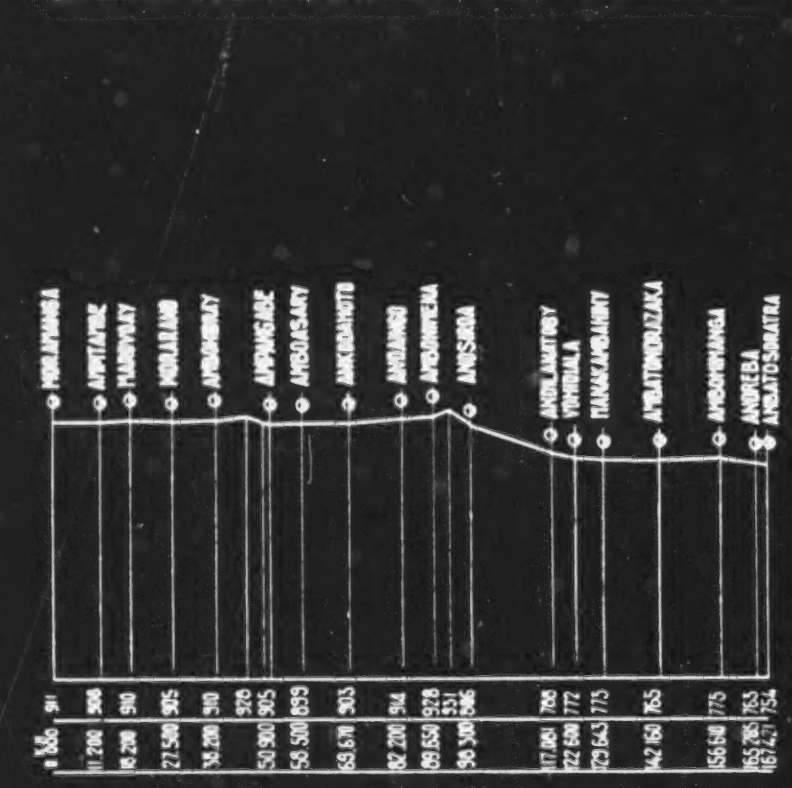

LIGNE FIANARANTSOA-COTE EST

CHAPITRE X.

CHEMINS DE FER.

Les dix dernières années marquent, pour les Chemins de fer de Madagascar, un accroissement sensible des mouvements de voyageurs et de marchandises. Le retour des militaires démobilisés, la reprise des importations, sinon toujours des exportations, la mise en route du Plan décennal avec les transports de matériaux et de matériel qu'elle entraîne y ont contribué pour beaucoup. L'examen du tableau XXXIV, ci-après, en convaincra aisément le lecteur, et seuls les résultats de l'année 1947 sont fâcheusement entâchés des séquelles de la rébellion. Ce tableau montre également que la ligne F. C. E. n'écoule encore, comparativement, qu'un trafic réduit que son équipement peut aisément traiter. Les trois lignes au départ de Tananarive, surtout le T. C. E. en direction du grand port de la côte Est, plus anciennes et surchargées, subissent des sujétions bien plus lourdes au point de vue trafic qui devaient attirer l'attention du Plan décennal.

Le matériel existant en 1946, et datant d'avant-guerre, a été mis à la peine pour étaler le trafic, mais il n'aurait pu suffire à lui seul, et l'appoint de 150 wagons U. S. A., reçus de 1948 à 1949, a complété un parc de 818 wagons bien usés (en comptant 68 wagons du F. C. E.). Ce premier apport ne rendait pas pour autant le Chemin de fer capable de faire face à l'essor du commerce de Madagascar, prévu pour les années à venir, et amplifié par l'action du Plan; ce dernier a été tout naturellement porté à inscrire dans son programme une rénovation du matériel.

Et tout d'abord du matériel de traction. Le tableau XXV indique à la fois les engins en service au 13 juillet 1947 et le parcours mensuel moyen des locomotives et autorails. On remarquera qu'en 1950 le parcours mensuel moyen d'une locomotive à vapeur n'est que de 3.200 kilomètres et celui d'une loco-diésel électrique de 7.000 kilomètres, cet avantage, joint à tous ceux inhérents à ce dernier mode de traction, justifie donc le choix du Territoire qui a commandé sur crédits Plan une tranche de 7 nouvelles Diésels électriques analogues à celles déjà en service. A l'heure actuelle, les 2 premières motrices sont sorties des ateliers Alsthom à Tarbes et arriveront vraisemblablement à Madagascar avant la fin de l'année. Le projet définitif visait à l'acquisition de 8 autres locomotives Diésel, le parc de 20 machines identiques devant permettre la suppression de toute traction vapeur sur le difficile parcours T C. E. entre Anivorano et Tananarive, dont le profil en long apparaît ci-contre. La traction vapeur devra être provisoirement maintenue sur les parcours plats Anivorano-Tamatave, Moramanga-Lac Alaotra, Tananarive-Antsirabe.

En attendant l'arrivée des premières livraisons, 6 locomotives à vapeur dites «tunisiennes» achetées en 1949 et deux locomotives à vapeur Corpet-Louvet de 25 tonnes, en provenance du réseau d'Ile-et-Vilaine, acquises en 1948, ont fourni leur appoint au parc de traction.

La modernisation du parc d'engins de chantiers devait compléter les efforts précédents, en facilitant les opérations dans les gares. Le Territoire a déjà reçu, pour compléter les 46 machines de faible puissance existant au 1er juillet 1947, 4 Diésels Withcomb de 14 tonnes de 190 CV. venues des U. S. A. Les commandes actuelles portent sur 6 locotracteurs Baudet-Donon-Roussel de 300 CV. qui remplaceront quelques-unes des 31 loco-vapeur hors d'usage et déjà amorties.

Les trafics voyageurs et marchandises se sont accrus dans une même proportion, mais les moyens respectifs à la disposition des Chemins de fer de Madagascar différaient amplement et l'urgence des remplacements n'était pas la même. D'une part 80 voitures (dont 11 sur le F. C. E.) et 7 autorails (dont 2 sur le F. C. E.) en état de marche suffisante, d'autre part 818 wagons en général de faible capacité (10 tonnes). Le choix du Plan était inscrit dans ces chiffres. A ce jour les commandes de matériel à voyageurs ne portent que sur 3 nouveaux autorails Michelin (sur 4 prévus) analogues à ceux déjà en service sur le réseau, et deux rames Floirat de construction simple et équipées en moteur Diésel. L'emploi de ces derniers engins donne pleine satisfaction sur la ligne de Tananarive à Antsirabe et il n'est pas exclu que la commande des Michelines, qui représentent un type de transport cher et peu employé sur les autres réseaux de l'Union Française, soit annulée au profit d'un emploi généralisé des rames Floirat. Cette solution présenterait des avantages certains, livraison plus rapide du matériel (six mois au lieu de dix-huit), matériel de plus vaste capacité (11 rames soit 869 places, contre 4 michelines soit 80 places), une liaison quotidienne entre Tananarive et chacune des têtes de ligne Antsirabe, Ambatondrazaka et

Tamatave, enfin un entretien et une rotation plus aisés du matériel et un personnel spécialisé moins important.

L'effort sur le transport des marchandises est beaucoup plus important. En plus des 75 wagons plats de 28 tonnes et des 75 wagons couverts de 20 tonnes dont les châssis ont été reçus des U. S. A. en 1948 et qui circulent depuis plus de deux ans, des commandes métropolitaines portent sur 60 wagons-tombereaux de 28 tonnes, 40 wagons couverts de 20 tonnes et 2 wagons-citernes de 10 mètres cubes. Au cours de l'exercice, une partie de ce matériel a été livré et les 2 wagons-citernes circulent déjà, les wagons plats, en cours de montage, vont suivre de près. Il est peu probable que les crédits F. I. D. E. S. puissent financer d'autres commandes de matériel roulant; leur intervention a permis néanmoins de renouveler à 30 p. 100 le parc de wagons du Territoire.

Dans un ordre d'utilisation plus spéciale, une commande métropolitaine porte sur deux wagons-grue de 25 tonnes pour le dégagement des voies. Ces engins spéciaux réclament des délais assez longs de livraison et le matériel ne sera guère réceptionné avant 1952. Une grue à bras et un portique, en construction chez Applevage, sont dans la même situation.

Le matériel de voie, dont la liste actuellement en commande et partiellement reçu figure dans les justifications budgétaires ci-après, doit moderniser les ateliers centraux de Tananarive. Il se compose soit de machines-outils modernes en remplacement de modèles périmés et d'un rendement insuffisant (tours, étaux-limeurs, etc.) soit de nouvelles machines nécessaires à la confection ou à la reproduction de pièces délicates (machines à bobiner, machine universelle, etc.).

TABLEAU XXXIV.

Trafic C. F. M.

ANNEE.	LIGNE.	NOMBRE de VOYAGEURS.	POIDS de MARCHANDISE (Tonnes).	VOYAGEURS KILOMÉTRIQUES.	TONNES KILOMÉTRIQUES.	TRAINS KILOMÉTRIQUES.
1938	T. C. E. + M. L. A. + T. A.	978.295	265.433	54.038.278	54.935.066	1.852.188
	F. C. E.	85.391	15.160	4.465.142	1.986.036	140.157
	TOTAL	1.063.686	280.593	58.503.420	56.921.102	1.992.345
1946	T. C. E. + M. L. A. + T. A.	2,728.808	347.077	138.392.252	59.928.620	1.968.277
	F. C. E.	241.258	19.233	9.800.830	2.042.217	136.294
	TOTAL	2.970.066	366.310	148.193.082	61.970.837	2.104.571
1947	T. C. E. + M. L. A. + T. A.	802.270	305.171	44.666.169	57.601.856	1.697.689
	F. C. E.	56.976	12.700	2.401.666	1.608.518	92.194
	TOTAL	869.246	317.871	47.067.835	59.210.374	1.789.883
1948	T. C. E. + M. L. A. + T. A.	1.430.402	396.744	81.764.442	78.128.815	2.184.360
	F. C. E.	172.201	28.314	6.864.029	3.491.890	141.596
	TOTAL	1.602.603	425.058	88.628.471	81.620.705	2.325.956
1949	T. C. E. + M. L. A. + T. A.	1.519.787	421.332	74.169.205	70.473.769	1.722.073
	F. C. E.	214.313	32.083	9.022.923	4.179.833	192.222
	TOTAL	1.734.100	453.415	83.192.128	74.653.602	1.914.295
1950	T. C. E. + M. L. A. + T. A.	1.544.528	446.003	71.369.379	83.348.282	2.235.537
	F. C. E.	249.101	32.199	10.607.924	4.517.818	183.923
	TOTAL	1.793.629	478.202	81.977.303	87.866.100	2.419.460

TABLEAU XXXV.

Parc tracteur C. F. M.

MATERIEL AU 1er JUILLET 1947.	PARCOURS MENSUEL MOYEN.					
	1938.	1946.	1947.	1948.	1949.	1950.
Locomotives à vapeur de route :						
T. C. E. :						
17 Mallet 32 t., effort : 4.670 kg..... 23 Mallet 32 t., effort : 4.440 kg..... 4 Winterthür 45 t., effort 6.250 kg.... 2 Garrat 72 t., effort : 10.620 kg.....	138.976	143.642	119.911	153.348	117.946	152.846
F. C. E. :						
3 Mallet 32 t., effort : 4.670 kg..... 3 Mallet 32 t., effort : 4.440 kg.....	8.104	9.326	6.771	13.757	12.378	13.058
Locomotives Diesel.						
T. C. E. :						
5 Diesels électriques 625 C.V. (1).....	0	9.388	12.538	18.794	16.568	20.924
Autorails :						
T. C. E. :						
4 Michelin 7, 8 t., 105 C.V..... 1 Billard	9.474	9.288	10.279	11.666	7.648	12.603
F. C. E. :						
2 Brissonneau et Lodz 41 t., 300 C.V...	4.165	3.822	1.188	1.656	4.551	6.062

(1) Trois seulement en service, les deux autres ont eu leurs induits de moteurs de traction avariés.

Les ateliers, qui représentent, d'ores et déjà, avec l'Arsenal de Diégo-Suarez, la plus grande entreprise mécanique du Territoire, pourront ainsi élargir leur champ d'action et assurer sur place tous les montages et les réparations nécessités par l'emploi d'un matériel roulant moderne dont l'excellent état conditionne la sécurité de circulation, sans compter les travaux que les particuliers sont souvent heureux de lui confier.

Cette première phase de la modernisation du Chemin de fer, la plus urgente, n'a pas dissimulé la nécessité de renouveler une infrastructure vétuste en bien des points et parfois dangereuse. Le rail d'origine est partout très usé, son poids au mètre ne répond plus aux données de la circulation moderne et surtout les courbes (circulaires de 50 mètres de rayon minimum sur le T. C. E.) sont un risque permanent. Parallèlement au renouvellement du parc, le Plan décennal a donc pris à sa charge la réfection de la voie la plus fréquentée, celle du T. C. E., en changeant le rail et en améliorant le tracé tant en long qu'en profil. Ce renouvellement se heurte à deux obstacles majeurs : la difficulté du tracé qui entraîne des pentes de 35 millimètres et des courbes très dures, le manque de crédits et l'échantillonnage des ouvrages d'art qui limitent le rail à un poids linéaire de 30 kilogrammes (essieu de 16 tonnes), ce rail étant d'ailleurs d'emploi courant dans les travaux modernes des Chemins de fer de la France d'Outre-mer. Avant tous travaux, des commandes ont été placées pour le matériel nécessaire, rails traverses, crapauds, tirefonds, rondelles. La majeure partie est arrivée à pied d'œuvre et seuls des accessoires restaient à livrer. Le retard provient de la diversité du petit matériel et de la nécessité pour l'Oferfom de centraliser les commandes de tous les réseaux afin d'obtenir des prix plus avantageux. Le matériel reçu a suffi néanmoins à poursuivre sans interruption les travaux de renouvellement.

De même le matériel d'entretien de la voie arrive normalement à pied d'œuvre. Les draisines de chantiers (24 reçues) et les motolorries sont déjà répartis entre les nouvelles sections et les districts V. B. Il reste à livrer 6 draisines et des remorques attendues pour la fin de l'année 1951. Le matériel Matisa (dégarnisseuse, cribleuses et bourreuse) et ses accessoires a été livré en mai 1951; un moniteur du fabricant, chargé spécialement de former le personnel de conduite, assure provisoirement son fonctionnement.

Le matériel sera utilisé sur les divers chantiers de renouvellement de voie, avant de servir périodiquement au bourrage correct du ballast sur toute l'étendue des lignes T. C. E., M. L. A., T. A. Une sonnette à vapeur Mukag entrera en action en 1952 lors de la reconstruction du pont de Mahatsara.

Dans un autre ordre d'idée, du matériel de briqueterie a été commandé; initialement son emploi en régie devait dispenser le Chemin de fer de tout achat à l'extérieur de briques ou tuiles pour les nombreuses constructions prévues; malheureusement, une entreprise de ce genre nécessite des aménagements spéciaux en terrains et bâtiments et surtout un personnel qualifié si l'on veut un rendement maximum. Le Chemin de fer, ne pouvant satisfaire ces conditions, envisage de louer le matériel à des entreprises privées. Par contre les engins d'exploitation forestière sont utilisés à Périnet et ravitaillent le Chemin de fer en grumes.

Les travaux de renouvellement de la voie portent à l'heure actuelle sur :

1° Secteur Ambila-Tamatave :

Première tranche : P. K. 284 + 500 à 307 + 500;

Deuxième tranche : P. K. 307 + 500 à 367 + 500;

2° Secteur Anivorano-Brickaville : P. K. 255 à 271;

3° Secteur Périnet-Fanovana : P. K. 148 à 169.

La première tranche du premier secteur est actuellement terminée, la deuxième tranche s'exécute à la cadence prévue; à son achèvement toute la partie côtière de la voie ferrée Tananarive-Tamatave sera renouvelée.

Les travaux sont en cours pour le deuxième secteur; ils ont à peine commencé pour le troisième secteur inscrit au Programme 2 et qui n'a disposé de crédits qu'au mois de février dernier.

D'autres travaux intéressent la substitution de traverses métalliques aux traverses en bois sur deux tronçons :

Tananarive-Antsirabe : P. K. 125 à 153;

Moramanga-Lac Alaotra : P. K. 143 à 153.

Toujours au titre de l'infrastructure, quelques rectifications de tracé en cours sur le T. C. E. entre les gares de Junck et de Rogez, aux P. K. 199 + 000 et 206 + 500, substituent des rayons de 80 mètres aux rayons de 50 mètres actuels; des études préliminaires assez longues ont retardé la mise en chantier des travaux.

Ces refontes ne peuvent à elles seules assurer une viabilité complète de la voie, car les ouvrages d'art sont parfois défectueux. Le remplacement ou le renforcement de certains d'entre eux s'imposait dès l'ouverture des crédits F. I. D. E. S. Le maintien en service des voies ferrées malgaches, l'exemple de la coupure du pont de Brickaville le démontre, ne peut être obtenu qu'à ce prix. En particulier, deux ponts sur le M. L. A. aux P. K. 124 + 070 et 124 + 890 sont terminés, tandis qu'aux P. K. 109 + 930 à 140 + 030 divers travaux d'assainissement de la voie protègent la ligne.

Au P. K. 126 + 700 du T. C. E., un remblai filtrant remplace le pont en béton armé d'Itampolo. Le pont d'Ambila de 192 m. 50 a été consolidé par des pieux métalliques, la même technique renforce celui de Mahatsara de 388 mètres et celui de Nosy-Ve. La réparation de Mahatsara n'est que temporaire et la reconstruction de ce très important ouvrage a été décidée récemment. Les études en cours permettent de prédire au nouvel ouvrage une longueur de 445 mètres, soit six travées de 73 m. 20. Quatre de ces dernières pourront, à la conclusion des pourparlers en cours, être rétrocédées par le Chemin de fer du Yunnan (crédits au Programme 2); il restera à se procurer les deux dernières travées. L'inscription complète du crédit nécessaire à la reconstruction du pont sera sollicitée à la prochaine tranche du Plan.

De nombreux bâtiments, principalement des logements, ont été construits grâce aux crédits du Plan. Le rendement de la main-d'œuvre, dans les Chemins de fer d'Outre-mer, n'est pas excellent et son recrutement peut parfois faire défaut. Le tableau XXXVI fixant la situation des effectifs du réseau, comparé au tableau XXXIV du trafic, donne en effet 5.442 agents pour 170 millions d'unités de trafic annuel (voyageurs kilométriques + tonnes kilométriques), soit 32 agents par million d'unité-trafic. A ces maux, entre autres remèdes, s'offraient deux solutions, d'abord une mécanisation poussée qui a été entreprise ainsi qu'en témoignent les listes de matériel acquis, ensuiet une meilleure utilisation des agents en les fixant près des lieux de travail : solution des cités ouvrières.

Pour les Européens, la cité européenne de Tananarive-Antanimena sera achevée sous peu par la finition de deux bâtiments à deux logements, actuellement à 97 p. 100. A Tamatave, l'édification de deux bâtiments à deux logements est en cours; il en va de même pour deux logements d'agents à Ambila-Lemaitso.

Les travailleurs autochtones disposeront de :

Une cité ouvrière de 4 maisons à Manakara (F. C. E.);

Une cité ouvrière de 2 maisons à Fianarantsoa (F. C. E.);

Une cité ouvrière de 22 maisons à Moramanga.

Les prévisions envisageaient également une deuxième tranche d'un ordre de grandeur équivalent; la diéselisation de la ligne retirant de l'importance au dépôt de Moramanga, au bénéfice d'Anivorano, une cité ouvrière de 2 bâtiments à 8 logements se construit dans cette dernière localité.

Une cité ouvrière de 9 et 6 logements à Tamatave-Manangareza;

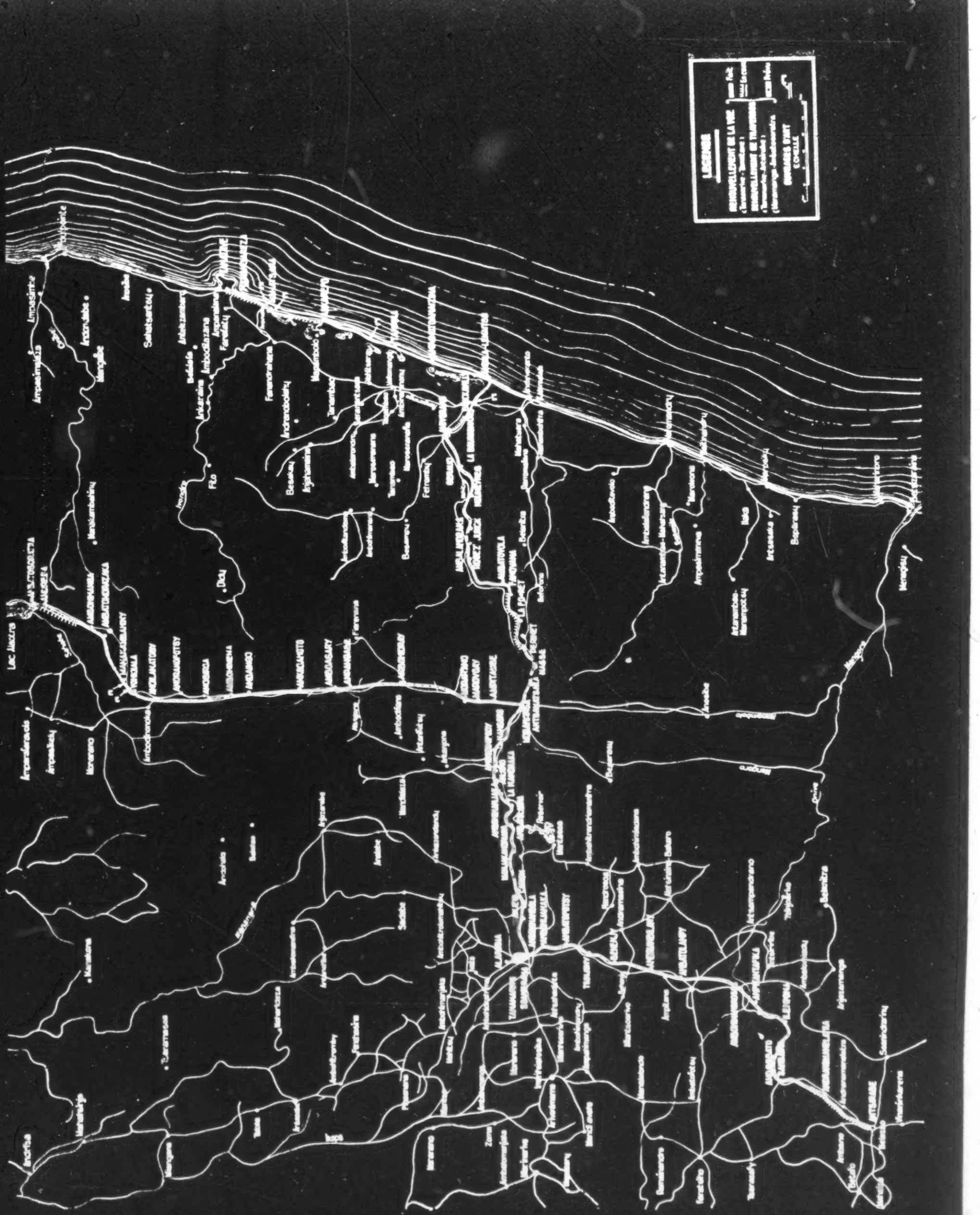
LEGENDE

TABLEAU XXXVI.

Situation des effectifs au 1er avril 1951.

EMPLOI.	PERSONNEL DE STATUT EUROPÉEN.						PERSONNEL DE STATUT MALGACHE.						TOTAL.
								AU MOIS JOURNALIER.					
	Cadre général.	Cadre local.	Contractuel	Au mois A et B.	Journalier.	Total.	Cadre spécial.	A	B	C	Temps.	Total.	
Direction et services généraux	15	14	6	5	1	41	131	5	124	7	77	344	385
Exploitation	6	22	1	8	1	38	204	208	6	80	601	1.099	1.137
Voie et bâtiments	8	10	4	9	12	43	51	124	63	128	1.750	2.116	2.159
Matériel et traction	14	17	15	8	7	61	333	438	22	185	722	1 700	1.761
TOTAUX	43	63	26	30	21	183	719	775	215	400	3.150	5.259	5.442

Une cité ouvrière de 2 bâtiments à 9 logements à Tananarive;
Un bâtiment pour le logement de 40 travailleurs yéménites à Tamatave;
Trois bâtiments à 10 logements pour les cantonniers du 9e canton T. A. et des 17e et 18e cantons M. L. A.
Ces réalisations sont complétées par la création d'un cercle des cheminots avec Coopérative à Tananarive.

Dans l'ordre industriel, l'installation de la scierie de Périnet se poursuit. Des crédits sont également prévus pour l'installation d'une briqueterie-tuilerie sur le T. A.; pour les raisons exposées plus haut, cette réalisation ne sera pas poursuivie.

La superstructure du Chemin de fer s'est améliorée par la création de deux halles à vin et d'un hangar à camions à Tamatave, d'un commissariat spécial à la gare de Tananarive, et le transfert du bureau P. V. de Tamatave-Hastie, la construction d'une gare à Ampitambe. Une nouvelle gare était prévue à Moramanga mais ne sera pas construite, par suite de la réduction des crédits du Plan.

Cette réduction des crédits n'atteindra d'ailleurs pas seulement les bâtiments. Si aucun de ceux-ci ne sera plus prévu à l'avenir sur crédits F. I. D. E. S., l'effort entrepris jusqu'à ce jour suffisant dans ce domaine, il en sera de même des crédits de renouvellement de matériel. Le Plan décennal devait donner au Territoire le moyen de tirer son Chemin de fer de l'état précaire où la dernière guerre l'avait placé. Il l'a fait et largement. Toute dépense supplémentaire de ce genre, matériel ou bâtiments, viserait à faire supporter indûment à son budget un renouvellement qui ressort plus de l'amortissement naturel que d'un équipement supplémentaire et durable.

D'ailleurs, depuis le 1er janvier 1951, le Chemin de fer de Madagascar est organisé en Régie, il a ainsi la possibilité d'emprunter pour ses projets de modernisation, quitte à assurer le remboursement sur ses recettes. Il projette d'ailleurs de le faire et négocie actuellement un prêt de l'ordre du milliard auprès de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer. Un moyen de relayer le Plan en la matière existe donc.

La question du renouvellement de l'infrastructure et des ouvrages d'art présente un aspect totalement différent. Les travaux sont onéreux mais durables et constituent une refonte totale des moyens de communications. Au même titre que l'ouverture d'une voie nouvelle, on peut parfaitement concevoir l'inscription de ces travaux au budget du Plan et des propositions en ce sens, concernant principalement le renouvellement de la voie et la reconstruction du pont de Mahatsara, seront soumises au Département au titre d'une tranche future.

Cette discrimination des moyens de financement, selon le but proposé, doit assurer une répartition logique des dépenses et diminuer l'ampleur des crédits F. I. D. E. S. mis la disposition des Chemins de fer au bénéfice d'autres chapitres moins largement dotés à ce jour.

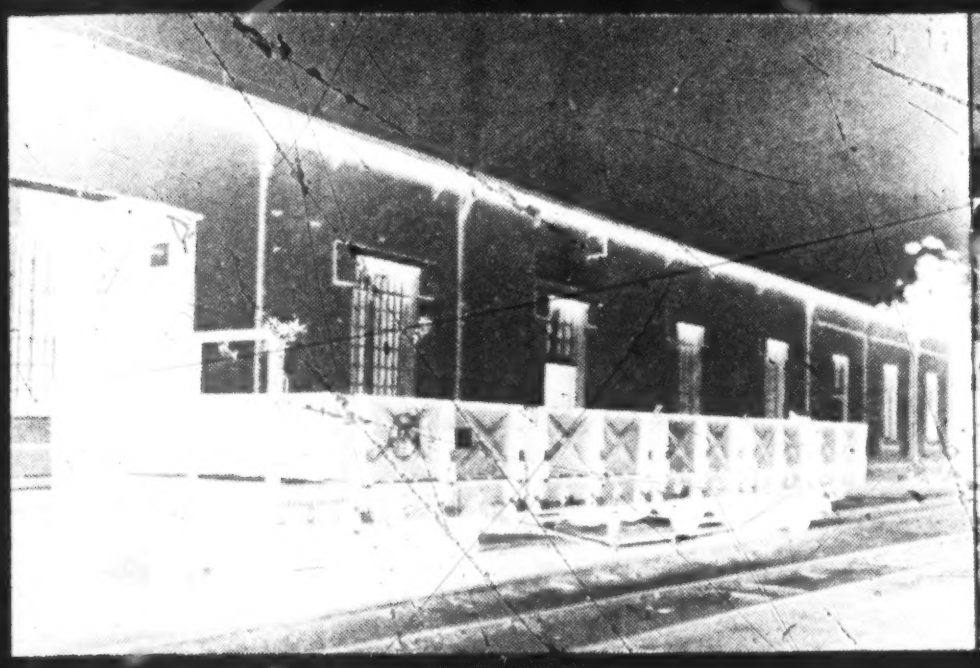

WAGON PLAT DE 28 TONNES
DE CONSTRUCTION FRANÇAISE (1951).

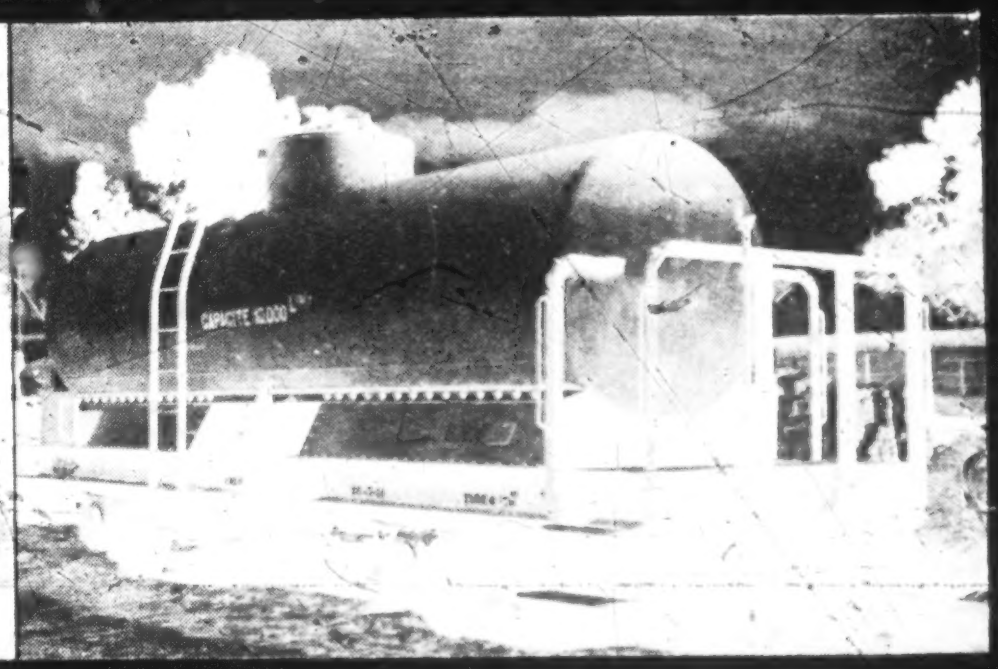

WAGON-CITERNE DE 10 M3 (1951).

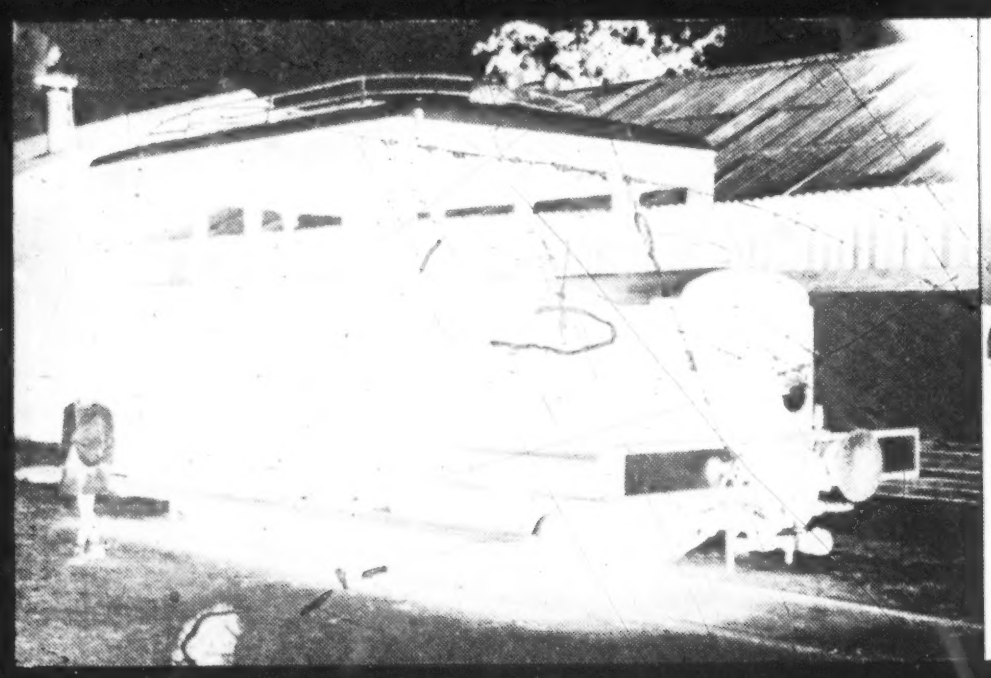

DRAISINE DE CHANTIER (1951).

MORAMANGA. — CITÉ DE CHEMINOTS (1951).

BATIMENT DU 18e CANTON DU M. L. A. (1951).

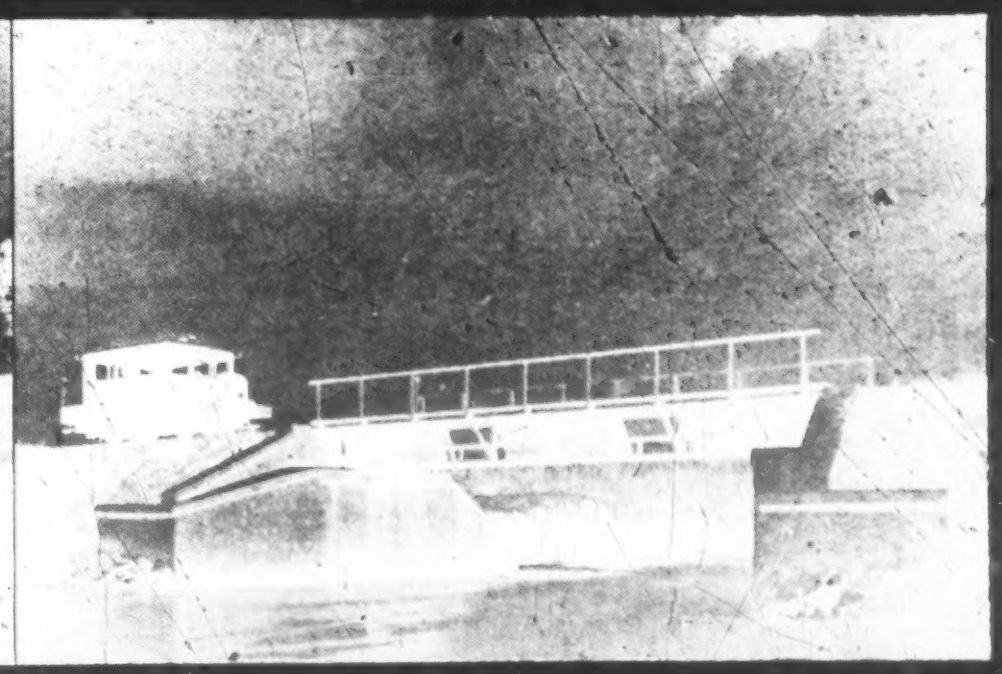

PONT DU P. K. 124 + 110 SUR LE M. L. A. (1951).

PARAGRAPHE.	ARTICLE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Total.
2		MATÉRIEL ROULANT ET DE TRACTION :						
	1	Matériel tracteur	453.00	0	453.00	410.00	43.00	453.00
	2	Autorails	9.00	0	9.00	0	9.00	9.00
	3	Voitures et wagons	364.00	0	364.00	364.00	0	364.00
	5	Matériel fixe	33.00	0	33.00	0	33.00	33.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2	859.00	0	859.00	774.00	85.00	859.00
3	1	MATÉRIEL DE VOIE	381.00	0	381.00	338.00	43.00	381.00
4		TRAVAUX DE MODERNISATION :						
	1	Infrastructure	20.00	0	20.00	17.00	3.00	20.00
	2	Ouvrages d'art	208.00	— 200.00	8.00	8.00	0	8.00
	3	Bâtiments	112.00	0	112.00	112.00	0	112.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 4	340.00	— 200.00	140.00	137.00	3.00	140.00
		TOTAL	1.580.00	— 200.00	1.380.00	1.249.00	131.00	1.380.00

CHAPITRE 110. —

PARAGRAPHE.	ARTICLE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Total.
2		MATÉRIEL ROULANT ET TRACTION :						
	1	Matériel tracteur	100.00	0	100.00	0	100.00	100.00
	2	Autorails	80.00	0	80.00	0	80.00	80.00
	5	Matériel fixe	20.00	0	20.00	0	20.00	20.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2	200.00	0	200.00	0	200.00	200.00
3	1	MATÉRIEL DE VOIE	104.00	0	104.00	79.00	25.00	104.00
4		TRAVAUX DE MODERNISATION :						
	1	Infrastructure	20.00	0	20.00	20.00	0	20.00
	2	Ouvrages d'art	20.00	0	20.00	20.00	0	20.00
	3	Bâtiments	50.00	0	50.00	25.00	25.00	50.00
	4	Améliorations diverses	10.00	0	10.00	10.00	0	10.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 4	100.00	0	100.00	75.00	25.00	100.00
		TOTAL	404.00	0	404.00	154.00	250.00	404.00

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieurs.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
262.00	0	0	262.00	104.022.880 9	124.120.565 0	228.143.445 9
9.00	0	0	9.00	0	8.173.550 0	8.173.550 0
122.00	0	0	122.00	113.721.296 5	8.250.000 0	121.971.296 5
33.00	0	0	33.00	0	27.412.349 0	27.412.349 0
426.00	0	0	426.00	217.744.177 4	167.956.464 0	385.700.641 4
195.00	0	20.00	215.00	80.785.142 0	101.154.697 5	181.939.839 5
20.00	0	2.30	22.30	9.999.565 9	10.000.000 0	19.999.565 9
11.00	— 3.00	0	8.00	8.000.000 0	0	8.000.000 0
112.00	0	— 2.30	109.70	70.523.648 5	34.478.624 0	105.002.272 5
143.00	— 3.00	0	140.00	88.523.214 4	44.478.624 0	133.001.838 4
764.00	— 3.00	20.00	781.00	387.052.533 8	313.589.785 5	700.642.319 3

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieurs.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	6.00	6.00	0	0	0
0	0	6.00	6.00	0	0	0
0	0	53.00	53.00	0	0	0
7.00	0	— 2.30	4.70	0	4.430.760 0	4.430.760 0
8.00	0	0	8.00	835.000 0	3.274.358 0	4.109.358 0
14.00	0	— 6.70	7.30	0	7.299.994 0	7.299.994 0
3.00	0	0	3.00	0	0	0
32.00	0	— 9.00	23.00	835.000 0	15.005.112 0	15.840.112 0
32.00	0	50.00	82.00	335.000 0	15.005.112 0	15.840.112 0

CHAPITRE 210. — CHEMINS DE FER.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
4		TRAVAUX DE MODERNISATION :						
	1	Infrastructure	30.00	30.00	5.00	0	5.00	4.999.612 0
	2	Ouvrages d'art	60.00	60.00	20.00	0	20.00	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 4..	90.00	90.00	25.00	0	25.00	4.999.612 0
		TOTAL	90.00	90.00	25.00	0	25.00	4.999.612 0

CHAPITRE XI.

ROUTES ET PONTS.

Dans l'esprit de ses promoteurs, le Plan décennal forme une réalité vivante, adaptable comme la vie, l'exemple des routes est particulièrement démonstratif à cet égard. Là, une conception quelque peu théorique née en 1947, s'est adaptée aux variations des contingences, si bien qu'en 1951, l'idée directrice a complètement évolué.

Le Plan décennal partait des données de base géographiques et économiques pour utiliser les 8.108 millions prévus au titre de la modernisation des liaisons routières. Les trois zones longitudinales de Madagascar devraient être théoriquement parcourues par cinq grandes artères Nord-Sud : côte Est, gradin intermédiaire, Hauts-Plateaux, vallée centrale de l'Ouest, côte Ouest, reliées entre elles par une douzaine de bretelles. Ces routes, inscrites dans le relief, étaient loin d'exister en entier, même sous forme de piste, et un Plan, même ambitieux, ne pouvait toutes les créer, la totalité des crédits, prévus pour l'ensemble du développement économique et social, n'y aurait pas suffi. Le choix entre elles devait se faire suivant des critères économiques plus directs, basés sur la nature et la destination finale des échanges. On aboutissait ainsi à la création ou à l'amélioration de 24 axes routiers (ceux inscrits précisément au Plan décennal) totalisant 4.700 kilomètres dont 1.400 kilomètres pratiquement nouveaux. Pour 1,7 million du kilomètre (1,1 million en ne considérant que les études et les travaux), il était difficile d'envisager une infrastructure vraiment moderne, et l'on ne prévoyait surtout que des pistes améliorées avec des ouvrages lourds et quelques rectifications.

Pendant quatre années, le Plan a fonctionné sur ces données, et les résultats, que ce rapport présente, doivent être jugés d'après ce critère.

A l'exécution, on s'est aperçu que ce n'était pas la meilleure solution. Certes le réseau routier de Madagascar, en bon état et assez développé avant 1939, retrouverait sa capacité d'antan. Les sujétions d'entretien demeuraient les mêmes, premier point critiquable, L'emploi de véhicules lourds et rapides à prévoir dans l'avenir demeurait difficile, deuxième critique.

Le Territoire fut ainsi amené à étudier la révision de son plan d'action routier, en se concentrant sur un seul axe Nord-Sud : Diégo-Suarez, Majunga, Tananarive, Fianarantsoa, Tuléar, Fort-Dauphin, sur une transversale : Tamatave, Tananarive, Soavinandriana, Morondava et une rocade Ouest : Maevatanàna, Morafenobe, Miandrivazo, Beroroha, Sakoa, Bekily, Haut-Mandrare, Fort-Dauphin : classées ainsi d'après leur ordre d'urgence. Ce nouveau tracé aurait présenté l'avantage d'englober la majorité des travaux déjà entrepris, tout en réunissant entre elles les grandes agglomérations de Madagascar, selon les axes de plus fort trafic. Le coût était élevé :

Diégo-Suarez, Majunga	4.500.000.000
Majunga, Tananarive	4.900.000.000
Tananarive, Tuléar-Fort-Dauphin	2.100.000.000
Tamatave, Tananarive	1.675.000.000
Tananarive, Morondava	4.350.000.000
Rocade Ouest	7.650.000.000
	25.175.000.000

mais pouvait être fractionné en tranches. Ainsi des routes modernes définitives assureraient des voies de communication pratiques et durables.

Cette dernière solution est à la base de l'inscription au Programme 2 de la route Majunga-Tananarive sous forme de route lourde. L'intégralité des autorisations d'engagements n'a pas été accordée par le Département, seuls les tronçons terminaux, les plus aisés de réalisation, pourront être entrepris.

Parti d'une conception dispersive sur l'ensemble de l'Ile, Madagascar est arrivé à une concentration sur les axes principaux. Cette concentration s'est renforcée du fait de la diminution des crédits, un seul axe a été retenu qui ne pourra être réalisé en entier.

Au 30 juin 1951, les routes avaient bénéficié sur les trois programmes 0, 1 et 2 d'un total d'autorisation d'engagement de 3.265,60 millions C. F. A., soit 28 p. 100 de l'ensemble des dotations; proportion plus large qu'aucun des autres chapitres du Plan. Parallèlement, les crédits de paiement atteignent 30 p. 100 des dotations globales. C'est assez dire que la nécessité de la réfection des axes routiers apparaît aux yeux du Territoire comme la condition essentielle de tout développement.

Si l'on exclut, d'une part les études, d'autre part les achats des ponts, on peut répartir les crédits en deux groupes : matériel et ateliers (35 p. 100 des dotations A. E.) travaux routiers (50 p. 100). Une large mécanisation est prévues, comme seule capable de mener à bien l'entreprise, la part qui lui est faite diminue régulièrement avec les programmes (63 p. 100 au Programme 0, 47 p. 100 au Programme 1, 0 au Programme 2); actuellement l'équipement est terminé et Madagascar est à même d'entreprendre les différents travaux en régie permis par les disponibilités F. I. D. E. S. Il peut même paraître abondant. En fait il a été acquis en sous-estimant les possibilités des entreprises privées qui, au moment des commandes, n'avaient guère manifesté leur désir de venir travailler dans l'Ile; son volume est en rapport avec l'intégralité des travaux prévus au Plan décennal, non avec ceux actuellement entrepris.

Plus précisément, pour la totalité des trois programmes, le chapitre présente la physionomie suivante :

TABLEAU XXXVII.

Utilisation des crédits «routes et ponts» (en millions C. F. A.).

	ENGAGEMENT.		PAIEMENT.	
	DOTATION.	ENGAGEMENT.	DOTATION.	ENGAGEMENT.
Routes et ponts	3.265 60	2.587 84	1.725 95	1.334 21
dont :				
Matériel	1.154 64	1.134 83	842 85	775 97
Travaux	1.754 46	1.139 52	803 80	530 01

Sans être achevés, les paiements au titre du matériel sont plus avancés que ceux au titre des travaux. Ce qui est normal puisque le matériel est actuellement livré dans sa presque totalité; le chiffre correspondant aurait même été beaucoup plus élevé, si les possibilités budgétaires avaient permis le règlement de nombre de factures en instance.

Si les travaux routiers sont commencés dans leur intégralité, ainsi qu'en témoigne les engagements A. E. (il ne faut pas oublier que la dotation comporte 400 millions bloqués pour la deuxième tranche de la route Tananarive-Majunga), leur avancement est moindre.

Une étude particulière de chacun des tronçons en cours mérite attention.

La route Diégo-Suarez-Ambanja, fragment de la R. I. G. 11, parcourt une région agricole riche et en voie de développement. Le tracé actuel comporte plusieurs passages inondés en saison des pluies et de nombreux ouvrages provisoires avec tablier en bois. La rectification du tracé a été entreprise. Une entreprise exécute les travaux de construction de la plate-forme et d'ouvrages d'art sur les 16 premiers kilomètres d'une déviation de 28 kilomètres; les 12 kilomètres restants ont été soumis à une adjudication qui n'a malheureusement donné aucun résultat, l'offre la plus modérée dépassant les crédits disponibles. Le pont sur la Mahavavy, emporté par les crues de 1946, a été allongé et restauré; la travée métallique de 85 mètres qui couvre le hiatus entre les piles 2 et 3, après essais très satisfaisants, a été livrée à la circulation; le renforcement des piles 4, 5 et 6 sera terminé avant la fin de l'année. Les travaux de renforcement de la deuxième pile R. D. du pont sur l'Ifasy se poursuivent par le coulage du portique prévu pour le ripage de la travée intéressée; la travée de fermeture entre la deuxième et troisième pile est coffrée.

La route Ambilobe — Société Sucrière fait partie de l'ensemble de l'équipement du delta de la Mahavavy; elle constitue une antenne permettant la liaison de l'exploitation de canne à sucre en cours de montage, à l'axe Diégo-Suarez-Majunga. Le contrat de la Société Sucrière de la Mahavavy charge cette firme de l'aménagement de la route.

La route Sakoa-Bekily permet l'alimentation en charbon des gisements de mica de la région. Les travaux, commencés en 1949-1950 par l'exécution d'un tronçon de 7 kilomètres, vont se poursuivre au moyen d'engins mécaniques sur un deuxième tronçon d'une longueur de 19,4 kilomètres.

La route Mandrare-Fort-Dauphin, tronçon terminal de la route du Sud au départ de Fianarantsoa, ne peut utilement servir qu'avec un franchissement aisé du fleuve Mandrare. Actuellement, le passage se fait dans de très mauvaises conditions, par un bac à moteur; l'irrégularité du débit le fait s'échouer une partie de l'année, à une autre période, il ne peut affronter la rapidité du courant. Le Département a accordé

CAMION-GRUE WARD-LAFRANCE, ACCOMPAGNÉ D'UN ROOTER CATERPILLAR ET D'UN TRACTEUR CATERPILLAR D-6 (1951).

ANOSIZATO. — PONT EN BÉTON ARMÉ DE 82 M. SUR L'IKOPA POUR LA R. I. G. 1 (1951). ENTREPRENEUR E.M.C.

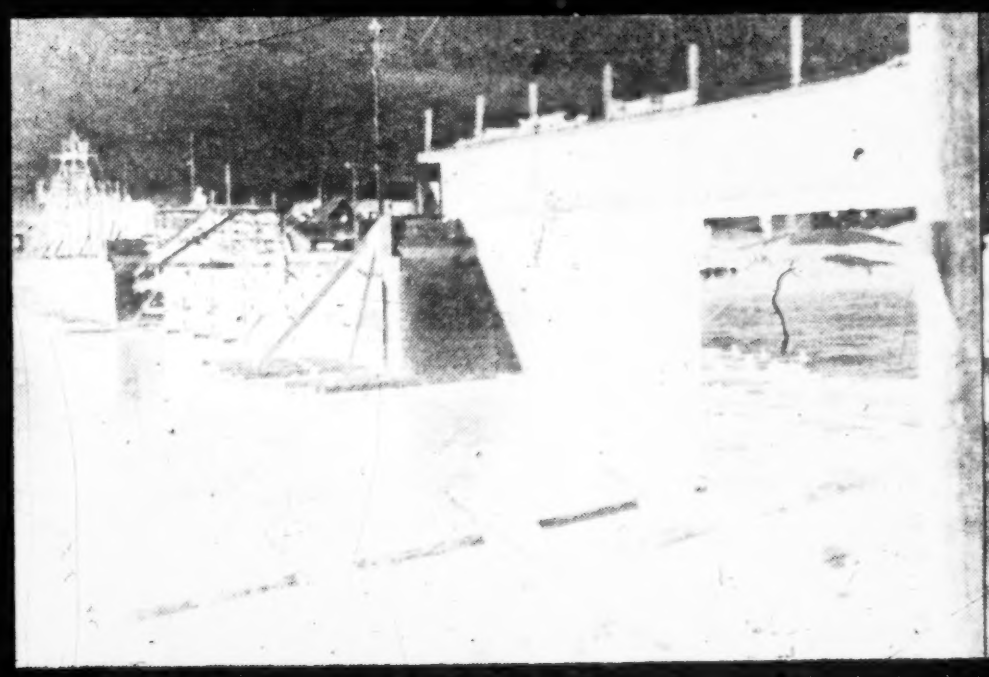

ANOSIZATO. — CONSTRUCTION D'UN PONT DE 82 M. SUR L'IKOPA (1951). — ENTREPRENEUR E. M. C.

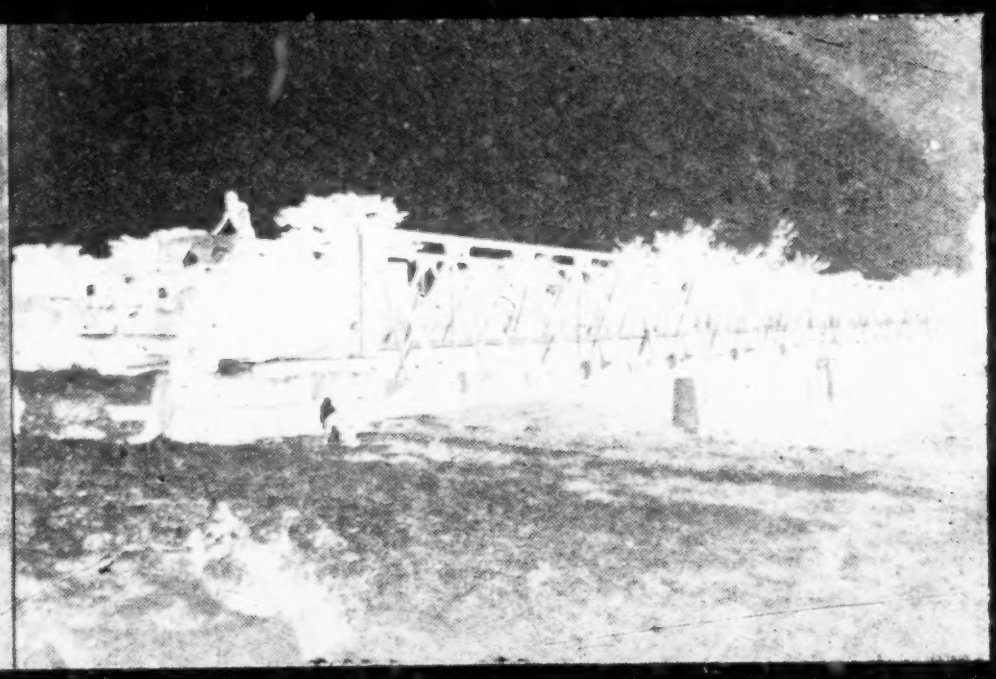

R. I. G. 11. — PONT SUR LA MANANJEBA (1951). — ENTREPRENEUR E. M. C.

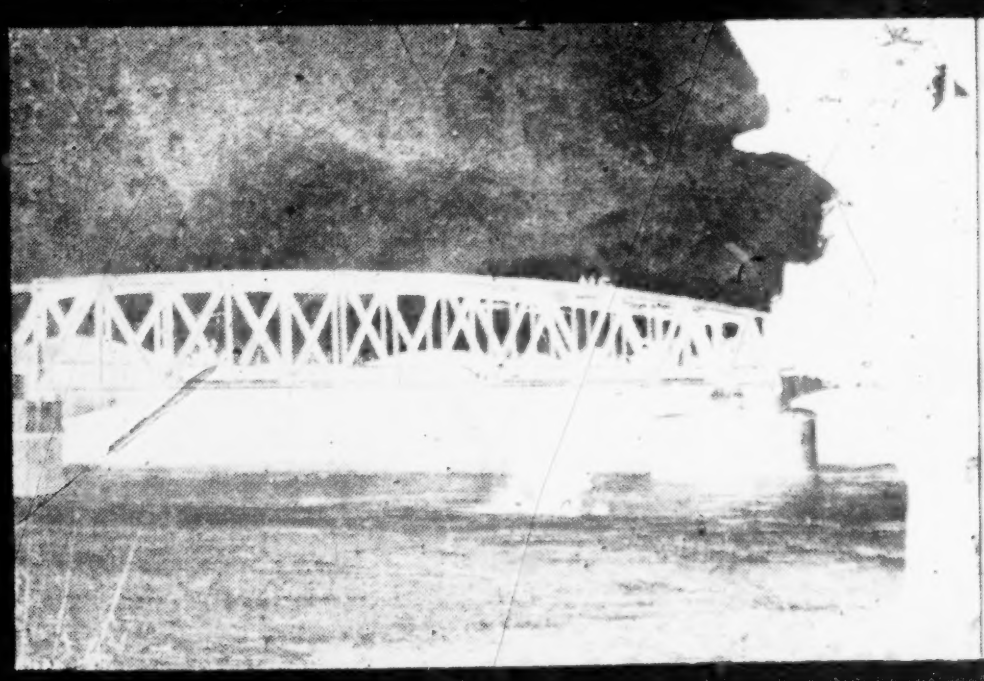

AMBILOBE. — TRAVÉE MÉTALLIQUE POUR LE FRANCHISSEMENT DE LA MAHAVAVY-DU-NORD (1951). ENTREPRENEUR E. M. C.

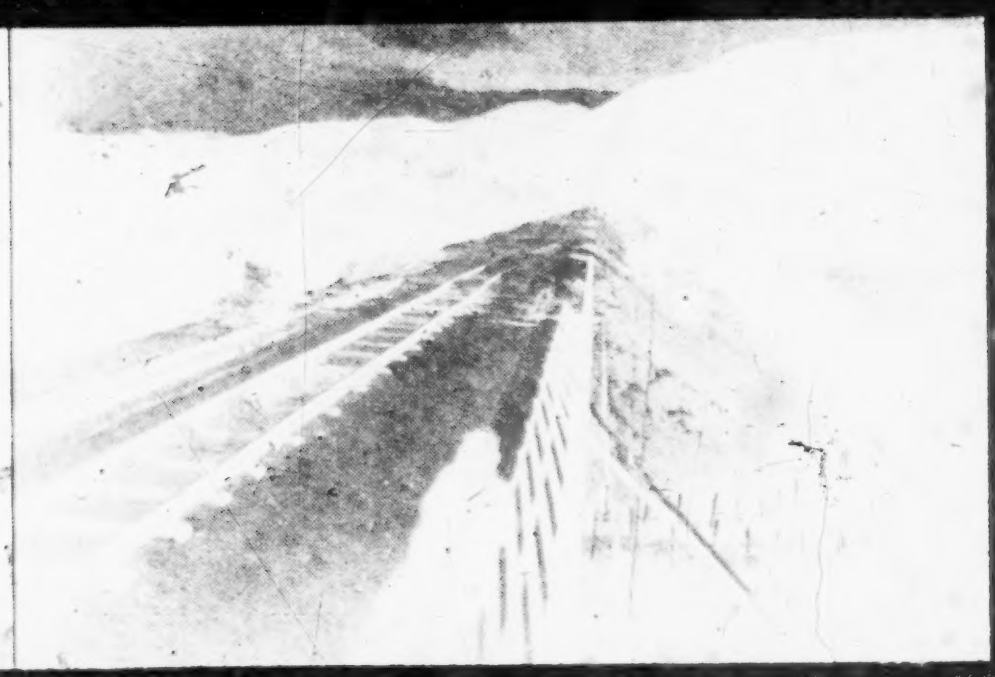

R. I. G. 11. — DIGUE DE L'AMBAZOANA (1951). — ENTREPRENEUR E. M. C.

les crédits nécessaires à la construction d'un pont et en poursuit systématiquement l'étude.

L'axe R. I. G. 7 constitue la grande dorsale de l'Ile, entre Tananarive, Fianarantsoa et le Sud. Malgré un trafic très intense, doublé entre Antsirabe et Fianarantsoa par l'absence de voie ferrée, son état d'entretien est précaire et les ouvrages d'art très faibles. Sur ce dernier tronçon, les ponts des P. K. 207 + 500 et 344 ont été remplacés par des ouvrages en béton armé, de caractéristiques modernes. Les études concernent la reconstruction des ponts des P. K. 56 (actuellement remplace par un pont Bailey) et 63 (enlevé par une crue) et une rectification de tracé aux abords de la gare d'Ilempona qui permettra d'éviter la réfection des passages supérieurs des P. K. 109 et 111.

La route Tananarive-Tamatave (R. I. G. 2) comporte de nombreux ouvrages en bois dont le remplacement s'effectuera progressivement : les ponts des P. K. 155 + 400 et 170 + 800 sont terminés, deux nouveaux ponts sont en cours de construction aux P. K. 188 + 900 et 186 + 900. Des études en cours intéressent le remplacement de tous les ouvrages trop faibles par des ponts susceptibles de supporter des camions pesant 25 tonnes en charge.

Aucun crédit n'existe pour des travaux sur le tronçon Fianarantsoa-Ihosy-Tuléar. Néanmoins, des études intéressent le remplacement de radiers par des ponts définitifs pour convois lourds, notamment ceux d'Ankaramena, Ihosy, Anteninde et Mahaboboka.

La route d'intérêt général n° 1, Tananarive-Tsiroanomandidy, dans ses premiers cinquante kilomètres, assure la desserte de l'aéroport impérial d'Arivonimamo et de centres agricoles très peuplés. Après le pont sur la Sisaony, le pont sur l'Ikopa à Nosizato est terminé; les travaux intéressent actuellement les terrassements nécessaires à la construction de la plate-forme des voies d'accès au nouveau pont, travaux exécutés en régie par une section d'engins mécaniques des Travaux publics. Ailleurs, des aménagements et des rectifications de tracé avec construction de petits ouvrages d'art ont été confiés, après adjudication, à l'entreprise; ils portent sur trois tronçons : P. K. 21 à 28, P. K. 32 à 39, P. K. 42 à 47. Une entreprise a également reçu la construction d'un pont en béton armé de 40 mètres d'ouverture au P. K. 24 sur la rivière Katsaoka.

Le bataillon du Génie a contribué à l'amélioration routière de Madagascar. Au 30 juin 1950, trois compagnies étaient utilisées sur crédits F. I. D. E. S. :

1re compagnie, sur l'itinéraire Mahanoro, Marolambo, piste d'intérêt stratégique pour la pénétration de la zone forestière.

2e compagnie, sur l'itinéraire Ambohimanga-du-Sud-Ifanadiana-Fort-Carnot, l'achèvement des travaux est prévu en février 1952.

3e compagnie, route R. I. G. 7, dans la région d'Ilaka, entre Antsirabe et Ambositra. Au cours de l'exercice, elle a exécuté le remplacement des ouvrages d'art des P. K. 228 et 237.

Il existe actuellement à Madagascar 4.000 mètres de ponts en bois sur les routes d'intérêt général, rendant précaire la viabilité. Pour pallier les défaillances de certains ouvrages ne répondant plus aux caractéristiques normales, un marché important pour la fourniture de 44 grandes travées métalliques a été récemment passé avec une Maison française.

L'axe Tananarive-Majunga représente une nouvelle étape du Territoire dans l'équipement de ses relations routières. Sa réfection se rattache à la nouvelle formule qui, au lieu de conserver les pistes antérieures avec des ouvrages d'art plus lourds et des rectifications d'importance limitée, veut utiliser des tracés aptes au trafic moderne. Le classement de Tananarive-Majunga, en première urgence, s'imposait pour de multiples raisons.

La route, au départ de Tananarive, traverse les districts suivants : Tananarive-banlieue, Ambohidratrimo, Ankazobe, appartenant à la province de Tananarive, elle atteint la province de Majunga au kilomètre 187 et traverse les districts de Maevatanàna, Ambato-Boéni, Marovoay, Majunga, où elle aboutit (Km. 580). Majunga est le deuxième port de Madagascar et un centre industriel et commercial important qui groupe notamment les filatures de paka de la F. I. T. I. M., la cimenterie d'Amboanio, l'entreprise de conserves de viande de la Boanamary et les huileries et savonneries Barday.

Il y a lieu de noter également que la production agricole du district de Port-Bergé, importante surtout par sa production de tabac et de manioc, emprunte la route de Majunga-Tananarive aux kilomètres 430 et 500.

Les populations des districts desservis sont les suivantes :

Province de Tananarive.

Tananarive-ville	171.100
Tananarive-banlieue	66.900
Ambohidratrimo	46.600
Ankazobe	19.700

Province de Majunga.

Maevatanàna	35.000
Ambato-Boéni	38.000
Marovoay	41.000
Majunga	49.000

Les productions principales résultent du tableau XXXVIII.

TABLEAU XXXVIII.

Productions principales des districts traversés par la R. I. G. 7.

CULTURES.	TANANARIVE-BANLIEUE.	AMBOHIDRATRIMO	ANKAZOBE.	MAEVATANANA.	AMBATO-BOENI.	MAROVOAY.
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes	Tonnes.	Tonnes.
Paddy	19.200	17.000	11.000	13.000	21.534	23.625
Manioc	9.000	7.121	17.000	4.200		400
Patates	—	1.044	1.200	2.350		300
Saonjo	—	700	400	300	3.794	
Haricots	240	120	120			
Maïs	100	150	120	140		150
Arachides	—	80	100	42	409	300
Oignons	—	490	—	132	—	—
Cultures maraîchères	6.000	246	—	—	—	—
Fruits		320	—	—	—	—
Vins (hectolitres)	1.780	—	—	—	—	—
Pommes de terre	2.400	220	—	—	—	—
Cannes à sucre	—	—	—	2.500	—	300
Bananes	—	—	—	500	—	1.000
Raphia	—	—	—	400	—	250
Paka	—	—	—	100	—	—
Tabac	—	—	—	547	709	—
Kapok	—	—	—		40	—
Sisal	—	—	—		—	700
Coprah	—	—	—	—	—	100
Bovidés (nombre)	17.126	25.510	67.000	119.200	120.000	47.587
Porcs (nombre)	3.596	9.121	11.000	3.055	2.212	3.864
Moutons (nombre)	7.679	3.770	—	—	—	—
Cocons de vers à soie (tonnes)	—	100		—	—	—

La production exportable du district de Port-Bergé, qui emprunte partiellement la route, est évaluée à :

	TONNES.
Tabac	500
Paka	300
Raphia	150

Le trafic actuel sur la route de Majunga-Tananarive s'établit comme suit :

De bout en bout :

Dans le sens Tananarive-Majunga : marchandises diverses (peaux, cuirs, légumes, pommes de terre, café, tabac préparé, matériel) produits de l'industrie locale et de l'artisanat : 6.000 tonnes.

Dans le sens Majunga-Tananarive : marchandises d'importation, bagages, colis postaux, véhicules neufs : 18.000 tonnes, denrées de fabrication locale (sucre, huile, savon) 4.000 tonnes.

Trafics partiels :

Dans la province de Tananarive : acheminement sur la capitale de produits vivriers, en sens contraire, transport de produits manufacturés et marchandises diverses : 5.000 tonnes.

Dans la province de Majunga : acheminement sur le port d'embarquement des surplus exportables de la production, acheminement vers les districts des marchandises d'importation : 10.000 tonnes dans chaque district.

Transports limités :

Concentration sur le chef-lieu des surplus de production, dispersion à partir du chef-lieu des marchandises d'importation, échanges de produit de cru : 10.000 tonnes.

Les tonnages transportés sont donc les suivants :

	TONNES.	KILOMÈTRES.	TONNES KILOMÉTRIQUES.
Tananarive-Majunga	6.000	sur 580 soit	3.480.000.
Majunga-Tananarive	22.000	sur 580 soit	2.760.000.
Trafics partiels	25.000	sur 60 soit	1.500.000.
	53.000		17.740.000.

A ces chiffres, il faut ajouter un trafic voyageur extrêmement important et qu'une estimation des plus prudentes conduit à évaluer au quart du trafic marchandises, ce qui nous donne au total :

17.740.000 + 4.430.000 = 22.170.000 tonnes kilométriques.

Des comptages ont été effectués en novembre 1950, par le Service des Travaux publics (tableau XXXIX).

TABLEAU XXXIX.

Comptages journaliers sur R. I. G. 7.

	CAMIONS, CARS, CAMIONNETTES.	VOITURES LÉGÈRES, TAXIS.	CHARRETTES.
P. K. 7,500	338	238	139
P. K. 30	40	53	32
P. K. 60	16	6	2
P. K. 102	11	5	1
P. K. 130	10	4	0
P. K. 275	17	2	1
P. K. 417	25	4	1
P. K. 509,500	36	22	2

S'appuyant sur ces comptages, le Directeur local de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer estime le trafic sur deux tronçons, l'un de 150 kilomètres au départ de Tananarive, l'autre de 163 kilomètres au départ de Majunga à 12.500.000 tonnes kilométriques. Si l'on déduit des chiffres obtenus plus haut, le trafic marchandises de bout en bout sur le tronçon intermédiaire de 267 kilomètres : soit 28.000 × 267 = 7.476.000 et la moitié du trafic voyageurs : soit 2.215.000 tonnes kilométriques, nous obtenons par la méthode des tonnages transportés : 12.479.000 tonnes kilométriques.

La similitude des résultats vaut d'être soulignée. Encore faut-il observer que ces deux résultats sont certainement inférieurs à la réalité. En effet, le Directeur de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer s'en tient pour le tronçon Majunga aux mêmes chiffres que ceux du tronçon de Tananarive alors qu'ils sont certainement supérieurs et, dans la méthode des tonnages, les trafics partiels et le trafic voyageurs sont estimés au minimum pour ne pas dire sous-estimés.

Le tronçon côté Tananarive sur lequel la Caisse centrale de la France d'Outre-mer a effectué ses calculs est plus long de 50 kilomètres que celui dont l'aménagement est prévu, ces 50 kilomètres sont situés sur le Tampoketsa, région désertique et que seul emprunte le trafic de bout en bout. Il faut donc déduire ce trafic, ce qui donne : 12.500.000 — 1.400.000 = 11.100.000 tonnes kilométriques pour les deux tronçons terminaux auxquels se rapporte la dotation de 800 millions inscrite au Plan d'équipement.

Il résulte des données ci-dessus que la route joue actuellement le rôle :

1° D'axe de ramassage et d'approvisionnement de la riche vallée de la Betsiboka, de la région de Port-Bergé et de déblocage des districts Nord-Ouest de la province de Tananarive;

2° De voie très importante d'approvisionnement des Hauts-Plateaux.

Ce second rôle mérite quelques explications.

Depuis que la route entière existe — 1931 — un certain trafic marchandises s'est établi entre Majunga, port de débarquement et Tananarive. La rupture du pont de Brickaville a amplifié ce mouvement, les embouteillages successifs de Tamatave l'ont encouragé, et une gamme plus étendue de marchandises a emprunté cette route malgré son état et malgré un taux de fret supérieur aux tarifs les plus élevés du chemin de fer.

L'explication en est la suivante :

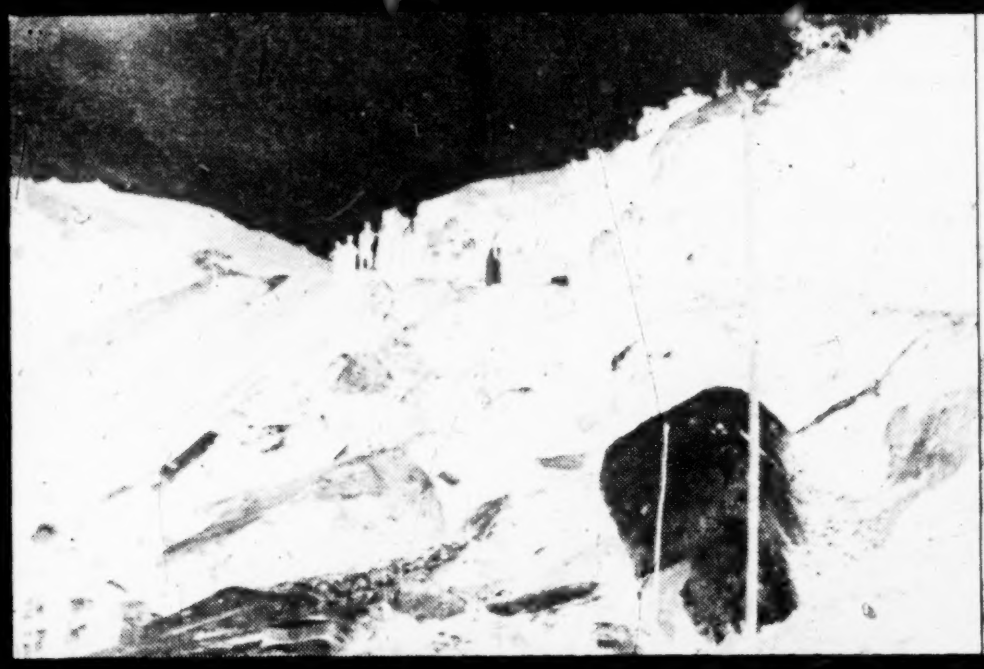

R. I. G. 7. — TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENTS PAR LE BATAILLON DU GÉNIE AU P. K. 223 (1951).

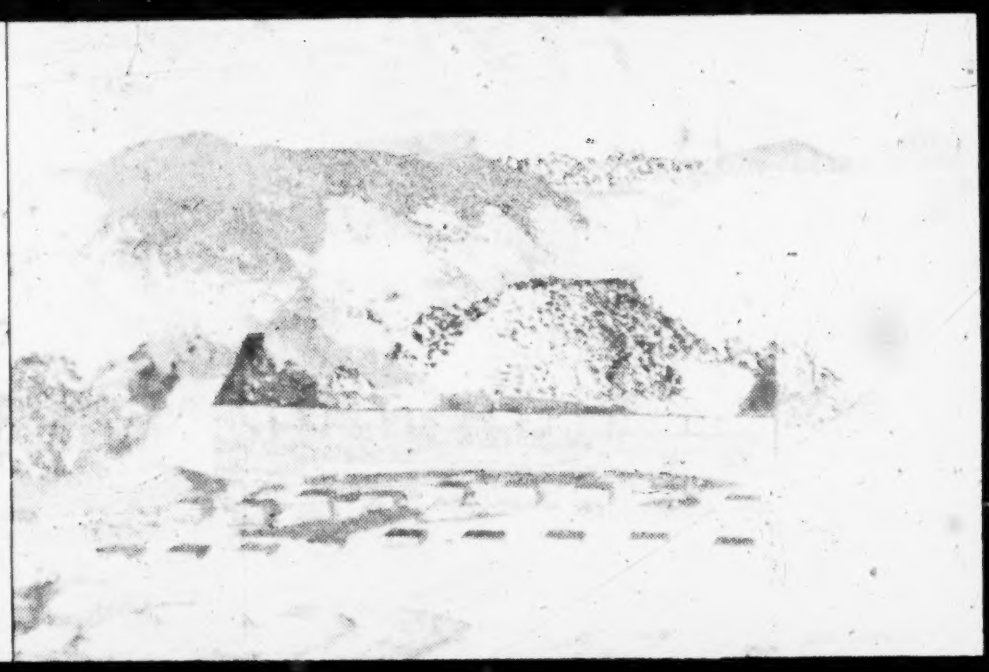

R. I. G. 7. — PONT VOUTE DE 22 M. EN CONSTRUCTION PAR LE BATAILLON DU GÉNIE AU P. K. 237 (1951).

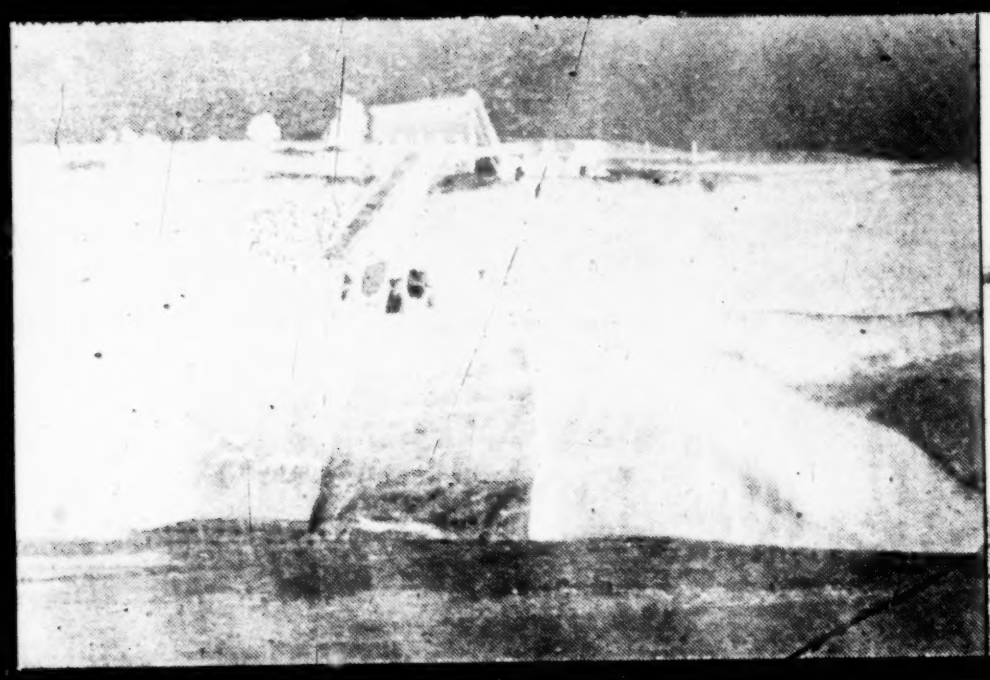

R. I. G. 7. — CARRIÈRE DU P. K. 232 ET CONCASSEUR RELIANCE (1951).

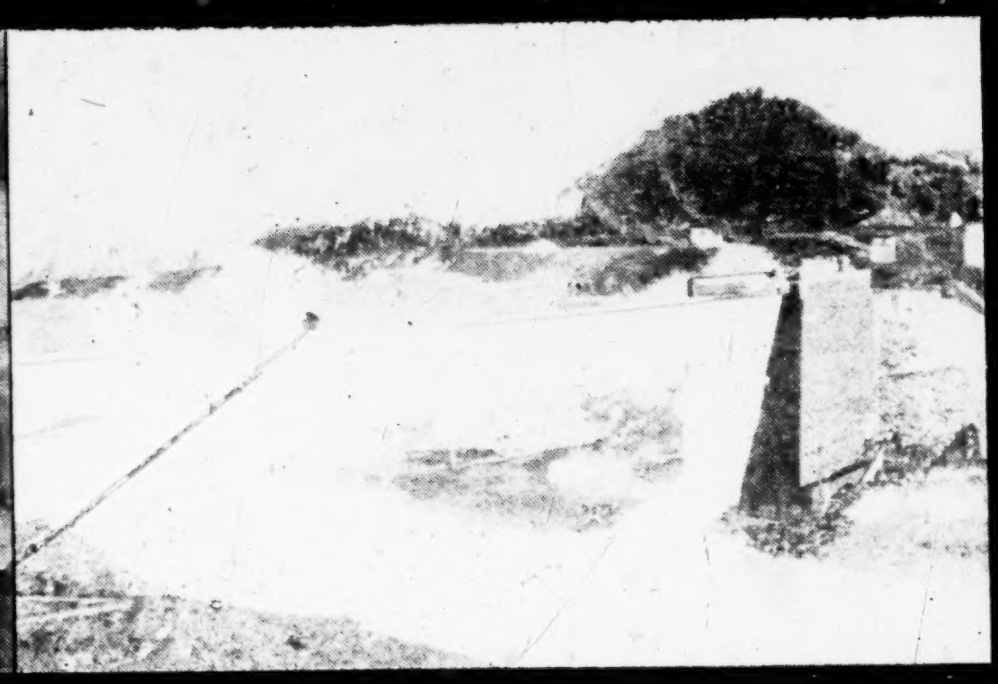

PONT DE 38 M. 10 A FIADANA (P.K. 94 + 600) SUR LA ROUTE AMBOSITRA-IFANADIANA, CONSTRUIT PAR LE BATAILLON DU GÉNIE.

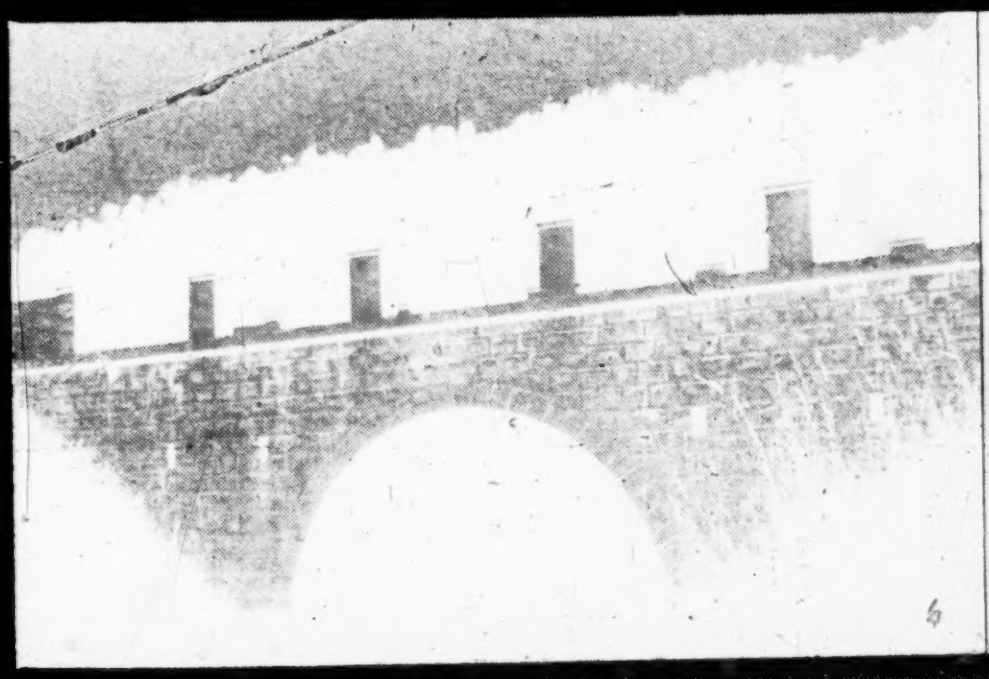

PONT VOUTE AU P. K. 119 + 200 DE LA ROUTE AMBOSITRA-IFANADIANA CONSTRUIT PAR LE BATAILLON DU GÉNIE (1951).

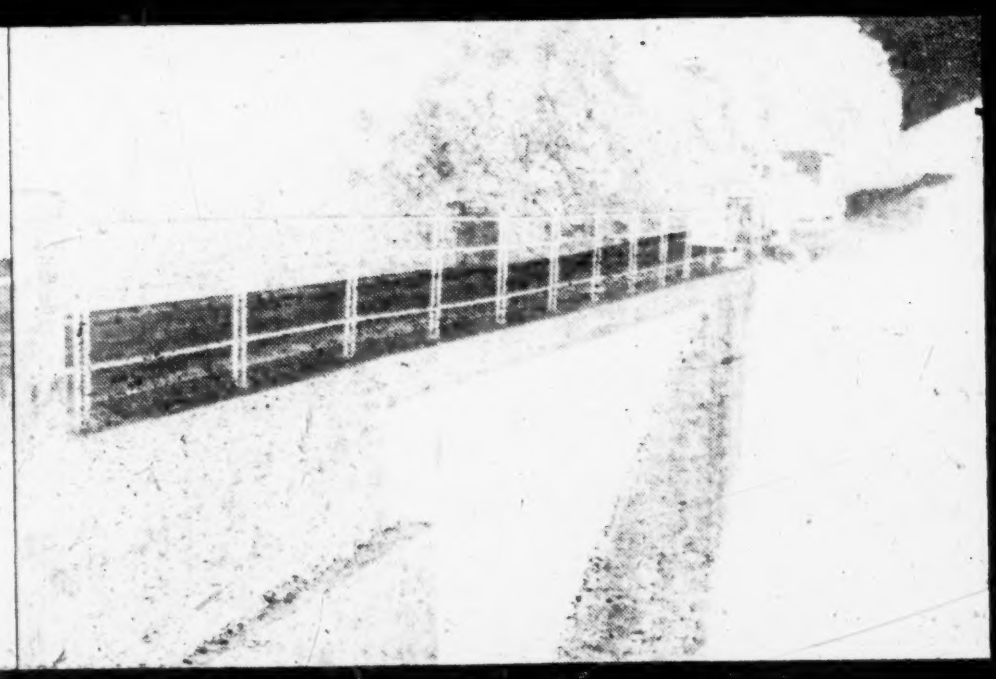

PONT POUTRE SUR LA ROUTE IFANADIANA-FORT-CARNOT, RÉALISÉ PAR LE BATAILLON DU GÉNIE (1951).

Majunga est à seize jours de Marseille par les Havrais rapides, 20-25 par le navires de charge et paquebots des Messageries Maritimes. Les Havrais et navires de charge mettent le *même temps* pour la partie Majunga-Tamatave et, rendus dans ce dernier port, nombreux sont les navires qui attendent plusieurs jours leur tour de débarquement. D'autre part, les délais de classement et de dédouanement, qui ne sont que de cinq à huit jours à Majunga, sont la plupart du temps supérieurs à un mois à Tamatave; cela ne tient pas à l'organisation des ports, mais aux tonnages mensuels qui y sont manutentionnés. Enfin, de nombreux camions parcourent la route Majunga-Tananarive, et il est possible aux transitaires Majungais d'expédier à Tananarive les marchandises dédouanées, en quelques jours, alors que le Chemin de fer, souvent surchargé, ne peut délivrer les wagons qu'à une cadence insuffisante : d'où un nouvel écart de délais de quinze jours à un mois, en faveur de Majunga.

Si l'on répercute cet état de délais sur le plan financier des importations, il est facile de chiffrer l'économie réalisée. Les importateurs paient en général leurs achats aux fournisseurs extérieurs à Madagascar, par accréditifs bancaires, sur lesquels ils doivent payer, aux Banques locales, certains frais et commissions.

D'autre part, ces accréditifs ont le plus souvent, comme contre-partie, un découvert du compte bancaire de l'importateur; sur ce découvert, l'importateur paie à sa Banque un intérêt, de l'ordre de 0.50 p. 100 par mois.

L'ensemble des frais bancaires représente 0,65 à 0,70 p. 100 mensuels de la valeur coût-assurance-fret des marchandises.

L'importation via Majunga écourte les délais d'acheminement de deux mois en moyenne; c'est donc en définitive une première économie de près de 1,50 p. 100 sur la valeur au revient des marchandises que l'importateur réalise en les faisant débarquer à Majunga.

Par suite des délais de stationnement des marchandises sur les terre-pleins du Port de Tamatave, les compagnies d'assurances maritimes ont été amenées à majorer leurs primes d'un complément dénommé «surprime temporaire pour transit à Tamatave» et fixé uniformément à 0,50 p. 100 de la valeur assurée pour la marchandise.

La valeur assurée est en général calculée comme une valeur «revient» au lieu de destination; elle est normalement de 25 à 35 p. 100 supérieure à la valeur C. A. F.

Le débarquement des marchandises à Majunga, au lieu de Tamatave, conduit donc à une nouvelle économie de l'ordre de :

$$1{,}3 \times 0{,}5 = 0{,}65 \text{ p. } 100 \text{ sur la valeur C. A. F.}$$

Dans tout contrat d'assurances, il est prévu, entre l'assureur et l'assuré, une franchise. Cette franchise est en général de l'ordre de 3 p. 100 de la valeur assurée pour la marchandise.

L'importateur est légalement autorisé à inclure dans son prix de revient, même s'il n'y a pas eu d'avarie, une partie de cette franchise (les trois quarts pour acheminement jusqu'à Tananarive), c'est donc, en fait, 2,25 p. 100 de la valeur assurée qui peut être incluse dans le revient.

L'importateur, d'autre part, ne se dispense pas, sauf cas exceptionnels, d'inclure toute franchise d'assurance dans ses prix de revient, en effet, toutes les franchises versées à un compte spécial lui permettent de couvrir les frais de remise en état des marchandises avariées pour lesquelles l'assureur ne rembourse, en aucun cas, la valeur de franchise, celle-ci étant déduite du montant total des avaries constatées dont le remboursement est réclamé.

Or, l'expérience prouve que les marchandises débarquées à Majunga subissent beaucoup moins de dégâts que celles qui sont débarquées à Tamatave : manipulations réduites, moindre exposition aux intempéries en attendant le classement, avantages du porte à porte, meilleur état de la mer (vents plus réguliers, pas de ressac).

Si donc une marchandise, débarquée dans un port comme Majunga, subit, en moyenne, beaucoup moins d'avaries qu'à Tamatave, l'importateur pourra diminuer, sans aucun préjudice pour lui, la proportion de franchise d'assurance qu'il est obligé d'inclure dans son prix de revient.

Il s'agit là d'une nouvelle économie qu'on peut estimer à 1 p. 100 de la valeur assurée, c'est-à-dire à 1,30 p. 100 de la valeur C. A. F.

En conclusion, le débarquement à Majunga procure à l'importateur une économie de :

$$1{,}50 + 0{,}65 + 1{,}30 = 3{,}45 \text{ p. } 100.$$

sur ses prix C. A. F., soit environ 3 p. 100 sur ses prix de revient. C'est là une économie très sensible.

Il y a en plus, en faveur de Majunga, le fait que le client reçoit sa commande deux mois plus tôt que si elle passait par Tamatave ce qui est un avantage moral considérable, aussi important, sinon plus, qu'une économie de 3 à 4 p. 100 sur le prix.

Certes, il ne faudrait pas pousser la raisonnement jusqu'au bout, car on serait fondé à poser la question : pourquoi ne pas avoir fait de Majunga le port principal de Madagascar au lieu de Tamatave ?

Il est cependant indiscutable qu'un grand nombre de marchandises aura intérêt à utiliser la route plutôt que le rail. Ce sont toutes celles qui supportent l'écart entre le coût supérieur du fret routier (15 francs la tonne kilométrique) et le prix du chemin de fer (1.400 à 5.650 la tonne selon les catégories).

Celles pour lesquelles l'écart de prix est trop grand continuent et continueront toujours à emprunter le rail. Ce sont en particulier :

Les aciers de constructions sous toutes formes;
Les arachides, asphaltes, etc.;
Les blés, farines, céréales, légumes secs...;
Les bois en grumes ou équarris, écorces...;
Les produits d'amendement des sols;
Les pierres, ciments, chaux...;
Certaines machines et matériels très encombrants.

Majunga est plus économique que Tamatave tant que les 4 p. 100 de gain qu'il représente sont supérieurs aux 3.000 francs la tonne de supplément de transport, c'est-à-dire, pour les marchandises d'une valeur supérieure à 75.000 francs la tonne. Majunga est également économique pour toutes les marchandises fragiles.

En admettant 2 milliards pour l'équipement total, l'annuité serait de l'ordre de 60 millions. Cette annuité rapportée au trafic total entraîne une charge de 2,70 par tonne kilométrique.

Le Service des Travaux Publics estime que le fret sur bonne route sera au maximum de 8 francs la tonne kilométrique. Sur Sakoa-Bekily, route plate, des transports de charbon auront lieu dès achèvement des travaux à 5 francs. C'est donc une économie de $7 - 2{,}27 = 4{,}73$ par tonne kilométrique sur les tronçons terminaux, et de $7 - 2{,}70 = 4{,}30$ sur l'ensemble de la route qui sera réalisée par la modernisation de l'axe. Cette économie est considérable; il faut y ajouter l'économie sur le matériel, son entretien et son renouvellement. On peut donc conclure que, sur la base du trafic actuel, la réalisation d'une artère Tananarive-Majunga est une opération rentable.

Mais le Plan décennal ne se borne pas à la consolidation des situations acquises. La rentabilité d'un investissement peut et doit être également appréciée en fonction de ses conséquences à plus longue échéance. Il est évidemment impossible de calculer exactement l'augmentation de fret futur de la nouvelle route mais les arguments positifs ne manquent pas.

Bien des particuliers de Majunga reconnaissent qu'ils feraient du transport sur Tananarive et en provenance de Tananarive si la route était une bonne route, qui, actuellement, vont jusqu'à préférer le transport par avion; le trafic sur Majunga serait certainement multiplié par un coefficient très considérable par l'établissement d'une route moderne.

En effet, à 8 francs la tonne kilométrique, le trajet Majunga-Tananarive ou Tananarive-Majunga ferait peser par kilogramme de marchandises une charge 5 francs, à peine supérieure au tarif des transports des marchandises de première catégorie par chemin de fer, de Tamatave à Tananarive, et alors qu'on gagnerait les ruptures de charge à l'arrivée et au départ.

Il n'y a pas cependant à craindre d'enlever du trafic au chemin de fer : celui-ci, sans subir un embouteillage aussi critique que certains chemins de fer coloniaux, demande tout de même des délais pour l'acheminement des marchandises et gagnerait à être moins sollicité.

Et surtout, la réalisation d'une route moderne sur Majunga donnerait lieu avant tout à des trafics locaux de toute la vallée de la Betsiboka vers Majunga, et de gros bourgs d'Ankazobe, Kiangara, Mahatsinjo, Andriba et Maevatanàna vers Tananarive, trafics qui ne nuiraient pas à celui du chemin de fer.

Il n'est pas du tout certain qu'au total le trafic du chemin de fer diminuerait, sans doute même augmenterait-il, la route de Majunga-Tananarive constituant un affluent de plus. Route et chemin de fer, dans un pays neuf, loin de se nuire, se renforcent l'un l'autre, le chemin de fer se chargeant des transports à 150 au 200 kilomètres, et la route du trafic plus purement local, en raison du coût des ruptures de charge dans un pays complètement dépourvu d'engins et d'installations *ad hoc*. Ceci qui est vrai même quand la route et le chemin de fer sont parallèles (cf. l'importance du trafic routier entre Tananarive et Antsirabe ou entre Tananarive et la Mandraka) est plus vrai encore lorsqu'ils sont convergents.

D'autre part, la réalisation de la route de Majunga permettrait de donner une existence industrielle à la Cimenterie d'Amboanio, ce qui représenterait encore une douzaine de millions de tonnes kilométriques pour le moins, soit, du fait du ciment seul, plus de la moitié du trafic actuel. Une tonne de ciment transportée sans perte, puisque sans rupture de charge, supporterait en effet 4.500 francs environ par tonne, ce qui, au prix de fabrication de ce ciment (de l'ordre de 3.000 francs), le rend encore vendable à Tananarive avec économie de devises.

Comme plus lointaine conséquence, on peut imaginer que la route Tananarive-Majunga crée un trafic suffisant à Majunga pour que le dragage du nouveau port devienne une opération praticable.

Il faut ajouter que l'artère Tananarive-Majunga est un axe traditionnel de pénétration : non seulement elle a été la première route à être tracée à Madagascar, après l'occupation française, mais encore elle a toujours servi à une certaine pénération, vers la riche plaine de la Betsiboka, des populations de diverses

régions surpeuplées ou peu fertiles de la Grande Ile. Un tel mouvement démographique ne peut être qu'encouragé puisqu'il tend à une meilleure répartition de la population de Madagascar.

Voici le nombre et le pourcentage des occupants venus de l'Est ou du Sud dans la province de Majunga, au total plus de 25 p. 100 pour l'ensemble de la Province :

TABLEAU XL.

Province de Majunga. Population : 670.000 habitants.

RACES.	NOMBRE.	POURCENTAGE
Merina	58.600	8,74
Betsimisaraka	40.700	6,07
Betsileo	50.300	7,50
Antandroy	18.800	2,83

Il n'existe pas de statistiques propres à la partie de la Province, limitée aux vallées de la Betsiboka et de ses affluents, que parcourt la route. Elles feraient apparaître une proportion beaucoup plus forte de gens venus des plateaux et de la côte Est.

D'ores et déjà, les riches plantations de la province de Majunga ont besoin de milliers de travailleurs qui proviennent en majeure partie des territoires du Sud.

Des entrepreneurs sont spécialisés dans ce travail qui constitue déjà un sérieux progrès sur les années précédentes où l'on remarquait de longues théories d'émigrants qui effectuaient le trajet à pied pour se rendre à leurs lieux de louage.

La législation du travail a imposé aux entrepreneurs des devoirs pour que les émigrants soient transportés rapidement et confortablement. Ce point de vue demande à être plus poussé; mais on ne peut demander actuellement aux transporteurs de mettre sur route des cars de voyageurs qui ne sauraient répondre aux rendements observés dans la Métropole. La faute en est dans l'état de la route et à la sécurité incertaine des ponts.

Ainsi, chaque année, ce sont des milliers de journées qui sont perdues du fait de la lenteur des transports, au détriment de la production agricole, minière ou des grands travaux publics ou privés.

Le trafic voyageurs déjà important est donc appelé à se multiplier. A ce sujet, il convient de remarquer que l'accroissement de vitesse des cargos modernes, qui atteignent maintenant 17 nœuds et mettent Majunga à quinze jours de Marseille, reste illusoire pour le passager qui se trouve dans l'impossibilité de rejoindre par la route, en quelques heures, Tananarive et les Hauts-Plateaux. Il est également tout à fait anormal qu'ils ne puissent recevoir leurs bagages dans les vingt-quatre à quarante-huit heures qui suivent leur débarquement à Majunga. Déjà, et fréquemment, les passagers de navires rejoignent Tananarive par avion en débarquant à Majunga. Mais le trafic avion est limité et de coût relativement élevé et les bagages ne peuvent pas suivre. La route seule peut permettre à la grande masse d'utiliser Majunga pour rejoindre les Hauts-Plateaux à condition que cette route permette une jonction facile et rapide.

Enfin, la rupture du pont de Brickaville avait permis de constater que de nombreux habitants des Hauts-Plateaux étaient descendus à Majunga, pendant les grandes vacances, pour les bains de mer.

Il est probable que ce courant s'accentuera si la route de Tananarive à Majunga est en bon état et permettra aux touristes de se rendre à Majunga par leurs propres moyens.

A l'inverse, les habitants de la côte Ouest n'hésiteront pas à se rendre à Antsirabe pendant la saison chaude.

Ce double mouvement doit être éminemment profitable à l'industrie hôtelière.

Le bon état de l'ensemble de l'artère Tananarive-Majunga entraînera certainement un doublement, voire même un triplement, des échanges actuels. Ces conclusions ne paraissent pas exagérées.

La route actuelle est en très mauvais état et impose aux véhicules des fatigues excessives qui grèvent très lourdement le prix de revient. Elle est, de plus, fort étroite et souvent difficile et dangereuse.

Les ouvrages sont au maximum capables de supporter le camion de 12 tonnes (un essieu arrière de 9 tonnes). Plusieurs acceptent seulement le camion de 8 tonnes (deux essieux de 4 tonnes). De plus, de très nombreux ouvrages de l'un ou de l'autre type ont une chaussée si étroite (2 m. 48) que de nombreux camions ne peuvent y passer sans déchirer leurs pneus. Le fait que de nombreux camions de 12 tonnes ont parcouru la route pendant la rupture du pont de Brickaville n'est pas une garantie. C'est un fait bien connu que le métal fatigué peut se rompre sous des charges beaucoup plus faibles.

Il est donc prévu de refaire les ouvrages pour le camion de 25 tonnes (convoi-type du règlement de 1940, appliqué dans la Métropole).

Cependant, il pourra paraître opportun dans une première phase de conserver — provisoirement — les ouvrages à 12 tonnes pour permettre de poursuivre plus loin l'aménagement.

Ce sont là des cas d'espèce qui seront réglés sur place.

La route se compose de trois sections distinctes : 1° Tananarive-Ankazobe (107 kilomètres); 2° Ankazobe-Kamoro, sur les Tampoketsa (environ 300 kilomètres); 3° Kamoro-Majunga (170 kilomètres). Les études commencées montrent que, à part une ou deux déviations sur la première section, qui permettent d'emprunter un terrain beaucoup plus favorable, la ligne générale du tracé est à conserver avec élargissement général et des rectifications locales (améliorations de virages, etc.).

En ce qui concerne la chaussée, la première section est largement pourvue de carrières, la troisième section est moins favorisée, en ce sens que les transports de pierres y seront un peu plus longs.

Dans l'ensemble, la solution à adopter est l'empierrement classique avec revêtement en bitume, probablement en semi-pénétration. Il est avéré, en effet, que, lorsqu'on a de la pierre, ce procédé reste le plus sûr et le plus économique.

Dans la section centrale, il est apparu nécessaire d'examiner si le tracé actuel doit être conservé. Etant donné la façon dont la route fut tracée à l'origine, sans carte d'ensemble, il n'est pas du tout certain que l'on ne puisse trouver des zones plus favorables. D'ores et déjà, certaines déviations ont été reconnues évitant des régions très tourmentées. Il est prévu d'utiliser pour ce faire la couverture aérienne photographique existante et avoir recours au Bureau central d'études pour les équipements d'Outre-mer.

Dans l'ensemble, les travaux projetés sur les tronçons extrêmes aussi bien que l'étude du tronçon central se présentent favorablement et n'offrent évidemment pas les mêmes aléas que ceux rencontrés en d'autres territoires.

Il faut ajouter que l'annonce des travaux envisagés a retenu l'attention de plusieurs très importantes sociétés de Travaux publics qui ont réalisé un commencement d'installation sur place. Les adjudications ont donc été assurées d'une concurrence agissante et de garanties financières et techniques de premier ordre. L'implantation de grandes sociétés de travaux publics comble une grave lacune dans l'organisation économique et technique du Territoire et normalisera ses moyens de réalisation.

La nécessité de transformer en axe moderne la route-piste de Majunga-Tananarive, arrivée à l'extrême limite de son utilisation, constitue un des problèmes urgents et aigus de l'heure qui se posent au Territoire. L'examen objectif de ce problème conduit à n'en plus différer la solution.

Tous les arguments longuement exposés ci-dessus n'ont pas entièrement convaincu le Département qui n'a accordé que 800 millions d'autorisation d'engagement, dont 400 millions provisoirement bloqués. Les 400 millions restants ont été immédiatement utilisés, deux lots : du P. K. 10 à 30 (montant prévu 80 millions) et P. K. 417 à 442 (montant prévu 90 millions) ont été attribués respectivement aux «Travaux Souterrains» et à la «Société Malgache des Grands Travaux de l'Est», les marchés sont actuellement soumis au visa des Services financiers. Un troisième lot, du P. K. 442 à 580 (montant prévu 200 millions), a fait l'objet d'un dossier envoyé le 16 juin au Département qui procédera lui-même à l'appel d'offre. Les premières réalisations sont à envisager dès le mois d'octobre 1951.

L'avenir de la nouvelle conception routière à Madagascar est sombre, par manque de crédits. Pourtant, il faut y voir la seule formule capable de développer l'économie générale de l'Ile : avec la route naît la vie économique, or la route actuelle pour être rentable nécessite un ensemble de caractéristiques minima qui élèvent son coût de premier établissement. Sans chercher à construire des autostrades, il faut choisir entre des pistes interrompues par les pluies, les éboulements, les ponts effondrés, interdites aux engins lourds, gaspilleuses d'essence à cause de leur profil, destructrices du matériel par leur mauvaise voie de roulement, et des axes correctement et utilement tracés. Le problème de voies de communications est à la base du développement économique du Territoire.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ETUDES	25.00	0	25.00	9.24	15.75	24.99
2		MATÉRIEL DU GÉNIE CIVIL :						
	1	Matériel du Gouvernement Général	529.64	0	529.64	529.55	0.08	529.63
	2	Matériel des provinces	150.00	0	150.00	150.00	0	150.00
	3	Matériel d'exploitation	40.00	0	40.00	29.50	10.50	40.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	719.64	0	719.64	709.05	10.50	719.63
3		ATELIERS :						
	1	Atelier central.....	130.00	80.00	210.00	130.00	80.00	210.00
4		TRAVAUX (ROUTE DE) :						
	11	Mandrare-Fort-Dauphin	15.00	— 15.00	0	0	0	0
	14	Majunga-Tananarive	48.00	10.00	58.00	45.50	12.50	58.00
	15	Tananarive-Antsirabe	9.00	— 9.00	0	0	0	0
	16	Antsirabe-Fianarantsoa	60.50	— 23.20	37.30	25.30	12.00	37.30
	17	Tananarive-Tamatave	2.00	0	2.00	1.24	0.76	2.00
	19	Fianarantsoa-Ihosy	10.00	— 10.00	0	0	0	0
	20	Ihosy-Tuléar	5.00	— 5.00	0	0	0	0
	21	Ihosy-Mandrare	5.00	— 5.00	0	0	0	0
	22	Diégo-Suarez-Ambazoana	159.40	15.00	174.40	152.01	7.48	159.49
	23	Bataillon du génie.....	145.00	0	145.00	145.00	0	145.00
	24	Tananarive-Tsiroanomandidy ...	63.46	0	63.46	54.57	8.89	63.46
	25	Modernsation des chaussés	7.00	— 2.50	4.50	4.47	0	4.47
	26	Villages des cantonniers.....	3.00	— 2.20	0.80	0.80	0	0.80
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	532.36	— 46.90	485.46	428.89	41.63	470.52
5		PONTS ET BACS :						
	1	Ponts divers	45.00	0	45.00	45.00	0	45.00
		TOTAL	1.452.00	33.10	1.485.10	1.322.10	147.96	1.47014

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
11.00	0	0	11.00	3.578.626 5	6.666.873 4	10.245.499 9
333.00	0	110.35	443.35	263.425.417 0	170.822.855 0	434.248.272 0
150.00	0	6.00	144.00	61.965.321 0	65.724.855 0	127.690.176 0
38.00	2.00	6.70	33.30	14.039.429 0	15.665.534 0	29.704.963 0
521.00	2.00	97.65	620.65	339.430.167 0	252.213.244 0	591.643.411 0
94.00	50.00	16.70	160.70	71.882.557 6	70.165.057 3	142.047.614 9
0	0	0	0	0	0	0
17.00	9.98	14.70	12.28	2.519.289 7	7.217.972 6	9.737.262 3
0	0	0	0	0	0	0
26.00	9.31	1.00	34.31	16.789.175 2	10.653.669 5	27.442.844 7
2.00	0	0	2.00	274.612 0	987.258 3	1.261.870 3
0	0	0	0	0	0	0
2.00	0	2.00	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
108.00	27.60	3.30	138.90	85.569.528 1	49.293.946 0	134.863.474 1
128.00	0	17.00	145.00	125.098.886 0	19.444.114 0	144.543.000 0
51.00	0	0	51.00	22.925.959 9	24.860.478 9	47.786.438 8
7.00	— 4.59	6.20	8.61	1.682.212 0	425.754 0	2.107.966 0
3.00	— 2.40	0	0.60	599.128 0	0	599.128 0
344.00	39.90	8.80	392.70	255.458.790 9	112.883.193 3	368.341.984 2
35.00	0	— 16.70	18.30	8.097.690 5	9.727.309 5	17.825.000 0
1.005.00	91.90	106.45	1.203.35	678.447.832 5	451.655.677 5	1.130.103.510 0

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
2		MATÉRIEL DU GÉNIE CIVIL :						
	1	Matériel du Gouvernement Général	200.00	0	200.00	0	199.59	199.59
3		ATELIERS :						
	2	Ateliers provinciaux.....	70.00	— 45.00	25.00	5.61	0	5.61
4		TRAVAUX (ROUTE DE) :						
	2	Ambilobe-Société Sucrière	30.00	0	30.00	0	30.00	30.00
	3	Ambanja-Ambazoana	45.00	10.00	55.00	33.50	21.50	55.00
	8	Morondava - Ankilizato - Malaimbandy	10.00	— 10.00	0	0	0	0
	10	Sakoa-Bekily	15.00	7.00	22.00	7.10	14.90	22.00
	17	Tananarive-Tamatave	10.00	— 10.00	0	0	0	0
	18	Fianarantsoa-Mananjary	5.00	— 3.00	2.00	0	2.00	2.00
	23	Bataillon du génie.....	100.00	0	100.00	100.00	0	100.00
	25	Modernisation des chaussés.....	6.00	— 6.00	0	0	0	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	221.00	— 12.00	209.00	140.60	68.40	209.00
5		PONTS ET BACS :						
	1	Ponts divers	41.50	0	41.50	0	41.50	41.50
		TOTAL	532.50	— 57.00	475.50	146.21	309.49	455.70

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
0	50.00	0	50.00	0	39.525.525 0	39.525.525 0
20.00	0	— 8.50	11.50	1.105.500 0	1.660.583 0	2.766.083 0
5.00	5.00	0	10.00	0	4 512.800 0	4.512.800 0
6.00	19.00	0	25.00	0	9.832.116 0	9.833.116 0
0	0	0	0	0	0	0
15.00	— 7.90	0	7.10	0	6.273.522 0	6.273.522 0
10.00	— 10.00	0	0	0	0	0
5.00	— 3.00	0	2.00	0	1.938.905 0	1.938.905 0
100.00	0	0	100.00	80.577.520 0	19.255.055 6	99.832.575 6
0	0	0	0	0	0	0
141.10	3.10	0	144.10	80.577.520 0	41.813.398 6	122.390.918 6
0	0	0	0	0	0	0
161.00	53.10	— 8.50	205.60	81.683.020 0	82.999.506 6	164.682.526 6

CHAPITRE 211. — ROUTES ET PONTS.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
1	1	ETUDES	65.00	2.00	30.00	0	30.00	145.984 0
4		TRAVAUX (ROUTE DE) :						
	14	Majunga-Tananarive	(1) 800,00	400.00	80.00	0	80.00	0
	23	Bataillon du génie.....	160.00	160.00	160.00	13.00	147.00	39.279.176 8
	24	Tananarive-Arivonimamo .	100.00	100.00	40.00	0	40.00	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 4..	1.060.00	660.00	280.00	— 13.00	267.00	39.279.176 8
5		PONTS ET BACS :						
	2	Pont de Manakara.....	60.00	0	4.00	0	4.00	0
	3	Pont sur le Mandrare.....	120.00	0	16.00	0	16.00	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 5..	180.00	0	20.00	0	20.00	0
		TOTAL	1.305.00	662.00	330.00	— 13.00	317.00	39.425.160 8

(1) Dont 400 millions sont demeurés bloqués.

CHAPITRE XII.

PORTS.

Sur l'ensemble des dotations reçues par Madagascar pour la mise en route et la poursuite de son Plan décennal d'équipement économique et social, les ports ont bénéficié de 15 p. 100 des autorisations d'engagement et de 12 p. 100 des crédits de paiement; proportion par conséquent légèrement supérieure à celle prévue au Plan décennal (14 p. 100). Il n'y a là rien de trop, car l'équipement portuaire d'une Ile passe en première urgence, et ne peut supporter de réductions proportionnelles à l'amoindrissement global des crédits mis à la disposition du Territoire.

Le rôle de la navigation dans les échanges malgaches ressort nettement du tableau XLII ci-après. Le tableau XLI reproduit le tonnage et le nombre de passagers transportés par avion hors de l'Ile, seule relation extérieure possible avec le navire. On remarquera que l'accroissement marqué des passages aériens n'a en rien altéré la santé des lignes de navigations qui écoulent en 1950 un trafic passager supérieur à celui de 1938; certes, les chiffres 1947 à 1949 ont été plus élevés, mais l'interruption des relations avec la Métropole lors du dernier conflit, puis le mouvement de militaires provoqué par la rébellion les ont gonflés artificiellement. C'est que ces deux modes de locomotion ne s'adressent pas à la même clientèle, l'une d'hommes d'affaires pressés ou de fonctionnaires en mission, l'autre de personne désireuse de se rendre en France ou d'en revenir, avec un certain confort et en ménageant les transitions climatiques. Du point de vue marchandises, aucune comparaison n'est bien entendue possible.

A l'intérieur même de l'Ile, on serait tenté de comparer le trafic des lignes aériennes et celui du cabotage. Il faut bien se dire que l'avion supplée le mauvais état des routes et peut éventuellement lui retirer du trafic passagers ou marchandises; il ne peut concurrencer qu'exceptionnellement le cabotage pour les personnes, il ne le peut évidemment pas pour les marchandises.

Loin de se concurrencer, les divers modes de locomotion offerts à l'usager se complètent. La primauté du navire ne fait que s'affirmer, tant dans les relations extérieures que dans les échanges intérieurs; en conclusion, il faut aider cet outil essentiel en lui permettant un rendement accru, et cela de la seule manière possible : en modernisant les ports. A plus forte raison depuis que les compagnies de navigation en liaison avec Madagascar mettent en ligne des navires ultra modernes, rapides, mais pour qui une journée de retard est un sacrifice onéreux qui se reflétera dans le prix du transport. Mettre en ligne des *Ile-de-la-Réunion*, des *La-Bourdonnais*, des *Ile-Sainte-Marie*, c'est bien, leur assurer une rotation rapide c'est mieux et cela est possible à la puissance publique, grâce à son action sur l'équipement portuaire.

Madagascar offre vingt et un ports ouverts au commerce extérieur (en comptant Vatomandry et Mahanoro dont les bureaux des douanes sont provisoirement fermés, à cause du faible trafic enregistré). Un choix sérieux permet d'exclure tous ceux qui ne font pas l'objet d'un mouvement de navires ou de marchandises suffisant. Cela ne veut pas dire qu'aucune amélioration ne puisse y être apportée, en particulier du point de vue batelage et surfaces couvertes, mais l'objectif n'est pas primordial, comme l'équipement des ports principaux.

TABLEAU XLI.

Trafic aérien de Madagascar (liaisons avec l'extérieur).

ANNEES.	PASSAGERS TRANSPORTÉS.	FRET TRANSPORTÉ (tonnes).	POSTE (TONNES).
1947	3.292	50	63
1948	6.564	166	95
1949	8.324	248	114
1950	12.809	416	153

TABLEAU XLII.

Trafic maritime de Madagascar (sans les Comores).

ANNEES.		PASSAGERS.		MARCHANDISES.	
		ENTRÉES.	SORTIES.	ENTRÉES.	SORTIES.
1938	Relations extérieures	5.599	5.651	151.440	264.855
	Cabotage	14.099	14.257	132.990	90.748
	TOTAL	19.698	19.908	284.430	355.603
1947	Relations extérieures	11.901	4.167	195.678	132.732
	Cabotage	14.950	12.725	121.920	98.058
	TOTAL	26.851	16.892	317.598	230.790
1948	Relations extérieures	9.892	8.098	311.632	135.645
	Cabotage	14.650	12.529	122.882	104.459
	TOTAL	24.542	20.627	434.514	240.104
1949	Relations extérieures	6.549	7.574	266.848	147.912
	Cabotage	12.524	13.194	113.623	85.757
	TOTAL	19.073	20.768	380.471	233.669
1950	Relations extérieures	5.898	6.479	310.438	149.133
	Cabotage	12.754	12.003	110.836	103.845
	TOTAL	18.652	18.482	421.274	252.978

TABLEAU XLIII.

Mouvement des ports maritimes de Madagascar.

PORT.	NETTE DES NAVIRES ENTRÉS.				TONNAGE DES MARCHANDISES MANUTENTIONNÉES.			
	1938.	1948.	1949.	1950.	1938.	1948.	1949.	1950.
Diégo-Suarez	509 004	355.950	372.725	449.092	91.231	92.804	66.959	81.724
Vohémar	61 639	19 905	12.376	18.979	5.548	4.204	2.346	3.917
Sambava	48.201	14.007	15.977	46 828	7.431	2.920	3.741	6.052
Antalaha	51.254	13.415	48.141	64.245	5.521	2.425	3.393	4.006
Maroantsetra	54.057	13.414	37.606	27.824	3 549	3.760	3.960	2.759
Sainte-Marie	112 355	20.903	31.312	49.018	5.662	2.632	3.440	2.856
Fénérive	80.311	6.988	10.682	47.298	9.226	1.519	1.080	4.846
Tamatave	738.985	500.007	458.359	565.982	183.411	302.516	234.133	268.621
Vatomandry	107.524	3.026	0	0	6.279	458	0	0
Mahanoro	38.286	101	0	3.765	4.079	81	0	389
Mananjary	204.021	32.614	66.266	124.000	13.670	6.668	8.784	13.894
Manakara	207.119	42.200	78.859	163.289	21 516	18.938	28.915	32.402
Farafangana	71.908	34.892	20.930	55.681	5.992	6.318	7.711	11.169
Fort-Dauphin	122.923	57 737	70.326	135.479	10.455	16.119	25.593	22.742
Tuléar	119.833	59.360	74.235	124.521	31.809	25.374	25.308	25.465
Morombe	60 749	21.360	43.622	43.985	18.809	12.757	13.283	8.001
Morondava	134.024	30.285	63.460	69.515	53.559	16.135	12.772	14.908
Maintirano	13.138	5.432	17.841	10 215	2.578	895	1.644	1.362
Majunga	552.953	334.747	374.695	456.974	106.300	114.694	128.618	110.172
Analalava	26.178	15.199	26.080	32.433	9.417	10.953	13.472	12.995
Nossi-Bé	453.678	129.519	229.175	368.711	44.291	31.447	28.988	43.972

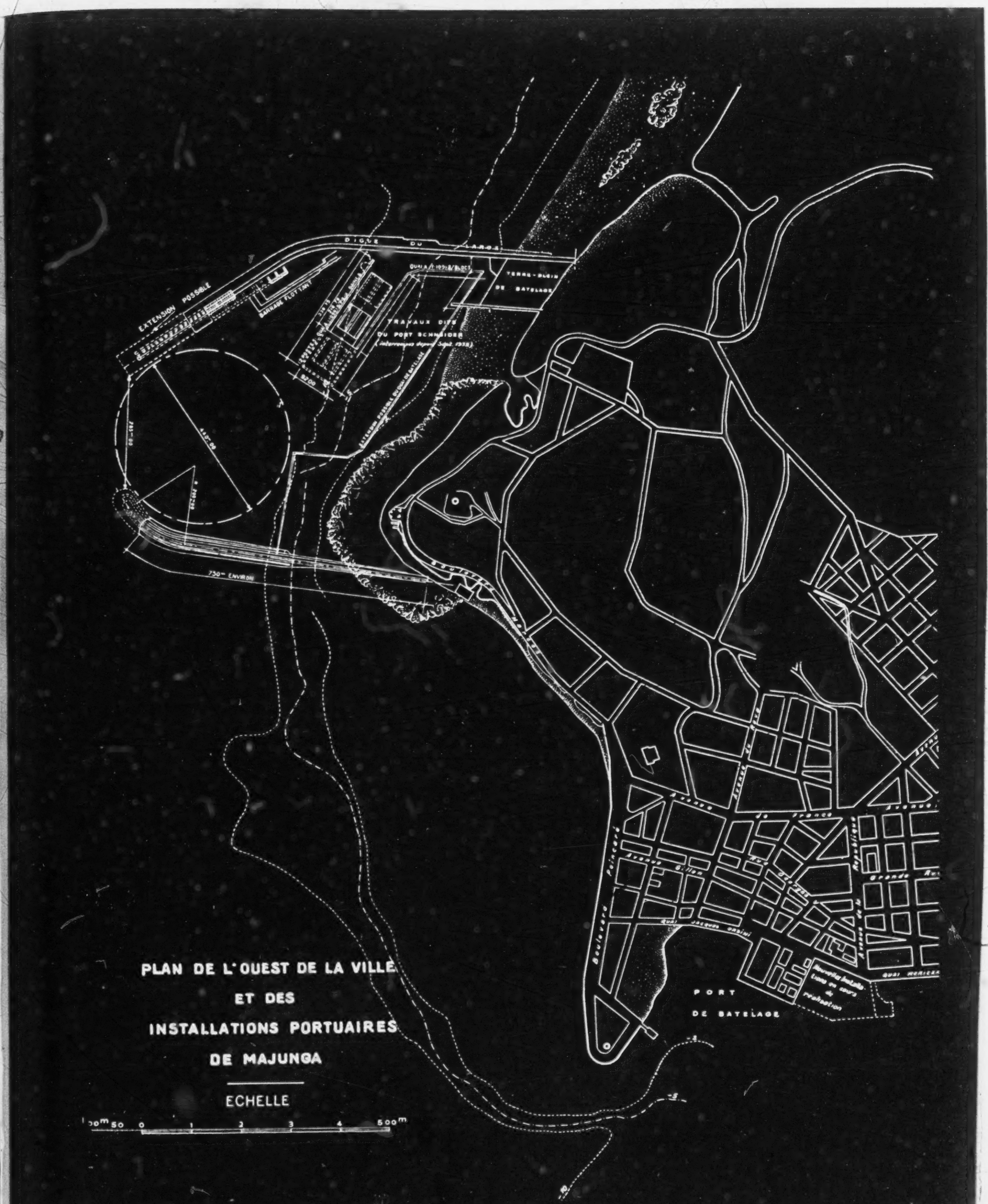

PLAN DE L'OUEST DE LA VILLE
ET DES
INSTALLATIONS PORTUAIRES
DE MAJUNGA

ECHELLE

En tête de ceux-ci, Tamatave détient plus de la moitié du trafic de l'Ile. Avec Diégo-Suarez, en troisième position, c'est le seul point où les navires de gros tonnage puissent venir à quai. Majunga, deuxième port, n'a rien, de même Nossi-Bé en quatrième position. Si l'on exclut les diverses rades de la côte Est qui seront ultérieurement réunies par le canal des Pangalanes, viennent ensuite Tuléar, Fort-Dauphin et Morondava. Les crédits F. I. D. E. S. ont été attribués à l'ensemble des ports précédents et à Ambilobe dont le cas particulier sera étudié plus bas.

Cette amélioration s'est faite à la fois par l'acquisition de matériel terrestre (grues, véhicules), de matériel flottant (remorqueurs, chalands) et par des constructions dans les cas les plus importants (quais, surfaces couvertes). Une partie minime a été consacrée aux études préliminaires indispensables et au balisage des côtes. *Grosso modo*, 4 p. 100 des dotations A. E. vont aux études, 8 p. 100 au matériel terrestre, 21 p. 100 au matériel flottant, 66 p. 100 aux constructions, 1 p. 100 au balisage; cette ventilation correspond à la fois aux conditions portuaires de Madagascar où l'amélioration du batelage, en attendant mieux, dans la plupart des rades dépourvues de quais, s'avérait nécessaire et où également de gros travaux d'extension et de modernisation pouvaient seuls changer les conditions de mouillage, trop souvent en rade foraine.

Sur ces crédits, Tamatave en a reçu 46 p. 100; l'effort a donc tout particulièrement porté sur le premier port de l'Ile, le seul en eau profonde vraiment digne de ce nom. Il n'y a pas là antinomie. Tous les navires touchent Tamatave, tous y débarquent une bonne partie de leur cargaison; son importance s'accroît encore par sa situation en tête de ligne du chemin de fer rejoignant les Hauts-Plateaux. Tant et si bien que les plans primitifs se sont révélés trop étroits et que l'on arrive à ce paradoxe de voir le port le plus équipé travailler les cargaisons le plus lentement; il n'est pas rare que les navires attendent plusieurs jours, parfois plusieurs semaines, leur tour de venir à quai. De plus, c'est un port inachevé et la digue trop courte ne protège pas son plan d'eau d'un ressac gênant; d'importants travaux peuvent seuls lui donner une capacité et une sécurité suffisantes. Pour le moment c'est un port embouteillé.

Les crédits qui lui ont été alloués, pour importants qu'ils soient, n'ont en gros permis d'entreprendre qu'un nouveau quai de batelage et un dépôt d'hydrocarbures.

Les travaux d'extension du môle A et la construction du quai de batelage atteignent actuellement 35 p. 100 d'avancement. Ils comprennent 68 mètres du quai Ouest du môle A (atteignant ainsi 190 mètres) au quai de batelage de 210 mètres prolongé par un mur d'arrêt des remblais, en enrochements de 98 mètres. Deux hangars en béton armé seront édifiés en arrière de ce quai.

Jusqu'à ces derniers temps, Tamatave ne disposait que d'un dépôt d'hydrocarbures, situé dans l'enceinte du port, mal conditionné et absolument insuffisant pour assurer un stockage sûr. Au cours des dernières années, l'embouteillage y fut tel qu'on dut en toute hâte aménager provisoirement un dépôt annexe, aux environs de la gare de Manangareza. Ces faits militaient en faveur de la création d'un parc moderne, de capacité suffisante, et qui assurera une sécurité maximum; les travaux sont en cours et leur achèvement est attendu courant 1952; ils comprennent le dessouchement et le nivellement de l'aire du parc, la construction d'un pipe-line le reliant au port et du puisard de branchement aux navires, l'installation de 6 réservoirs de 2.170 mètres cubes et 8 réservoirs de 540 mètres cubes, de 1 pylone en béton armé pour 4 bacs de charge de 115 mètres cubes, des tuyauteries, des postes de chargement, des prises d'eau et d'un château d'eau de 50 mètres cubes, enfin des voies et bâtiments annexes.

Les déblais en provenance de la gare fluviale du canal des Pangalanes à Manangareza sont rejetés sur le récif de corail à l'intérieur du port entre le môle B et la digue extérieure, ils serviront ainsi à l'extension des terre-pleins.

La Régie des chemins de fer de Madagascar assure la mise en œuvre de la superstructure de Tamatave; elle a entrepris grâce aux crédits F. I. D. E. S. un gros effort d'extension portant sur le matériel roulant (30 camions, 36 chariots, 100 diables, etc.), le matériel de levage (6 grues Applevage, 9 grues et palans divers, etc.), le matériel flottant (3 remorqueurs, 23 chalands, etc.).

Un remorqueur de 1.000 C.V., le *Raoul-Giltay*, équipé pour le sauvetage en haute mer, a son point de stationnement à Tamatave. Sa chauffe en charbon le rend cependant inapte à un secours immédiat, à moins de le laisser toujours sous pression, solution ruineuse. Aussi la cession de cet engin à un autre utilisateur ou son retour en Métropole sont-ils envisagés sérieusement.

D'autres travaux d'importance moindre : réservoir d'eau de 550 mètres cubes, distribution électrique, desserte routière, etc. ont également bénéficié de quelques crédits. 11 hangars complètent les surfaces couvertes.

A l'heure actuelle, l'effort fait sur Tamatave ne représente qu'une première tranche. Le bassin de Chatou, après études sur modèle réduit, a conclu à la nécessité de la fermeture de la passe Sud pour donner au mouillage la sécurité indispensable et pour permettre d'augmenter tous les dispositifs d'exploitation du port. La nouvelle digue aurait sensiblement 1,200 mètres de longueur, et entraînerait une dépense d'environ 2,5 milliards, y compris les quais supplémentaires qui pourraient être créés. Ce chiffre élevé indique qu'il y a peu de chance d'un financement immédiat... malheureusement!

Car cette digue de fermeture et des quais supplémentaires, seuls, peuvent donner à Tamatave les moyens de faire face à un trafic accru. Mais il ne faut pas croire qu'ainsi transformé ce port aura brisé l'insularité de l'Ile et qu'il sera le poumon unique de Madagascar. Si le lecteur veut bien analyser le tableau XLIII,

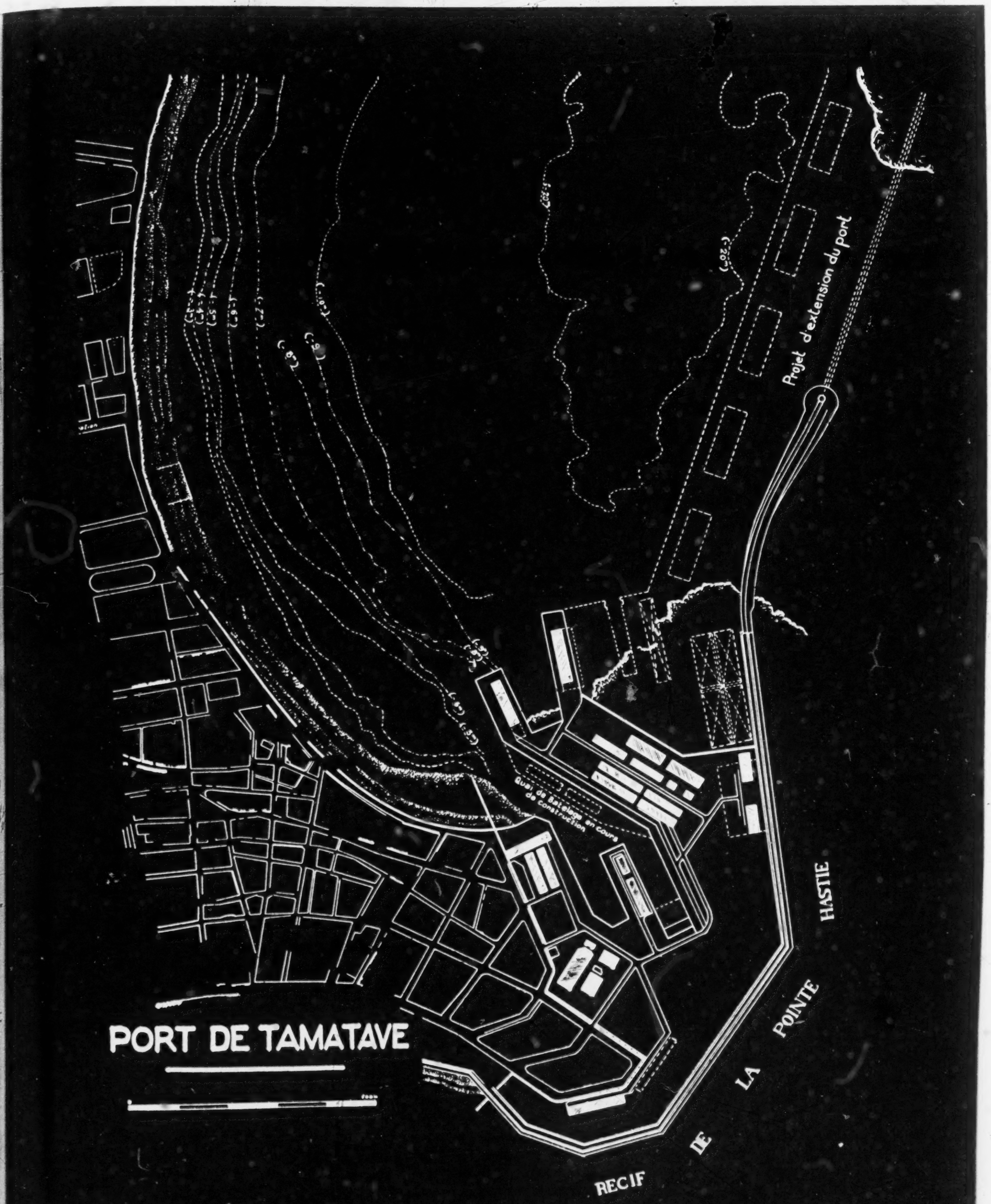
Projet d'extension du port
Quai de Batelage en cours de construction
HASTIE
POINTE
DE
LA
RECIF
PORT DE TAMATAVE

il remarquera la progression de Majunga. Second port de l'Ile, le premier touché par les navires en provenance de la Métropole, au débouché d'une région intéressante et riche de possibilités, son trafic dépasse 110.000 tonnes par an. Or les économistes sont d'accord pour fixer à 100.000 tonnes-an, le maximum pouvant être traité par batelage; au-dessus, un quai en eau profonde est nécessaire, surtout si, comme dans le cas qui nous occupe, les perspectives d'avenir laissent prévoir un développement important. Pourtant, Majunga ne dispose que d'un batelage et l'on aboutit à cette situation paradoxale : tous les navires passent par Majunga (comparer le tonnage entré à Majunga et à Tamatave) et déchargent en majeure partie à Tamatave, port plus lointain mais mieux équipé, parfois à Diégo-Suarez (qui dispose d'un poste à quai). Situation aggravée du fait qu'un embryon de port existe; la digue dite «Schneider» du nom de l'entrepreneur adjudicataire en 1939 de la construction d'un port en eau profonde, dont les travaux furent interrompus par la guerre et non repris. Cette digue, immense cuiller lancée en travers du courant limoneux de la Betsiboka, a arrêté les vases et ensablé le port projeté; raison invoquée pour ne pas reprendre les travaux en laissant à l'abandon la partie la plus coûteuse, le brise-lames extérieur. Il semble au profane qu'une digue intérieure et des dragages constitueraient une bonne solution. Quel port du monde ne maintient sa profondeur en draguant ?

Economistes et techniciens sont en désaccord; un seul moyen de les départager : des études sur modèle réduit qui détermineront les possibilités et modalités de reprise des travaux, et qui vérifieront si la crainte d'un ensablement complet de l'embouchure de la Betsiboka est à envisager dans un avenir économiquement rapproché. En attendant une solution, qui ne peut être que provisoire, réside dans la construction d'un nouveau quai de batelage pour améliorer les conditions d'exploitation du port; un appontement de 158 mètres de long, établi par fonds de 0 m. 50 à 1 mètre est en cours. Cet ouvrage permet l'établissement d'un vaste terre-plein sur lequel s'édifieront les hangars indispensables, l'insuffisance des surfaces couvertes actuelles étant manifeste.

La carte jointe de la ville de Majunga reproduit, d'une part, le tracé de cet appontement, d'autre part le projet de port en eau profonde; la différence d'optique est flagrante et justifie l'étude sur modèle réduit qui a été indiqué plus haut et qui sera entreprise incessamment.

Diégo-Suarez a pendant un temps disposé d'une dotation minime pour l'amélioration de son parc à charbon, mais les nécessités de réduction des crédits non utilisés la lui ont supprimée. Le port de Diégo-Suarez manque d'engins de levage et de surfaces couvertes, mais offre un poste à quai avec tuyautage pour le ravitaillement en mazout des navires. Devant les besoins manifestés ailleurs, il est normal de placer Diégo-Suarez en deuxième urgence.

En seconde urgence, aussi, les travaux prévus pour le quai de batelage de Hell-Ville à Nossi-Bé, et qui devaient permettre l'accostage des chalands à toute heure et non plus seulement à marée haute, ont fait l'objet d'un projet d'inscription au Programme 2 (300 millions), mais n'ont pu être maintenus à l'intérieur du programme définitif. Les plans sont achevés, le lancement d'un appel d'offres ou d'un concours est lié à l'octroi de crédits.

A Ambilobe, un marché passé avec la Société Sucrière de la Mahavavy prévoit, entre autres, un quai de batelage de 100 mètres de long, situé sur une berge concave du chenal maritime, à proximité des anciennes installations d'Antsimombondrona; les marchandises pourront ainsi circuler entre la Société Sucrière et le port d'Hell-Ville. L'appontement est terminé sur 60 mètres de longueur; le rideau de palplanches métalliques constituant le quai s'étend actuellement sur 466 mètres carrés; 18.000 mètres cubes de déblais ont été exécutés pour la constitution du terre-plein, tandis que 30 mètres cubes d'enrochement protègent le pied de l'ouvrage et 20 mètres cubes de béton armé sont coulés pour le couronnement du quai.

L'entrepreneur du wharf de Morondava a reçu l'ordre de commencer les travaux de cet ouvrage en béton précontraint. La région pourra retrouver ainsi son débouché naturel qui écoulait avant-guerre 50.000 tonnes, contre à peine 15.000 actuellement.

Tuléar qui dispose déjà d'un wharf d'accostage a vu s'ériger quelques installations terrestres de peu d'importance.

Par contre, une étude visant d'importants travaux au port de Fort-Dauphin est actuellement en cours. D'ores et déjà, l'amélioration de la digue de fermeture de la darse qui se poursuit sera complétée par l'extension des terre-pleins et l'élargissement de leurs accès; le projet en est approuvé et la mise en chantier commencera dès la signature prochaine des marchés.

Dans tous les ports énumérés, 10 grues, 5 remorqueurs, 17 chalands ont étoffé les moyens de manutention. Peut-être les besoins sont-ils plus importants ? mais les crédits F. I. D. E. S. ne pouvaient supporter qu'un premier rééquipement, il appartiendra à la Société d'économie mixte de batelage, si elle se crée, de renforcer son action par un équipement neuf et moderne.

L'avenir aura de plus en plus tendance à regrouper les crédits en de grands ensembles. L'équipement portuaire interdit la dispersion à cause du coût énorme des travaux maritimes, ceux-ci ne peuvent être économiques que s'ils correspondent à un trafic annuel suffisamment important. Précisément, deux ports attendent leur équipement qui en fera des ports modernes en eau profonde : Tamatave et Majunga. C'est vers eux que doivent converger les études et les travaux ultérieurs du Plan en cette matière.

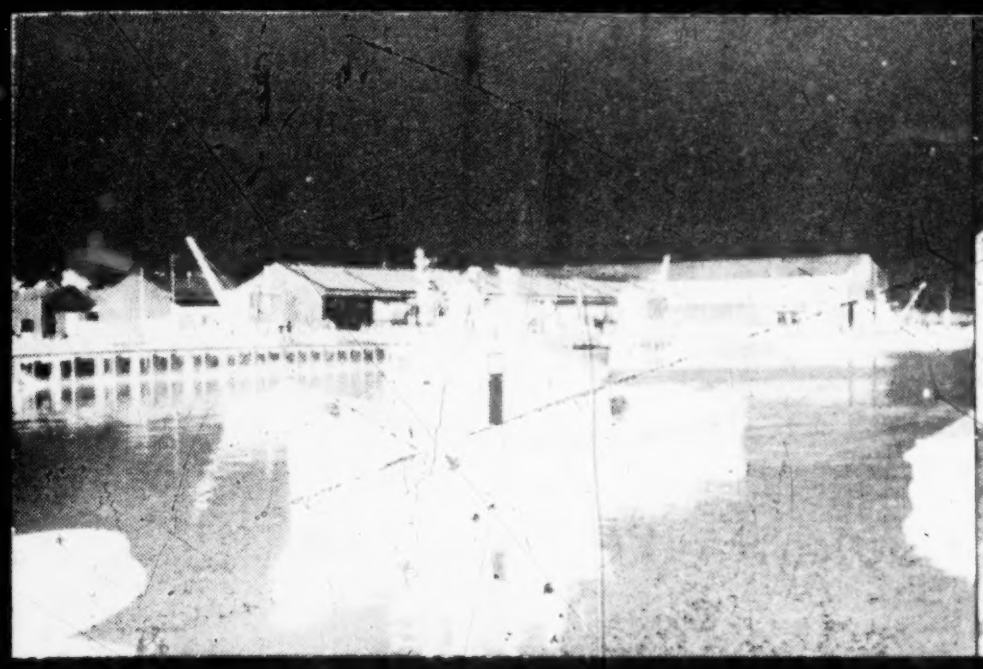

TAMATAVE. — REMORQUEUR «RAOUL-BARBE» DE 160 C.V. (1951).

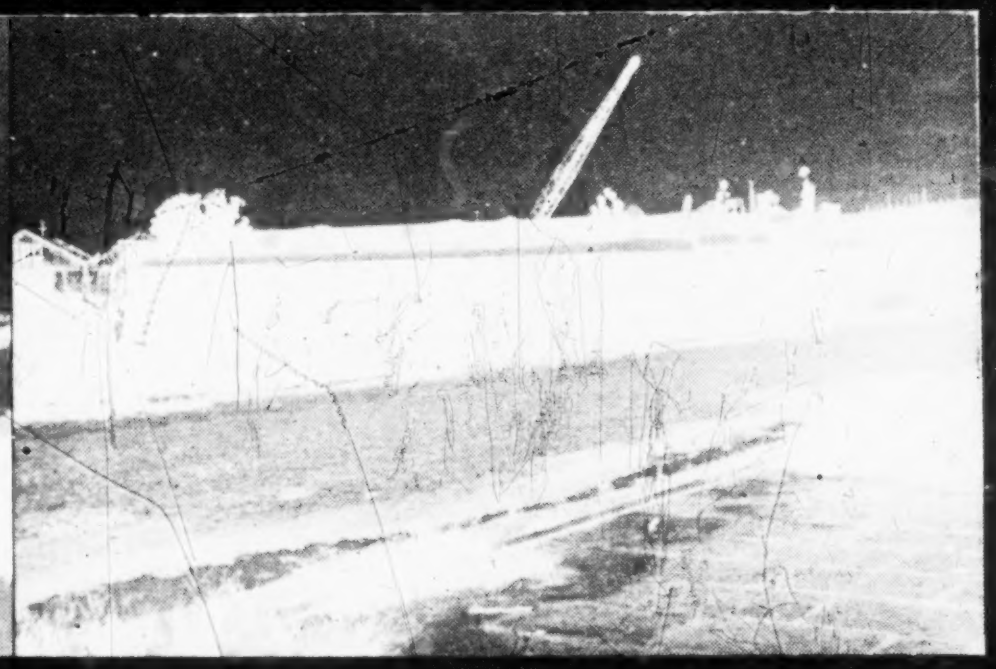

TAMATAVE. — MONTAGE DES CHALANDS «BERIAC» DE 35 TONNES (1951).

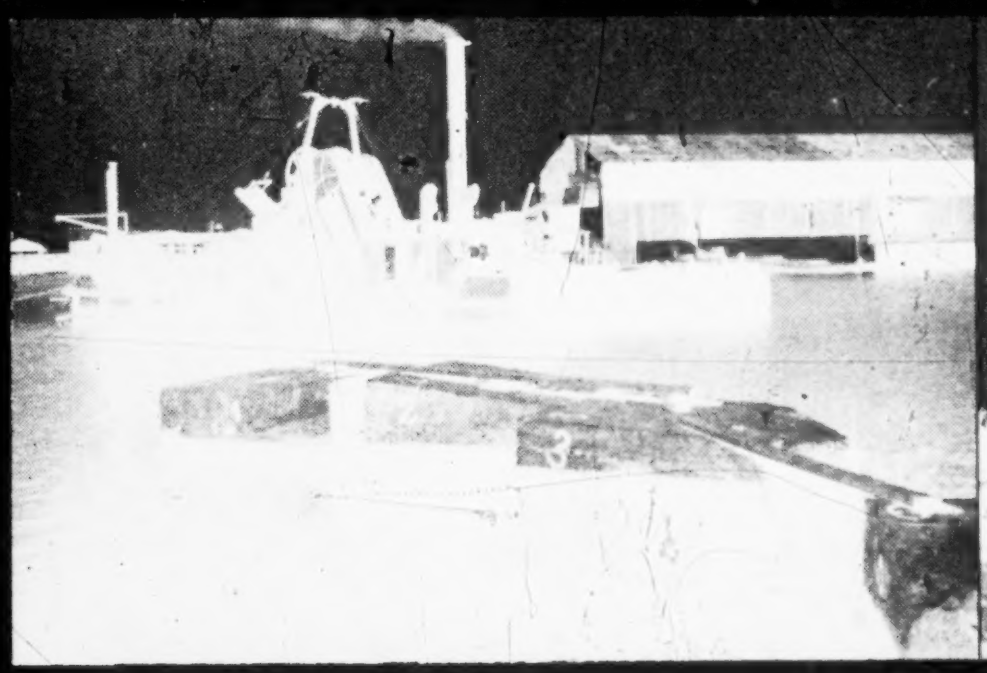

TAMATAVE. — DRAGUE AU TRAVAIL POUR LA CONSTRUCTION DU QUAI DE BATELAGE (1951). — ENTREPRENEUR E. M. C.

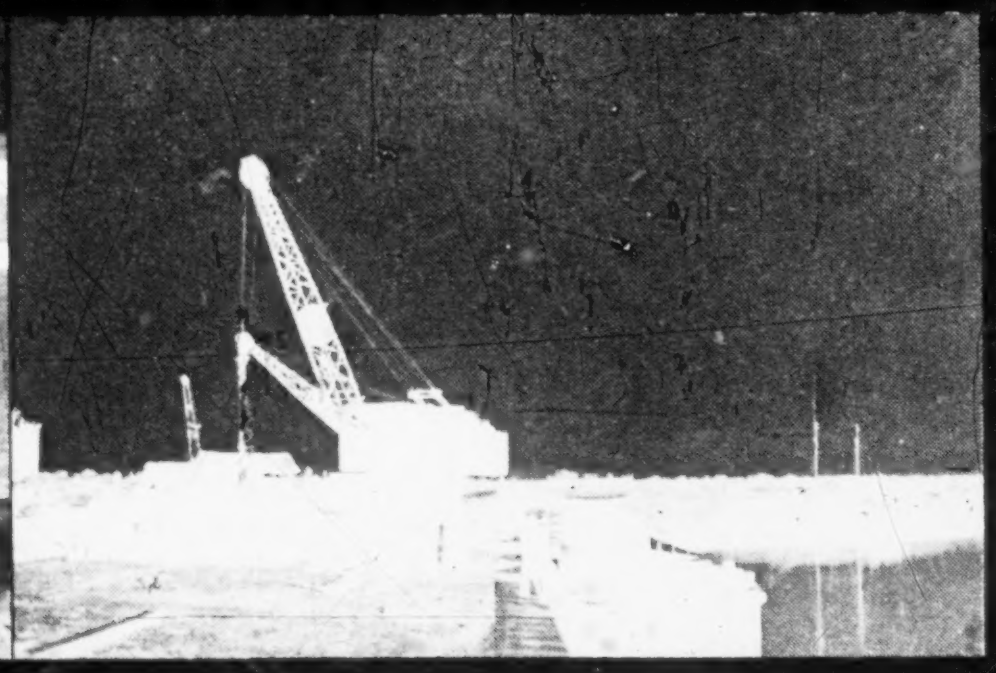

MAHAVAVY-DU-NORD. — NOUVEAU QUAI D'ANTSIMOMBONDRONA-PORT SAINT-LOUIS (1951).

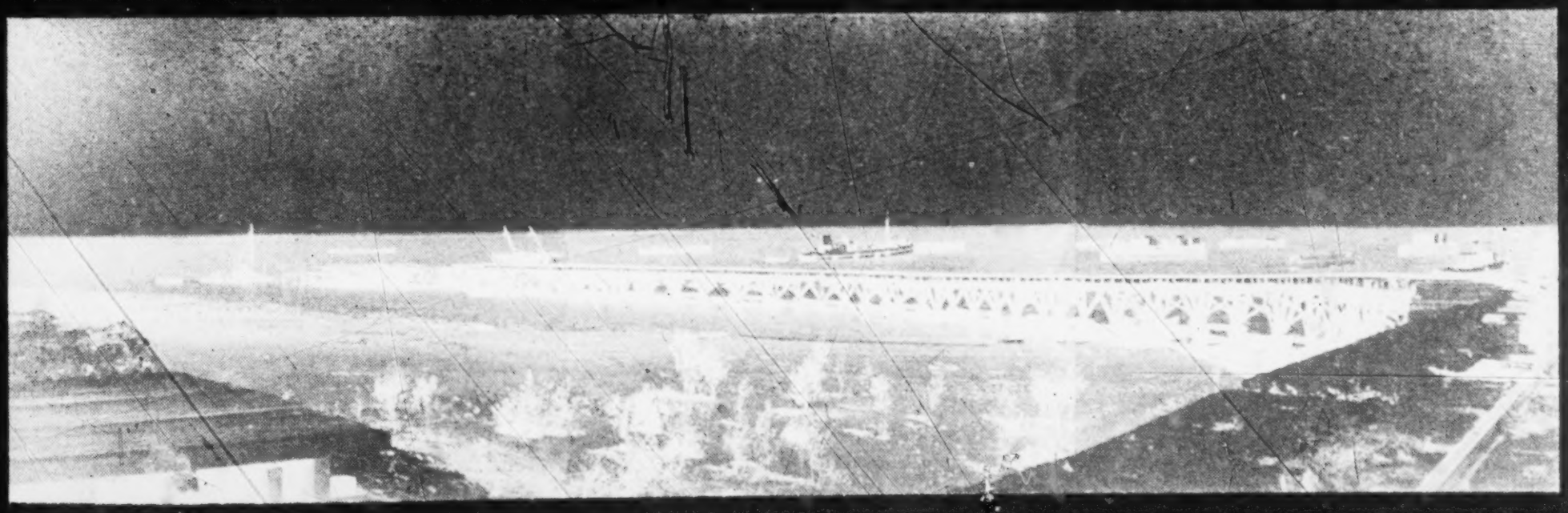

MAJUNGA. — CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU QUAI DE BATELAGE (1951). — ENTREPRENEUR E. M. C.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ETUDES :						
	1	Tamatave	4.25	0	4.25	2.25	2.00	4.25
	2	Ports secondaires	1.21	0	1.21	1.21	0	1.21
	4	Matériel d'exploitation.....	4.29	— 2.00	2.29	2.29	0	2.29
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er..	9.75	— 2.00	7.75	5.75	2.00	7.75
2		MATÉRIEL TERRESTRE :						
	1	Tamatave	100.00	0	100.00	100.00	0	100.00
	2	Ports secondaires.....	25.00	0	25.00	24.00	0	24.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	125.00	0	125.00	124.00	0	124.00
3		MATÉRIEL FLOTTANT :						
	1	Tamatave	100.00	0	100.00	100.00	0	100.00
	2	Ports secondaires.....	250.00	10.00	260.00	248.00	8.00	256.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 3....	350.00	10.00	360.00	348.00	8.00	356.00
4		MODERNISATION ET EXTENSION DES PORTS :						
	1	Tamatave	265.00	45.00	310.00	248.40	61.60	310.00
	2	Autres ports :						
		6. Majunga	52.00	0	52.00	1.50	50.50	52.00
		7. Morondava	50.00	0	50.00	50.00	0	50.00
		9. Fort-Dauphin	5.00	0	5.00	5.00	0	5.00
		10. Surfaces couvertes.....	10.00	0	10.00	10.00	0	10.00
		11. Divers ports.....	25.00	0	25.00	25.00	0	25.00
		TOTAL DU § 2.....	142.00	45.00	452.00	91.50	50.50	142.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	407.00	45.00	452.00	339.90	112.10	452.00
6		ECLAIRAGE ET BALISAGE DES COTES :						
	4	Travaux et améliorations.....	15.00	0	15.00	7.00	8.00	15.00
		TOTAL	906.75	53.00	959.75	824.65	130.10	954.75

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
3.25	0	— 1.00	2.25	625.262 5	0	625.262 5
1.21	0	0	1.21	1.024.963 8	199.917 0	1.224.880 8
4.29	— 2.00	0	2.29	1.346.267 4	179.462 0	1.525.729 4
8.75	— 2.00	— 1.00	5.75	2.996.493 7	379.379 0	3.375.872 7
70.00	0	0	70.00	35.817.039 4	11.634.223 5	47.451.262 9
25.00	— 1.00	0	24.00	12.996.422 0	6.044.187 0	19.040.609 0
95.00	— 1.00	0	94.00	48.813.461 4	17.678.410 5	66.491.871 9
85.00	0	0	85.00	43.982.582 6	28.684.303 5	72.666.886 1
150.00	0	8.00	158.00	23.200.998 1	88.418.834 1	111.619.832 2
235.00	0	8.00	243.00	67.183.580 7	117.103.137 6	184.286.718 3
114.00	0	— 8.60	105.40	62.748.313 0	36.400.522 5	99.148.835 5
24.00	0	0	24.00	0	23.726.679 0	23.726.679 0
15.00	0	— 14.00	1.00	0	342.954 5	342.954 5
5.00	0	— 1.40	3.60	2.142.538 0	701.247 0	2.843.785 0
10.00	0	— 2.80	7.20	7.062.642 4	52.548 0	7.115.190 4
25.00	0	— 10.50	14.50	1.720.771 3	10.904.677 0	12.625.448 3
79.00	0	— 28.70	50.30	10.925.951 7	35.728.105 5	46.654.057 2
193.00	0	— 37.30	155.70	73.674.264 7	72.128.628 0	145.802.892 7
10.00	0	— 6.50	3.50	680.482 5	2.097.046 0	2.777.528 5
541.75	— 3.00	— 36.80	501.95	193.348.283 0	209.386.601 1	402.734.884 1

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ETUDES :						
	1	Tamatave	4.00	0	4.00	0	0	0
	2	Ports secondaires	3.00	2.50	5.50	1.55	3.95	5.50
	3	Matériel de construction.....	1.00	— 1.00	0	0	0	0
	5	Balisage et hydrographie.....	15.00	0	15.00	0	7.50	7.50
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er..	23.00	1.50	24.50	1.55	11.45	13.00
2		MATÉRIEL TERRESTRE :						
	2	Ports secondaires	10.00	0	10.00	0	7.31	7.31
3		MATÉRIEL FLOTTANT :						
	1	Tamatave	10.00	0	10.00	10.00	0	10.00
4		MODERNISATION ET EXTENSION DES PORTS :						
	1	Tamatave	250.00	0	250.00	230.00	20.00	250.00
	2	Autres ports						
		2. Diégo-Suarez	3.50	— 3.50	0	0	0	0
		3. Ambilobe	30.00	0	30.00	0	30.00	30.00
		6. Majunga	90.00	0	90.00	0	90.00	90.00
		7. Morondava	300.00	0	300.00	0	300.00	300.00
		9. Fort-Dauphin	10.00	— 7.00	3.00	0	3.00	3.00
		10. Surfaces couvertes	5.00	— 5.00	0	0	0	0
		11. Divers ports	7.50	— 3.50	4.00	4.00	0	4.00
		TOTAL DU § 2.....	446.00	— 19.00	427.00	4.00	423.00	427.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	696.00	— 19.00	677.00	234.00	443.00	677.00
		TOTAL	739.00	— 17.50	721.50	245.55	461.76	707.31

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
2.50	0	— 2.50	0	0	0	0
3.00	0	0	3.00	23.814.0	746.174 0	769.988 0
1.00	— 1.00	0	0	0	0	0
7.50	0	0	7.50	0	7.500.000 0	7.500.000 0
14.00	— 1.00	— 2.50	10.50	23.814 0	8.246.174 0	8.269.988 0
3.50	0	0	3.50	0	1.685.698 0	1.685.698 0
2.00	0	7.00	9.00	0	2.000.000 0	2.000.000 0
30.00	0	0	30.00	0	4.965.137 0	4.965.137 0
0	0	0	0	0	0	0
25.00	0	— 6.00	19.00	0	12.444.235 0	12.444.235 0
0	0	31.00	31.00	0	18.923.184 0	18.923.184 0
0	0	0	0	0	0	0
7.00	— 4.00	0	3.00	0	0	0
5.00	— 5.00	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
37.00	— 9.00	25.00	53.00	0	31.367.419 0	31.367.419 0
67.00	— 9.00	25.00	83.00	0	36.332.556 0	36.332.556 0
86.50	— 10.00	29.50	106.00	23.814 0	48.264.428 0	48.288.242 0

CHAPITRE 212. — PORTS.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			DOTATIONS	ENGAGEMENTS	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-51.	Ex. 1950-51.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Ex. 1950-1951.
1		ETUDES :						
	1	Tamatave	12.00	0	2.00	0	2.00	0
	5	Balisage et hydrographie..	20.00	15.00	20.00	0	20.00	15.000.000 0
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er..	32.00	15.00	22.00	0	22.00	15.000.000 0
6		ECLAIRAGE ET BALISAGE DES COTES :						
	1	Aménagement baliseur ...	10.00	0	0	0	0	0
		TOTAL	42.00	15.00	22.00	0	22.00	15.000.000 0

CHAPITRE XIV.

VOIES NAVIGABLES.

Le canal des Pangalanes, la seule voie navigable actuellement prévue par le Plan décennal, est appelé à relier Tamatave à Farafangana (canal Sud) et Tamatave à Foulpointe (canal Nord). La jonction Nord-Sud se fera dans une gare fluviale, sise à Manangareza, faubourg sud de Tamatave; une bretelle la reliera au port de Tamatave, avec traversée de la ville. Cette voie d'eau regroupera les transports de la riche côte Est, et les dirigera d'une manière sûre et économique vers le grand port de l'Ile. Le canal existe déjà en partie, à peine ébauché, et de section notoirement insuffisante; des secteurs non ouverts coupent son parcours, en particulier le bouchon Tamatave-Ivondro, et des seuils rocheux. En son état actuel, il est inutilisable et inutilisé, sauf sur de courts parcours avec des chalands très légers (cas de Tamatave à Mahanoro).

L'association en participation pour les travaux des Pangalanes, composée de la Société Nationale des Travaux Publics, de la Société Française d'Entreprises de dragages et de travaux publics, des Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques, a obtenu un marché pour le percement du bouchon Tamatave-Ivondro par un canal conçu pour permettre la circulation de chalands automoteurs ou remorqués de 250 tonnes, longs de 45 mètres et d'un tirant d'eau de 1 m. 60.

Les travaux concernent à la fois le canal proprement dit et la gare fluviale.

Dans la première partie, il s'agit de creuser à la côte : 2 mètres depuis la gare fluviale jusqu'à l'embouchure de la rivière Ivondro, environ 9 kilomètres, la largeur en surface est de 19 m. 20, au plafond de 12 mètres, un pont rail en béton armé au P. K. 6 + 102 et une passerelle métallique au P. K. 10 + 450 permettant le franchissement.

Le cube à draguer est de 1.300.000 mètres cubes. La gare fluviale impose un débroussaillement de 51 hectares, 100.000 mètres cubes de déblais, le nivellement des aires et accès, un quai vertical de 110 mètres de long dont l'arête est à la cote + 2,70, un deuxième quai vertical de 83 mètres de long, la construction d'un hangar, d'une clôture, d'une cale de halage en travers, d'une autre cale de halage en long, d'un magasin, d'un évacuateur de crues, de la voirie de desserte et des terre-pleins de raccordement à la voie ferrée.

Les déblais provenant de la gare sont transportés au port de Tamatave et déversés sur le banc de coraux entre la digue jetée et le môle-B; cette opération permet de récupérer sur la mer 8 hectares de terre-pleins pour l'extension du port (dépense imputée sur le chapitre XII).

De tels travaux nécessitent un matériel extrêmement important. Une drague suceuse en est la pièce maîtresse, elle a un déplacement de 300 tonnes avec 30 mètres de long, 7 m. 25 de large, 2 m. 50 de creux, 1 m. 50 de tirant d'eau et une puissance de 1.000 C.V. Elle travaille à l'avancement en pompant un mélange d'eau et de sable à la cadence de 2.000 mètres cubes-heure, 200 à 250 mètres cubes à peine dans le cas de sable seul. Elle peut, soit refouler par conduite à terre pour combler les zones en dépression jusqu'à une distance d'environ 500 mètres, soit déverser directement des déblais sur le bord du canal grâce à l'emploi d'un ponton refouleur raccordé à la drague par une conduite flottante; ce ponton supporte deux conduites montées en porte-à-faux au-dessus des berges et suspendues à des mâts. L'engin travaille nuit et jour, aussi tout le confort est prévu à son bord pour les Européens et les Autochtones; ses pompes principales sont doubles pour assurer le maximum de sécurité de marche. Le temps prévu pour atteindre l'Ivondro est de 18 mois.

Outre la drague, un matériel divers équipe le chantier : 1 dragline Bucyrus de 2 mètres cubes de godet, 6 camions à benne Saurer de 8 mètres cubes, 2 bull-dozers D8 et 2 scrapers remorqués par tracteur D8, 4 camions benne P45 Citroën, 2 tracteurs Federal avec remorque de 10 tonnes, 1 concasseur Fives-Cile, 1 motor-grader, 1 root-rake, 1 ripper, 1 stumper, du matériel complet d'atelier mécanique, chaudronnerie et bois.

Les crédits actuellement alloués au Territoire permettent de pousser jusqu'au bout les travaux de cette première section Tamatave-Ivondro, sous réserve de l'octroi des moyens de paiement correspondants. La question du canal des Pangalanes n'est pas résolue pour autant, car il est nécessaire de le rendre praticable à partir de Farafangana. La Société Nationale des Travaux Publics a reçu mission d'étudier la section Ivondro-Vatomandry-Farafangana, avec accessoirement l'étude de la liaison de la gare fluviale de Manangareza à l'intérieur du port de Tamatave. Les premiers résultats seront connus dans un an et le tracé complet dans deux ans.

Aucun engagement n'est encore prévu pour passer aux travaux, mais on peut espérer que le Département acceptera l'inscription d'une première tranche dans un futur programme. Cette tranche pourrait comporter le déroctage des seuils de Loholoka et Ranomainty et l'aménagement du tronçon Mananjary-Farafangana, afin de permettre à ces deux ports extrêmes de communiquer avec Manakara, en attendant la liaison avec Tamatave.

Cette solution permet de réserver l'avenir en créant une solution rapide, mais temporaire, au débouché du Sud-Est de Madagascar; en aucun cas elle n'est définitive et il convient d'insister sur la nécessité de poursuivre à son terme l'effort entrepris sur les Pangalanes; le passé malgache fourmille d'entreprises sporadiques sur le canal, le Plan ne peut être une nouvelle page ajoutée à ces velléités.

CANAL DES PANGALANES

SECTION IVONDRO-TAMATAVE

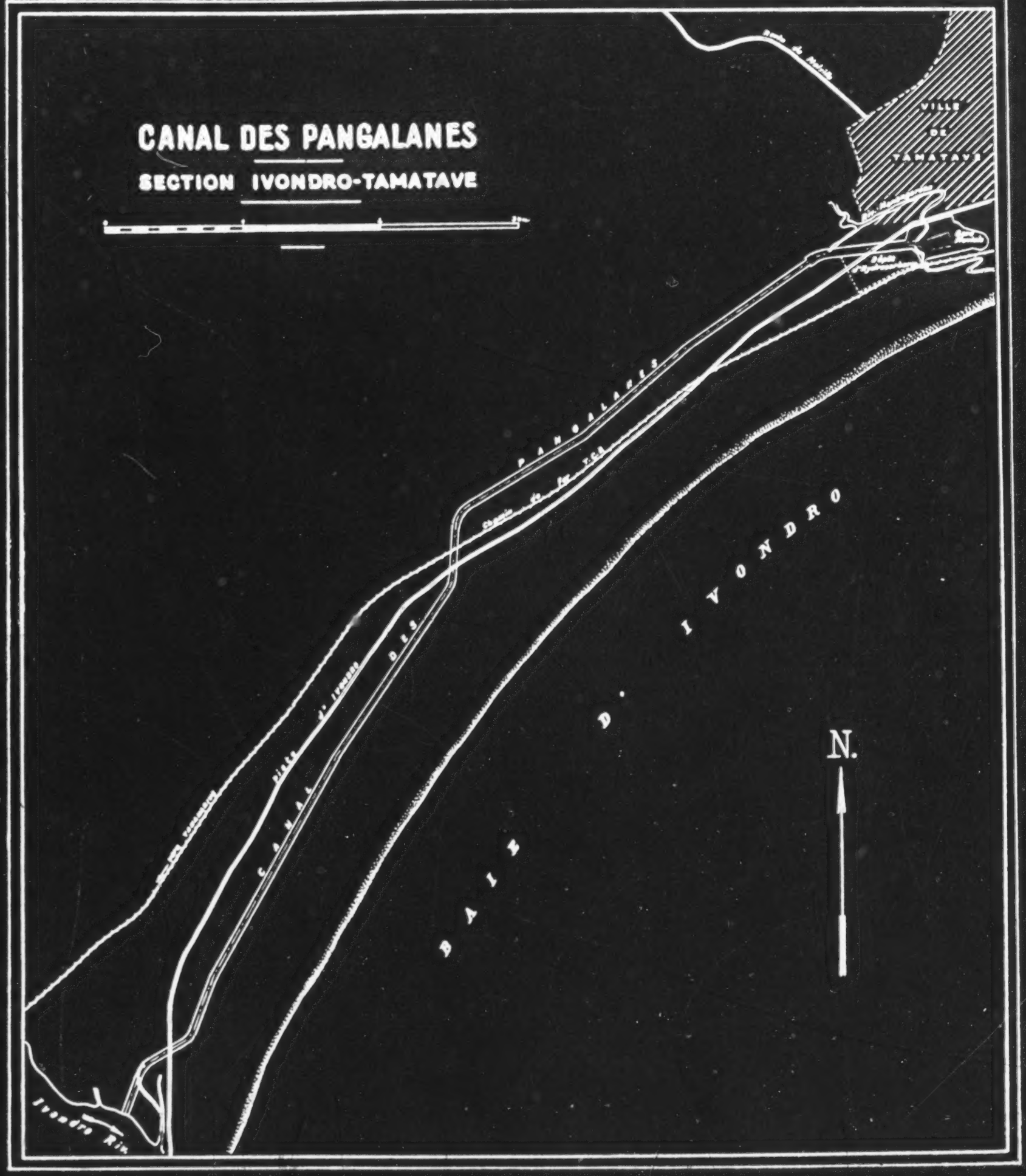

CHAPITRE XIV. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ETUDES :						
	1	Pangalanes	6.00	0	6.00	6.00	0	6.00
2		VOIES NAVIGABLES NATURELLES (CANAL DES PANGALANES) :						
	1	Tamatave-Ivondro	400.00	0	400.00	400.00	0	400.00
		TOTAL	406.00	0	406.00	406.00	0	406.00

CHAPITRE 114. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ETUDES :						
	1	Pangalanes	4.00	0	4.00	3.10	0.90	4.00
		TOTAL	4.00	0	4.00	3.10	0.90	4.00

VOIES NAVIGABLES.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
6.00	0	0	6.00	67.572 0	3.256.661 7	3.324.233 7
205.00	0	— 76.90	128.10	52.866.174 5	51.370.926 0	104.237.100 5
211.00	0	— 76.90	134.10	52.933.746 5	54.627.587 7	107.561.334 2

VOIES NAVIGABLES.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
4.00	0	0	4.00	0	5.352 0	5.352 0
4.00	0	0	4.00	0	5.352 0	5.352 0

CHAPITRE 214. — VOIES NAVIGABLES.

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATION D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			DOTATIONS.	ENGAGEMENTS.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
1		ETUDES :						
	1	Pangalanes	15.00	7.05	15.00	0	15.00	0
		TOTAL	15.00	7.05	15.00	0	15.00	0

CANAL DES PANGALANES. — INSTALLATION DE CHANTIERS (1951). — ENTREPRENEUR S. N. T. P.

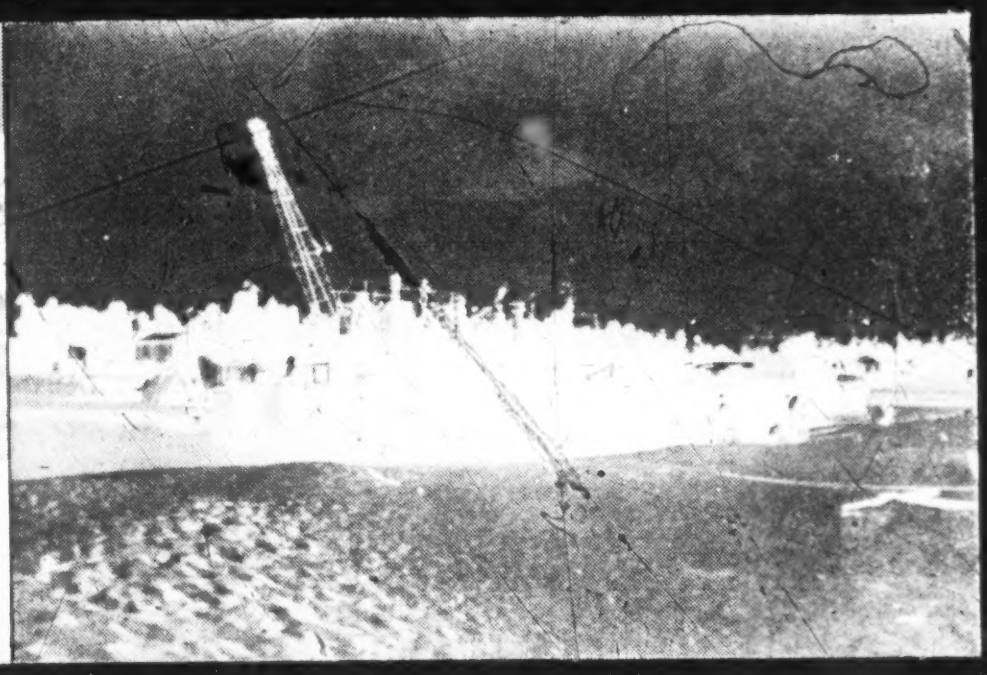

CANAL DES PANGALANES. — MONTAGE DE LA DRAGUE (1950). — ENTREPRENEUR S. N. T. P.

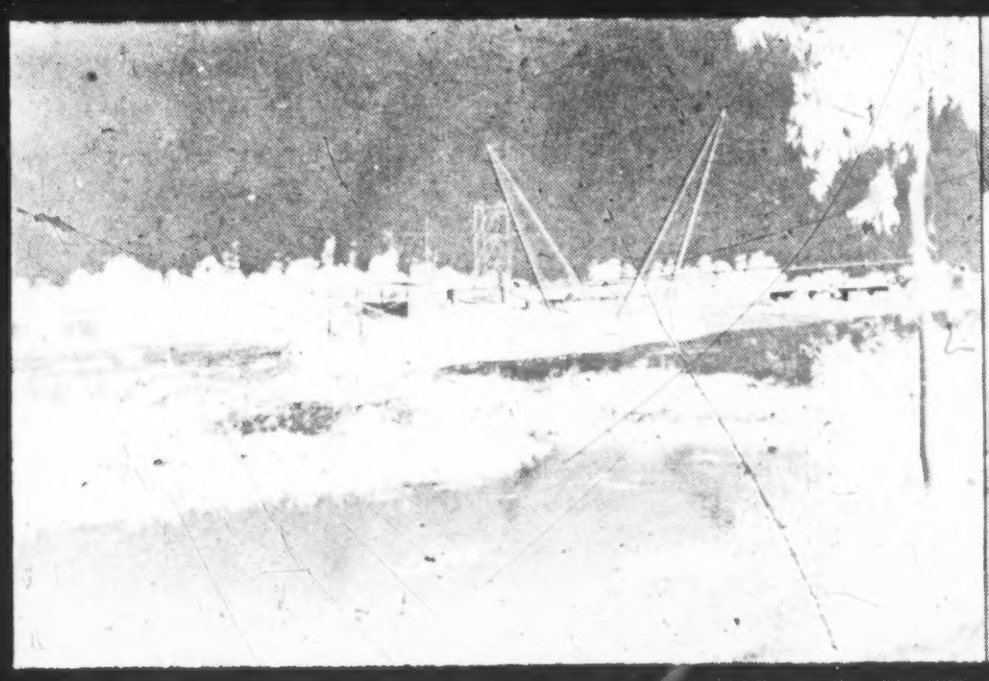

CANAL DES PANGALANES. DRAGUE SUCEUSE «ZAZAKELY» ET PONTON DE REFOULEMENT «NENENA» (1951). ENTREPRENEUR SNTP.

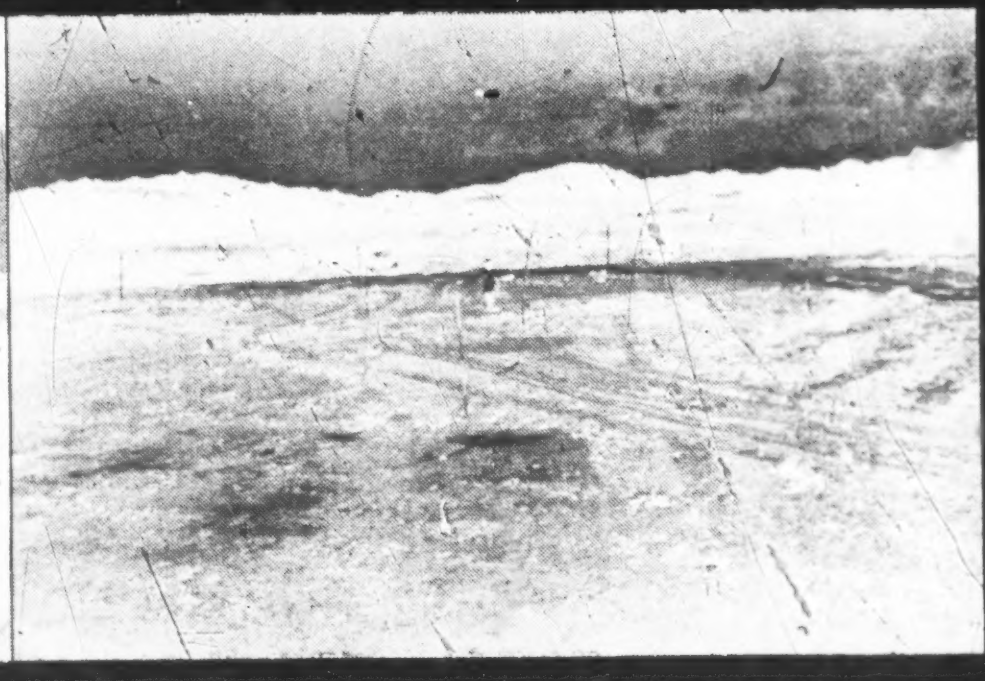

FASCÈNE (NOSSI-BÉ). — TERRASSEMENT DE LA PISTE (1951). — ENTREPRENEUR BASSIN DE RADOUB.

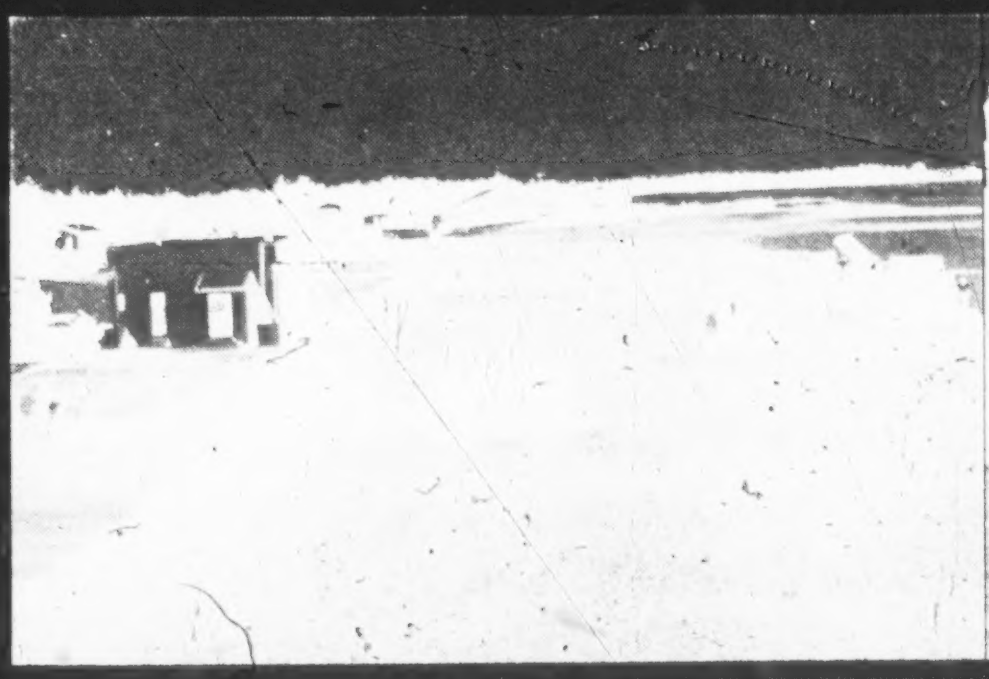

TAMATAVE. — VUE GÉNÉRALE DE L'AÉROPORT ET AIRE DE STATIONNEMENT EN COURS DE CONSTRUCTION (1951).

TAMATAVE. — GROUPE DE CONCASSAGE «RELIANCE» AU TRAVAIL SUR L'AÉROPORT (1951).

CHAPITRE XV.

AÉRONAUTIQUE.

Parti de 24 passagers en 1937, le trafic aérien intérieur malgache a atteint 44.000 voyageurs en 1950. Le tonnage transporté a varié dans la même proportion, et cette comparaison élémentaire des statistiques situe bien l'importance de l'aéronautique et des transports aériens dans la vie malgache. Plus particulièrement, le tableau XLIV ci-après montre la progression, pour les quatre dernières années, des poids et distances parcourues et permet une extrapolation qui fixe l'importance des trafics futurs auxquels le Plan décennal doit donner les moyens de faire face.

TABLEAU XLIV.

Résultats du trafic des lignes intérieures.

ANNEES.	PASSAGERS TRANSPORTÉS.	PASSAGERS KILOMÈTRES.	FRET TRANSPORTÉ (tonnes).	FRET TONNES kilométriques.	POSTES TONNES	POSTES TONNES kilométriques.
1938	48	—	1	—	15	
1947	33.260	15.867.284	1.144	564.865	130	90.164
1948	40.422	17.176.345	1.660	672.461	176	109.880
1949	41.959	16.922.858	5.467	1.388.255	175	110.230
1950	44.248	20.344.857	5.224	1.400.956	166	120.161

Les aérodromes de Madagascar étaient pourtant, en 1947, dans un état voisin de celui de 1938, pistes courtes gazonnées, tout juste capables de supporter des «J. U. 52», en voie de remplacement par des appareils plus modernes, plus rapides et plus lourds. Leur allongement et leur empierrement, parfois leur bitumage, devenaient indispensables.

Mais parmi les 84 terrains ouverts à la circulation aérienne à Madagascar, un choix devait s'imposer choix qui peut être expliqué par le tableau ci-après, indiquant, pour le premier semestre 1951, la moyenne mensuelle du total des arrivées et des départs d'avion par terrain :

Ivato	506	*Ambilobe*	50
*Tuléar	288	*Diégo-Suarez	50
*Belo-sur-Tsiribihina	250	Lac Alaotra	34
Maintirano	224	*Ankavandra	34
*Antevamena	150	Energat	32
Tamatave	136	*Fort-Dauphin*	30
Antalaha	96	Morombe	30
Sambava	96	Mahanoro	24
Morondava	90	Manakara	24
*Majunga	88	*Mananjary*	24
*Ambatolahy	80	Antsohihy	20
*Miandrivazo	78	Farafangana	20
Andapa	72	Tsaratanàna	20
Nossi-Bé	66	Vatomandry	20
Ambanja	60	Ambovombe	18
Vohémar	56	Ampanihy	18

Bekily	18	Betroka	10
Betioky	18	*Sainte-Marie*	10
Manja	18	Soalala	10
Morafenobe	18	Andapa-Doany	4
Port-Bergé	18	Ihosy	3
Folakara	16	Ankazoabo	2
Besalampy	12	*Behera	2

Les noms marqués en italique sont ceux d'aérodromes où des travaux d'amélioration pour le compte du Plan se poursuivent. Ils semblent répartis d'une manière assez décousue : ce tableau appelle diverses remarques. D'abord, il concerne des touchées d'appareils non des trafics et certaines pistes à gros mouvement ne servent guère que d'escales techniques. D'autre part, tous les terrains précédés d'un astérisque sont groupés dans une même région et contribuent à l'écoulement du tabac produit dans la vallée de la Tsiribihina et de ses affluents; il était hors de question de les améliorer tous (souvent propriété privée par surcroît) seul le plus central et le plus important, Miandrivazo, est en cours d'aménagement. La Métropole avait laissé supposer que certains terrains pouvaient devenir terrains impériaux et qu'elle en prendrait l'équipement à sa charge, outre Arivonimamo, c'était le cas de Majunga, Tuléar et de Diégo-Suarez. Enfin les budgets généraux et provinciaux n'étaient pas restés inactifs, et quelques aéroports ont déjà fait l'objet de leur sollicitude (cas de Sambava par exemple). Finalement l'on s'aperçoit que jusqu'ici le Plan décennal n'a conservé à sa charge que des pistes vraiment intéressantes et dont la réfection était urgente et justifiée. Deux terrains, Antsirabe et Fianarantsoa, ne figurent pas dans le tableau précédent; ils sont pourtant en construction avec des crédits F. I. D. E. S., mais pas encore en service régulier. Le cas de Sainte-Marie appelle une justification particulière; son trafic actuel est minime à cause des dimensions réduites de sa piste qui n'en autorisent l'emploi qu'aux «Gémini» d'Air Madagascar; une bande d'envol plus importante en fera une escale régulière d'Air France et débloquera le commerce de l'Ile.

Le Plan décennal, tel qu'il a été conçu par le Territoire, prévoyait évidemment nombre d'autres terrains; la diminution des crédits a conduit à en remettre l'exécution *sine die*. Les terrains inscrits dans les tableaux de développement ci-après le sont par ordre d'urgence, ordre proposé en 1949 par la Métropole et accepté sous quelques modifications par le Territoire. On remarquera que cet ordre n'a pas été respecté lors de la mise en route des travaux du Programme 0. C'est qu'un classement antérieur, datant de 1947, leur a servi de base, au moins pour les premiers lancés, d'où une situation un peu déroutante, à première vue, qui s'éclaircit d'ailleurs au fur et à mesure de la mise en application des nouveaux Programmes 1 et 2.

Le premier aérodrome inscrit est celui de Fianarantsoa, inexistant jusqu'à la rébellion de 1947. Pour les besoins des opérations militaires, le Génie entreprit alors l'aménagement d'une piste en terre améliorée et les travaux ont été depuis poursuivis en régie; les terrassements terminés la piste est actuellement utilisable. Par suite des conditions locales, elle ne peut être livrée à un trafic régulier, tant que les aides à la navigation n'auront pas été mis en place. Les travaux continuent par l'écrétage d'une colline qui gêne la trouée Ouest. L'empierrement et le bitumage de la piste ne pourront se faire que dans l'hypothèse d'une allocation de crédits nouveaux; des crédits sont prévus pour l'érection d'un bloc radio-météo et d'un pavillon d'escale qui doit s'achever en mai 1952.

Ivato, inscrit en deuxième urgence, n'a bénéficié pourtant des crédits nécessaires à sa réalisation qu'au Programme 2. Aéroport tête de toutes les lignes intérieures, avec le trafic le plus important (voir tableau XLV), il vient de faire l'objet d'un marché de très importants travaux qui créeront une nouvelle piste légèrement désaxée par rapport à l'actuelle et plus longue. Un ensemble de bâtiments de superstructure : logement du chef d'aérodrome, logement du personnel autochtone, garage-atelier sont achevés. Des engagements de crédits couvrent des travaux d'adduction d'eau et d'électricité et le montage d'un hangar. L'évaluation des travaux adjugés : 400.000 mètres cubes de terrassements pour la réalisation d'une bande d'envol de 2.100 × 200 mètres, construction d'un aqueduc de 230 mètres pour évacuation des eaux sous la bande d'envol; construction d'une piste empierrée et bitumée de 1.900 × 50 qui correspond à 1.350 mètres à l'altitude 0; canivaux bétonnés pour drainage de la piste et de la bande; balisage de jour et de nuit, atteint 155 millions, mais la dotation existante sera complétée par une participation de l'Aéronautique militaire, co-utilisatrice du terrain. Ainsi amélioré, Ivato pourra éventuellement accueillir des «D. C. 4».

Miandrivazo représente non seulement un aérodrome pour le déblocage de la récolte de tabac de la vallée de la Tsiribihina mais encore une escale sur la route de Tuléar. L'ancien terrain présentant des inconvénients, une nouvelle piste est en cours, dont la construction est à 80 p. 100 d'achèvement, après de nombreux retards dus à des difficultés de main-d'œuvre. La piste empierrée de 1.100 × 45 mètres pourra être goudronnée, le bitume étant déjà acheté. La bande d'envol de 1.300 × 45 mètres a nécessité 75.000 mètres cubes de terrassements.

Tamatave représente le plus gros effort des crédits F. I. D. E. S. en matière aéronautique; son importance le justifie. A l'heure actuelle, le dessouchage et les travaux de terrassement pour une bande d'envol de 1.700 × 200 mètres (75.000 mètres cubes) sont terminés, ainsi que l'aménagement du parking de

TABLEAU XLV.

Trafic des principaux aéroports.

AEROPORT.	PASSAGERS (LOCAUX).		FRET (LOCAL) tonnes		POSTE (LOCAL) tonnes	
	ARRIVÉE.	DÉPART.	ARRIVÉE.	DÉPART.	ARRIVÉE.	DÉPART.
Arivonimamo (premier semestre 1951).	3.014	3.115	100	103	53	33
Ivato (premier semestre 1951)	6.058	6.596	163	303	20	54
Tamatave (premier semestre 1951) ..	2.813	2.520	52	157	8	5
Diégo-Suarez (année 1950)	3.224	3.215	115	300	15	10
Majunga (année 1950)	3.778	3.407	80	259	14	13
Tuléar (année 1950)	1.502	887	50	18	15	7

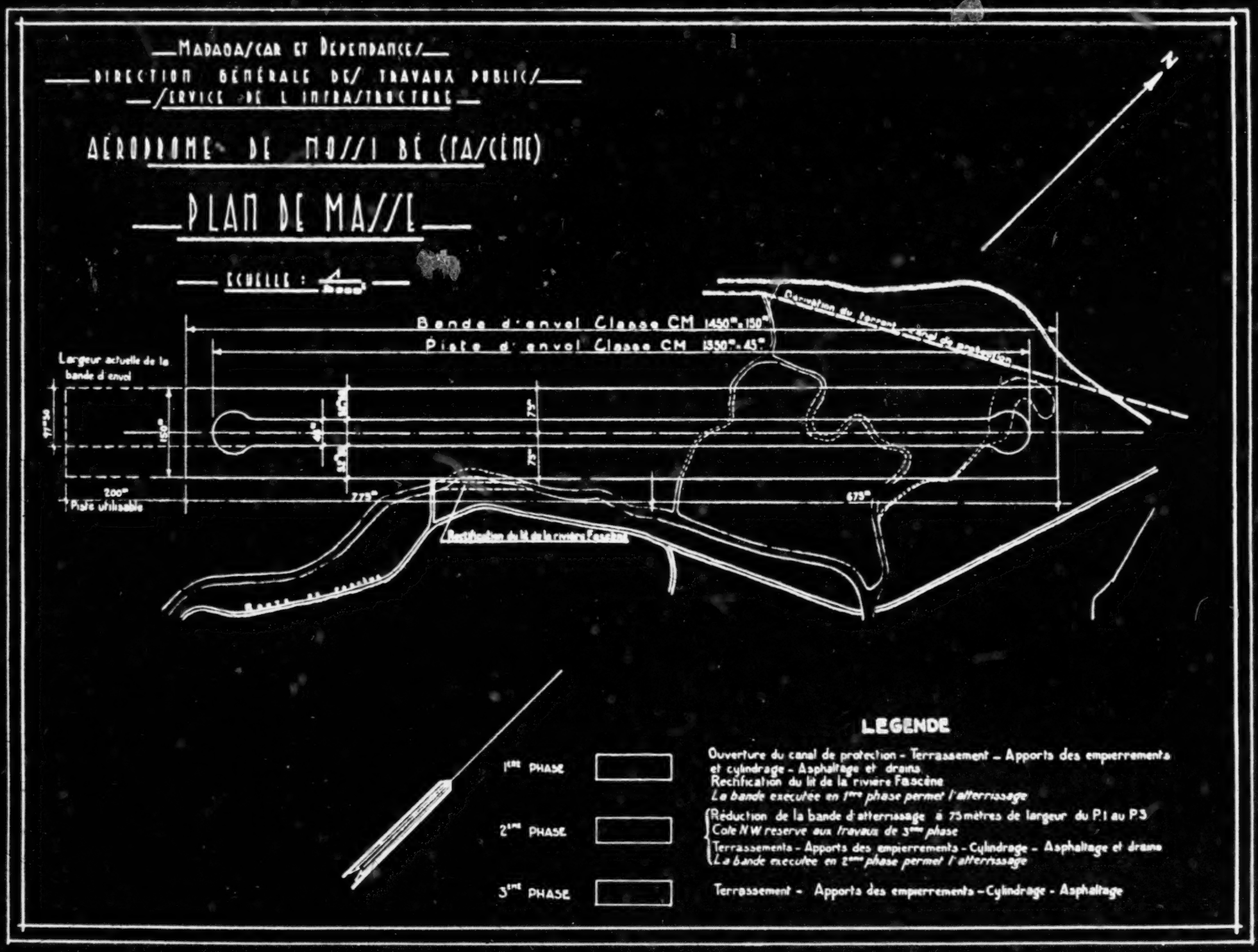

200 × 90 et d'une voie de circulation de 120 × 25. L'empierrement et le bitumage restent à faire, ils étaient primitivement prévus pour 1.500 × 60 mètres, mais la largeur est ramenée à 50 mètres pour que l'ensemble des travaux ne dépasse pas 106 millions. Un appel d'offres a été lancé afin d'en confier les travaux à une entreprise privée, les travaux ne pourront commencer qu'avec l'octroi de nouveaux crédits. Trois bâtiments : un logement du chef d'aérodrome, un logement pour le personnel autochtone et un garage-atelier, analogues à ceux d'Ivato, sont à 6 p. 100 d'avancement. Un marché en cours d'exécution couvre l'électrification de l'aérodrome et des études concernent le futur bloc d'exploitation.

La construction d'une bande d'envol de 1.450 × 150 mètres, soit 150.000 mètres cubes de terrassements avec piste empierrée et bitumée de 1.350 × 35 mètres à Morondava est à 50 p. 100 d'achèvement. Le démarrage des travaux fut très lent, par suite de l'éloignement des carrières et de la nécessité de les équiper et de créer des voies d'accès entre elles et le terrain. Devant ces difficultés, l'Administration a envisagé de confier les travaux à une entreprise. Les prix proposés étant excessifs et hors de proportion avec les estimations faites, les travaux se sont poursuivis en régie, en renforçant le matériel employé.

Les crédits alloués pour l'amélioration du terrain de Fort-Dauphin : 142.000 mètres cubes de terrassements pour l'aménagement d'une bande d'envol de 1.500 × 50 mètres et la construction d'une piste empierrée et bitumée de 1.400 × 50, seront vraisemblablement insuffisants, le coût des travaux étant estimé à 95 millions.

L'entreprise chargée de l'exécution des travaux à Fascène (Nossi-Bé) ne les a conduits jusqu'ici qu'assez lentement, aussi l'état d'avancement est à peine de 35 p. 100; ils couvrent 110.000 mètres cubes de terrassements pour une bande d'envol de 1.450 × 150 mètres et une piste empierrée de 1.350 × 45 mètres. Le bitumage prévu en régie ne sera pas effectué afin de ne pas dépasser les possibilités financières.

L'avancement de l'aérodrome de Sainte-Marie est à 50 p. 100 d'achèvement. Les travaux en régie en cours : 12.000 mètres cubes de terrassements pour la réalisation d'une bande d'envol de 1.000 × 100 mètres et construction d'une piste en coraux de 970 × 40 mètres atteindraient 13 millions.

Ambilobe dessert le delta de la Mahavavy qui, du point de vue hydraulique agricole et production sucrière, prend une très grande importance dans l'économie madécasse. Son aérodrome doit donc être mis à même de faire face au trafic accru qui découle de sa situation; le projet en cours d'approbation concerne la construction d'une bande d'envol de 1.620 × 150 mètres, nécessitant 50.000 mètres cubes de terrassement et une piste empierrée de 1.520 × 36 mètres. Les travaux, d'un montant de 62 millions, à confier à une entreprise, seront scindés en deux tranches, car les crédits disponibles ne permettent que l'exécution des terrassements, du drainage et d'une piste d'envol provisoire.

Les travaux en régie, actuellement à 40 p. 100 d'avancement, porteront la bande d'envol de Mananjary à 1.400 × 40 mètres.

Ce dernier terrain clôt la liste de ceux où les crédits F. I. D. E. S. ont permis quelque chose, pas l'intégralité des travaux nécessaires puisque, pour tous, le montant estimé dépasse les inscriptions de crédit.

Deux villes restent pourtant en suspens : Antalaha et, surtout, Majunga.

A Antalaha, des études topographiques sont en cours pour établir un projet d'allongement de la piste actuelle de 1.200 mètres pour la porter à 1.400 × 40 mètres. L'importance de cet aérodrome vient, non seulement de sa situation d'escale sur la ligne régulière Tananarive-Tamatave-Diégo-Suarez, mais de la richesse de l'hinterland. La grande majorité de la production de vanille du district d'Andapa par exemple emprunte la voie des airs pour se rendre à Antalaha. Aucune source de financement n'est prévue pour passer à la réalisation des projets.

Majunga, chef-lieu de Province et port important, voit un trafic aérien intense utiliser son aéroport d'Amborovy. Sa situation actuelle est critique, car la bande existante manque de longueur et son entretien laisse à désirer, si bien que sa fermeture est parfois temporairement obligatoire. Il se trouve pourtant situé sur l'axe Tananarive-Naïrobi, or, à part Arivonimamo, aucun terrain malgache ne peut accueillir les quadrimoteurs long-courriers qui relient l'Ile à l'extérieur; deux fois en 1950 des appareils ont dû rebrousser chemin jusqu'à Dar-ès-Salam et à l'avenir ces retours seront plus fréquents avec la nouvelle réglementation très sévère des minima d'approche. De plus, la substitution des «Constellation», plus rapides mais qui imposent des décisions urgentes, en place des «D. C. 4» qui restent en l'air très longtemps, nécessite la création d'un alternat : Majunga. Déjà le Territoire a proposé, hors programme, le construction d'une piste de classe C qui serait subventionnée par la Métropole pour devenir de classe B; aucune suite n'a été réservée à cette inscription. Le projet, concernant une nouvelle bande d'envol de 1.800 × 300 avec piste empierrée et bitumée de 1.600 × 60, est terminé bien que des questions d'expropriation et l'établissement du parcellaire l'aient retardé; les quelque 200 millions nécessaires pourront être sollicités sur le prochain programme quadriennal. Cet aéroport aurait été inscrit dans les programmes antérieurs si sa désignation comme aéroport «impérial» n'avait laissé entendre le financement des travaux par le budget de l'Etat.

En dehors des travaux de construction proprement dits, infrastructure et superstructure, d'autres crédits F. I. D. E. S. ont été consacrés à l'achèvement des paiements du matériel de terrassement commandé antérieurement. On a pu critiquer ces acquisitions puisque déjà un matériel similaire était acheté pour les travaux routiers, il importe de faire remarquer que cette manière de procéder, inévitable dans une période de rodage (Programme 0 et subsidiairement Programme 1), n'a pas été reprise au Programme 2.

Le Plan décennal pour l'Aéronautique a pris à Madagascar un excellent départ; on peut regretter que des circonstances indépendantes de la volonté du Territoire ne permettent de le poursuivre jusqu'au bout. D'ores et déjà, à l'exclusion de Majunga, les principaux aéroports sont mis aux normes du jour et, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, les utilisateurs trouveront l'infrastructure nécessaire à leurs besoins sans cesse accrus.

Aérodrome de Tamatave

PLAN DE MASSE

Echelle :

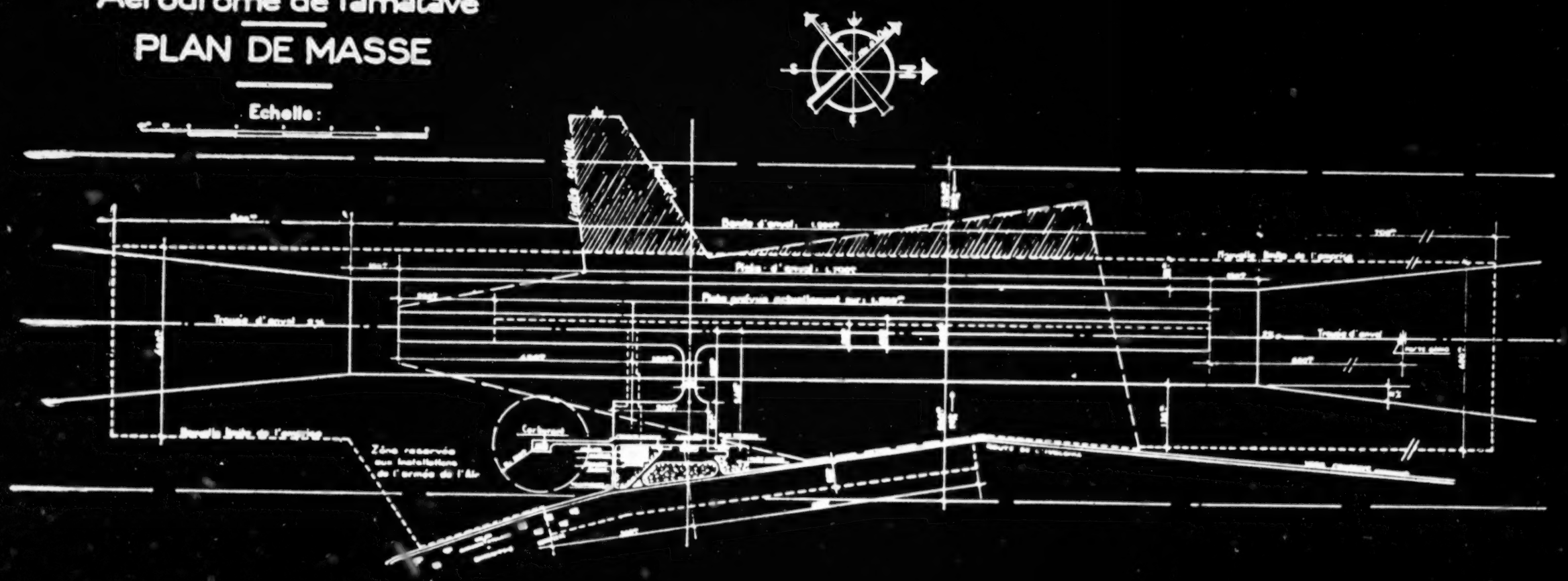

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS DE MADAGASCAR ET DEPENDANCES

AERODROME D' IVATO

PLAN DE MASSE

Echelle : 1/5.000

Visé par le Chef du service de l'Infrastructure Aéronautique

Vu : Le Directeur Général des Travaux Publics

LEGENDE

Bâtiments existants
Bâtiments en construction
Bâtiments projetés

CHAPITRE XV. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
2		INFRASTRUCTURE :						
	1	Fianarantsoa	10.23	40.00	50.23	10.23	10.00	20.23
	3	Miandrivazo	15.00	5.00	20.00	15.00	5.00	20.00
	4	Tamatave	54.10	15.00	69.10	54.10	15.00	69.10
	6	Morondava	20.00	20.00	40.00	20.00	20.00	40.00
	7	Antsirabe	8.83	— 0.27	8.56	8.55	0	8.55
	9	Nossi-Bé	60.00	0	60.00	48.00	12.00	60.00
	10	Divers :						
		I. — Sainte-Marie.....	10.34	0	10.34	10.34	0	10.34
		TOTAL DE L'ARTICLE 2.....	178.50	79.73	258.23	166.22	62.00	228.22
4	1	ACHAT DE MATÉRIEL DE TRAVAUX.	51.00	0	51.00	50.95	0.04	50.99
		TOTAL	229.50	79.73	309.23	217.17	62.04	279.21

CHAPITRE 115. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1	1	ETUDES	4.54	0	4.54	2.00	2.50	4.50
2		INFRASTRUCTURE :						
	2	Ivato	2.00	0	2.00	0	0	0
	6	Morondava	3.00	0	3.00	0	1.00	1.00
	10	Divers :						
		1. Sainte-Marie.....	0.66	0	0.66	0.66	0	0.66
		2. Ambilobe.....	2.34	10.00	12.34	0	12.34	12.34
		3. Mananjary.....	2	0	2.00	0	2.00	2.00
		TOTAL DU § 10.....	5.00	10.00	15.00	0.66	14.34	15.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2.....	10.00	10.00	20.00	0.66	15.34	16.00
3		SUPERSTRUCTURE :						
	1	Fianarantsoa	1.00	— 1.00	0	0	0	0
	2	Ivato	19.30	0	19.30	13.80	5.50	19.30
	4	Tamatave	7.70	0	7.70	0	7.70	7.70
		TOTAL DE L'ARTICLE 3.....	28.00	— 1.00	27.00	13.80	13.20	27.00
4	1	ACHAT DE MATÉRIEL.....	9.46	0	9.46	9.46	0	9.46
		TOTAL	52.00	9.00	61.00	25.92	31.04	56.96

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
10.19	6.30	— 1.25	15.24	1.523.626 4	10.844.598 0	12.368.224 4
13.18	6.80	0	19.98	6.273.709 8	11.945.990 6	18.219.700 4
31.51	14.20	13.45	59.16	21.708.709 0	33.691.223 8	55.399.932 8
10.68	5.00	— 1.00	14.68	3.710.826 0	9.797.969 7	13.508.795 7
7.83	0	0	7.83	7.831.975 0	0	7.831.975 0
8.00	12.00	— 12.00	8.00	0	7.155.752 2	7.155.752 2
6.60	0	0	6.60	989.056 4	3.554.945 7	4.544.002 1
87.99	44.30	— 0.80	131.49	42.037.902 6	76.990.480 0	119.028.382 6
34.00	0	4.50	38.50	15.424.435 0	22.798.341 0	38.222.776 0
121.99	44.30	3.70	169.99	57.462.337 6	99.788.821 0	157.251.158 6

AÉRONAUTIQUE.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
5.00	4.50	0	4.50	1.575 0	167.731 0	169.306 0
1.00	0	— 1.00	0	0	0	0
1.00	0	0	1.00	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
2.00	3.00	— 4.00	1.00	0	0	0
1.00	1.00	0	2.00	0	0	0
3.00	4.00	— 4.00	3.00	0	0	0
5.00	4.00	— 5.00	4.00	0	0	0
1.00	— 1.00	0	0	0	0	0
6.00	9.00	— 4.00	10.00	0	1.648.732 0	1.648.732 0
3.00	4.00	— 6.00	1.00	0	0	0
10.00	11.00	— 10.00	11.00	0	1.648.732 0	1.648.732 0
7.00	0	0	7.00	0	1.597.644 0	1.597.644 0
27.00	14.50	— 15.00	26.50	1.575 0	3.414.107 0	3.415.682 0

CHAPITRE 215. — AÉRONAUTIQUE.

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951
1	1	ETUDES :	20.00	6.00	5.00	0	5.00	0
2		INFRASTRUCTURE :						
	2	Ivato	60.00	60.00	15.00	0	15.00	0
	8	Fort-Dauphin	40.00	40.00	10.00	— 2.50	7.50	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 2...	100.00	100.00	25.00	— 2.50	22.50	0
3		SUPERSTRUCTURE :						
	1	Fianarantsoa	5.00	3.50	0	0	0 —	0
	4	Tamatave	12.00	12.00	5.00	0	5.00	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 3...	17.00	15.50	5.00	0	5.00	0
		TOTAL	137.00	121.50	35.00	— 2.50	32.50	0

CHAPITRE XVI.

TRANSMISSIONS.

La faiblesse des crédits alloués aux Postes et Télécommunications, au titre de l'exercice examiné, permet d'avancer que ce chapitre a essentiellement fonctionné sur la lancée des exercices antérieurs et qu'il en a conservé leur formule : dispersion des crédits sur un grand nombre de rubriques, l'accent étant mis sur les liaisons «fil». Il est indéniable que l'état de ces dernières justifie amplement une refonte totale.

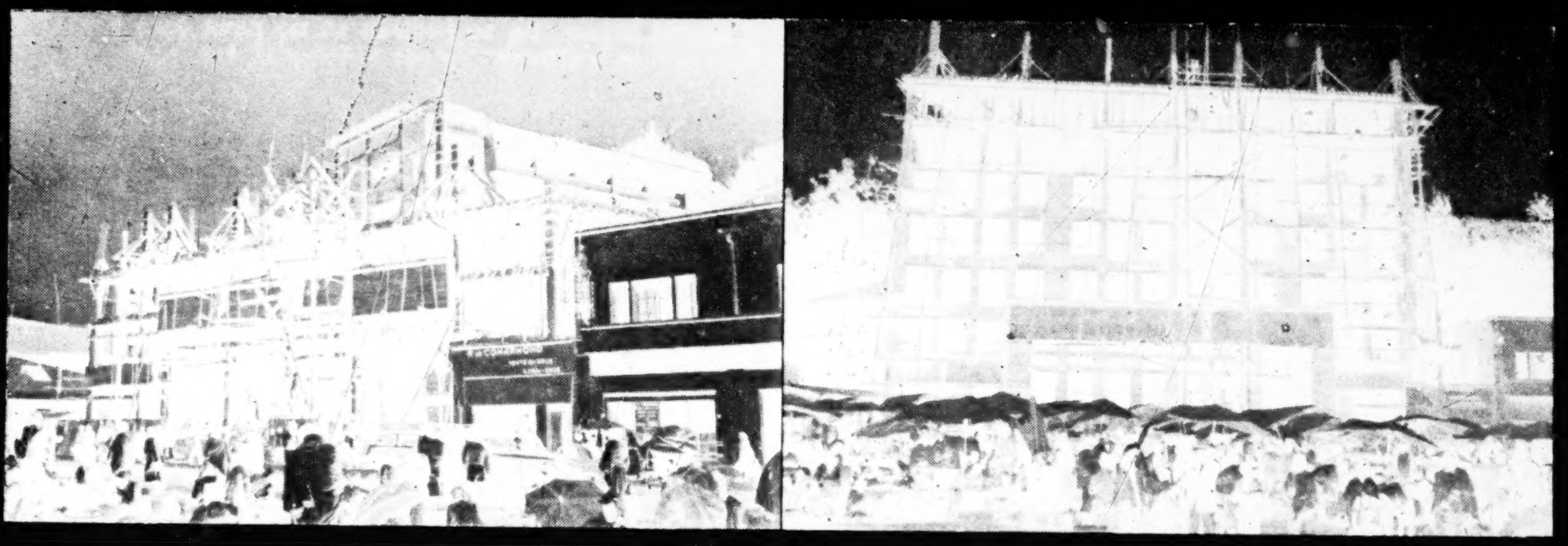

CONSTRUCTION DU BUREAU DE POSTE DE TANANARIVE — ANALAKELY (ENTREPRISES MÉTROPOLITAINES ET COLONIALES).

Deux versions successives du Plan décennal, dans sa partie consacrée aux Transmissions, diffèrent précisément quant à l'importance à réserver à ces liaisons «fil». Si la première estime qu'il y a toute urgence à remplacer leurs installations désuètes et à les compléter en vue d'un trafic accru, par contre la seconde revient à une conception plus économique en substituant au fil, dans une grande partie des cas, des liaisons radio moins chères et d'un entretien plus aisé. Ce changement d'optique, justifié par la diminution d'ampleur des crédits ouverts aux territoires d'Outre-mer, pour leur développement, aurait pu passer dans les faits si un Programme 2 avait existé pour les Transmissions. Il n'en a rien été.

La première conception prévoyait des crédits importants pour toutes les autres branches d'activité : postale, télégraphique et téléphonique. Dans tous ces domaines, l'action du Plan s'est poursuivie.

Pour améliorer l'exploitation postale, il faut des bureaux, des véhicules, des machines. La situation critique de Tananarive lui a conféré la priorité, et trois immeubles sont en cours de construction :

Un centre de télécommunications à Tananarive-Analakely, achevé à 95 p. 100;

Un bureau de poste de quartier à Tananarive-Analakely. Ce bâtiment de huit étages est financé concurremment par le Plan et le budget général, la part réservée au premier comprenant le sous-sol, le rez-de-chaussée et un étage. Le reste de l'immeuble, composé de logements, lui échappe;

Un bureau de colis postaux, bureau de quartier à Tananarive-Tsaralalàna.

Mais, il devient de plus en plus urgent de construire des bureaux maritimes et des colis postaux dans les grands ports de Tamatave, Diégo-Suarez et Majunga. Ces dépenses pourraient raisonnablement entrer dans un prochain programme Plan suffisamment étoffé. Par contre, le matériel correspondant : véhicules, machines à oblitérer ou à timbrer, sera désormais demandé au budget général.

L'écoulement du trafic téléphonique suppose à la fois des liaisons urbaines faciles et des liaisons interurbaines rénovées. Ces deux activités imposent pour leur refonte la commande de tout un matériel d'équipement avant de passer aux travaux.

Le matériel actuellement approvisionné ou en cours de commande permettra l'implantation de l'artère Tananarive-Tamatave, à terminer dans le courant du deuxième semestre 1952 et la réalisation, courant 1953, des liaisons de radiotélégraphie et radiotéléphonie entre Tananarive et les principales localités de la Côte. Mais son volume n'autorisera qu'une exploitation par vacation; un meilleur rendement de ces liaisons nécessiterait du matériel complémentaire.

Les travaux de la ligne aérienne de Tananarive à Tamatave ont commencé le 1er janvier 1951, au P. K. 285 à Ambila-Lemaitso; au 16 juin 1951, 80 kilomètres de lignes environ avaient été implantés.

Outre cette artère, il semble que, dans la conjoncture économique actuelle, il serait préférable de se cantonner à l'avenir à la réfection des artères dites de transport : Tananarive-Majunga, Tananarive-Fianarantsoa et des artères de distribution les plus importantes : Fianarantsoa-Betroka-Fort-Dauphin, Ihosy-Tuléar, Majunga-Diégo-Suarez.

La mise en œuvre de matériel à courants porteurs sur certaines artères très chargées (celle du Sud) serait susceptible d'accroitre, dans une large mesure, le rendement de ces lignes, mais elle pose un problème de personnel de maintenance difficile à résoudre; des études sont en cours sur cette question.

Les liaisons télégraphiques et téléphoniques à grande distance seront provisoirement réalisées en radio-électricité, solution moins onéreuse et plus sûre. De même, la section terminale de l'artère Tananarive-Tamatave soumise aux cyclones devrait être doublée par une liaison en câble hertzien 12 voies.

La réfection et l'augmentation de capacité des artères interurbaines ne se justifie et ne peut être rentable que si le nombre des abonnés pouvant utiliser ces liaisons est suffisant, c'est-à-dire, si les réseaux des localités reliés par ces artères reçoivent l'extension voulue. Les crédits prévus au Plan à cet effet ont été utilisés pour la création des réseaux urbains modernes à Tananarive, Diégo-Suarez, Tuléar et Fianarantsoa, mais déjà leur capacité est insuffisante et le budget général devra en envisager chaque année l'extension. A Tananarive, la réfection du nouveau réseau aérosouterrain équipé pour 2.000 abonnés est achevé à 95 p. 100. Déjà 350 anciens abonnés et 33 nouveaux ont été mis en service sur ce nouveau réseau.

Mais, il faut noter que les importantes localités de Majunga et Tamatave restent toujours sans réseau; s'il semble logique de refaire en première urgence l'importante artère interurbaine Tananarive-Tamatave, il convient cependant de prévoir la modernisation rapide des installations urbaines de Tamatave; il en sera de même pour Majunga; des autocommutateurs y seront prévus à l'instar de Tananarive dont l'automatique à 2.500 directions devrait entrer en fonctionnement fin 1952.

Une partie du matériel commandé pour le Service Radioélectrique est déjà en cours de montage; il permettra d'effectuer des essais systématiques de radiotéléphonie entre les principales villes de la Côte et Tananarive; ainsi le personnel se familiarisera progressivement avec la maintenance et l'exploitation des nouveaux équipements.

Il est donc raisonnable d'espérer que, lorsque la totalité du matériel commandé sera mis en place, des liaisons radiotéléphoniques commerciales pourront relier entre elles les principales localités de Madagascar.

Dans des délais maintenant très proches, le matériel de transmission, destiné à la protection maritime et à la sécurité aérienne, permettra d'améliorer la qualité de ces services : radiotéléphonie sur ondes hectométriques pour le premier, implantation de nouveaux radiophares dans les localités les plus importantes de l'Ile, pour le second.

Mais il est nécessaire que des crédits de construction soient alloués pour l'édification d'une station d'émission fédérale à Tananarive, de stations d'émission à Nossi-Bé et Fort-Dauphin, d'une station de réception à Diégo-Suarez et Tuléar.

Faute de quoi, les réalisations projetées, avec le matériel actuellement commandé, ne pourraient être effectuées.

La réception de dix ensembles de sonorisation a étoffé les moyens de diffusion du Service de l'Information dans huit principales villes de Madagascar, mais il est regrettable qu'à l'exception de deux émetteurs de 1 KWA, le Plan décennal n'ait pu réaliser l'extension des équipements de radiodiffusion tels qu'ils avaient été prévus. Pour permettre une audition correcte dans toute l'Ile, il faut :

Moderniser les bâtiments et les installations techniques des studios;

Implanter deux émetteurs 10 Kw. OC et 1 émetteur 5 Kw. OM pour la chaîne française, deux émetteurs 1 KW pour la chaine malgache.

En définitive, l'exécution du Plan décennal n'a pu qu'amorcer la modernisation des Postes et Télécommunications de l'Ile; elle s'avère très incomplète : les artères aériennes reliant Tananarive à Majunga et

Fianarantsoa, les réseaux urbains de Tamatave et Majunga restent à créer. L'orientation vers la radiotélégraphie et la radiotéléphonie pour les liaisons à grande distance impose la poursuite de l'équipement des stations radioélectriques.

A cette condition, il sera possible d'obtenir un rendement satisfaisant des matériels déjà installés ou en cours de commande.

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		BATIMENTS :						
	1	Communs à plusieurs services..	30.00	— 0	30.00	28.00	2.00	30.00
	2	Télécommunications	6.00	— 3.00	3.00	2.00	0	2.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er....	36.00	— 3.00	33.00	30.00	2.00	32.00
2		POSTES :						
	1	Matériel de bureau.....	1.23	0	1.23	1.23	0	1.23
	2	Matériel roulant.....	2.09	0	2.09	2.09	0	2.09
		TOTAL DE L'ARTICLE 2.....	3.32	0	3.32	3.32	0	3.32
3		FIL :						
	1	Lignes aériennes :						
		1. Matériel.....	71.24	6.00	77.24	56.24	21.00	77.24
	2	Lignes souterraines :						
		1. Matériel.....	16.36	0	16.36	9.46	6.90	16.36
		2. Travaux de pose.....	1.57	0	1.57	1.57	0	1.57
	3	Centraux télégraphiques.....	0.84	0	0.84	0.84	0	0.84
	4	Centraux téléphoniques.....	0.42	0	0.42	0.42	0	0.42
	5	Matériel postes d'abonnés.....	21.95	1.00	22.95	21.95	1.00	22.95
	6	Outillage	2.00	0	2.00	2.00	0	2.00
	7	Matériel roulant	0.80	0	0.80	0.80	0	0.80
		TOTAL DE L'ARTICLE 3.....	115.18	7.00	122.18	93.28	28.90	122.18
4		SERVICE RADIO :						
	1	Matériel d'émission.....	58.91	6.10	65.01	42.91	22.10	65.01
	2	Matériel de réception.....	4.69	0.90	5.59	4.69	0.90	5.59
	3	B. C. R.....	3.00	0	3.00	3.00	0.00	3.00
	5	Travaux de montage.....	6.68	1.70	8.38	6.68	1.70	8.38
	7	Matériel roulant.....	1.72	0	1.72	1.72	0	1.72
		TOTAL DE L'ARTICLE 4.....	75.00	8.70	83.70	59.00	24.70	83.70
		TOTAL	229.50	12.70	242.20	185.60	55.60	241.20

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
30.00	0	0	30.00	10.268.379 9	19.597.122 0	29.865.501 9
6.00	— 5.00	0	1.00	0	0	0
36.00	— 5.00	0	31.00	10.268.379 9	19.597.122 0	29.865.501 9
1.32	— 0.15	0	1.17	93.984 0	535.984 0	629.968 0
2.00	0	0	2.00	1.704.738 0	288.000 0	1.992.738 0
3.32	— 0.15	0	3.17	1.798.722 0	823.984 0	2.622.706 0
55.99	0	18.50	74.49	29.754.888 8	32.189.711 0	61.944.599 8
10.01	0	6.00	16.01	3.434.477 9	10.587.794 5	14.022.272 4
1.92	0	0	1.92	1.919.394 6	0	1.919.394 6
0	0	0	0	0	0	0
0.42	0	0	0.42	423.832 0	0	423.832 0
20.20	— 0.35	3.00	22.85	3.786.147 3	12.559.886 0	16.346.013 3
1.31	0	0	1.31	1.304.267 8	0	1.304.267 8
0.33	0	0	0.33	330.879 4	0	330.879 4
90.18	— 0.35	27.50	117.33	40.953.887 8	55.337.371 5	96.291.259 3
41.31	0	2.35	43.66	6.375.701 0	10.117.692 5	16.493.393 5
4.69	0	0.90	5.59	1.398.525 7	4.016.116 5	5.414.642 2
5.00	— 2.00	0	3.00	1.989.203 0	0	1.989.203 0
6.18	0	— 1.00	5.18	3.034.627 5	782.152 0	3.816.779 5
1.72	0	0	1.72	1.719.000 0	0	1.719.000 0
58.90	— 2.00	— 2.25	59.15	14.517.057 2	14.915.961 0	29.433.018 2
188.40	— 7.50	29.75	210.65	67.538.046 9	90.674.438 5	158.212.485 4

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		BATIMENTS :						
	1	Communs à plusieurs services.	52.00	0	52.00	0	30.00	30.00
	2	Service postal.....	57.00	0	57.00	35.00	1.07	36.07
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er...	109.00	0	109.00	35.00	31.07	66.07
2		POSTES :						
	2	Matériel roulant.....	0.90	0	0.90	0.87	0	0.87
3		FIL :						
	1	Ligne aérienne :						
		1. Matériel.....	35.10	0	35.10	0	32.00	32.00
	5	Matériel postes d'abonnés.....	4.00	7.00	11.00	0	6.30	6.30
		TOTAL DE L'ARTICLE 3.....	39.10	7.00	46.10	0	38.30	38.30
4		SERVICE RADIO :						
	1	Matériel d'émission.....	12.01	0	12.01	12.01	0	12.01
	2	Matériel réception.....	3.00	0	3.00	3.00	0	3.00
	3	B. C. R.....	1.37	0	1.37	1.37	0	1.37
	4	De liaison au réseau.....	1.15	0	1.15	1.14	0	1.14
	5	Travaux de montage.....	10.87	0	10.87	10.87	0	10.87
	6	Matériel de bureau.....	0.10	0	0.10	0.10	0	0.10
	7	Matériel roulant.....	0.40	0.2	0.60	0.40	0	0.40
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	28.90	0.2	29.10	28.89	0	28.89
5		RADIODIFFUSION :						
	3	Auditorium	1.10	0	1.10	1.05	0.05	1.10
	4	Sonorisation	0.30	0	0.30	0	0.30	0.30
		TOTAL DE L'ARTICLE 5.....	1.40	0	1.40	1.05	0.35	1.40
		TOTAL	179.30	7.2	186.50	65.81	69.72	135.53

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
16.00	0	9.00	25.00	381.215 0	7.641.900 0	8.023.115 0
24.23	0	— 12.00	12.23	0	5.042.067 0	5.042.067 0
40.23	0	— 3.00	37.23	381.215 0	12.683.967 0	13.065.182 0
1.77	0	— 0.90	0.87	866.000 0	0	866.000 0
0	0	18.00	18.00	0	6.100.288 0	6.100.288 0
0	0	4.00	4.00	0	2.105.555 5	2.105.555 5
0	0	22.00	22.00	0	8.205.843 5	8.205.843 5
12.01	0	0	12.01	2.550.000 0	124.900 0	2.674.900 0
3.00	0	0	3.00	0	0	0
1.37	0	0	1.37	230.000 0	831.766 0	1.061.766 0
1.15	0	0	1.15	0	0	0
10.87	0	0.90	11.77	560.000 0	10.128.320 5	10.688.320 5
0.10	0	0	0.10	98.080 0	0	98.080 0
0.40	0	0	0.40	0	311.500 0	311.500 0
28.90	0	0.90	29.80	3.438.080 0	11.396.486 5	14.834.566 5
1.10	0	0	1.10	0	0	0
0.30	0	0	0.30	0	0	0
1.40	0	0	1.40	0	0	0
72 30	0	19.00	91.30	4.685.295 0	32.286.297 0	36.971.592 0

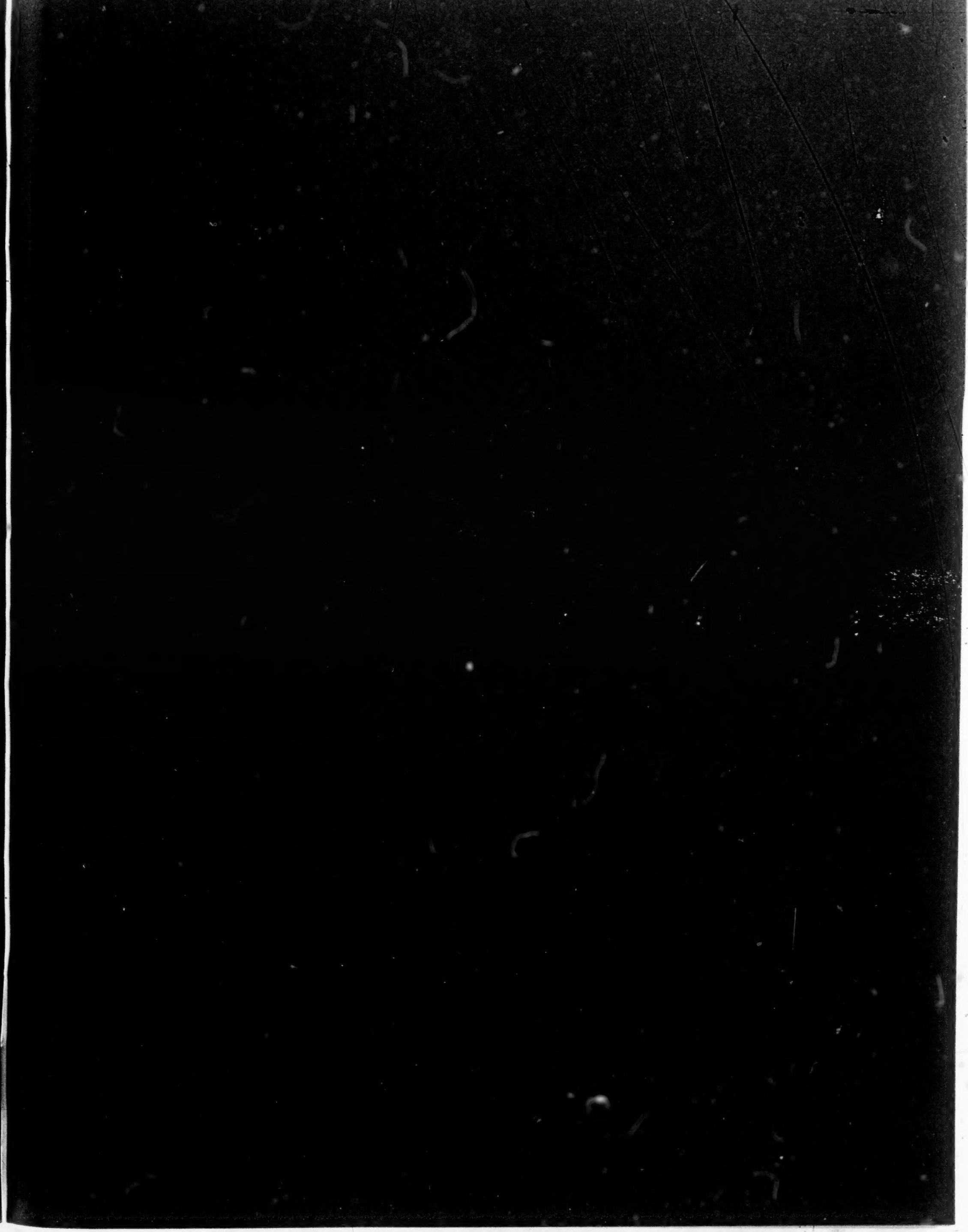

CHAPITRE XIX.

SANTÉ.

A l'intérieur d'un Plan décennal, que l'on peut qualifier de complet, puisqu'il recouvre les multiples activités de la vie malgache, dans toutes ses composantes, 8 p. 100 environ des autorisations d'engagement allouées depuis l'origine ont bénéficié au Service de Santé du Territoire, dont 2 p. 100 plus spécialement affectés à la lutte antipalustre. Ces pourcentages sont généreux, étant donné les buts nombreux recherchés par ailleurs, ils soulignent l'intérêt majeur accordé à l'état sanitaire du désert humain qu'est encore Madagascar où, depuis la présence française, la vie lutte victorieusement contre la mort dans un combat trop lent au gré de tous.

Est-il besoin d'ajouter que ces généreuses allocations sont insuffisantes ? Comparée à celle de vieux pays, dans lesquels l'infrastructure sociale s'est composée peu à peu au fur et à mesure des besoins et du développement des techniques, la situation madécasse réclame des remèdes rapides, globaux, la médecine de masse. Cette contingence appelle de gros moyens, des doctrines audacieuses qui posent immédiatement des problèmes de financement, de personnel et d'applications d'une ampleur dépassant le cadre étroit des moyens de l'Ile.

De quoi s'agit-il ?

Pour les Services Sanitaires et Médicaux, d'étendre à toutes les vastes étendues du Territoire les mesures d'hygiène et de prophylaxie capables de lutter contre les grandes endémies. Or, on a toujours souffert et l'on souffre encore d'une grave crise d'effectifs médicaux : médecins, sages-femmes, infirmières-visiteuses. Ces effectifs sont à former, ils ne peuvent l'être qu'avec des établissements appropriés : internat, école-hôpital et maternité d'instruction.

Ce personnel acquis, on peut songer alors à resserrer le réseau des formations sanitaires et à compléter leurs moyens d'action, à la fois dans les centres où la population ne fait que croître à un rythme accéléré, et dans la brousse. Plus que toute autre maladie, le paludisme représente l'ennemi n° 1 à Madagascar responsable de 30.000 décès par an, et de 50 p. 100 des consultants et des malades hospitalisés.

L'exécution du Plan décennal n'a eu qu'à suivre cette voie toute tracée. Elle en a dévié sur des points de détails, écart lié le plus souvent au fait que l'ampleur initiale des réalisations a bien décru avec le déroulement des exercices.

Telle inscription d'une chaîne d'hôpitaux dans une zone déshéritée apparaît bien du ressort du Plan; la réduire à un seul hôpital et la situation change, la réalisation devient d'intérêt purement local, auquel un budget provincial est à même de subvenir. L'ordre d'urgence change également, suivant l'importance du programme général; si l'on admet à la fois hôpitaux et lutte antipalustre avec les moyens d'y parvenir, il est normal que s'inscrivent à la fois dans chaque tranche et des hôpitaux et de la lutte antipalustre. Mais si les crédits alloués forcent à faire un choix entre les deux, à un moment donné de l'exécution, l'on se trouvera en face d'un programme déséquilibré, où quelques hôpitaux, sans liaison entre eux, auront, sans grande efficacité, retiré des crédits à la lutte antipalustre.

Tel est le dilemme au milieu duquel se débat actuellement le Service de Santé. Les Programmes 0 et 1 lui ont permis de démarrer un certain nombre de bâtiments un peu partout dans l'Ile, mais la réduction des crédits a entraîné, pour le Programme 2, une concentration sur la lutte antipalustre. Les crédits bâtiments alloués sur ce programme ne doivent pas entrer en ligne de compte, ils représentent des constructions nécessaires pour achever, tant bien que mal, la chaîne des réalisations antérieures. De sorte que le chapitre est actuellement déséquilibré; des installations de deuxième urgence sont achevées au détriment d'autres plus utiles.

D'autres problèmes ont également hypothéqué l'avenir; retard dans l'obtention des plans nécessaires, réévaluation très lourde des constructions. Des bâtiments tels que la pharmacie centrale auraient dû commencer il y a plusieurs années, l'absence de plans a conduit à en différer la mise en chantier avec comme résultat une augmentation sensible du prix de revient. D'autres tels que l'hôpital d'Antsirabe doublent presque de prix entre le démarrage des travaux et leur réception. Ces à-coups entraînent des

remaniements de crédits, peu sensibles jusqu'à présent puisque la Métropole a accepté d'allouer les compléments nécessaires, mais qui vont apparaître en pleine force dans le remaniement général des dotations en cours, imposé par le Département, sans allocations supplémentaires.

Ces considérations pessimistes, nécessaires pour éclairer sur les conditions de réalisation d'un programme quelconque à Madagascar, et qui ne lui sont certainement pas propres, ne doivent pas dissimuler le très gros effort poursuivi avec succès par le Service de Santé. Pour s'en convaincre, il n'est que de parcourir le catalogue des divers travaux.

En tête viennent trois ensembles nécessaires pour la formation des praticiens malgaches : Internat de l'Ecole de Médecine, Ecole des sages-femmes avec Maternité, Hôpital d'application de Befelatànana (Tananarive). Des réalisations de cette importance nécessitent des études techniques poussées, ce qui explique que l'une d'elles seulement ait commencé à surgir de terre : l'Ecole des sages-femmes avec Maternité commencée en juillet 1951; des études complémentaires de béton armé, puis un changement d'entrepreneur causé par l'insuffisance de l'adjudicataire contraint de s'associer à d'autres confrères pour tenir son contrat ont un peu retardé les travaux. Deux architectes métropolitains, MM. Laborde et Maître, ont été chargés respectivement des études pour l'Internat de l'Ecole de Médecine et pour l'Hôpital principal de Befelatànana. Leurs projets, très soignés, ont été remis. Il est à craindre toutefois, au moins pour le deuxième, que l'ampleur donnée (hôpital moderne de 600 lits soit 1.200 millions) dépasse de loin les possibilités du budget du Plan (100 millions inscrits); carence regrettable car 600 lits représentent l'optimum hospitalier, surtout pour un hôpital d'enseignement. Certains crédits ont déjà trouvé leur utilisation dans des constructions annexes de cet hôpital, achevées à l'heure actuelle, soit un bâtiment d'électro-radiologie, une morgue, un centre de prothèse et d'orthopédie.

L'Hôpital colonial de Tananarive, bâtiment vétuste, nécessite un remplacement au moins partiel. M. Maître a également été chargé de son étude architecturale, mais là encore son projet risque de dépasser tout moyen de financement prévisible.

Avant de quitter Tananarive pour les formations sanitaires extérieures, deux projets méritent attention : la Pharmacie centrale qui va commencer incessamment, les plans étant achevés et les crédits disponibles, et le Sanatorium d'Ambohimiandra confié pour études à deux architectes spécialistes, les frères Dorian, sans qu'on puisse assurer que leur projet puisse passer dans la réalité, pour des raisons identiques à celles de Befelatànana ou de l'Hôpital colonial.

De sorte que le Service de Santé ne peut être accusé d'avoir centré exclusivement son effort sur Tananarive. Beaucoup de projets existent certainement, ils sont nécessaires pour une ville de 200.000 habitants et intéressent d'ailleurs l'ensemble de l'Ile, mais la réalisation immédiate a été recherchée d'abord dans les Provinces, dotées d'un équipement sanitaire beaucoup plus succinct :

Pavillon pour contagieux à l'Hôpital mixte de Diégo-Suarez (achevé);

Groupe opératoire à l'Hôpital mixte de Majunga (achevé);

Un pavillon des isolés à l'Hôpital mixte à Tamatave;

Un pavillon des détenus et malades psychiques, un bâtiment d'exploitation, un château d'eau à l'Hôpital de Fianarantsoa (achevés). Un bloc chirurgie-maternité est en cours;

Un pavillon de 44 lits, un pavillon pour isolés, un bloc d'exploitation, une morgue à l'Hôpital mixte de Tuléar;

Un ensemble de pavillons médicaux à Ambovombe;

Antsirabe possède des sources chaudes qui constituent un moyen thérapeutique de choix; un centre de balnéothérapie peut faciliter leur emploi par les poliomyélitiques; un hôpital, à ses côtés, doit être en mesure de soigner tous les malades de l'Ile dont l'état nécessite une cure thermale. Centre de balnéothérapie et un nouveau pavillon près de l'hôpital existant sont en cours de construction mais l'élévation du coût du marché imposera certainement l'arrêt du premier bâtiment, les crédits ainsi libérés devant servir à compléter partiellement la dotation du deuxième bâtiment; un déficit de près de 20 millions existera quand même pour permettre son achèvement; à plus forte raison le Territoire se trouve-t-il dépourvu de toute disponibilité pour entreprendre la construction d'un nouvel hôpital moderne que l'architecte M. Eméry vient de proposer en projet.

Une construction hospitalière n'est viable qu'autant qu'un important matériel lui assure le fonctionnement optimum. Ce matériel se groupe, suivant les besoins :

En moyens de transport pour les médecins mobiles, ambulances;

En matériel d'exploitation, ameublement des hôpitaux, mobilier métallique, couvertures;

En matériel technique : microscopes, appareils de radiologie, instruments de chirurgie et instruments spéciaux.

Des commandes très importantes ont été passées, dès 1947, et poursuivies au cours des exercices ultérieurs. Peu à peu réceptionné, ce matériel permet d'équiper les formations sanitaires au fur et à mesure de leur mise en service et de compléter ou de remplacer celui des formations déjà existantes, lorsqu'il tombe en désuétude. Cette solution permet au Service du Plan de livrer au Territoire, pour sa prise en charge, un outil sanitaire parfaitement au point.

Madagascar est certainement le premier territoire de l'Union Française à avoir développé sur une grande échelle l'emploi d'insecticides de contact dans l'éradication du paludisme. Les territoires voisins d'Afrique suivent avec intérêt les résultats acquis. Une conférence tenue à Kampala (Ouganda) pour l'étude du paludisme en Afrique-Equatoriale a fourni l'occasion de préciser les méthodes employées et les succès obtenus par l'Ile dans ce domaine.

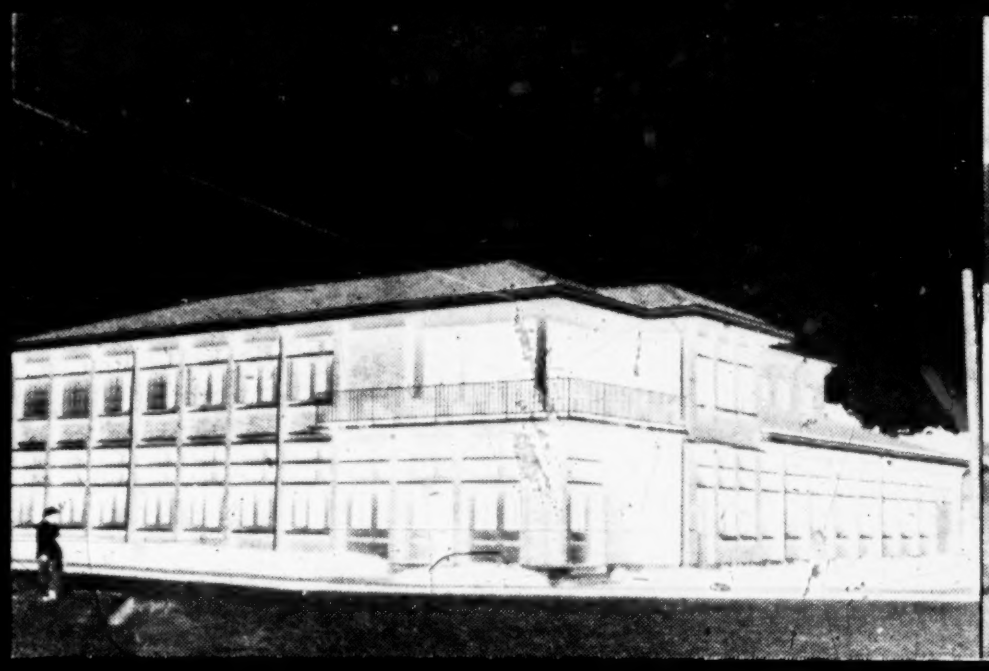

TANANARIVE. — CENTRE DE PROTHÈSE ET D'ORTHOPÉDIE.

TANANARIVE. — CENTRE DE PROTHÈSE ET D'ORTHOPÉDIE.

LUTTE ANTIPALUSTRE — ÉQUIPES AU TRAVAIL.

LUTTE ANTIPALUSTRE : PULVÉRISATEUR.

La pulvérisation de D. D. T. à l'intérieur des habitations devrait suffire, à elle seule, à rompre le cycle de transmission du paludisme, mais, en attendant qu'elle soit appliquée à l'ensemble de l'Ile, tous les enfants malgaches, de la naissance à la sortie de l'école, reçoivent des distributions hebdomadaires gratuites de nivaquine (dépense supportée par le budget général). A l'origine, l'ensemble des dépenses occasionnées par l'emploi d'insecticides était supporté par le budget du Plan. Depuis, les diverses collectivités ont voulu marquer leur intérêt pour cette technique et assument une partie des frais, chaque année en proportion

croissante; l'allocation du Plan demeurant inchangée, cette méthode a l'avantage de faire tache d'huile, et peu à peu toute l'Ile aura bénéficié de pulvérisations; de plus, la transition entre budget du Plan et autres budgets sera aisée lorsque le premier n'existera plus.

Actuellement, le Service Antipaludique dispose de vingt-cinq équipes composées chacune d'un chef d'équipe et de six hommes transportés par camion et équipés de pulvérisateurs italiens. Le chef d'équipe conduit le camion, prévient la veille les habitants des maisons à traiter, entretient le matériel en bon état de marche; les habitations traitées sont marquées de la date de pulvérisation.

La population a réservé le meilleur accueil aux équipes, et les mesures de contrainte prévues contre les récalcitrants n'ont pas eu à intervenir.

L'efficacité de l'insecticide employé (D. D. T. 20 concentré, poudre mouillable à 50 p. 100) est très grande : après huit mois, les anophèles exposés quinze minutes dans une cage murale meurent encore en vingt-quatre heures. Le recul du paludisme est amorcé : alors que, jusqu'en 1947, la situation démographique demeurait stationnaire, depuis 1948 le chiffre d'accroissement de la population est sensible. Cette progression est d'autant plus remarquable que les pulvérisations antipalustres commencées seulement au mois de septembre 1949 n'ont pas encore complètement inscrit leurs résultats dans le tableau XLVI ci-après.

TABLEAU XLVI.

Mouvement démographique en rapport avec les mesures prophylactiques mises en œuvre contre le paludisme.

ANNEES.	NOMBRE DE		TAUX DE		POURCENTAGE du PALUDISME comme cause de décès.	EXCEDENT de NAISSANCES.
	DÉCÈS.	NAISSANCES.	MORTALITÉ.	NATALITÉ.		
			0/00	0/00	0/0	
1946	87.615	98.593	22	24.3	23.06	10.978
1947	68.626	81.723	16.9	20.1	—	13.097
1948	74.624	96.275	18.2	23.5	22.34	21.651
1949	72.740	119.849	17.5	28.9	18.36	47.109
1950	71.422	120.790	16.7	28.8	16.44	49.363

La meilleure preuve qu'un pays puisse donner de son bon état sanitaire, c'est une courbe démographique favorable. Sur ce point les résultats obtenus à Madagascar dépassent les prévisions les plus optimistes.

Demeure l'avenir.

Le premier soin sera d'inscrire, au prochain programme quadriennal, les constructions d'importance majeure qui n'ont pu être réalisées au titre des programmes passés du Plan. Deux réalisations : Ecole des sages-femmes, Pharmacie centrale font partie des projets qui n'ont pas besoin d'être remis en question. Les installations actuelles de l'Hôpital principal de l'A. M. I. de Befelatanàna ne permettant ni d'hospitaliser la totalité des malades qui en auraient besoin, ni d'assurer la formation pratique des futurs médecins, il serait souhaitable de mettre en train le nouvel hôpital de 600 lits, pour lequel des plans excellents existent.

La capacité et les possibilités matérielles de l'Hôpital colonial ne répondent plus du tout aux besoins actuels. Le manque de place s'y fait continuellement sentir et il est devenu indispensable et urgent de le moderniser et de l'agrandir. Le projet est prêt.

Il n'existe pas un seul sanatorium à Madagascar, or la tuberculose y existe au même degré qu'en Europe. Un avant-projet existe, et cette construction doit être inscrite au troisième rang dans l'ordre d'urgence des réalisations futures.

En dernier lieu vient l'Hôpital des enfants malgaches de Tananarive, dont la capacité actuelle de 60 lits est sans commune mesure avec l'importance de la population de Tananarive (60.000 enfants).

Telles sont, classées par ordre d'urgence, les principales réalisations à entreprendre dans les années à venir, programme qu'on ne peut éluder sous peine de renoncement de notre part. Il ne s'agit nullement de projet de luxe, mais d'impératifs d'importance vitale; seul le problème financier (1.200 millions pour Befelatànana, 700 millions pour l'Hôpital colonial, 1.000 millions pour le Sanatorium) est angoissant; il doit être résolu.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1	—	CONSTRUCTIONS :						
	1	Internat de l'école de médecine.	72.00	0	72.00	13.41	1.74	15.15
	2	Ecole de sages-femmes et maternité	90.00	0	90.00	0.30	26.78	27.08
	3	Nouveaux bâtiments de Befelatanàna	19.30	5.00	24.30	15.71	3.58	19.29
	4	Hôpitaux des provinces	92.20	13.00	105.20	56.62	39.03	95.65
	5	Institut d'hygiène sociale	33.00	0	33.00	29.04	3.82	32.86
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er	306.50	18.00	324.50	115.08	74.95	190.03
2		MATÉRIEL :						
	1	Matériel pour établissements hospitaliers	97.80	0	97.80	82.67	13.50	96.17
3		LUTTE ANTIPALUSTRE :						
	1	Travaux d'assainissement	150.00	0	150.00	111.52	38.48	150.00
		TOTAL	554.30	18.00	572.30	309.27	126.93	436.20

(1) Les virements pris avant le 30 juin 1951 ne comportaient qu'un retrait unique de 21.000.000 au paragraphe 1er ; une venti- aux dotations.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		CONSTRUCTIONS :						
	6	Sanatorium	10.00	— 2.00	8.00	0	0.63	0.63
	7	Pharmacie Centrale	35.00	61.00	96.00	0	0	0
	6	Formations sanitaires :						
		4. Nossi-Bé	25.00	35.00	60.00	14.50	0	14.50
		13. Ambovombe	20.00	0	20.00	0	20.00	20.00
		14. Manakara	2.00	0	2.00	0	0	0
		TOTAL DU § 16	47.00	35.00	82.00	14.50	20.00	34.50
	17	CENTRE DU TRAITEMENT DE LA POLIOMYÉLITE	63.00	— 30.00	33.00	28.00	0.50	28.50
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er	155.00	64.00	219.00	42.50	21.13	63.63
		TOTAL	155.00	64.00	219.00	42.50	21.13	63.63

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
39.00	— 10.00	(1) 20.55	8.45	6.696.307 7	1.740.830 0	8.437.137 7
10.00	0	0	10.00	37.768 0	3.828.730 0	3.866.498 0
13.05	0	(1) — 0.45	12.60	5.058.799 0	6.732.152 0	11.790.951 0
67.45	0	0	67.45	40.675.386 1	18.931.284 5	59.606.670 6
21.00	0	0	21.00	8.382.039 5	10.478.829 0	18.860.868 5
150.50	— 10.00	— 21.00	119.50	60.850.300 3	41.711.825 5	102.562.125 8
75.80	0	19.00	94.80	45.612.844 8	40.516.247 8	86.129.092 6
130.00	0	0	130.00	26.995.118 9	68.209.692 8	95.204.811 7
356.30	— 10.00	— 2.00	344.30	133.458.264 0	150.437.766 1	283.896.030 1

lation différente a été retenue ici et dans l'arrêté de reports, pour éviter un dépassement des mandatements par rapport

SANTÉ.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1.00	7.00	— 6.00	2.00	0	625.000 0	625.000 0
20.00	— 8.00	— 11.00	1.00	0	0	0
17.00	0	— 17.00	0	0	0	0
8.00	0	— 8.00	0	0	0	0
0	2.00	— 2.00	0	0	0	0
25.00	2.00	— 27.00	0	0	0	0
10.00	0.50	20.00	30.50	5.498.900 0	21.100.186 4	26.599.086 4
56.00	1.50	— 24.00	33.50	5.498.900 0	21.725.186 4	27.224.086 4
56.00	1.50	— 24.00	33.50	5.498.900 0	21.725.186 4	27.224.086 4

CHAPITRE 219. — SANTÉ.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-51.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
1		CONSTRUCTIONS :						
	8	Hôpital Colonial Tananarive	5.00	0	5.00	0	5.00	0
	16	Formations sanitaires :						
		1 *b*. Maternité de Tanambao	10.00	0	0	0	0	0
		9. Ambatondrazaka ...	10.00	0	0	0	0	0
		16. Antalaha	18.00	0	0	0	0	0
		TOTAL DU § 16.....	38.00	0	0	0	0	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er..	43.00	0	5.00	0	5.00	0
2		MATÉRIEL :						
	1	Matériel pour établissements hospitaliers	25.00	1.09	0	2.50	2.50	0
3		LUTTE ANTIPALUSTRE :						
	1	Travaux d'assainissement..	100.00	20.00	20.00	0	20.00	633.507 0
		TOTAL	168.00	21.09	25.00	2.50	27.50	633.507 0

CHAPITRE XX.

ENSEIGNEMENT.

Il ne faut pas juger l'effort scolaire du Plan décennal, à Madagascar, sur le seul contenu des chapitres de la Section d'Outre-mer. Ils ne concernent, en effet, que l'enseignement public, mais la Section Générale a alloué de substantiels crédits à l'enseignement privé, afin de l'encourager à poursuivre l'œuvre très importante qui est la sienne Outre-mer.

TANANARIVE. — LYCÉE GALLIENI (ENTREPRENEUR RALISON).

TULÉAR. — CENTRE PÉDAGOGIQUE.

Cet accroissement des moyens de l'enseignement public ne s'est pas fait d'une manière uniforme. L'idée initiale du Plan, le développement coordonné des diverses sortes d'enseignement, supérieur, secondaire, technique et primaire, s'est révélé peu judicieux, car il présuppose un financement abondant et conduit à limiter l'enseignement technique pourtant le plus sûr moyen de progrès de la masse malgache en lui procurant un travail régulier dans des voies où le chômage n'est guère à craindre. L'enseignement secondaire et supérieur, utiles, sont néanmoins d'un ordre d'urgence moindre, conduisant à des professions libérales souvent embouteillées. Il faut reconnaître que les crédits alloués à ce jour sont essentiellement consacrés à l'enseignement secondaire (67 p. 100 des dotations en autorisations d'engagement, contre 3 p. 100 à l'enseignement supérieur, 9 p. 100 à l'enseignement technique, 21 p. 100 à l'enseignement primaire).

Cette première répartition est compliquée du fait que, dans nombre de cas, les créations réalisées ne touchent qu'un secteur géographique réduit et ne concernent en rien l'ensemble de la population scolaire de l'Ile. Il s'agit en quelque sorte d'un succédané de subvention aux budgets provinciaux, qui devrait être hors de question pour le Plan. L'effet est involontaire et aurait disparu si le Plan décennal avait été conduit à terme dans son intégralité; dans ce dernier cas, tous les besoins des Provinces ayant été satisfaits, les réalisations auraient vraiment intéressé toute l'Ile. Il n'en va malheureusement pas ainsi.

Les dépenses d'enseignement supérieur ne concernent toujours que l'immeuble acheté à Paris, pour l'hébergement des étudiants malgaches de la Capitale. Quelques matériels techniques complètent l'équipement du laboratoire P. C. B. de Tananarive.

Les réalisations de l'enseignement secondaire sont nombreuses et variées. Elles cherchent à atteindre des buts différents, d'une part des collèges du type métropolitain et ouvrant la porte à des diplômes analogues à ceux obtenus en France, d'autre part des centres pédagogiques et des écoles régionales plus spécialement adaptées au Territoire, en vue de former des spécialistes ou du personnel enseignant locaux. Ce deuxième type d'institution est indispensable, une scolarité plus poussée dans les diverses disciplines nécessite un effectif pédagogique abondant qu'il convient de former de suite. L'on y arrive par la filière : école régionale qui procure une première formation de dégrossissage avant le tri qui conduira les meilleurs éléments au second échelon, le centre pédagogique.

Actuellement, cinq centres pédagogiques sont inscrits à divers programmes du Plan, sans que les crédits affectés soient correspondants, encore moins que l'état d'avancement soit identique.

Le seul centre terminé est celui de Tuléar, déjà en service. Toutefois les travaux d'adduction d'eau, d'électrification et de construction du logement de l'adjoint se poursuivent.

Les plans du centre de Tamatave prévoient trois corps de bâtiments identiques en dents de peigne, chacun composé de classes au rez-de-chaussée et de dortoirs à l'étage, avec une rotonde contenant le sanitaire. Le gros œuvre du premier bâtiment est terminé et l'installation intérieure très avancée et seule la question d'un château d'eau gêne le fonctionnement normal des installations. L'achèvement du deuxième bâtiment pourra se faire à la fin de l'année, déjà les poteaux de l'étage et la dalle du toit sont achevés. Le troisième bâtiment, momentanément suspendu, a été repris et conduit jusqu'aux radiers et poteaux du rez-de-chaussée, son achèvement pourra avoir lieu au cours du premier trimestre 1952. Trois logements abriteront le personnel européen. Demeure la question du terrain; le centre s'érigeant dans une cuvette inondée en saison des pluies nécessite un remblaiement d'urgence qui permettra incidemment l'aménagement des abords, allées, pelouses, plantation d'arbres, installations sportives et pose de la clôture.

Les centres de Diégo-Suarez, Majunga et Fianarantsoa ne sont pas encore commencés. Des discussions préliminaires sur l'importance respective et l'ordre d'urgence des deux premiers, puis un changement de plans pour Diégo-Suarez, les plans initiaux identiques à ceux de Tamatave ayant été rejetés et confiés à un architecte métropolitain, ont retardé jusqu'à présent la mise en chantier. Un autre architecte métropolitain a également étudié le centre pédagogique de Fianarantsoa, aucune inscription de crédit ne permet de passer à la réalisation.

Contrairement aux centres pédagogiques, qui sont une création du Plan décennal, la plupart des Ecoles régionales lui préexistaient. Ce qui explique l'importance des crédits consacrés à des réfections ou des compléments au détriment des constructions neuves qui n'existent actuellement qu'à Miarinarivo et Fort-Dauphin; Antalaha a reçu quelques crédits d'études, sans plus.

A Miarinarivo, le problème de la construction a été résolu par l'achat de la Ferme du Mazy d'une superficie de 233 hectares. Equipée avec un matériel d'ores et déjà livré et pris en charge, l'école est prête à recevoir son premier contingent d'élèves à la prochaine rentrée scolaire, en attendant la construction du dortoir et des annexes qui la moderniseront.

Fort-Dauphin, par contre, bénéficiera d'une école entièrement neuve, commencée le 20 avril 1951, ce qui mène son achèvement vers avril 1953, l'entrepreneur espère cependant gagner environ six mois sur les délais prévus. Cette école inscrite au Programme 0 aurait pu démarrer plus tôt si les plans initiaux avaient été moins importants, (le coût des travaux prévus dépassait la dotation), leur remaniement a entraîné près de deux ans de retard.

L'Ecole Le Myre-de-Vilers disposera, à l'achèvement des travaux, de quelques améliorations de détail, par la construction d'un bloc-cuisine et magasins. Il est superflu de citer les diverses améliorations apportées aux Ecoles régionales d'Ambatondrazaka, d'Ambositra et d'Antsirabe, de peu d'importance, ces diverses écoles ainsi que les précédentes ayant également reçu un équipement en matériel nouveau.

Depuis 1949, les travaux de construction du nouvel internat et des services généraux du Lycée Gallieni, à Tananarive, commencent à entrer dans la voie de l'achèvement. Le gros œuvre est entièrement terminé; en cours de route le bâtiment aura perdu de son importance, les huit étages prévus ayant été ramenés à trois.

Le Plan n'a jusqu'à présent favorisé l'enseignement technique que par l'intermédiaire des sections professionnelles spéciales (S. P. S.). Ces sections existent à côté de diverses écoles régionales et assurent la formation de spécialistes d'une nature bien déterminée pour chacune d'elles (charpenterie de marine à Majunga par exemple). Les dotations sont en général assez faibles et consacrées à l'acquisition de matériel (Mantasoa, Majunga, Vatomandry, Farafangana, Antsirabe, Ambatondrazaka, Maroantsetra, Miarinarivo).

L'enseignement primaire se situe sur deux plans différents, d'une part l'enseignement de type européen donné à tous dans les groupes scolaires (anciennes écoles européennes), d'autre part un enseignement plus rudimentaire distribué en brousse par les écoles du premier degré. Les groupes scolaires n'existent que dans les centres les plus importants, ils se sont trouvés vite débordés lorsque leur accès a été ouvert aux Autochtones ce qui nécessitait toute une politique de construction neuve et de recrutement de personnel. Les crédits F. I. D. E. S. ont aidé à solutionner la première partie du problème, néanmoins l'effort en ce domaine sera suspendu car c'est là une attribution ressortant beaucoup plus nettement des budgets provinciaux. Les écoles de brousse sont très nombreuses et le Plan ne les aide que par des allocations de crédits

aux Provinces pour en construire de nouvelles; là encore les crédits sont sans commune mesure avec l'ampleur du problème et mieux vaut se concentrer dans un secteur où tout reste à faire, tel l'enseignement technique, que courir le risque de la dispersion qui coûte cher sans résoudre quoi que ce soit.

Actuellement les quatre classes nouvelles du groupe scolaire de Diégo-Suarez, le bâtiment préau et logements du groupe scolaire de Tananarive-Analakely, les six classes maternelles (première tranche du groupe scolaire) de Tananarive-Mahamasina, le groupe scolaire d'Antsalaka sont terminés et en service. Celui d'Antsirabe est également achevé, malgré une interruption en 1948 par suite de l'augmentation des prix. Le seul groupe scolaire encore en construction demeure celui de Majunga; le corps central et l'aile ouest sont presque terminés, les travaux de salle des spectacles arrivent au solivage de la scène; l'entrepreneur a également commencé la salle de douches.

Les articles concernant les différents genres d'enseignement comportent tous une rubrique spéciale consacrée au matériel. La liste en figure dans les justifications jointes aux tableaux budgétaires ci-après. Il s'agit essentiellement de dépenses d'équipement des divers bâtiments neufs, réalisés pour le compte du Plan.

Le dernier rapport annuel du Plan décennal laissait supposer une orientation plus marquée vers l'enseignement technique. Il semblerait qu'il n'en a rien été puisque les crédits du présent exercice ont été largement consacrés à l'enseignement secondaire, même à l'intérieur du nouveau Programme 2, mis en application depuis février 1951.

En fait, le Programme 2 ne représente guère plus que les crédits nécessaires à la coordination entre elles des réalisations antérieures pour leur donner une plus grande efficacité. Il se rattache par là aux conceptions des Programmes 0 et 1. L'Ile maintient son idée sur la primauté de l'enseignement technique et ne souhaite que l'occasion, dans un programme prochain, de faire passer ses vues dans la pratique.

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :						
	1	Achat d'un immeuble pour étudiants	12.25	0	12.25	12.25	0	12.25
2		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :						
	1	Lycée Gallieni, Tananarive.....	65.00	5.00	70.00	35.00	35.00	70.00
	2	Lycée Jules-Ferry, Tananarive..	5.00	0	5.00	5.00	0	5.00
	3	Collège Moderne, Tananarive...	2.00	0	2.00	2.00	0	2.00
	4	Lycée d'Antsirabe.....	15.00	0	15.00	15.00	0	15.00
	8	Centres pédagogiques :						
		1. Tuléar	63.00	10.00	73.00	55.00	18.00	73.00
		2. Diégo-Suarez	31.00	0	31.00	30.00	0	30.00
		TOTAL DU § 8.....	94.00	10.00	104.00	85.00	18.00	103.00
	9	Ecoles régionales :						
		1. Extension des écoles existantes	5.05	5.00	10.05	0.05	10.00	10.05
		2. Morondava	0.66	4.00	4.66	0.66	4.00	4.66
		3. Fort-Dauphin	25.50	0	25.50	25.50	0	25.50
		9. Farafangana	1.00	0	1.00	1.00	0	1.00
		TOTAL DU § 9.....	32.21	9.00	41.21	27.21	14.00	41.21
	12	Achat de matériel.....	5.00	7.00	12.00	0	12.00	12.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	218.21	31.00	249.21	169.21	79.00	248.21
3		ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :						
	6	Création de six sections professionnelles	12.00	10.00	22.00	10.00	12.00	22.00
4		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :						
	1	Groupes scolaires :						
		1. Fianarantsoa	11.00	1.00	12.00	11.00	1.00	12.00
		2. Diégo-Suarez	4.72	0	4.72	4.66	0	4.66
		3. Antsalaka	7.45	0	7.45	3.45	4.00	7.45
		4. Majunga	30.00	0	30.00	30.00	0	30.00
		5. Antsirabe	7.10	0	7.10	6.80	0.50	7.30
		6. Tananarive	42.00	13.10	55.10	35.00	0	35.00
		7. Diverses écoles.....	0.02	0	0.02	0.02	0	0.02
		TOTAL DU § 1er.....	102.29	14.10	116.39	90.93	5.50	96.43
	2	Ecoles du premier degré.....	11.50	0	11.50	11.03	0.50	11.53
	5	Cantines scolaires.....	1.50	0	1.50	1.50	0	1.50
	8	Achat de matériel.....	2.50	0	2.50	2.45	0	2.45
		TOTAL DE L'ARTICLE 4....	117.79	14.10	131.89	105.91	6.00	111.91
		TOTAL	360.25	55.10	415.35	297.37	97.00	394.37

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
12.25	— 12.25	0	0	0	0	0
45.00	20.00	— 2.00	63.00	44.590 0	55.325.121 0	55.369.711 0
0	0	0	0	0	0	0
2.00	0	0	2.00	198.300 0	260.761 0	459.061 0
3.24	0	0	3.24	3.241.731 0	0	3.241.731 0
61.18	10.00	8.00	79.18	54.996.111 0	11.055.352 0	66.051.463 0
17.53	— 5.00	— 6.00	6.53	5.025.755 0	0	5.025.755 0
78.71	5.00	2.00	85.71	60.021.866 0	11.055.352 0	71.077.218 0
5.00	5.00	0	10.00	0	4.661.581 0	4.661.581 0
0	4.00	— 4.00	0	0	0	0
13.71	0	0	13.71	699.477 0	6.972.594 0	7.672.071 0
1.00	0	0	1.00	994.768 0	0	994.768 0
19.71	9.00	— 4.00	24.71	1.694.245 0	11.634.175 0	13.328.420 0
5.00	7.00	0	12.00	0	5.333.774 0	5.333.774 0
153.66	41.00	— 4.00	190.66	65.200.732 0	83.609.183 0	148.809.915 0
9.75	0	4.00	13.75	1.358.173 1	7.342.543 0	8.700.716 1
11.00	0	0	11.00	5.411.829 0	4.641.001 0	10.052.830 0
2.89	0	0	2.89	2.873.649 0	0	2.873.649 0
8.05	0	0	8.05	3.802.897 0	3.442.424 0	7.245.321 0
20.50	0	0	20.50	7.523.870 0	11.865.305 0	19.389.175 0
7.30	0	0	7.30	5.350.568 0	1.419.767 0	6.770.335 0
37.00	0	0	37.00	24.005.731 8	10.112.633 0	34.118.364 8
0	0	0	0	0	0	0
86.74	0	0	86.74	48.968.544 8	31.481.130 0	80.449.674 8
9.64	0	0	9.64	7.266.472 5	1.234.908 8	8.501.381 3
1.50	0	0	1.50	1.296.544 0	130.805 0	1.427.349 0
1.88	0	0	1.88	1.869.981 0	0	1.869.981 0
99.76	0	0	99.76	59.401.542 3	32.846.843 8	92.248.386 1
275.42	28.75	0	304.17	125.960.447 4	123.798.569 8	249.759.017 2

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :						
	6	Achat matériel pour cours P.C.B.	4.00	0	4.00	4.00	0	4.00
2		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :						
	8	Centres pédagogiques :						
		3. Tamatave	40.00	0	40.00	39.50	0.25	39.75
	9	Ecoles régionales :						
		1. Extension des écoles existantes	7.00	0	7.00	5.37	1.55	6.92
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	47.00	0	47.00	44.87	1.80	46.67
4		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :						
	8	Achat de matériel.....	6.00	5.00	11.00	5.55	5.45	10.99
		TOTAL	57.00	5.00	62.00	54.42	7.25	61.66

ENSEIGNEMENT.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
4.00	0	0	4.00	668.230 0	3.069.657 0	3.737.887 0
16.00	0	16.00	32.00	466.173 0	15.397.734 6	15.863.907 6
7.00	0	0	7.00	362.301 0	4.693.881 0	5.056.182 0
23.00	0	16.00	39.00	828.474 0	20.091.615 6	20.920.089 6
6.00	3.00	0	9.00	1.947.489 0	5.502.238 0	7.449.727 0
33.00	3.00	16.00	52.00	3.444.193 0	28.663.510 6	32.107.703 6

CHAPITRE 220. — ENSEIGNEMENT.

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951..
2		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :						
	2	Lycée Jules-Ferry, Tananarive	17.75	0	10.00	0	10.00	0.00
	6	Ecole Le Myre-de-Vilers, Tananarive	20.00	0	6.00	0	6.00	0.00
	8	Centres pédagogiques :						
		4. Majunga	50.00	0	1.00	0	1.00	0.00
		5. Fianarantsoa	1.00	0	1.00	0	1.00	0.00
		TOTAL DU § 8.....	51.00	0	2.00	0	2.00	0.00
	9	Ecoles régionales :						
		5. Antalaha	4.00	0	4.00	0	4.00	0.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2...	92.75	0	22.00	0	22.00	0.00
3		ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :						
	1	16. Collège Technique. Tananarive	15.00	0	5.00	0	5.00	0.00
	8	Cinq centres apprentissage accéléré	10.00	0	10.00	0	10.00	0.00
	9	Achat de matériel.....	5.00	5.00	3.00	0	3.00	393.805 0
		TOTAL DE L'ARTICLE 3.	30.00	5.00	18.00	0	18.00	393.805 0
		TOTAL	122.75	5.00	40.00	0	40.00	393.805 0

CHAPITRE XXI.

URBANISME ET HABITAT.

L'administration des crédits de ce chapitre est du ressort de la Direction de l'Architecture, de l'urbanisme et de l'habitat. La faiblesse des dotations et des utilisations ne doit pas conduire à une vue imparfaite de l'activité de ce Service, vis-à-vis de la réalisation du Plan décennal, car une bonne partie de ses moyens est orientée vers la réalisation des plans architecturaux de nombreux bâtiments. Les moyens limités dont il dispose ont conduit d'ailleurs à confier à des architectes métropolitains l'étude de certaines constructions, spécialement pour le Service de Santé. Leur présence a été mise à profit pour prendre contact avec les principales données urbaines de Madagascar, en vue de l'élaboration ultérieure de plans d'urbanisme modernes; dans le même ordre d'idées, un géomètre a été chargé contractuellement d'études topographiques qui faisaient défaut.

La majeure partie de la consommation des crédits a été causée par des dépenses de personnel de bureau ou d'opérateurs sur le terrain, si l'on excepte quelques acquisitions de matériaux pour les centres cantonaux de Bemanevika et d'Ankadivoribe et la coopérative du Bas-Sambirano.

Ce personnel, dont l'effectif varie, comporte au minimum 1 architecte, 1 géomètre, 11 dessinateurs, 2 chaineurs, 2 porte-mires, 2 métreurs, 2 dactylos, 1 planton.

Afin d'obtenir une meilleure coordination des activités des différents Services intéressés par l'urbanisme et les centres ruraux, les études sont réglées désormais sur les crédits du chapitre 1er directement administré par le Service du Plan. Le chapitre XXI dont il est présentement question ne receyra aucune nouvelle dotation et fonctionnera jusqu'à extinction des autorisations d'engagement présentement allouées.

CHAPITRE XXI. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ETABLISSEMENT PROJETS D'AMÉNAGEMENT :						
	1	Villes et régions économiques..	3.00	0	3.00	3.00	0	3.00
	2	Localités secondaires.....	1.00	0	1.00	0	1.00	1.00
	3	Travaux topographiques.....	1.50	0	1.50	0	1.50	1.50
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er...	5.50	0	5.50	3.00	2.50	5.50
4	1	CENTRE CANTONAUX RURAUX.....	21.00	0	21.00	10.00	4.60	14.60
5	1	SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE...	60.00	0	60.00	60.00	0	60.00
		TOTAL	86.50	0	86.50	73.00	7.10	80.10

CHAPITRE 121. —

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
2	1	BUREAU D'URBANISME	0.20	0	0.20	0	0	0
		TOTAL	0.20	0	0.20	0	0	0

URBANISME ET HABITAT.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
3.00	0.00	0.00	3.00	2.313.547 1	679.430 0	2.992.977 1
1.00	0.00	0.00	1.00	0	970.083 0	970.083 0
1.50	0.00	0.00	1.50	0	1.008.295 0	1.008.295 0
5.50	0.00	0.00	5.50	2.313.547 1	2.657.808 0	4.971.355 1
18.00	0.00	— 8.00	10.00	3.201.821 0	2.540.778 6	5.742.599 6
60.00	0.00	0.00	60.00	60.000.000 0	0	60.000.000 0
83.50	0.00	— 8.00	75.50	65.515.368 1	5.198.586 6	70.713.954 7

URBANISME ET HABITAT.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
0	0.20	0.00	0.20	0	0	0
0	0.20	0.00	0.20	0	0	0

CHAPITRE XXII.

TRAVAUX URBAINS ET RURAUX.

Le public convient volontiers de la nécessité d'offrir aux hommes de l'eau, en quantité toujours plus abondante et de qualité toujours meilleure. Cette constatation évidente a guidé les promoteurs du Plan décennal lorsqu'ils ont réservé un chapitre spécial à l'adduction d'eau et subsidiairement à l'assainissement par égoûts collecteurs. Le problème posé à Madagascar présente deux aspects : d'une part certaines cités en expansion continue ne disposent pas d'un réseau suffisant et des coupures, des débits faibles, une eau parfois polluée sont leur apanage. Souvent même aucun réseau n'existe. D'un autre côté, la brousse, dans

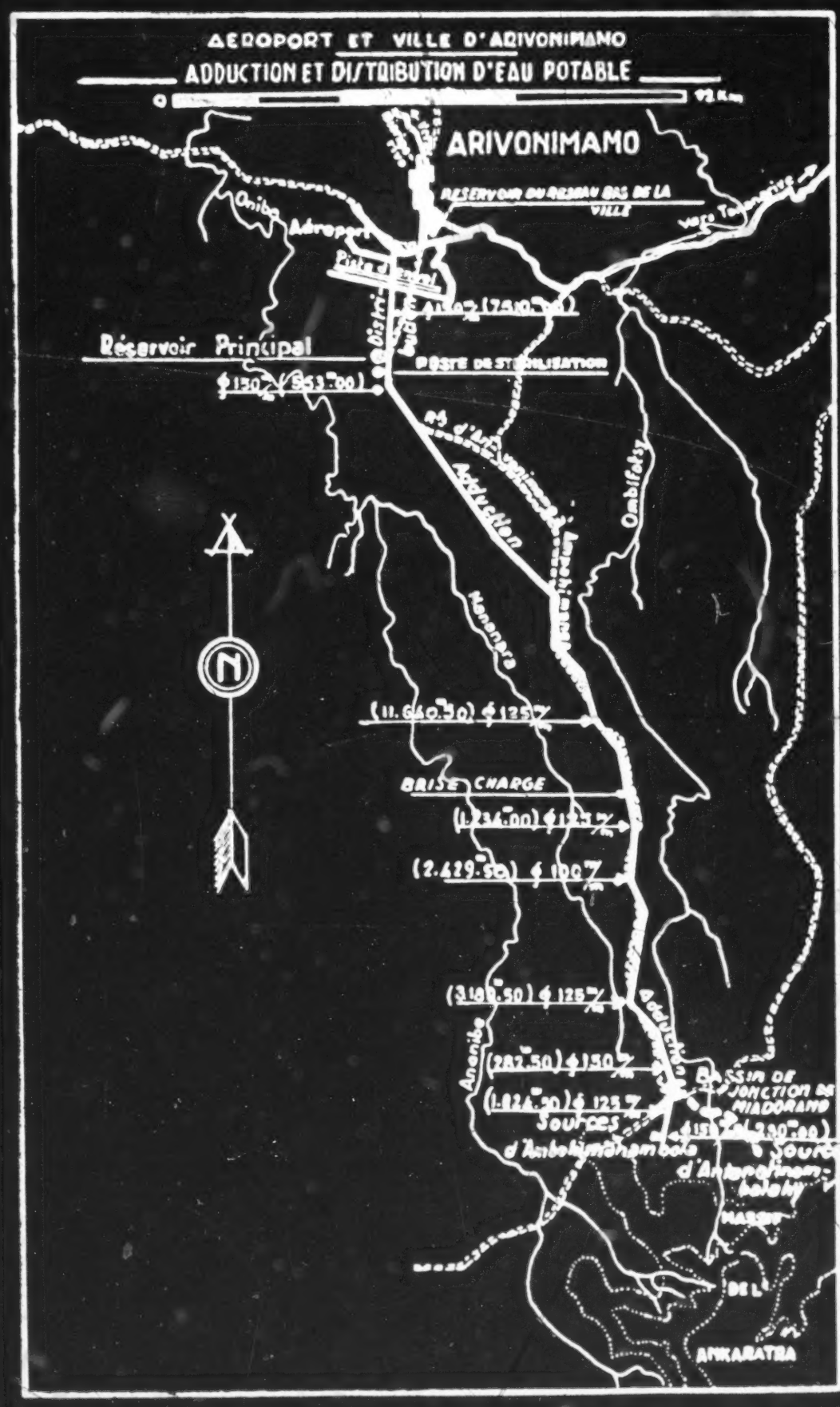

les régions subarides du Sud et du Sud-Est de l'Ile, assez peuplées pourtant, a des puits superficiels trop souvent à sec. La nappe phréatique profonde est suffisante mais les forages coûtent cher et dépassent les moyens des collectivités intéressées.

Dans les deux cas, le Plan a pris les travaux à sa charge, après les études nécessaires. Sollicité par ailleurs, en de multiples entreprises, il n'a pu y consacrer les très importantes sommes nécessaires. Peut-être n'est-ce pas là un mal, car à l'usage l'on s'aperçoit, au moins pour l'adduction d'eau, que d'autres sources de financement sont possibles, la plupart des centres intéressés étant érigés en communes auxquelles la voie de l'emprunt est ouverte. Pour d'autres, un concessionnaire assure la distribution d'eau et les charges de l'extension peuvent parfaitement lui être imputées. Tel est le cas de Tananarive et Tamatave.

Finalement le chapitre est réduit, comme une peau de chagrin. Outre la poursuite des réseaux déjà inscrits, le Plan ne garde à sa charge que les études d'adduction (les Communes disposent donc d'un dossier complet avant de présenter leur emprunt) et d'assainissement, et la campagne de puits dans l'Androy. Des travaux même d'assainissement, il n'en est plus question.

Toutes les dépenses ne figurent pas d'ailleurs à ce chapitre, le chapitre 201 dispose d'une dotation lui permettant de poursuivre l'étude des plans d'urbanisme et d'assainissement des principaux centres du Territoire.

Au titre des travaux urbains et ruraux, des conventions avec des sociétés spécialisées couvrent les études d'adduction d'eau d'Arivonimamo, Diégo-Suarez, Fianarantsoa, Fort-Dauphin, Morondava, Mananjary, ainsi que les études d'assainissement de Tananarive. Toutes ces études se sont poursuivies au cours de l'exercice, mais seules celles d'Arivonimamo et d'Ambalavao ont pu parvenir au stade des travaux.

En effet, parmi les localités dont la construction du réseau hydraulique a été maintenue au Plan, figurent Antsirabe, Nossi-Bé, Soavinandriana, Ambatondrazaka, Ambalavao, Antalaha et Arivonimamo. Il est douteux que d'autres s'y ajoutent. Les travaux ont été menés à terme à Antsirabe et Nossi-Bé.

Un géologue du Service des Mines a entrepris une intéressante campagne de prospection hydrogéologique des pays Androy et Mahafaly. Les possibilités de la région ont été ainsi mises en lumière. Un marché avec la Société Nationale des Travaux Publics permet d'entreprendre des travaux de songage, d'épuisement, des mesures de débit et des prélèvements d'eau. La campagne des exercices précédents qui avait abouti à une douzaine de puits (197 mètres au total) sera donc reprise sous peu avec une ampleur beaucoup plus grande.

Aucun incident particulier n'est venu entraver le fonctionnement normal des études ou des travaux inscrits à ce chapitre et la consommation des crédits a été très régulière. A signaler seulement qu'au Programme 2 figure une autorisation de programme de 40 millions pour l'adduction d'eau de Tamatave. Les raisons exposées plus haut laissent supposer que le concessionnaire prendra les travaux à sa charge, la dotation devant servir à compléter les crédits prévus pour Antalaha (17 millions).

Le besoin de crédits sur d'autres chapitres, à l'intérieur de la remise en ordre sévère préconisée par le Département, conduira d'ailleurs à supprimer le total de ces deux dotations, qui devra être repris dans un programme ultérieur, avec quelques crédits nouveaux pour poursuivre la campagne de puits dans l'Androy.

C'est la maximum qui pourra être fait devant la réduction des crédits offerts pour la poursuite du Plan décennal.

CARTE HYDROGEOLOGIQUE DU SUD DE MADAGASCAR

PAR H. BESAIRIE ET R. PAVLOVSKY 1950

0 25 50 75 100 Km.

SCHEMA HYDROGEOLOGIQUE DU MAHAFALY NORD (COUPE W.E. PAR AMBATRY)

SCHEMA HYDROGEOLOGIQUE DU MAHAFALY SUD (COUPE W. ITAMPOLO-AMPANIHY)

SCHEMA HYDROGEOLOGIQUE DE L'ANDROY

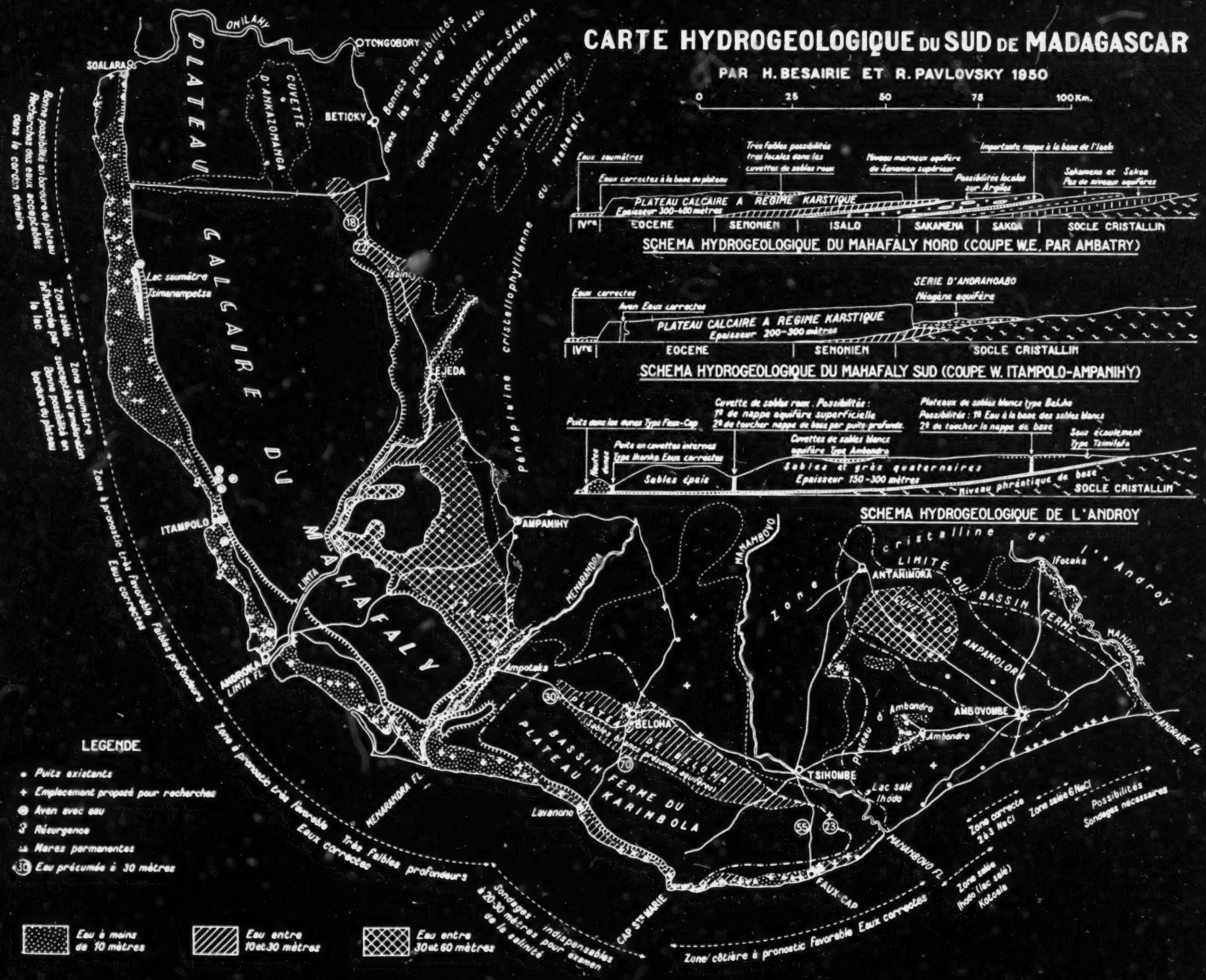

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ETUDE :						
	1	Adduction d'eau	8.09	0	8.09	8.09	0	8.09
	2	Assainissement	9.91	0	9.91	6,91	0	6.91
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er...	18.00	0	18.00	15.00	0	15.00
2		ADDUCTION D'EAU :						
	1	Extension des réseaux existants :						
		3. Antsirabe	33.00	0	33.00	30.00	3.00	33.00
		4. Fianarantsoa	22.00	— 22.00	0	0	0	0
		7. Nossi-Be	5.63	0	5.63	5.63	0	5.63
		TOTAL DU § 1er.....	60.63	— 22.00	38.63	35.63	3.00	38.63
	2	Créations nouvelles :						
		1. Soavinandriana	6.87	0	6.87	4.87	2.00	6.87
		2. Ambatondrazaka	9.50	0	9.50	7.58	1.91	9.49
		TOTAL DU § 2.....	16.37	0	16.37	12.45	3.91	16.36
	3	Puits dans l'Androy.....	10.00	0	10.00	0	10.00	10.00
	4	Matériel	15.00	— 4.00	11.00	11.00	0	11.00
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	102.00	— 26.00	76.00	59.08	16.91	75.99
		TOTAL	120.00	— 26.00	94.00	74.08	16.91	90.99

TRAVAUX URBAINS ET RURAUX.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
3.09	5.00	— 2.00	6.09	2.078.011 6	3.211.026 5	5.289.038 1
9.91	0	— 2.00	7.91	4.941.973 0	362.841 0	5.304.814 0
13.00	5.00	— 4.00	14.00	7.019.984 6	3.573.867 5	10.593.852 1
33.00	0	0	33.00	22.500.000 0	10.500.000 0	33.000.000 0
4.00	— 4.00	0	0	0	0	0
5.63	0	0	5.63	5.625.000 0	0	5.625.000 0
42.63	— 4.00	0	38.63	28.125.000 0	10.500.000 0	38.625.000 0
6.87	0	0	6.87	4.875.000 0	2.000.000 0	6.875.000 0
9.50	0	— 1.00	8.50	2.701.940 6	2.474.534 0	5.176.474 6
16.37	0	— 1.00	15.37	7.576.940 6	4.474.534 0	12.051.474 6
5.00	0	— 5.00	0	0	0	0
10.00	— 4.00	— 6.00	0	0	0	0
74.00	— 8.00	— 12.00	54.00	35.701.940 6	14.974.534 0	50.676.474 6
87.00	— 3.00	— 16.00	68.00	42.721.925 2	18.548.401 5	61.270.326 7

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		ETUDES :						
	1	Adduction d'eau.....	5.00	0	5.00	0	5.00	5.00
	2	Assainissement	3.00	0	3.00	0.30	0	0.30
		TOTAL DE L'ARTICLE 1er...	8.00	0	8.00	0.30	5.00	5.30
2		ADDUCTION D'EAU :						
	1	Extension des réseaux existants :						
		1. Tananarive	105.00	— 105.00	0	0	0	0
	2	Créations nouvelles :						
		3. Ambalavao	30.00	0	30.00	20.00	10.00	30 00
	3	Puits dans l'Androy.....	5.00	— 5.00	0	0	0	0
	4	Matériel	5.00	— 5.00	0	0	0	0
		TOTAL DE L'ARTICLE 2....	145.00	— 115.00	30.00	20.00	10.00	30.00
		TOTAL	153.00	— 115.00	38.00	20.30	15.00	35.30

TRAVAUX URBAINS ET RURAUX.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
5.00	0	— 1.50	3.50	0	378.229 0	378.229 0
3.00	0	— 1.50	1.50	1.440 0	7.540 0	8.980 0
8.00	0	— 3.00	5.00	1.440 0	385.769 0	387.209 0
0	0	0	0.	0	0	0
12.00	5.00	— 7.00	10.00	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
12.00	5.00	— 7.00	10.00	0	0	0
20.00	5.00	— 10.00	15.00	1.440 0	385.769 0	387.209 0

CHAPITRE 222. — TRAVAUX URBAINS ET RURAUX.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
2		ADDUCTION D'EAU :						
	1	Extension des réseaux existants :						
		3. Tamatave	40.00	0	10.00	0	10.00	0
	2	Créations nouvelles :						
		5. Arivonimamo	60.00	60.00	15.00	0	15.00	0
		6. Antalaha	17.00	0	7.00	0	7.00	0
		TOTAL DU § 2.....	77.00	60.00	22.00	0	22.00	0
		TOTAL	117.00	60.00	32.00	0	32.00	0

CHAPITRE LV.

CARTE GÉOLOGIQUE.

Le Bureau géologique de Madagascar a pour attribution l'elaboration de la carte géologique. La liste des travaux menés à bien au cours de l'exercice, malgré d'innombrables difficultés, prouvent l'excellence du Service : 2.019 lames minces taillées ont permis de faire des déterminations précises et d'appuyer les levés sur une pétrographie sérieuse; au 31 mai 1951 l'ensemble des travaux de la campagne 1950 était entièrement polycopié en douze mémoires avec toutes les cartes tirées en hélio à deux couleurs (carte hydrogéologique du Sud de Madagascar, feuilles Manera et Manombo, recherches hydrogéologiques dans la zone côtière du pays Mahafaly, feuilles Ramartina et Mandoto, feuilles Tsiroanomandidy et Soavinandriana, feuilles Marotandrano et Mananara, feuilles Ambatondrazaka, Ambodilazana et Tamatave, feuilles Andilamena, feuille Maevatanàna, feuilles Tsaratanàna et Marovato, feuilles Mandritsara et Maroantsetra, le graphite à Madagascar).

Le Général Collignon a obtenu un contrat qui permettra à ce distingué paléontologue de faire avancer l'étude de nombreuses faunes fossiles.

Deux considérations dominent la situation actuelle du Bureau : l'une immédiate est celle de la présentation des résultats acquis, au Congrès International d'Alger, sous forme d'une carte d'ensemble au 1/1.000.000e, l'autre concerne les travaux futurs, la carte de reconnaissance devant être terminée fin 1951. Il paraitrait logique d'attaquer dès que possible des problèmes techniques, mais ceci s'oppose aux directives du Département; elles précisent nettement que l'action doit s'exercer dans le domaine carte géologique à l'exclusion de toute recherche de prospection.

Pendant la plus grande partie de l'exercice, le Bureau géologique a connu de très graves difficultés de locaux et de personnel autochtone. Dans le premier cas, une solution provisoire a été trouvée par la location depuis février 1951 des bureaux abandonnés par la Société des Pétroles de Madagascar. Solution au demeurant précaire, car le Service est ainsi scindé en trois, tout en laissant subsister l'impossibilité d'étendre le service central qui doit rester sous la surveillance directe du géologue en chef.

Un arrêté du 18 décembre 1950 du Haut Commissariat fixe l'effectif du personnel autochtone et a permis de procéder à des engagements afin de constituer les brigades, mais la qualité du personnel baisse; depuis plusieurs années les meilleurs éléments quittent le Service, insatisfaits de la situation qui leur est faite. La solution serait dans l'ouverture d'un concours pour permettre l'accès au cadre spécial des Mines : sur un effectif actuel de quarante-neuf agents autochtones, quatorze seulement appartiennent à ce cadre. L'ancien recrutement des commis autochtones se faisait parmi les élèves sortant de l'Ecole Le Myre-de-Vilers (niveau du brevet supérieur) qui entraient immédiatement dans le cadre des Mines; il se fait actuellement chez les jeunes ayant abandonné leurs études ou non reçus aux examens faute de place; un cours sommaire de prospection peut seul leur être fait, aggravant ainsi la situation.

L'activité satisfaisante du Bureau, qui se dégage des quelques explications ci-dessus, ne doit pas faire oublier les conditions désastreuses dans lesquelles elle évolue, avec des bureaux trop étroits et mal adaptés, des collections inutilisables et l'impossibilité d'améliorer le service central. La construction de nouveaux bâtiments relève d'une nécessité impérieuse; des plans existent, mais les crédits, toujours le même problème en définitive, manquent.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		PERSONNEL :						
	4	Madagascar	7.50	(2) 16.50	24.00	7.50	7.84	15.34
2		MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT :						
	4	Madagascar	3.50	(1) 5.80	(3) 9.30	3.50	5.80	9.30
		TOTAL	11.00	22.30	33.30	11.00	13.64	24.64

(1) La dotation A. E. globale sur cette ligne budgétaire est inférieure de 2,65 millions à la dotation globale C. P.; cette
1° Par un virement de 1,65 millions intervenu en crédits de paiement;
Cette situation peut être redressée par un virement A. E. de 2,65 millions de l'article 1er à l'article 2, ce qui rétablira
(2) Délégation A. E. et C. P. n° 20.022 du 27 septembre 1950 de 16.500.000 francs C. F. A.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	1950-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
6.50	(2) 16.50	— 1.65	21.35	4.625.525 8	6.939.041 0	11.564.566 8
3.50	(3) 6.80	+ 1.65	11.95	3.010.276 1	7.122.968 8	10.133.264 9
10.00	23.30	0	33.30	7.635.801 9	14.062.029 8	21.697.831 7

situation est causée :

2° Par une erreur de ventilation C. P. entraînant une alimentation de l'article 2 trop forte de 1 million.

la balance.

(3) Délégation n° 20.022 du 27 septembre 1950 de 5.800.000 francs C. F. A. en A. E. et 6.800.000 francs C. F. A. en C. P.

ETAT D'AVANCEMENT
DE LA
CARTE GEOLOGIQUE DE RECONNAISSANCE
A L'ECHELLE DU 1/200.000e
(COUPURES INTERNATIONALES)

METTANT EN EVIDENCE L'IMPORTANCE
DES LEVERS DUS AUX CREDITS
DE LA SECTION GENERALE DU PLAN.

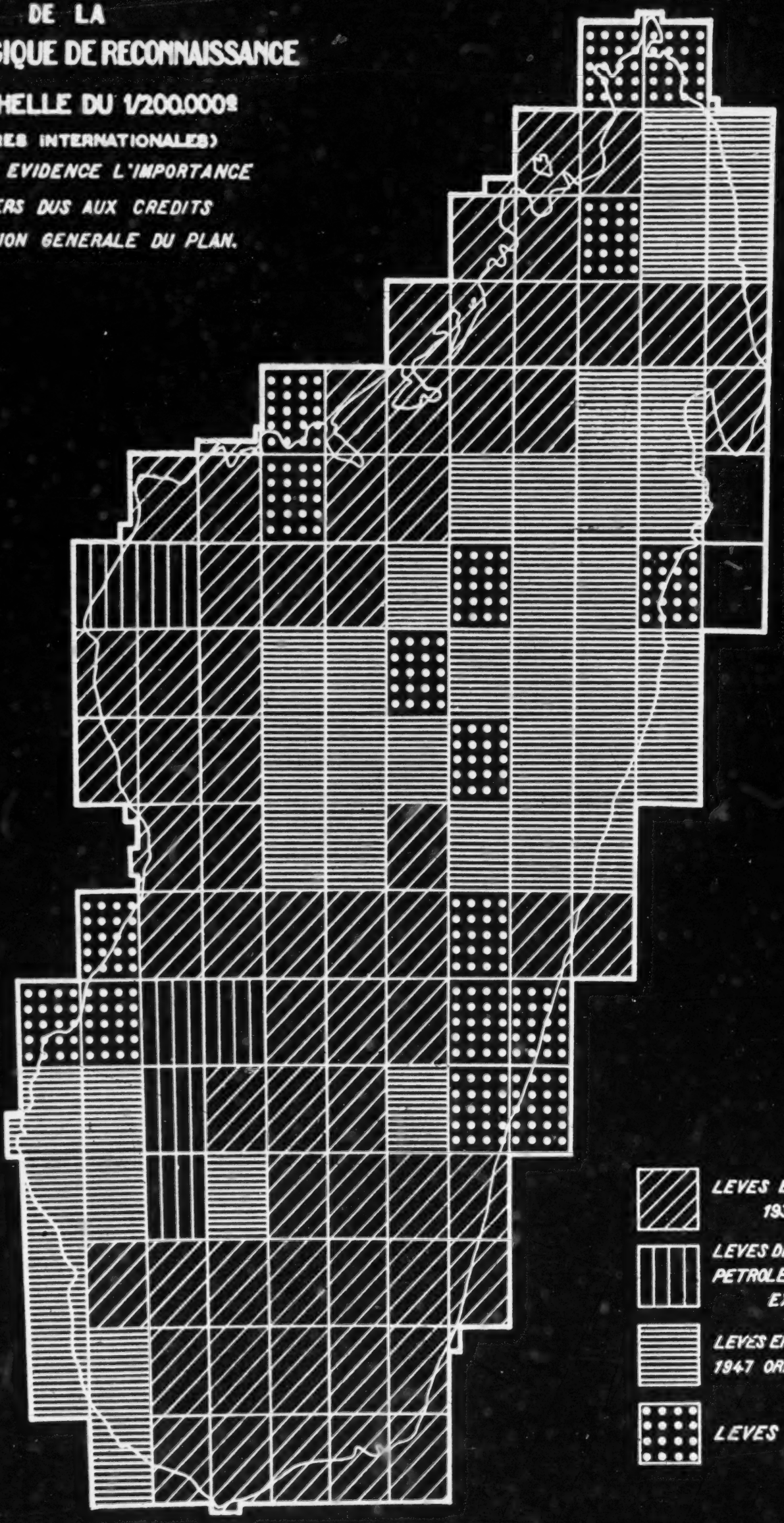

LEVES EFFECTUES DE 1930 A 1946.

LEVES DE LA SOCIETE DES PETROLES DE MADAGASCAR EX-S.E.R.P.

LEVES EFFECTUES DEPUIS 1947 ORIGINE DU PLAN

LEVES EN COURS

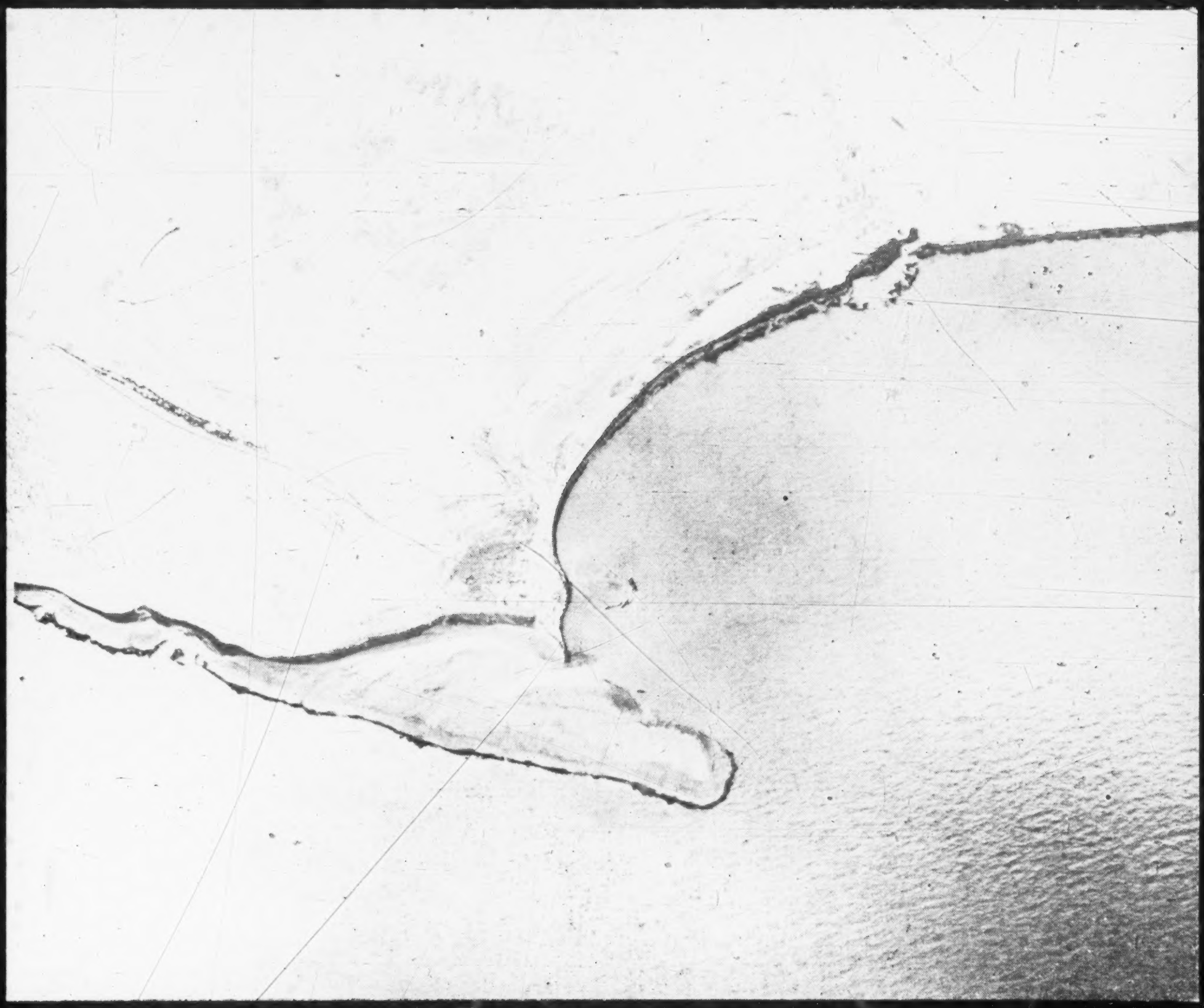

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE FOULPOINTE PRISE PAR LES FORTERESSES VOLANTES DE L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL (1950).

CHAPITRE LVII.

CARTOGRAPHIE.

L'importance du travail fourni par le Service Géographique de Madagascar nécessite la participation de trois budgets différents : le budget de l'Etat (Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme) a délégué en 1950 un montant de 28.612.991 fr. 5 C. F. A. (17.835.450 en 1949), le budget de Madagascar a alloué 20.310.000 francs C. F. A. (15.319.000 en 1949). La dotation 1950-1951 du Plan (53,09 millions) représente par conséquent 50 p. 100 des crédits nécessaires au fonctionnement annuel du Service.

L'effort principal de ce dernier, dans le cadre des crédits F. I. D. E. S., porte sur l'établissement général de la carte au 1/100.000e, car Madagascar n'a encore qu'une partie insignifiante de sa superficie couverte par une cartographie régulière, et encore celle-ci est formée pour les deux tiers de coupures de type périmé, nécessitant une révision.

Une mission temporaire d'un ingénieur et trois opérateurs de l'Institut Géographique National a réalisé la géodésie, appuyée sur des positions astronomiques, de l'archipel des Comores, dans le but de dresser la carte au 1/50.000e.

Une autre mission temporaire d'un ingénieur et trois opérateurs de l'I. G. N. arrivée en mars 1951 assure la préparation photogrammétrique et le précomplément de six feuilles au 1/100.000e de la région Nord et Nord-Est de Tuléar.

Une troisième mission temporaire, enfin, d'un ingénieur et trois opérateurs de l'I. G. N., exécute le nivellement de précision sur l'itinéraire Tuléar, Morombe, Morondava, Ambositra (1.040 kilomètres de cheminement). Ces deux dernières missions achèveront leurs travaux en novembre 1951.

Sur le terrain, le personnel du Service Géographique de Madagascar a effectué, au titre du Plan, 16.800 kilomètres carrés de géodésie de deuxième et troisième ordres, 3.400 kilomètres carrés de levés topographiques au 1/80.000e et 2.100 kilomètres carrés de préparation photogrammétrique (1 feuille 1/2 au 1/100.000e). En salle, eut lieu une restitution planimétrique, par exploitation des photographies aériennes, à l'échelle du 1/80.000e couvrant 21.000 kilomètres carrés, et la rédaction et la publication de quatre feuilles au 1/100.000e.

L'escadrille de 3 «B-17» de l'I. G. N. de retour à Madagascar le 29 mai 1950 a poursuivi la couverture photographique de l'Ile et a pris 441 clichés 24 × 24 à une échelle voisine du 1/40.000e et 7.112 clichés 18 × 18, au 1/50.000e, soit en tout 154.000 kilomètres carrés, ce qui porte l'ensemble des surfaces photographiées du Territoire à 577.000 kilomètres carrés. L'escadrille a quitté Madagascar le 16 octobre 1950, on ne peut que regretter son départ prématuré à une époque particulièrement favorable qui aurait permis l'achèvement de la couverture aérienne de Madagascar (51.000 kilomètres carrés manquants).

La construction du garage pour 20 véhicules (commencée fin 1948) et de la maison de fonction (commencée fin 1949) a été achevée en décembre 1950.

La construction d'un bloc technique, comprenant notamment l'installation complète des moyens de reproduction du S. G. M. et celle du personnel opérateur au retour des missions, va commencer sur un terrain «Oran II», sis à 150 mètres environ du garage et acquis par expropriation. Les plans sont prêts, tandis que ceux d'un immeuble de six logements s'achèveront en août 1951.

Les crédits F. I. D. E. S. ont servi également à compléter l'équipement du Service, soit par achat dans la Métropole, soit par acquisition sur place.

Le travail futur promis au Service Géographique de Madagascar est immense. Pour s'en tenir à la carte au 1/100.000e, sur un total de 398 feuilles nécessaires, 56 feuilles sont définitives, 42 à réviser, le reste à faire. C'est assez dire l'importance d'une alimentation régulière et abondante, en crédits et en personnel.

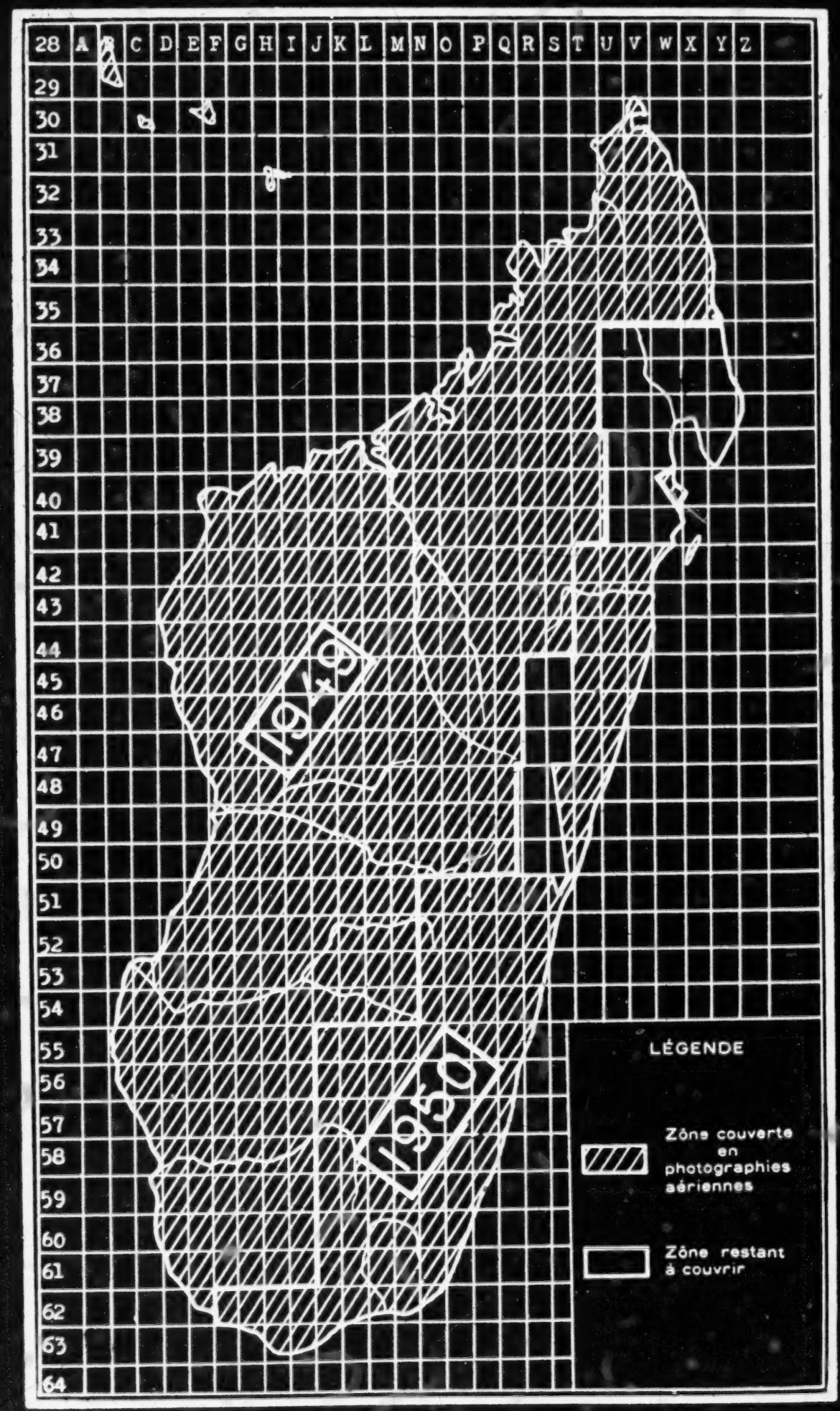
28 A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64
1950
1930
LÉGENDE
Zône couverte en photographies aériennes
Zône restant á couvrir

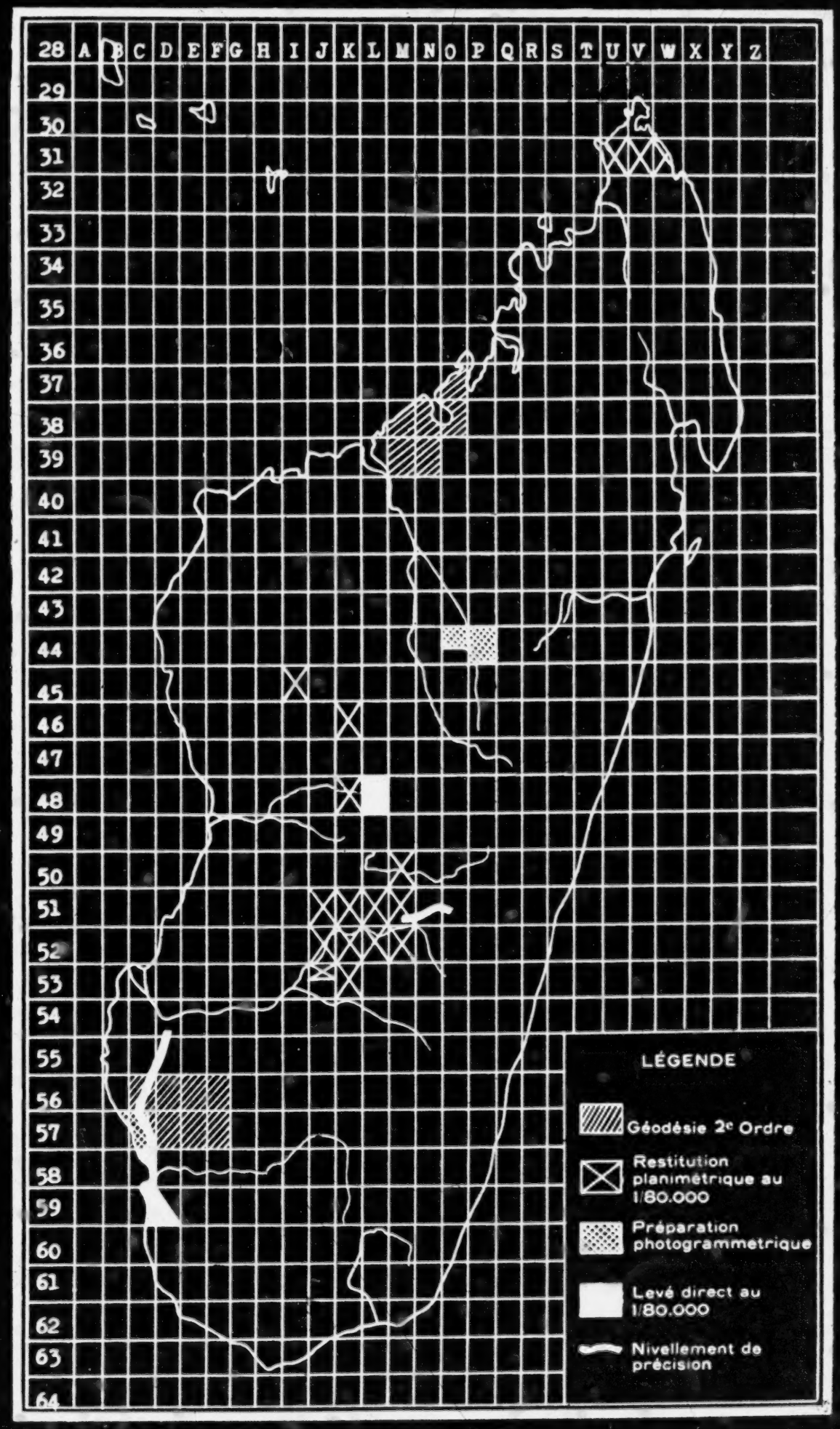
28 A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64
LÉGENDE
Géodésie 2e Ordre
Restitution planimétrique au 1/80.000
Préparation photogrammétrique
Levé direct au 1/80.000
Nivellement de précision

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1		CONSTRUCTION ET INSTALLATIONS NOUVELLES :						
	5	Madagascar	19.30	(1) 46.70	66.00	19.30	46.70	66.00
2		EQUIPEMENTS EN INSTRUMENTS ET MATÉRIELS MODERNES :						
	5	Madagascar	11.42	(2) —2.90	8.52	11.41	— 2.89	8.52
3		RELEVÉS PHOTOGRAPHIQUES AÉRIENS:						
	5	Madagascar	37.63	(3) 3.37	41.00	35.78	5.22	41.00
		TOTAL	68.35	47.17	115.52	66.49	49.03	115.52

(1) Délégation n° 20.131 du 1er mars 1951 de 16.704.000 et délégation A. E. n° 20.173 du 24 avril 1951 de 30.000.000.
(3) Délégations n° 20.038 du 23 octobre 1950 de 959.500 francs, n° 20.069 du 13 décembre 1950 de 754.746 francs, n° 20.135

CARTOGRAPHIE.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
19.30	(1) 16.70	0	36.00	11.500.150 1	7.611.559 0	19.111.709 1
11.42	(2) — 2.90	(1) 0	8.52	1.585.318 0	6.075.718 5	7.661.036 5
37.63	(3) 3.37	0	41.00	35.279.705 9	4.328.684 0	39.608.389 9
68.35	17.17	0	85.52	48.365.174 0	18.015.961 5	66.381.135 5

(2) Réintégration de 2.901.750 francs par le Département.
du 8 mars 1951 de 843.000 francs.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
4		MISSIONS GÉOGRAPHIQUES :						
	3	Madagascar	0	(1) 2.17	2.17	0	2.17	2.17
		TOTAL	0	2.17	2.17	0	2.17	2.17

(1) Délégation n° 20.126 du 1er mars 1951 de 2.170.000 francs C. F. A.

CARTOGRAPHIE.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
0.00	(1) 2.17	0.00	2.17	0	1.018.526 0	1.018.526 0
0	2.17	0	2.17	0	1.018.526 0	1.018.526 0

CHAPITRE 257. — CARTOGRAPHIE.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
4	5	MISSIONS GÉOGRAPHIQUES ...	3.75	3.75	(1) 3.75	0	3.75	347.797 5
		TOTAL	3.75	3.75	3.75	0	3.75	347.797 5

(1) Délégation n° 20.127 du 1er mars 1951 de 3.745.000 francs C.F.A.

CHAPITRE LXIV.

TERRES AUSTRALES.

Les deux dernières missions polaires du *Commandant-Charcot* ont ramené l'attention du grand public vers les immensités désertes qui ceinturent le Sud du globe. L'ensemble des marins, des géographes, des naturalistes, aussi des militaires a attaché, depuis quelques années, un intérêt renouvelé aux quelques îles qui jalonnent ces mers.

Madagascar a souligné leur importance en constituant par arrêté du 20 décembre 1949 un District austral, rattaché à la province de Tamatave et composé des Iles Saint-Paul-et-Amsterdam, des Archipels des Kerguélen et Crozet et de la Terre Adélie.

L'effort financier de la Métropole s'est tout d'abord tourné vers l'Ile Amsterdam et fin 1949 une mission permanente s'y fixait. Sa relève est intervenue l'année suivante après réalisation d'une installation de radiosondage. En 1950, la majeure partie des moyens disponibles s'est plus spécialement dirigée vers l'Archipel des Kerguélen pour la création d'une station radiométéorologique permanente. Dans ce but, le Comité directeur du F. I. D. E.S. dans sa séance du 31 juillet 1950 a ouvert, à la section générale du Plan, un chapitre 264 comportant, tant en autorisation d'engagement qu'en crédit de paiement, une somme de 64 millions C. F. A. dont 1,175 million furent délégués à Madagascar pour des dépenses locales.

Dans la mesure de ses moyens, le Territoire a voulu marquer sa participation à cette œuvre du plus haut intérêt : le produit de la vente du timbre «Terre Adélie» «Iles Australes» par l'Agence comptable de Paris s'élevant à 2.750.000 francs C. F. A. a été abandonné à la Mission aux Iles Australes et a servi à ses dépenses générales (soldes et matériel).

CHAPITRE 264. — TERRES AUSTRALES.

ARTICLE.	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			Exercice 1950-1951.	Exercice 1950.	Exercice 1950-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
1	1	AMÉNAGEMENT DES KERGUÉLEN	(1) 1.00	1.00	(1) 1.00	0	1.00	185.294 5
2	1	EQUIPEMENT DE L'ILE AMSTERDAM	(2) 0.18	0.18	(2) 0.18	0	0.18	117.997 7
		TOTAL	1.18	1.18	1.18	0	1.18	303.292 2

(1) Délégation n° 20.052 du 18 novembre 1950 de 1.000.000 de francs C.F.A.
(2) Délégation n° 20.055 du 18 novembre 1950 de 175.000 francs C.F.A.

CHAPITRE LXXI.

SANTE.

La région Tsimihety (District de Mandritsara et Port-Bergé) n'a pu, à l'heure actuelle, recevoir l'infrastructure sociale nécessaire. Sur une surface de 20.000 kilomètres carrés peuplée de 123.000 habitants, on ne compte guère que 18 écoles officielles, 8 écoles privées, 2 hôpitaux, 2 maternités, 4 postes médicaux. L'initiative du Vicaire Apostolique de Majunga visant à créer 3 dispensaires, 3 écoles ménagères et 3 ateliers artisanaux à Mandritsara, Port-Bergé et Mampikony a reçu une audience très favorable auprès du Comité directeur du F. I. D. E. S. La somme inscrite pour les dispensaires, au chapitre 171, représente moins de la moitié des fonds nécessaires, (2.088.000 francs) le complément étant à la charge du Vicariat Apostolique.

Cette action en faveur des Côtiers est une œuvre importante qu'il importe de poursuivre.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1	1	AIDE AUX ASSOCIATIONS PRIVÉES...	0	(1) 3.00	3.00	0	3.00	3.00
		TOTAL	0	3.00	3.00	0	3.00	3.00

(1) Délégation n° 20.196 du 21 mai 1951 de 3.000.000 de francs C. F. A.

SANTÉ.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
0	(1) 3.00	0	3.00	0	0	0
0	3.00	0	3.00	0	0	0

CHAPITRE LXXII.

ENSEIGNEMENT ET ASSISTANCE SOCIALE

Un courant de bonnes volontés privées est né grâce au Plan décennal. L'offre de participation de crédits F. I. D. E. S. comme appoint des initiatives privées dans le domaine de l'enseignement a été acceptée; les demandes de subvention se présentent nombreuses. Il ne s'agit pas là d'une simple course à la manne, car la part du privé dans les travaux dépasse dans la plupart des cas 60 p. 100, mais bien d'un appel nécessaire devant le coût croissant de toute réalisation.

Cette solution est heureuse, car outre un allègement de la charge publique, lors de la construction, elle entraîne une suppression des frais d'entretien et un moindre besoin de recrutement des instituteurs, une des pierres d'achoppement de l'extension de l'enseignement public.

Cette sorte de balance, qui tend à s'établir entre les enseignements privé et public, est également adaptée à la contexture sociale de Madagascar, favorable à l'action des missions. Néanmoins, les demandes de subvention ont atteint une telle ampleur qu'un arrêté n° 917-Plan, du 23 avril 1951, institue à la demande du Département une commission de priorité qui doit étudier périodiquement les différents dossiers de demande de subvention présentés par les établissements privés avant leur envoi au Comité directeur du F. I. D. E. S. et leur affecter un rang de classement. A ce jour, cette commission ne s'est pas encore réunie, elle va l'être incessamment.

Cinq subventions ont été accordées au cours de l'exercice 1950-1951.

Au chapitre 271, l'équipement du pays Tsimihety a fait l'objet d'une mention; cet équipement est poursuivi sur les chapitres 172 et 272, l'ensemble des crédits permettant la construction de trois dispensaires, trois écoles ménagères et trois ateliers artisanaux.

Le Vicaire Apostolique de Tananarive a sollicité une aide financière pour la construction d'un bâtiment d'enseignement technique au Collège Saint-Michel à Tananarive et pour une Ecole ménagère également à Tananarive. Le bâtiment technique du Collège Saint-Michel répond à la nécessité actuelle de développer dans toute la mesure du possible l'éducation professionnelle à Madagascar. Les constructions (28,53 millions) prévoient pour l'enseignement technique : un bâtiment comprenant les salles de classes et les dortoirs avec tous les aménagements nécessaires pour 40 élèves, l'achèvement des ateliers de menuiserie qui n'existent qu'à l'état embryonnaire, la création d'un nouvel atelier de forge avec une surface couverte de 264 mètres carrés et achat des machines nécessaires; pour l'enseignement primaire : un bâtiment de 297 mètres carrés avec un sous-sol, rez-de chaussée et deux étages, devant permettre de recevoir 200 élèves.

A Antanimena-Tananarive, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny disposent d'un terrain de 6.000 mètres carrés, particulièrement bien situé dans un quartier populeux, accessible à toute la ville. Un bâtiment s'y édifie, tout entier consacré à l'enseignement ménager. 500 élèves seront répartis entre les différents cours de coupe, couture, puériculture, cuisine, etc. L'école secondera efficacement les deux écoles ménagères officielles de Tananarive, dans la tâche d'instruire la partie féminine d'une population scolaire de près de 30.000 élèves. L'ensemble de la construction revient (y compris la valeur du terrain, propriété de la Mission Catholique) à 39,81 millions.

Une subvention au Vicariat Apostolique de Fort-Dauphin a permis l'achèvement d'une école primaire à Tuléar dont le prix total est de 7 millions. L'école comprend 3 salles de classe, 1 bibliothèque, 2 réfectoires, 2 dortoirs, 1 infirmerie, 1 lingerie et 4 chambres de maîtres.

Le Pasteur Peyrot, Directeur du Foyer Chrétien des Jeunes à Tananarive, a présenté une demande de subvention de 16.150.000 francs pour achever la première tranche des travaux de reconstruction du Foyer, dont le bâtiment s'est écroulé en 1943 à la suite d'un éboulement de terrain. Les travaux effectués par la Mission s'élèvent déjà à 22.722.000 francs. La subvention devait permettre l'achat (12 millions) du terrain du Foyer, actuellement loué, l'achèvement du théâtre de verdure de 5.000 places, la construction d'un bâtiment d'hygiène et d'une piscine. Sauf l'achat du terrain, cette demande a été satisfaite.

92,15 millions ont été ainsi alloués depuis l'origine du Plan, en diverses subventions, auxquels doit s'ajouter une première dotation pour le Collège de filles de Saint-Joseph de Cluny, accordée par le Comité directeur du F. I. D. E. S. dans sa séance du 27 juin 1949, d'un montant de 13 millions.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
			DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
			Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
1	1	SUBVENTIONS	34.00	(1) 11.00	45.00	34.00	11.00	45.00
		TOTAL	34.00	11.00	45.00	34.00	11.00	45.00

(1) Délégation n° 20.197 du 21 mai 1951 de 11.000.000 de francs C.F.A.

ENSEIGNEMENT ET ASSISTANCE SOCIALE.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	Exercice 1950-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
34.00	11.00	0	45.00	34.000.000 0	0	34.000.000 0
34.00	11.00	0	45.00	34.000.000 0	0	34.000.000 0

CHAPITRE 272. — ENSEIGNEMENT ET ASSISTANCE SOCIALE.

ARTICLE.	PARAGRAPHE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
			Dotations.	Engagement.	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
			Exercice 1950-1951.	Exercice 1950-1951.	Exercice 1950-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
1	1	SUBVENTIONS	(1) 47.15	47.15	47.15	0	47.15	34.000.000 0
		TOTAL	(1) 47.15	47.15	47.15	0	47.15	34.000.000 0

(1) Délégation n° 20.008 du 12 août 1950 de 19.000.000 de francs C. F. A., n° 20.300 du 23 octobre 1950 de 15.000.000 de francs C.F.A, n° 20.198 du 21 juin 1951 de 9.000.000 de francs C.F.A., n° 20.232 du 27 juin 1951 de 4.150.000 francs C. F. A.

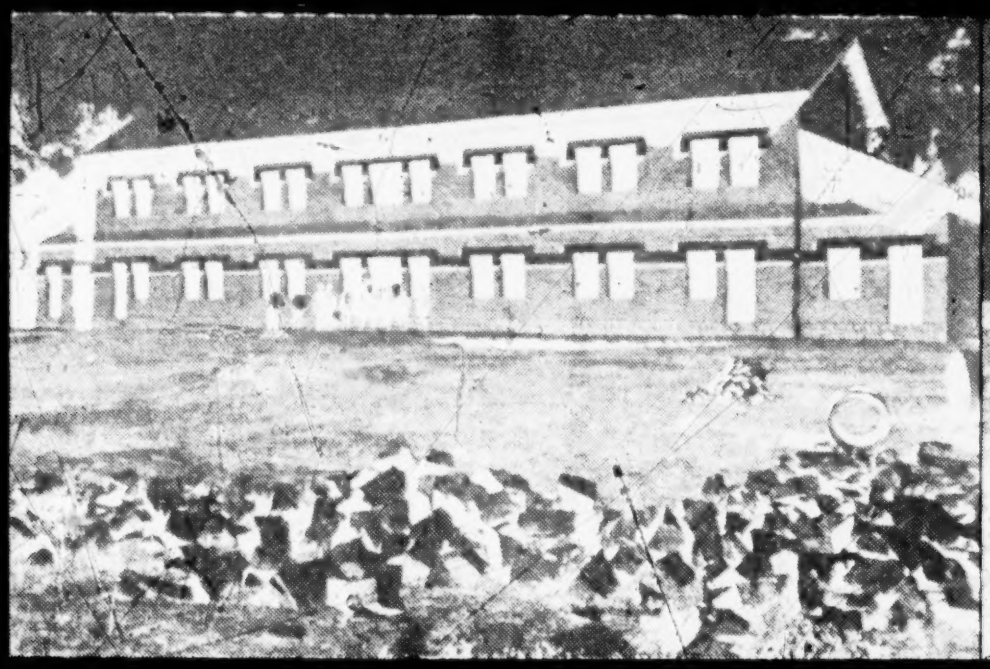

ANDRIAMBOASARY (FIANARANTSOA). — FERME-ÉCOLE (1951).

TANANARIVE. — COLLÈGE DE JEUNES FILLES DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY (1951).

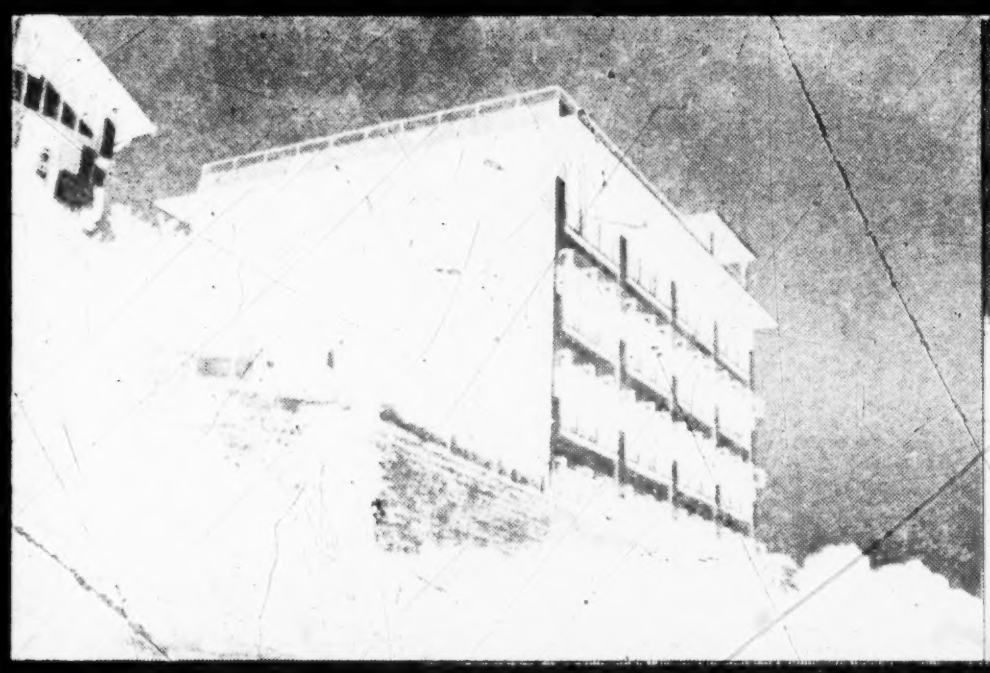

TANANARIVE. — COLLÈGE DE JEUNES FILLES DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY (1951).

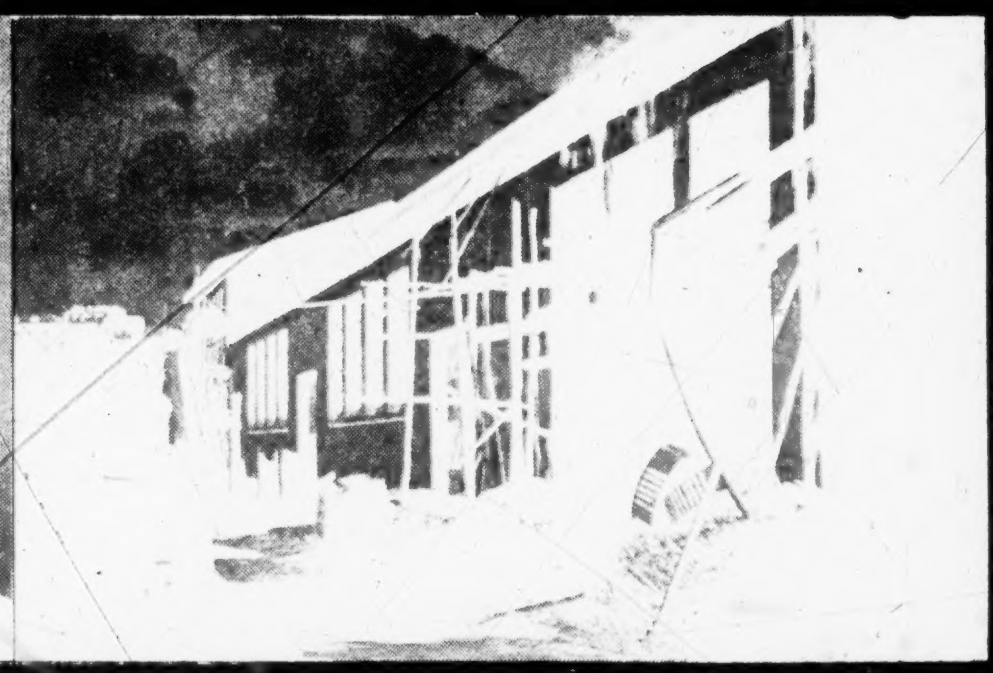

TANANARIVE. — ATELIER EN CONSTRUCTION AU COLLÈGE SAINT-MICHEL (1951).

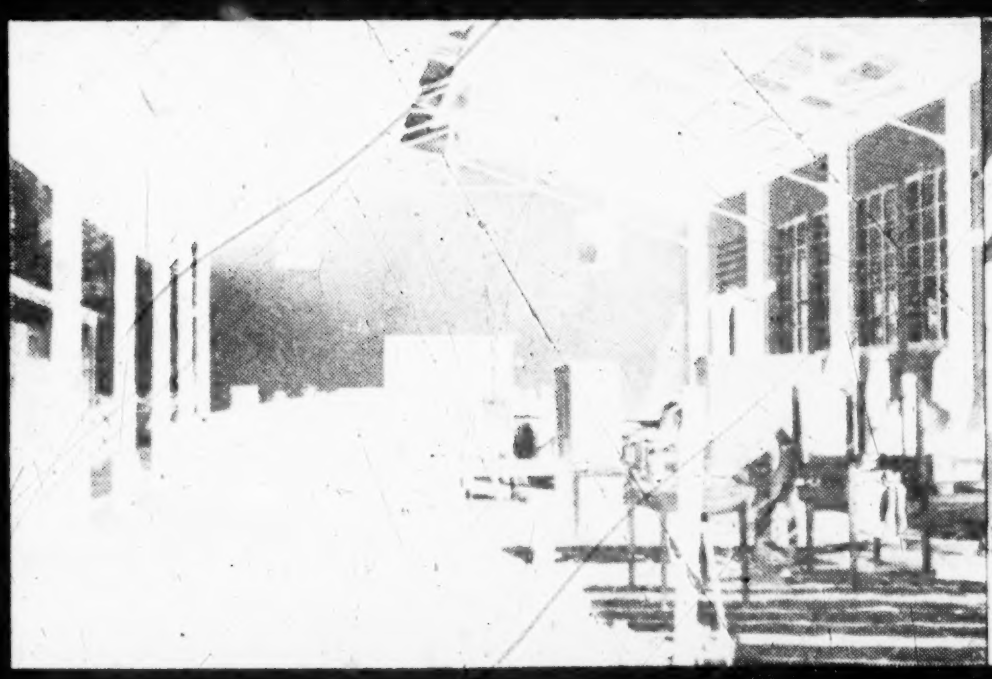

TANANARIVE. — ATELIER EN CONSTRUCTION AU COLLÈGE SAINT-MICHEL (1951).

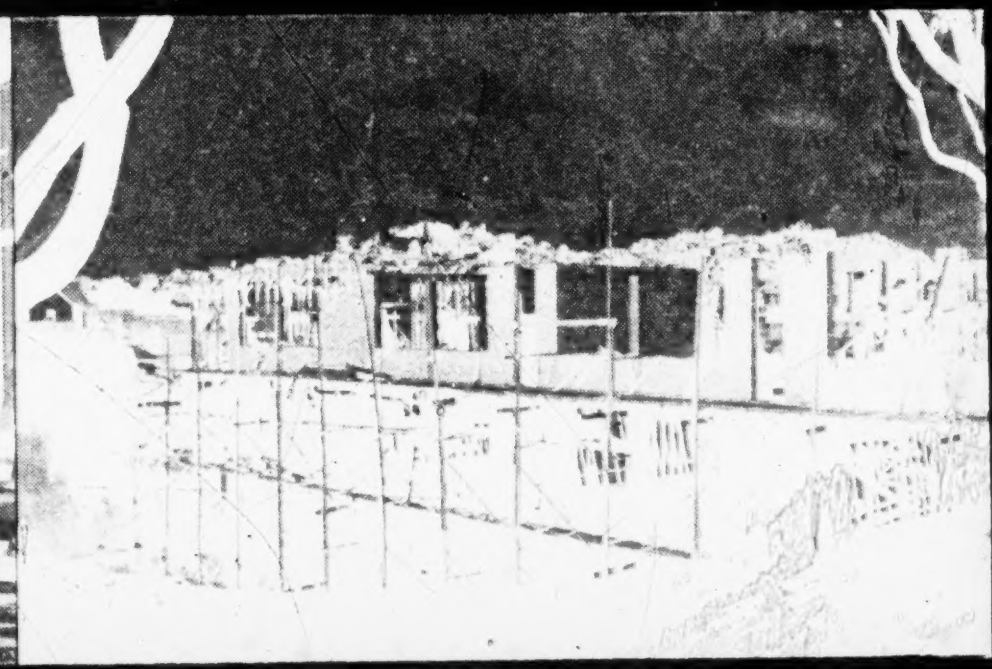

TANANARIVE. — ÉCOLE MÉNAGÈRE DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY (1951).

CHAPITRE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
		DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
		Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
	PREMIÈRE PARTIE. **Dépenses de développement économique.**						
	TITRE I. PRODUCTION.						
1	Dépenses générales.....	12.40	0	12.40	11.79	0.60	12.39
2	Production agricole	319.00	— 0.65	318.35	253.70	36.04	289.74
3	Hydraulique agricole.....	86.50	0	86.50	66.50	20.00	86.50
4	Forêts	54.50	11.00	65.50	39.88	24.01	63.89
5	Elevage	76.50	0	76.50	33.53	2.58	36.11
7	Mines	30.70	0	30.70	30.68	0	30.68
8	Industrialisation	5.00	0	5.00	2.19	2.00	4.19
	TOTAL DU TITRE I.....	584.60	10.35	594.95	438.27	85.23	523.50
	TITRE II. EQUIPEMENT DE BASE.						
9	Forces hydrauliques et électricité,..	23.50	0	23.50	23.17	0.32	23.49
10	Chemins de fer.....	1580.00	-200.00	1380.00	1249.00	131.00	1380.00
11	Routes et ponts	1452.00	33.10	1485.10	1322.18	147.96	1470.14
12	Ports	906.75	53.00	959.75	824.65	130.10	954.75
14	Voies navigables	406.00	0	406.00	406.00	0	406.00
15	Aéronautique	229.50	79.73	309.23	217.17	62.04	279.21
16	Transmissions	229.50	12.70	242.20	185.60	55.60	241.20
	TOTAL DU TITRE II.....	4827.25	— 21.47	4805.78	4227.77	527.02	4754.79
	TOTAL DE LA DEUXIÈME PARTIE.	5411.85	— 11.12	5.400.73	4666.04	612.25	5278.29
	DEUXIÈME PARTIE. **Dépenses de développement social**						
19	Santé	554.30	18.00	572.30	309.27	126.93	436.20
20	Enseignement	360.25	55.10	415.35	297.37	97.00	394.37
21	Urbanisme et habitat.....	86.50	0	86.50	73.00	7.10	80.10
22	Travaux urbains et ruraux.....	120.00	— 26.00	94.00	74.08	16.91	90.99
	TOTAL DE LA DEUXIÈME PARTIE.	1121.05	47.10	1168.15	753.72	247.94	1001.66
	TOTAL GÉNÉRAL	6532.90	35.98	6568.88	5419.76	860.19	6279.95
	SECTION GÉNÉRALE.						
33	Carte géologique	11.00	22.30	33.30	11.00	13.64	24.64
37	Cartographie	68.35	47.17	115.52	66.49	49.03	115.52
	TOTAL DE LA SECTION GÉNÉRALE...	79.35	69.47	148.82	77.49	62.67	140.16

PROGRAMME O.

CREDITS DE PAIEMENT.						
DOTATIONS.				MANDATEMENTS.		
Antérieures.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
12.40	0	— 0.56	11.84	9.180.103 9	1.898.004 8	11.078.108 7
227.50	0	10.70	238.20	118.806.770 0	98.252.871 0	217.059.641 0
79.85	— 0.35	0	79.50	47.703.404 3	27.237.910 7	74.941.315 0
38.70	8.00	— 4.20	42.50	6.372.189 2	28.655.423 7	35.027.612 9
39.70	0	— 13.44	26.26	17.724.904 4	3.712.253 0	21.437.157 4
25.28	0	— 12.00	13.28	10.821.226 7	2.333.287 5	13.154.514 2
4.00	0.20	0	4.20	2.189.969 0	2.000.000 0	4.189.969 0
427.43	7.85	— 19.50	415.78	212.798.567 5	164.089.750 7	376.888.318 2
23.50	0	— 0.70	22.80	19.935.644 4	2.405.782 0	22.341.426 4
764.00	— 3.00	20.00	781.00	387.052.533 8	313.589.785 5	700.642.319 3
1.005.00	91.90	106.45	1.203.35	678.447.832 5	451.655.677 5	1.130.103.510 0
541.75	— 3.00	— 36.80	501.95	193.348.283 0	209.386.601 1	402.734.884 1
211.00	0	— 76.90	134.10	52.933.746 5	54.627.587 7	107.561.334 2
121.99	44.30	3.70	169.99	57.462.337 6	99.788.821 0	157.251.158 6
188.40	— 7.50	29.75	210.65	67.538.046 9	90.674.433 5	158.212.485 4
2.855.64	122.70	45.50	3.023.84	1.456.718.424 7	1.222.128.693 3	2.678.847.118 0
3.283.07	130.55	26.00	3.439.62	1.669.516.992 2	1.386.218.444 0	3.055.735.436 2
356.30	— 10.00	— 2.00	344.30	133.458.264 0	150.437.766 1	283.896.030 1
275.42	28.75	0	304.17	125.960.447 4	123.798.569 8	249.759.017 2
83.50	0	— 8.00	75.50	65.515.368 1	5.198.586 6	70.713.954 7
87.00	— 3.00	— 16.00	68.00	42.721.925 2	18.548.401 5	61.270.326 7
802.22	15.75	— 26.00	791.97	367.656.004 7	297.983.324 0	665.639.328 7
4.085.29	146.30	0	4.231.59	2.037.172.996 9	1.684.201.768 0	3.721.374.764 9
10.00	23.30	0	33.30	7.635.801 9	14.062.029 8	21.697.831 7
68.35	17.17	0	85.52	48.365.174 0	18.015.961 5	66.381.135 5
78.35	40.47	0	118.82	56.000.975 9	32.077.991 3	88.078.967 2

CHAPITRE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT.					
		DOTATIONS.			ENGAGEMENTS.		
		Antérieures.	22-2-1951.	Total.	Antérieurs.	Exercice 1950-1951.	Total.
	PREMIÈRE PARTIE. **Dépenses de développement économique.**						
	TITRE Ier. PRODUCTION.						
01	Dépenses générales	27.00	— 9.63	17.37	2.35	10.02	12.37
102	Production agricole	61.50	— 3.00	58.50	42.22	10.79	53.01
103	Hydraulique agricole	580.00	22.40	602.40	29.08	573.31	602.39
104	Forêts	12.00	22.50	34.50	0	2.40	2.40
105	Elevage	47.20	— 5.70	41.50	4.56	36.92	41.48
107	Mines	30.00	37.50	67.50	2.40	0.50	2.90
	TOTAL DU TITRE Ier	757.70	64.07	821.77	80.61	633.94	714.55
	TITRE II. ÉQUIPEMENT DE BASE.						
109	Forces hydrauliques et électricité	75.00	7.50	82.50	15.00	63.50	78.50
110	Chemins de fer	404.00	0	404.00	154.00	250.00	404.00
111	Routes et ponts	532.50	— 57.00	475.50	146.21	309.49	455.70
112	Ports	739.00	— 17.50	721.50	245.55	461.76	707.31
114	Voies navigables	4.00	0	4.00	3.10	0.90	4.00
115	Aéronautique	52.00	9.00	61.00	25.92	31.04	56.96
116	Transmissions	179.30	7.20	186.50	65.81	69.72	135.53
	TOTAL DU TITRE II	1985.80	— 50.80	1935.00	655.59	1186.41	1842.00
	TOTAL DE LA 1re PARTIE	2743.50	13.27	2756.77	736.20	1820.35	2556.55
	DEUXIÈME PARTIE. **Dépenses de développement social**						
119	Santé	155.00	64.00	219.00	42.50	21.13	63.63
120	Enseignement	57.00	5.00	62.00	54.42	7.25	61.67
121	Urbanisme et habitat	0.20	0	0.20	0	0	0
122	Travaux urbains et ruraux	153.00	—115.00	38.00	20.30	15.00	35.30
	TOTAL DE LA 2e PARTIE	365.20	— 46.00	319.20	117.22	43.38	160.60
	TOTAL GÉNÉRAL	3108.70	— 32.73	3075.97	853.42	1863.73	2717.15
	SECTION GÉNÉRALE.						
137	Carthographie	0	2.17	2.17	0	2.17	2.17
171	Santé	0	3.00	3.00	0	3.00	3.00
172	Enseignement	34.00	11.00	45.00	34.00	11.00	45.00
	TOTAL DE LA SECTION GÉNÉRALE	34.00	16.17	50.17	34.00	16.17	50.17

PROGRAMME 1.

CREDITS DE PAIEMENT.						
MANDATEMENTS.				DOTATIONS.		
Antérieurs.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Antérieures.	Exercice 1950-1951	Total.
27.00	— 9.64	— 5.00	12.36	2.337.576 1	9.743.813 1	12.081.389 2
45.50	0	1.50	47.00	28.557.712 0	13.296.493 5	41.854.205 5
200.00	53.40	— 20.00	233.40	7.919.906 2	160.068.442 0	167.988.348 2
12.00	— 2.50	0	9.50	0	550.453 0	550.453 0
37.00	— 7.20	0	29.80	4.194.148 5	13.310.990 0	17.505.138 5
17.50	3.00	— 15.00	5.50	1.861.632 0	248.945 0	2.110.577 0
339.00	37.06	— 38.50	337.56	44.870.974 8	197.219.136 6	242.090.111 4
37.00	7.50	— 18.50	26.00	5.000.000 0	17.013.594 0	22.013.594 0
32.00	0	50.00	82.00	835.000 0	15.005.112 0	15.840.112 0
161.00	53.10	— 8.50	205.60	81.683.020 0	82.999.506 6	164.682.526 6
86.50	— 10.00	29.50	106.00	23.814 0	48.264.428 0	48.288.242 0
4.00	0	0	4.00	0	5.352 0	5.352 0
27.00	14.50	— 15.00	26.50	1.575 0	3.414.107 0	3.415.682 0
72.30	0	19.00	91.30	4.685.295 0	32.286.297 0	36.971.592 0
419.80	65.10	56.50	541.40	92.228.704 0	198.988.396 6	291.217.100 6
758.80	102.16	18.00	878.96	137.099.678 8	396.207.533 2	533.307.212 0
56.00	1.50	— 24.00	33.50	5.498.900 0	21.725.186 4	27.224.086 4
33.00	3.00	16.00	52.00	3.444.193 0	28.663.510 6	32.107.703 6
0	0.20	0	0.20	0	0	0
20.00	5.00	— 10.00	15.00	1.440 0	385.769 0	387.209 0
109.00	9.70	— 18.00	100.70	8.944.533 0	50.774.466 0	59.718.999 0
867.80	111.86	0	979.66	146.044.211 8	446.981.999 2	593.026.211 0
0	2.17	0	2.17	0	1.018.526 0	1.018.526 0
0	3.00	0	3.00	0	0	0
34.00	11.00	0	45.00	34.000.000 0	0	34.000.000 0
34.00	16.17	0	50.17	34.000.000 0	1.018.526 0	35.018.526 0

RECAPITULATION GENERALE.

CHAPITRE.	NOMENCLATURE.	AUTORISATION D'ENGAGEMENT.		CREDITS DE PAIEMENT.			
		Dotations.	Engagement	DOTATIONS.			MANDATEMENTS.
		22-2-1951.	Exercice 1950-1951.	22-2-1951.	Virements.	Total.	Exercice 1950-1951.
	PREMIÈRE PARTIE.						
	Dépenses de développement économique.						
	TITRE I.						
	PRODUCTION.						
201	Dépenses générales	90.00	3.24	50.00	0	50.00	2.010.674 4
202	Production agricole	51.50	30.00	4.00	13.00	17.00	12.923.068 0
203	Aménagements fonciers et hydraulique agricole	50.00	8.00	8.00	0	8.00	36.400 0
204	Forêts	4.60	3.23	4.60	0	4.60	2.150.269 0
	TOTAL DU TITRE I.....	196.10	44.47	66.60	13.00	79.60	17.125.411 4
	TITRE II.						
	EQUIPEMENT DE BASE.						
210	Chemin de fer.....	90.00	90.00	25.00	0	25.00	4.999.612 0
211	Routes et ponts..	1.305.00	662.00	330.00	— 13.00	317.00	39.425.160 8
212	Ports	42.00	15.00	22.00	0	22.00	15.000.000 0
214	Voies navigables	15.00	7.05	15.00	0	15.00	0
215	Aéronautique	137.00	121.50	35.00	— 2.50	32.50	0
	TOTAL DU TITRE II.....	1.589.00	895.55	427.00	— 15.50	411.50	59.424.772 8
	TOTAL DE LA 1re PARTIE .	1.785.10	940.02	493.60	— 2.50	491.10	76.550.184 2
	DEUXIÈME PARTIE.						
	Dépenses de développement social.						
219	Santé	168.00	21.09	25.00	2.50	27.50	633.507 0
220	Enseignement	122.75	5.00	40.00	0	40.00	393.805 0
222	Travaux urbains et ruraux..	117.00	60.00	32.00	0	32.00	0
	TOTAL DE LA 2e PARTIE..	407.75	86.09	97.00	2.50	99.50	1.027.312
	TOTAL GÉNÉRAL	2.192.85	1.026.11	590.60	0	590.60	77.577.496 2
	SECTION GÉNÉRALE.						
257	Cartographie	3.75	3.75	3.75	0	3.75	347.797 5
264	Terres Australes	1.18	1.18	1.18	0	1.18	303.292 2
272	Enseignement	47.15	47.15	47.15	0	47.15	34.000.000 0
	TOTAL DE LA SECTION GÉNÉRAL	52.08	52.08	52.08	0	52.08	34.651.089 7

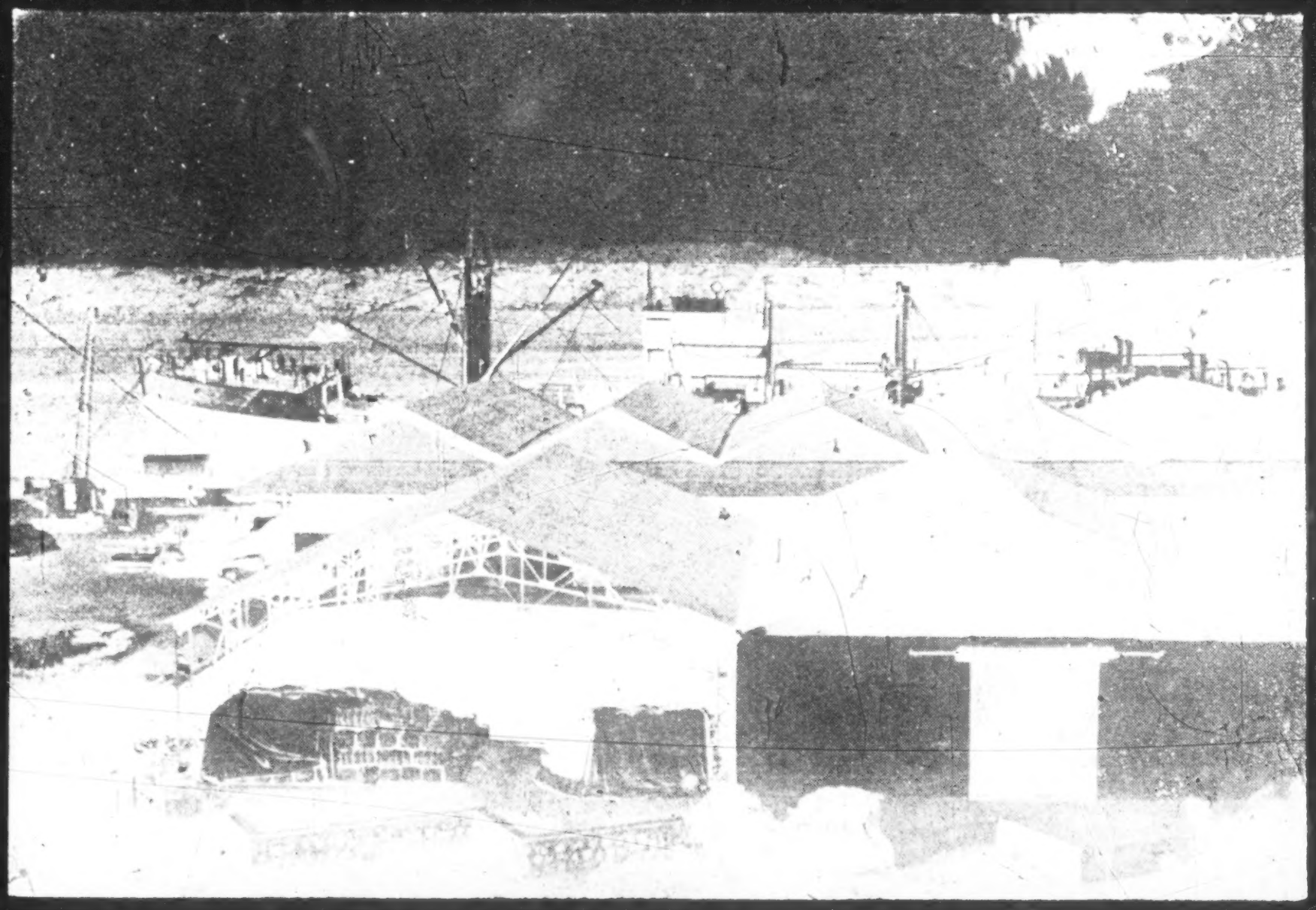

DIÉGO. — HANGARS APPARTENANT A LA CHAMBRE DE COMMERCE.

QUATRIÈME PARTIE.

L'EFFORT PARALLÈLE AU PLAN ET LA CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.

Dans un pays aussi jeune que Madagascar, il ne faudrait pas croire à une sclérose de l'activité privée qui oblige la Métropole à des prêts et des dons locaux pour tenter de promouvoir une activité économique quelconque. L'initiative individuelle n'a pas attendu le Plan décennal pour faire œuvre utile, mais celui-ci vient à point pour compléter et coordonner des efforts dispersés en une synthèse efficiente. Entre l'activité purement «étatique» du Plan et l'activité purement privée se situe une gamme de réalisations intermédiaires par les communes, les chambres de commerce ou les particuliers et grâce à des prêts consentis par la Caisse centrale de la France d'Outre-mer, subsidiairement le Crédit Agricole et le Crédit de Madagascar.

Du côté public, la Caisse centrale de la France d'Outre-mer assure le financement des budgets annuels d'équipement. Le tableau XLVII en souligne les principales modalités :

TABLEAU XLVII.

Financement des programmes d'équipement (Section Outre-mer : Madagascar) (millions C. F. A.).

	EXERCICES ANTÉRIEURS. (1)	EXERCICES 1950-1951. (2)	TOTAL. (1)
Autorisations d'engagement (dotations)	8.732	3.164	11.896
Crédits de paiement (dotations)	5.052	793	5.845
dont : Subvention F.I.D.E.S.	2.450	436	2.886
Avances C.C.F.O.-M.	2.417	257	2.674
Ressources propres du Territoire	185	100	285
Versements effectués par la C.C.F.O.-M. :			
Sur la subvention	1.005	1.215	2.220
Sur l'avance	1.104	894	1.998
Versements effectués par le Territoire	185	100	285
TOTAL DES MANDATEMENTS	(3) 2.192	2.209	(4) 4.401

(1) Y compris les chapitres XXIII et XXIV pour les exercices 1947, 1948 et 1949 (58.000.000 A.E.; 43.000.000 C.P.).
(2) Y compris 968.000.000 A.E. de dotation complémentaire, moins 56.000.000 C.P.
(3) L'excédent des recettes de 102.000.000 entre les mandatements et les versements (exercice 1948-1949) a été reversé au compte «dotation».
(4) Y compris 9.000.000 de mandatements au titre des chapitres XXIII et XXIV pour les exercices 1947, 1948 et 1949 (à l'époque ces deux chapitres appartenaient à la section d'Outre-mer).

Pour poursuivre leur équipement, diverses communes de Madagascar sollicitent des prêts auprès de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer. Le tableau XLVIII les énumère.

TABLEAU XLVIII.

Prêts aux Communes.

DATE DES CONVENTIONS OU DÉCISIONS.	COMMUNES.	OBJET.	MONTANT (MILLIONS C.F.A.).
17 mars 1948 (1) et 31 juillet 1950 (2)	Nossi-Bé	Electrification	13.50
17 août 1948 (1) et 25 avril 1951 (2)	Tuléar	*Idem*	16.81
14 septembre 1948	Morondava	*Idem*	4.50
17 septembre 1948	Antalaha	*Idem*	28.50
13 octobre 1949	Fort-Dauphin	*Idem*	17.00
30 septembre 1949	Antsirabe	Adduction eau	11.00
30 mars 1950	Tananarive	Urbanisme	67.00
6 juillet 1950 (1) et 6 juillet 1951 (2)	Tamatave	*Idem*	56.00
28 décembre 1950	Majunga	*Idem*	32,50
17 avril 1951	Mananjary	Electrification	21.00
6 juillet 1951	Fianarantsoa	Urbanisme	60.00
			327.81

(1) Prêt initial.
(2) Prêt complémentaire.

Ces emprunts communaux permettent de décharger le Plan d'un certain volume de dépenses, qui primitivement lui incombaient, en particulier les questions d'adduction d'eau. Cette nouvelle solution offre deux avantages : d'une part les crédits économisés ne sont pas dispersés et peuvent être regroupés pour des utilisations massives plus en rapport avec le but du Plan, d'autre part il résoud le délicat problème de l'affectation des crédits qui supprime une discrimination parfois arbitraire entre les bénéficiaires qui désormais ne doivent qu'à leur initiative l'amélioration de leur bien-être.

Il est intéressant d'étudier l'utilisation faite par les communes des sommes ainsi empruntées. Majunga va pouvoir servir d'exemple. Le prêt de 32,5 millions prévoit :

	francs.
1 camion-benne, 1 scraper	4.000.000
8 groupes de W.-C. (adjugé COFICO 15 février 1951)	2.000.000
Amélioration de l'abattoir (clôture, hall d'abatage porcs, fourrière bœufs, porcs, cabris, chiens, incinérateurs à déchets, installation électrique, installation d'eau)	8.000.000
Marché de Mahabibo (hall de 50 × 15) et grand bazar de Majunga (1 pavillon et des loges)	3.000.000
Reconstruction de l'égout de la Cathédrale à Marotolaka	7.000.000
Lavoir municipal	1.500.000
Four incinérateur à ordures ménagères	1.500.000
Dispensaire	5.500.000

Alors que les ressources communales sont d'assez faible importance, et ne peuvent guère autoriser des travaux de quelque ampleur, l'emprunt permet des créations sanitaires et un renforcement de la salubrité, dans les meilleurs délais, et sans charge excessive pour le budget.

De même Fianarantsoa a obtenu, au début de juillet 1951, un prêt de 60 millions pour son urbanisme. Dans la conjoncture actuelle du financement du Pan, une telle somme n'aurait pu être dégagée et la commune se serait trouvée dans l'impossibilité de poursuivre les réalisations envisagées :

1° Travaux d'assainissement :

	francs.
a. Aménagement du drainage (quartier d'Ambatomena)	8.000.000
b. Aménagement des voies d'accès (*idem*)	3.700.000
c. Evacuation des eaux de drainage (*idem*)	8.823.000
d. Régularisation du ruisseau d'Ambohibory (quartier d'Ambohibory-Antarandolo)	6.000.000
	26.523.000

2° Travaux d'édilité :

a. Extension et modernisation du grand marché	9.352.550
b. Modernisation du petit marché	761.000
c. Construction d'un marché dans la ville basse	4.000.000
d. Modernisation de l'abattoir municipal	3.000.000
e. 2 W.-C. à 10 places, 2 W.-C. à 12 places, 10 urinoirs à 10 places	1.900.000
f. 2 lavoirs publics	300.000
g. Chauffage de l'établissement municipal de douches	500.000
	19.813.550

3° Equipement en matériel :

a. Matériel d'hygiène collective et d'intérêt social (1 autopompe, 2 balayeuses-arroseuses, 1 fourgon mortuaire, 1 ambulance, 1 auto-citerne contre l'incendie)	5.170.000
b. Matériel de voirie (1 groupe moto-compresseur et accessoires, 1 groupe moto-concasseur, 1 rouleau compresseur, 1 bitumeuse, 2 camions)	7.605.000
c. Imprévus	888.450
	13.663.450
TOTAL	60.000.000

Autre exemple encore, Tamatave :

	francs.
a. Construction d'une cité pour familles nombreuses	24.000.000
b. Prêt complémentaire pour logements	18.000.000
c. Construction d'une maison de passage	150.000
d. Modernisation du marché de Tanambao	3.000.000
e. Construction d'un lavoir et d'un bain-douche	400.000
f. Modernisation de l'abattoir	1.600.000
g. Matériel d'équipement (1 camion vidange, 1 tour parallèle, 1 machine à percer, 1 scie circulaire, 1 scie à métaux, 1 toupie, 1 mortaiseuse, 1 autopompe à incendie, 2 citernes-remorques et accessoires).	8.015.000
h. Imprévus	835.000
TOTAL	56.000.000

Dans d'autres centres, il s'agira d'adduction d'eau ou d'électrification, partout les villes pourront améliorer leurs conditions de vie, sans pour cela recourir au budget du Plan. On voit à quels résultats heureux l'on peut arriver avec des injections de crédits, somme toute de moyenne importance, mais que le remboursement ultérieur empêche de transformer en dépenses somptuaires.

De leur côté, les Chambres de commerce de Tananarive et de Tamatave ont respectivement bénéficié en 1949 d'un prêt de 50 et 30 millions pour la construction d'entrepôts. Celle de Diégo-Suarez en envisage un pour lui permettre l'extension des surfaces couvertes du port.

De plus en plus nombreux sont les particuliers qui s'adressent à la Caisse centrale de la France d'Outre-mer pour obtenir un prêt pour l'équipement et le développement de leurs entreprises de production. L'aide qui leur est fournie assure au Territoire une infrastructure économique plus poussée et complète les réalisations de la puissance publique. Le système présente de nombreux avantages : il évite de décourager les bonnes volontés tout en les canalisant dans les voies les plus utiles il les force à investir immédiatement leurs disponibilités, enfin, s'agissant d'un emprunt et non d'un don, les sommes seront remboursées après l'amorçage et pourront resservir, en étendant ainsi l'action. De 7 prêts et 137 millions, en 1948, les chiffres sont passés à 12 prêts et 565 millions en 1949, à 17 prêts et 254 millions en 1950, à 11 prêts et 388,5 millions pour le premier semestre 1951, en tout 47 prêts et 1.344,5 millions, somme considérable mesurée d'après les standards de Madagascar.

Leur répartition par secteur d'activité (tableau XLIX) montre qu'elles s'intègrent au mieux dans le Plan décennal. Plus de la moitié est affectée aux productions agricoles et animales, le reste se répartissant dans les transports et dans l'industrialisation.

TABLEAU XLIX.

Répartition des prêts aux Entreprises privées par secteur d'activité (au 30 juin 1951).

SECTEURS D'ACTIVITE.	NOMBRE DE PRÊTS accordés.	MONTANT. (MILLIONS C.F.A.)
Entreprises agricoles, forestières et industries agricoles	18	746.5
Pêche, industries animales	5	98.5
Construction mécanique, industries diverses	12	210.0
Mines	4	26.0
Energie, services publics, transport maritime et fluvial, acconage, batelage	6	236.5
Crédit à objectifs multiples	2	27.0
TOTAL	47	1.334.5

Parmi les prêts accordés aux entreprises agricoles figure celui de la Société Sucrière de la Mahavavy, d'un montant de 375 millions. Il s'applique à l'aménagement du domaine propre de la Société, l'aide de la puissance publique ne concernant que les parties desservant, outre ce domaine, le périmètre réservé à l'Administration. L'effort porte à la fois sur l'habitat (6 maisons résidentielles en dur, 43 maisons préfabriquées suisses, économat, club, bureaux climatisés, hôpital, 240 cases autochtones en parpaings), la zone industrielle (2 ateliers d'entretien, 3 garages, magasins d'approvisionnement, à ciment, à riz, château

d'eau de 60 mètres cubes, 1 atelier de charpente, centrale électrique avec 3 groupes électrogènes), la carrière (9.000 mètres cubes extraits depuis l'origine). Le matériel, en particulier les charpentes métalliques, de la sucrerie est à pied d'œuvre et ce chantier est en voie d'aménagement. Au port, un tank à gas-oil de 530 mètres cubes est achevé, 3 engins lourds de levage en service. Dans l'ordre des travaux agricoles, la ferme «Plaisance» est équipée de 3 maisons préfabriquées et de 24 cases en dur; la dernière saison des pluies a empêché de pousser le défrichement et l'ensemencement qui s'élèvent respectivement à 225 hectares et 82 hectares (dont 24 de pépinières de cannes à sucre et 58 aux légumineuses). Les voies terrestres de communication ont nécessité de gros efforts d'entretien pour permettre le passage des véhicules lourds (30 et 40 tonnes) sur des terrains détrempés. Le matériel flottant comporte 2 remorqueurs, 8 chalands, 2 chalands-citernes, 2 vedettes et a manutentionné depuis l'origine 27.330 unités de fret. Ces quelques renseignements dénotent l'importance des réalisations prévues, dans le delta de la Mahavavy, qui occupent actuellement 85 employés européens et 1.300 travailleurs autochtones.

Le 5 avril 1951, un autre outil de financement a été créé dans l'Ile : le Crédit de Madagascar. De toutes parts, les demandes ont afflué, prouvant la nécessité de cet organisme; au 30 juin, 24.100.000 francs de crédits avaient déjà été accordés. On en trouvera la répartition dans le tableau L ci-après. La cadence est d'ailleurs loin de se ralentir et l'on peut citer le chiffre atteint au 31 août, bien qu'il sorte du cadre de cette étude : 101.600.000 francs.

TABLEAU L.

Répartition des prêts du Crédit de Madagascar par secteur d'activité (au 30 juin 1951).

SECTEURS D'ACTIVITE.	NOMBRE DE PRÊTS accordés.	MONTANT. (MILLIONS C.F.A.)
Industries agricoles	2	8,1
Industrialisation	1	3,5
Transports	1	5,0
Hôtellerie	1	5,0
Coopératives	1	2.5
TOTAL	6	24,1

Une question vient immédiatement à l'esprit : quel est le montant, par financement privé, réalisé bon an mal an à Madagascar ? L'étude a été faite par le Directeur de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer; elle se rapporte à l'exercice 1949-1950.

Pendant cette période, les apports en numéraire à des sociétés ont été de 761,1 millions (166,5 millions pour fondation de sociétés, 594,6 millions en augmentation de capital).

L'autofinancement par les particuliers et les bénéfices des sociétés peut se déduire des investissements totaux en matériel et en travaux au cours de la période considérée, en partant des importations de matériel d'équipement et de ciment en 1949, pour tenir compte du décalage entre l'importation et l'acquisition par l'utilisateur. La valeur du matériel d'équipement est de 2,5 millions plus une marge moyenne de 45 p. 100 pour transport, manutention et bénéfices, soit un investissement de 3,62 milliards. Le ciment importé vaut 197 millions C. F. A. plus une marge moyenne de 50 p. 100, soit 300 millions; en moyenne le prix du ciment représente le dixième du prix de revient de l'ouvrage où il est employé, soit pour l'ensemble 3 millions.

De ce chiffre de $3,62 + 3 = 6,62$ milliards investis en matériel d'équipement et en travaux, il convient de déduire les amortissements réalisés dans le secteur public :

	millions.
Dépenses de matériel et travaux neufs des budgets : général, provinciaux et communaux, pour la période considérée	800
Idem. Budget de l'Etat (dépenses militaires)	400
Idem. Budget du Plan (paiements effectifs)	1.370
Equipements réalisés par les particuliers et sociétés sur prêts à moyen terme consentis par les établissements de crédit (C.C.F.O.M., Crédit agricole)	350
Et aussi les capitaux investis à l'occasion de fondation de sociétés ou d'augmentation de capital; ces apports s'investissent avec un certain décalage, aussi le chiffre de l'année 1949 doit être retenu	1.016

En tout 3.536 millions à déduire. Il reste sensiblement 3 milliards qui n'ont pu être financés que sur les bénéfices des affaires locales et l'épargne des particuliers. Sans doute quelques transferts d'origine métropolitaine en vue de crédits à moyen ou long terme et des versements relatifs à des émissions d'obligations sont également intervenus; la très faible importance de ces deux éléments autorise à considérer le chiffre de 3 milliards comme exprimant un ordre de grandeur voisin de la capacité de financement par leurs propres moyens des entreprises privées de Madagascar au cours de l'exercice 1949-1950 (y compris la construction individuelle considérée comme une entreprise).

Tels sont les divers chiffres qui permettent de fixer «l'ambiance» au milieu de laquelle fonctionne le Plan. Ce dernier, bien loin de constituer un programme ambitieux, s'est attaché au contraire aux réalisations les plus urgentes et les plus nécessaires. Ce qui ne doit pas le faire sous-estimer, car si les paiements pour son compte n'atteignent que des sommes relativement modestes, en progression constante toutefois, le total des autorisations d'engagements est bien plus élevé qu'il faudra «honorer» un jour ou l'autre.

MAHAVAVY-DU-NORD. — CARRIÈRE POUR LES BESOINS DE LA SOSUMAV (1951).

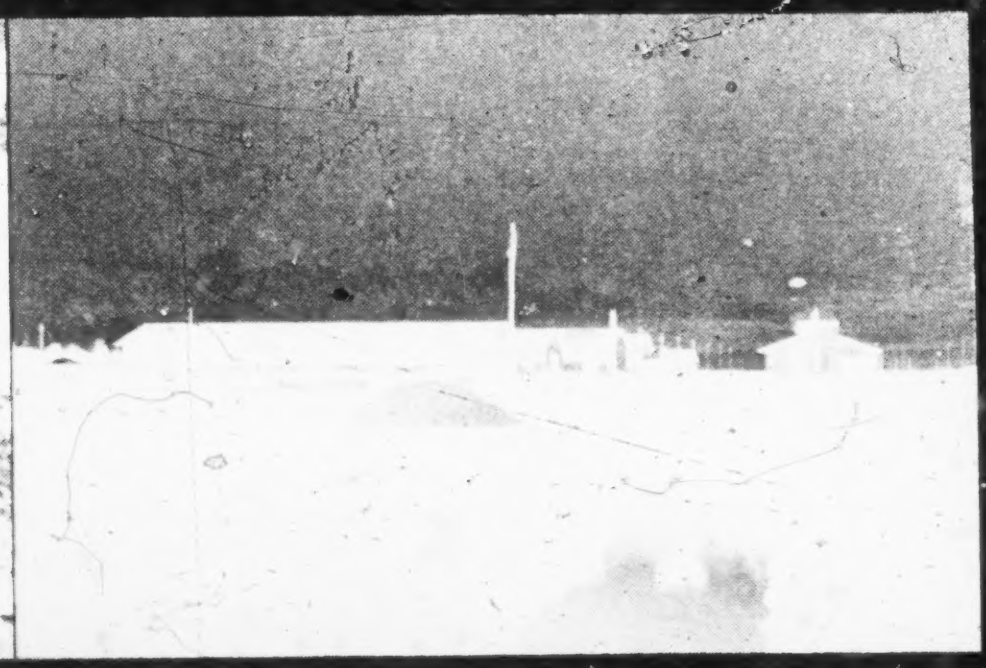

MAHAVAVY-DU-NORD. — FOUILLES DE LA SUCRERIE; ATELIERS ET CENTRALE ÉLECTRIQUE (1951).

MAHAVAVY-DU-NORD. — PÉPINIÈRE DE CANNES DE LA SOSUMAV (1951).

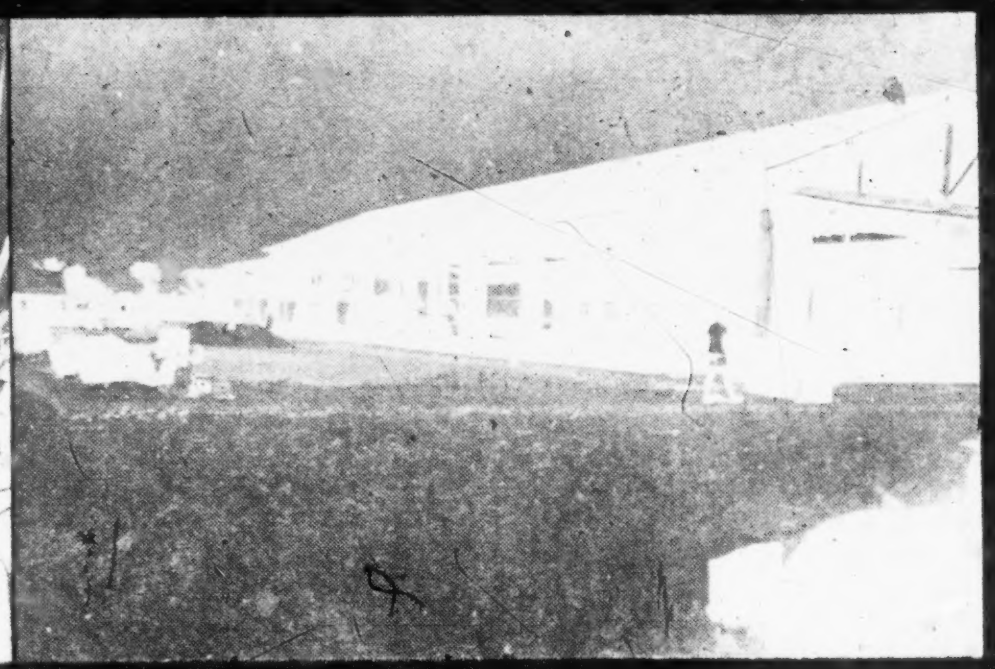

MAJUNGA. — ÉDIFICATION D'UN MARCHÉ COUVERT A MAHABIBO (1951).

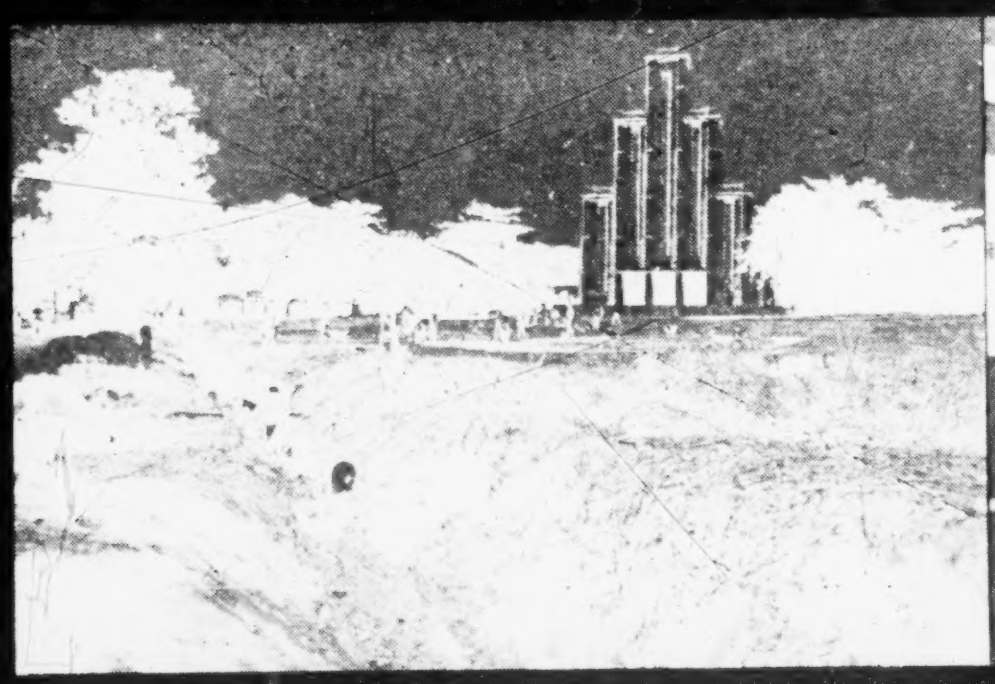

MAJUNGA. — COUVERTURE DE L'ÉGOUT DE MAHABIBO (1951).

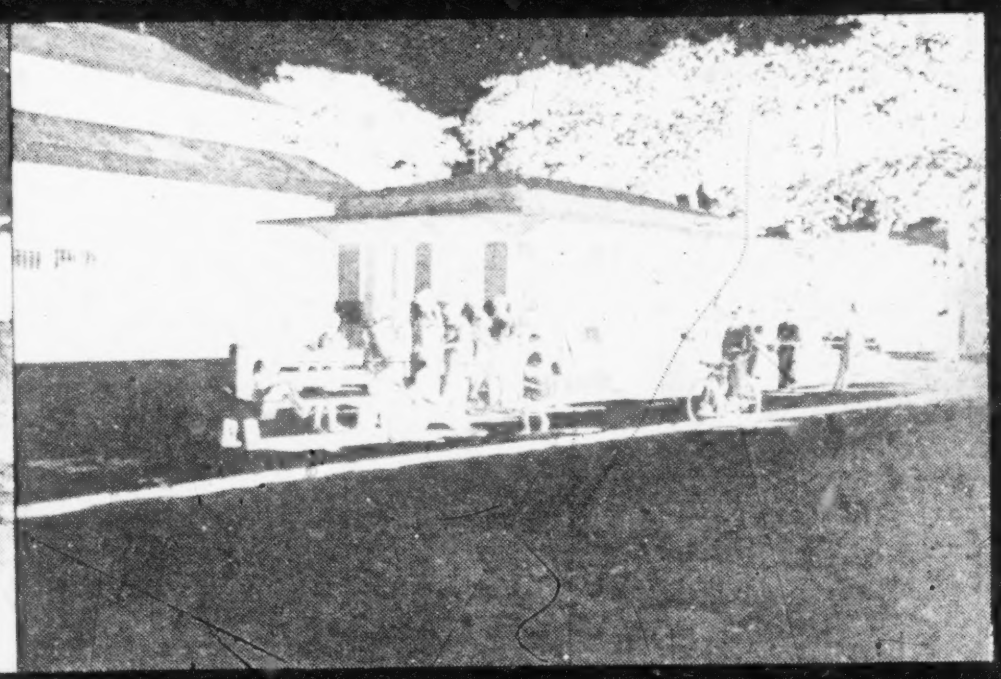

MAJUNGA. — PAVILLON AU GRAND BAZAR (1951).

TRACTEUR D. 6. ET BULL-DOZER. ROUTE EN CONSTRUCTION EN FORÊT.
MANJAKATOMPO (JUIN 1951).

CINQUIÈME PARTIE.

ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE ET ALLOCATIONS DE DEVISES.
(EXERCICE 1950-1951.)

L'exécution du Plan décennal pendant l'exercice 1950-1951 et la modernisation des diverses entreprises privées au cours de la même période ont réclamé, comme par le passé, l'octroi d'un volume important de devises.

Fait remarquable, le volume des crédits demandés et notifiés en la matière a légèrement dépassé celui de l'exercice précédent, alors que les prévisions avaient tablé sur une diminution des besoins de l'ordre de 50 p. 100. On peut estimer qu'un tel état de chose dans une période qui est encore au stade du démarrage est excellent même s'il entraîne un certain déséquilibre dans la balance commerciale de l'Ile.

Parmi les principaux fournisseurs étrangers de Madagascar en matériels d'équipement, les Etats-Unis occupent de loin la première place avec une participation en valeur de l'ordre des deux tiers de l'ensemble des importations étrangères d'équipement.

Viennent ensuite la Grande-Bretagne et les pays de la zone sterling, et l'Allemagne pour des montants à peu près équivalents.

Enfin, ont participé à la fourniture de biens d'équipement pour des matériels spécialisés, la Suisse (matériel électrique et moteurs Diésel), la Belgique (matériel de batelage), la Hollande (matériel de défibrage à sisal), l'Italie (matériel de rizerie), et enfin la Suède (matériel de féculerie).

1. — *Zone dollar.*

Les prévisions des besoins de Madagascar sur la zone dollar avaient été évaluées en avril 1950 à 1.200.000 dollars environ. Les allocations nécessitées par l'accroissement des demandes au cours de l'exercice se sont élevées à 2.542.040 dollars sur les Etats-Unis, soit une augmentation de près de 200.000 dollars par rapport aux allocations de l'exercice précédent et à 65.000 dollars canadiens, contre 97.000 en 1949-1950.

Compte tenu des prévisions, le Ministère de la France d'Outre-mer avait pensé pouvoir satisfaire la totalité des besoins du Territoire par l'attribution de ressources en devises provenant du trésor métropolitain (dollars libres).

En fait, l'augmentation de plus de 100 p. 100 des besoins a entraîné le recours à l'aide américaine (Plan Marshall) dans une proportion de près de 25 p. 100, mode de financement qui est de nouveau intervenu en juillet 1951, un an après avoir été abandonné.

En bref, l'ensemble des demandes de Madagascar sur la zone dollar, soit 2.538.190 dollars, a été satisfait à concurrence de 2.071.240 dollars sur les disponibilités du trésor métropolitain et de 466.950 dollars grâce à l'aide américaine. A ces attributions s'ajoutent les 65.000 dollars canadiens en provenance des ressources du trésor.

Les tableaux suivants donnent un aperçu détaillé de l'utilisation de ces crédits par catégories de matériels et de bénéficiaires à l'exception du montant imputable sur le Plan Marshall qui n'a encore fait l'objet d'aucun dépôt effectif de licences.

En excluant la part Marshall, on constate que les crédits ont été utilisés à raison de 64,2 p. 100 pour l'acquisition de matériels neufs et de 35,8 p. 100 pour l'importation de pièces de rechange destinées aux matériels déjà en service. Ces proportions montrent immédiatement qu'un effort très sérieux a été fait tant par les grandes entreprises utilisatrices que par les importateurs agents des principales marques pour constituer les stocks de rechange indispensables à la bonne marche et à l'entretien des matériels.

Un tel résultat n'a été possible qu'en cantonnant les demandes entre cinq ou six grandes marques (Caterpillar; International Harvester; Allis Chalmers; Olivier Cletrac; John Deere; Massey-Harris; Austin-Western), afin que le nombre des matériels de chacune d'elles facilite la mise en place de ces stocks. On peut estimer, à l'heure actuelle, qu'aucun problème de pièces de rechange, sauf cas exceptionnel, ne se pose à Madagascar.

Si l'on examine l'emploi des devises par grandes catégories de matériels, on constate qu'une très importante fraction des crédits, environ 40 p. 100 de la totalité, a été utilisée pour l'acquisition d'engins de terrassement et de génie civil (postes 740 et 831).

En excluant les pièces de rechange, plus de la moitié des crédits d'achat de matériels neufs ont été employés dans l'acquisition de ces engins (326.855 dollars au titre du poste 740 et 398.838 au titre du 831 sur un total de crédits d'achat de matériels neufs de 1.297.665 dollars). Vient ensuite le poste 820 (véhicules automobiles) pour un montant de 222.973 dollars dont 154.253 employés dans l'achat de véhicules utilitaires neufs notamment de Jeeps double-pont qui représentent plus de la moitié de ces crédits.

On remarquera par ailleurs la place occupée avec 103.436,72 dollars par le poste 840 (Aéronautique) provenant de l'achat de deux hélicoptères «Hiller 360» mis à la disposition du Service Antiacridien. Cet effort d'équipement pour la lutte contre les sauterelles a été complété par l'achat d'une escadrille de 5 «Piper-Cub» qui n'apparaissent pas dans les états ci-joints puisque effectué sur les fonds propres d'une entreprise privée. Le Territoire dispose ainsi d'un outil solide pour faire face au fléau représenté par les acridiens.

Enfin, constatons que l'effort d'équipement agricole s'est poursuivi quoique sur une échelle nettement moins forte que pendant l'exercice passé.

En examinant maintenant le tableau de la répartition des crédits par secteurs d'activité, il apparaît que la part des crédits absorbés par le secteur public et semi-public a assez sensiblement diminué par rapport à l'année dernière. Le pourcentage s'établit en effet à 30,47 p. 100 contre 39,6 p. 100 pendant l'exercice précédent. Cette diminution est notamment sensible dans le secteur des Travaux Publics dont les emplois de devises ont diminué de plus de la moitié d'une année à l'autre (664,276 dollars en 1949-1950, 269.546 dollars en 1950-1951).

Ce fait résulte principalement d'un changement de politique en matière d'exécution de travaux publics, la formule de la régie ayant été presque intégralement remplacée par celle de l'adjudication pour les plus gros travaux.

Parallèlement, le poste Travaux Publics du secteur privé s'est considérablement accru avec l'équipement de nouvelles sociétés *soumissionnaires* (S. N. T. P., E. M. C., déjà installées et Société Malgache des Grands Travaux de l'Est, Société des Grands Travaux Souterrains, Société Chimique de la Route, Société «Les Routes modernes», etc.). Ce poste a aussi presque décuplé par rapport à l'an passé, sans faire d'ailleurs mention de près de 80.000 dollars qui viennent d'être attribués sur le Plan Marshall à l'une de ces sociétés pour accroître son équipement. En bref, le volume des crédits affectés au poste des Travaux Publics (secteur administratif et secteur privé) n'a donc pas diminué pendant l'exercice 1950-1951.

Dans le secteur privé, qui, avec 1.405.163 dollars, absorbe 69,53 p. 100 des crédits utilisés, le poste agriculture est le plus important avec un total de 603.644 dollars. Sur ce total, 338.338 dollars ont été utilisés par les deux entreprises sucrières de Namakia et de la Mahavavy du Nord. On peut estimer que 300.000 dollars environ ont été encore absorbés par cette dernière pour la poursuite de son équipement tant en matériels neufs qu'en pièces de rechange. Cet effort doit se maintenir au même rythme au cours du prochain exercice.

Parallèlement, un autre secteur agricole prospère, celui du sisal, représenté par cinq grandes concessions, a poursuivi son équipement. Il est vraisemblable que l'extension des surfaces consacrées au sisal tant par les particuliers que par une Société d'Economie Mixte (C. F. D. T.) réclamera des attributions de devises encore plus importantes au cours du prochain exercice.

Outre ces postes et celui des Travaux Publics traité plus haut, le poste minier a manifesté une grande activité en 1950-1951, notamment les exploitations de graphite, consécutivement aux divers contrats de livraison passés avec l'E. C. A. Le marché du graphite étant ainsi assuré pendant plusieurs années, les principaux exploitants (Etablissements Gallois, Compagnie Lyonnaise de Madagascar, Société des Graphites de la Sahanavo, Etablissements Rostaing, etc.) se sont orientés vers des procédés mécaniques d'extraction au moyen de bull-dozers et pelles en vue d'accroître les tonnages et de pallier les difficultés croissantes de main-d'œuvre. Avec 126.600 dollars affectés au secteur minier, les mines ont réclamé trois fois plus de devises que pendant l'exercice précédent (39.946 dollars). Il est vraisemblable qu'avec la perspective de signature de nouveaux contrats, cette modernisation se poursuivra.

Enfin, constatons que le volume des stocks des pièces de rechange constitués par les importateurs a été, pendant le présent exercice, du même ordre de grandeur que pendant l'exercice précédent (383.200 dollars contre 390.000 dollars).

En conclusion, indiquons que les prévisions d'acquisition de matériels d'équipement sur la zone dollars pour le prochain exercice (1951-1952) ont été évaluées en avril 1951 à 1.300.000 dollars U. S. A., et 50.000 dollars canadiens.

Mais on peut penser qu'elles s'avèreront insuffisantes puisque notamment une nouvelle demande de 300.000 dollars vient d'être présentée par la Société Sucrière de la Mahavavy du Nord. Cependant il semble que les besoins ne devraient pas dépasser 2.000.000 de dollars, d'autant plus que les nouvelles difficultés de livraison de l'industrie américaine rejetteront les acheteurs vers d'autres pays fournisseurs tel que l'Allemagne. Tout dépendra en définitive de l'orientation que prendra le Plan décennal pendant cette période qui influera dans un sens ou un autre sur l'effort d'équipement des particuliers.

II. — *Zone Sterling.*

Les fournitures de biens d'équipement en provenance de la zone sterling ne représentent qu'un pourcentage très inférieur par rapport aux fournitures en provenance de la zone dollar (11,5 p. 100 environ). Les allocations de devises sur cette zone se sont élevées en effet à 131.289 livres, correspondant à une valeur de 367.610 dollars.

Au 31 août 1951, 75.419-19-7 livres, soit 56 p. 100, étaient seulement utilisées sur le crédit de 131.289 livres alloué à Madagascar. Cette situation s'explique par le fait que les deux tranches les plus importantes de 74.800 livres et 30.800 livres n'ont été notifiées que courant juillet et que le dépôt des licences correspondantes n'est pas encore terminé.

En se basant sur le chiffre des crédits utilisés à savoir 75.419-19-7 livres, on constate que 84,6 p. 100 des devises ont été consacrées à l'achat de matériels neufs et 15,4 p. 100 à l'acquisition de pièces de rechange.

De son côté la répartition par secteur d'activité indique que 10,05 p. 100 des crédits ont été employés à l'achat d'équipements destinés aux Services Publics, notamment Services provinciaux de l'Agriculture et territoire des Comores (matériels de manutention). Le secteur privé a absorbé de son côté 89,95 p. 100 des devises utilisées. Près de la moitié de ces crédits sont allés au poste agriculture soit 42,48 p. 100 avec un certain pourcentage au secteur sisal (défibreuses et pièces).

Parmi les autres postes, les Mines représentent un pourcentage non négligeable avec l'acquisition de matériels d'extraction et de transport du graphite, (5.031-17-0 livres) matériels qui complètent l'équipement parallèle des exploitations de graphite sur la zone dollar.

Le poste industriel (9,42 p. 100) est presque intégralement représenté par les acquisitions de la F. I. T. I. M., seuls filature et tissage de Madagascar, entièrement équipés en matériel britannique.

Enfin, dans le poste divers, un pourcentage important des crédits correspond aux achats de véhicules automobiles utilitaires (Pick-Up, Land-Rover, véhicules à deux ponts).

Allemagne Occidentale.

Le total des crédits alloués sur l'accord franco-allemand du 4 décembre 1950 s'est élevé m. de c. 320.564 dollars dont 296.428,73 dollars ont été à ce jour utilisés. 90 p. 100 des crédits utilisés ont été

consacrés à l'acquisition de matériels neufs. Par ailleurs, 17,3 p. 100 des devises ont été utilisés pour l'achat d'équipements destinés au secteur public, notamment des Provinces (matérils des Travaux publics) et des communes (matériels d'incendie).

Les 82,7 p. 100 des crédits utilisés par le secteur privé ont été affectés dans leur plus grande partie à l'agriculture et à l'industrie de transformation des produits agricoles (féculerie-rizerie). Une vingtaine de tracteurs M. A. N. et Lanz avec les matériels aratoires correspondants a été importée. 21 p. 100 des crédits ont été de leur côté employés à l'achat de rizeries et de pièces détachées et 26,07 p. 100 à celui de défibreuses à sisal et de pièces correspondantes.

Les demandes sur l'Allemagne doivent logiquement augmenter au cours du prochain exercice tant à cause des facilités des crédits sur ce pays dues à une balance créditrice que par suite des prix intéressants et de la nécessité d'envisager le remplacement des matériels américains dont les délais de livraison deviennent excessivement longs par des matériels allemands correspondants qui semblent présenter des qualités similaires (remplacement du gros matériel Caterpillar par du matériel Hanomag, etc.).

Autres pays.

Les autres pays (Suisse, Italie, Pays-Bas, Belgique, Suède) n'ont participé que pour des sommes peu importantes à la fourniture de biens d'équipement pour Madagascar. Il s'agissait la plupart du temps de matériels spécifiques constituant une spécialité pour les pays fournisseurs.

Ainsi, par exemple, 90 p. 100 des crédits sur la Suisse ont été employés à l'acquisition de matériel diesel Winterthür et de matériels hydro-électriques.

Les crédits sur l'Italie se sont répartis entre deux postes, rizeries et appareils de pulvérisation D. D. T.

La totalité des florins hollandais a été affectée à l'achat de défibreuses à sisal et de pièces détachées.

La Belgique de son côté a participé à l'équipement de Madagascar par la fourniture de matériels de batelage et de manutention.

Enfin, la Suède a fourni des pièces détachées destinées à l'industrie de la féculerie.

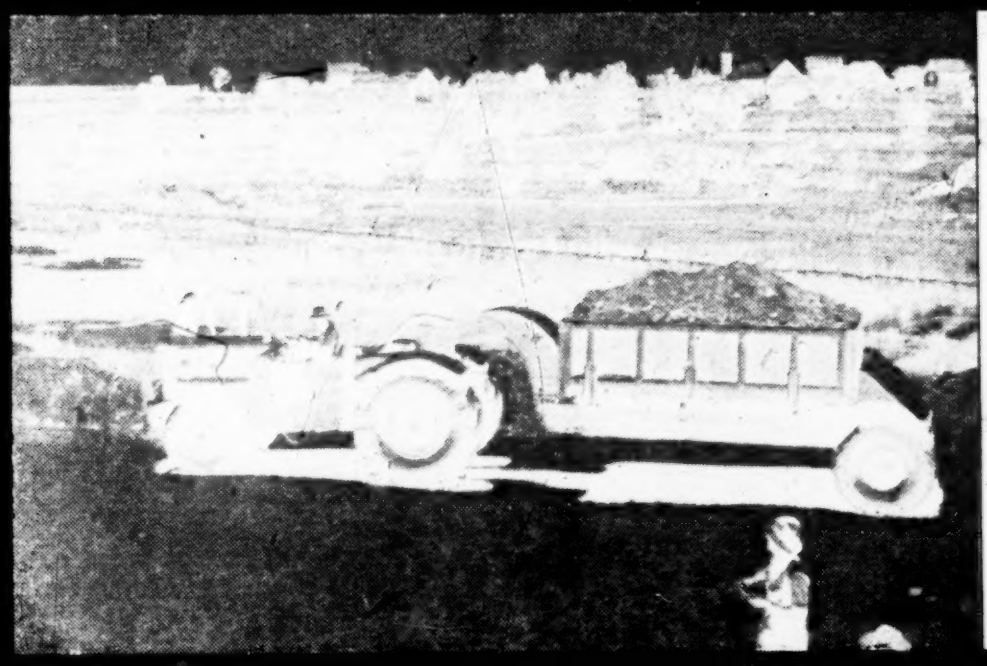

TRACTEUR CATERPILLAR ET TOMBEREAU (1951).

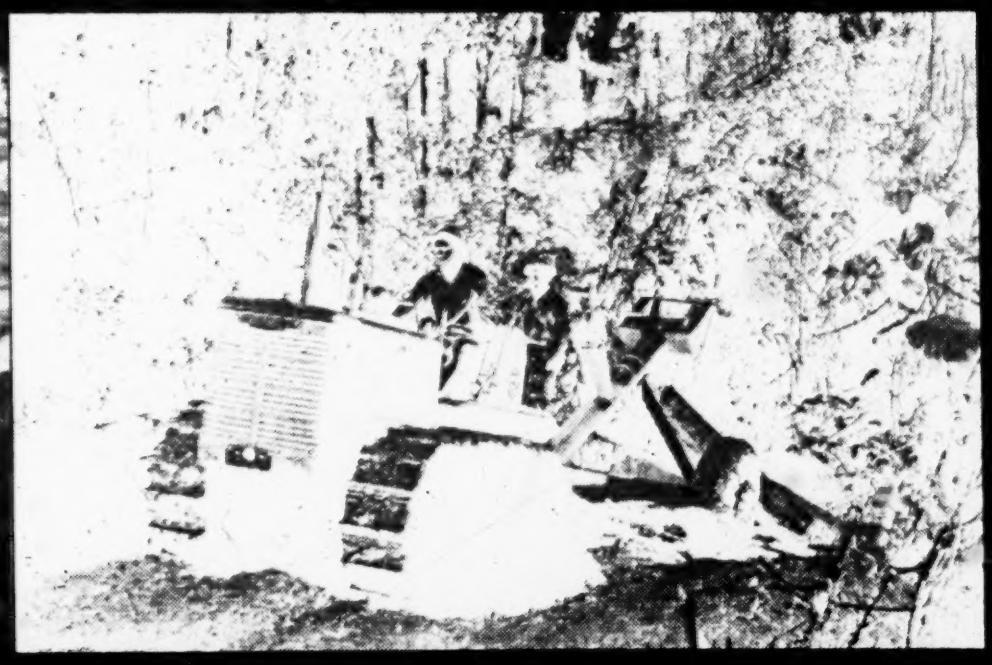

TRACTEUR INTERNATIONAL
ET ARCHE DE DÉBARDAGE (1951).

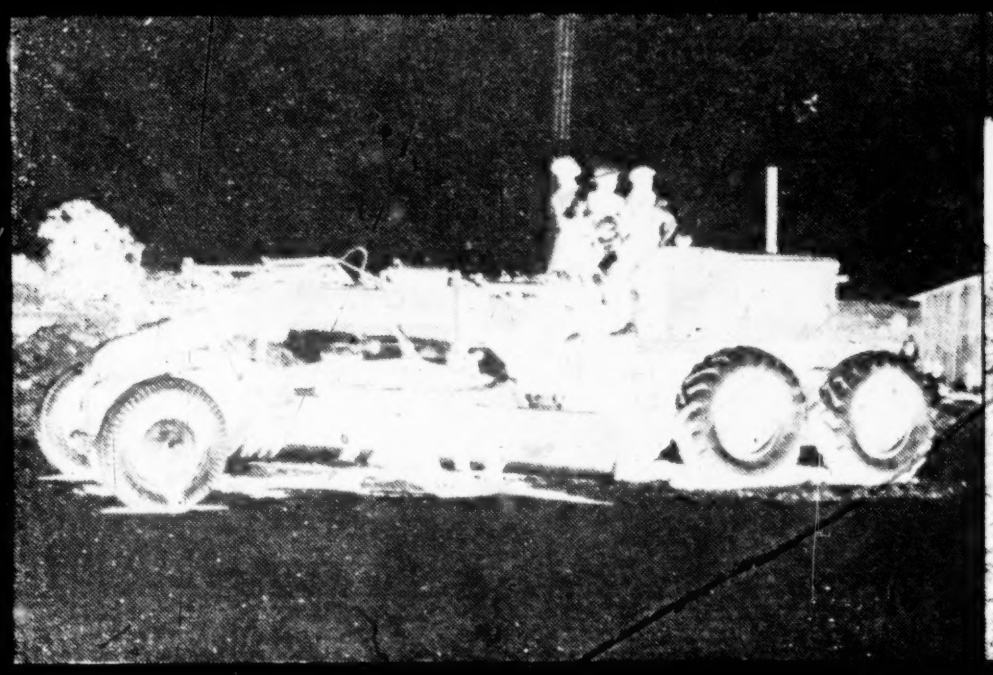

MOTORGRADER GALIAN (1951).

TRACTEUR MAC CORMICK DEERING (1951).

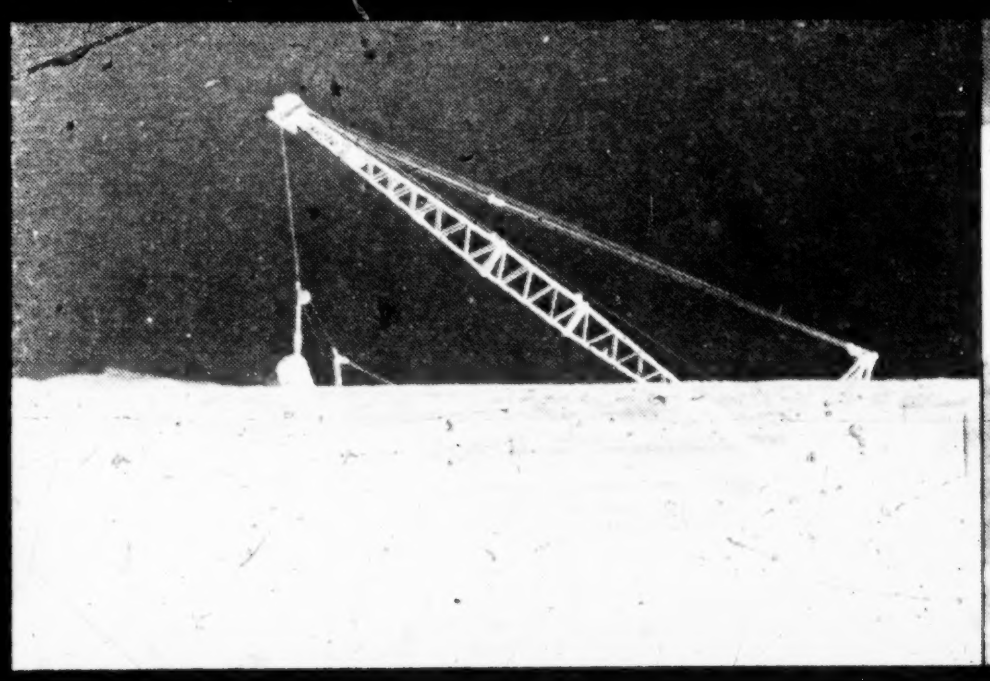

DRAGLINE LIMA 802 CREUSANT LE CANAL PRINCIPAL
DE LA MAHAVAVY-DU-NORD (1951).

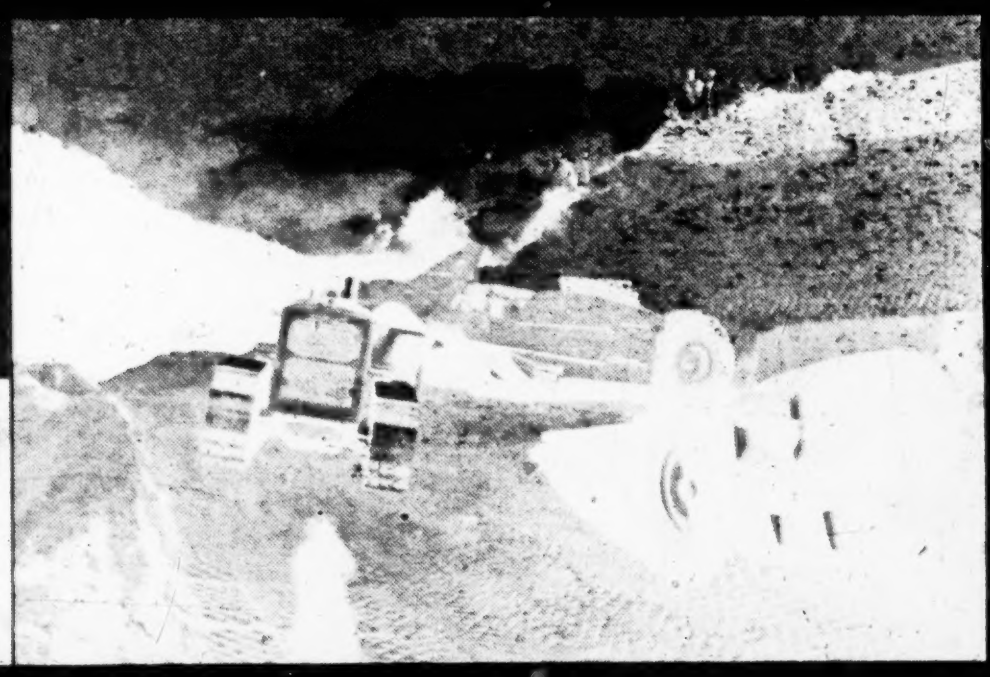

SCRAPERS CATERPILLAR TRAVAILLANT
AU CANAL PRINCIPAL DE LA MAHAVAVY-DU-NORD (1951).

TABLEAU

Crédits équipement sur
alloués et utilisés (exercice 1950
Situation arrêté au

NUMERO CODE E. C. A.	CRÉDITS ALLOUES. 1re TRANCHE.	2e TRANCHE.	3e TRANCHE.	4e TRANCHE.	TOTAL.
			I. — U. S. A.		
710	8.860	3.000	—	—	11.860
720	—	3.000	4.500	2.000	9.500
730	1.330	5.000	1.000	1.000	8.330
740	88.600	15.000	357.150	42.150	502.900
770	14.600	40.000	13.950	—	68.550
771	68.800	30.000	200.000	30.000	328.800
780	29.700	—	6.000	3.800	39.500
820	49.850	13.300	133.200	27.000	223.350
830	—	—	54.200	—	54.200
831	138.550	—	239.300	21.000	398.850
832	3.000	—	36.600	—	39.600
840	50.000	50.000	5.000	—	105.000
850	—	—	20.000	20.000	40.000
880	—	—	4.500	—	4.500
890	26.500	—	15.800	4.000	46.300
891	30.000	—	20.000	—	50.000
DIVERS.	30.000	—	60.000	50.000	140.000
TOTAL ..	539.790	159.300	1.171.200	200.950	2.071.240
			II. — CANADA.		
770	—	—	4.500	5.000	9.500
820	—	—	38.000	6.500	44.500
832	—	—	—	11.000	11.000
TOTAL .	—	—	42.500	22.500	65.000

...a zone dollars
...1951.) dollars libres.
...31 août 1951.

NUMERO CODE E. C. A.	CREDITS UTILISES. 1re TRANCHE.	2e TRANCHE.	3e TRANCHE.	4e TRANCHE.	TOTAL.
			I. — U. S. A.		
710	8.860 00	3.000 00	—	—	11.860
720	—	2.958 59	4.500 00	1.000 00	8.458 59
730	1.326 28	4.967 19	993 08	1.000 00	8.286 55
740	88.600 00	15.000 00	347.150 00	42.150 00	492.900 00
770	14.599 30	40.000 00	13.950 00	—	68.549 30
771	68.351 79	30.000 00	199.686 32	30.000 00	328.038 11
780	28.557 23	—	6.000 00	—	34.557 23
820	49.850 00	12.935 54	133.187 41	27.000 00	222.972 95
830	—	—	53.444 00	—	53.444 00
831	138.537 58	—	239.300 00	21.000 00	398.837 58
832	3.000 00	—	36.516 22	—	39.516 22
840	49.998 00	48.438 72	5.000 00	—	103.436 72
850	—	—	20.000 00	14.788 85	34.788 85
880	—	—	4.499 08	—	4.499 08
890	26.449 93	—	15.800 00	—	42.249 93
891	29.953 98	—	19.999 90	—	49.953 88
DIVERS.	30.000 00	—	60.000 00	28.622 20	118.622 20
TOTAL.	538.084 09	157.300 04	1.120.026 01	165.561 05	2.020.971 19
			II. — CANADA.		
	—	—	4.500	4.821	9.321
	—	—	38.000	6.224	44.224
	—	—	—	11.000	11.000
	—	—	42.500	22.045	64.545

TABLEAU LII.

Répartition des crédits utilisés (dollars libres) par secteurs d'activité.

	CREDITS ATTRIBUÉS. $	% PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE.
I. — *Secteur public.*		
1° Collectivités publiques :		
Services agricoles	66.021	3,25
Eaux et forêts	30.100	1,48
Elevage	2.202	0,11
Travaux publics :		
Direction générale	239.543	11,85
Services provinciaux	30.003	1,48
Santé	5.971	0,30
Services divers	24.434	1,21
Provinces	11.900	0,60
Territoire des Comores	10.105	0,50
TOTAL DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	420.279	20,78
2° Sociétés d'Etat et d'économie mixte :		
Bureau minier	42.270	2,10
Société des pétroles de Madagascar	47.550	2,35
C. G. O. T.	960	0,05
TOTAL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET D'ÉCONOMIE MIXTE	90.780	4,50
3° Services publics :		
Régie des chemins de fer	33.945	1,68
Electricité et eaux de Madagascar	31.080	1,54
Institut d'émission	5.064	0,25
Air France	34.660	1,71
TOTAL DES SERVICES PUBLICS	104.749	5,18
TOTAL DU SECTEUR PUBLIC	615.808	30,46
II. — *Secteur privé :*		
1° Agriculture :		
Sucre	338.338	16,80
Sisal	67.600	3,35
Autres cultures	196.706	9,73
TOTAL DE L'AGRICULTURE	603.644	29,88
2° Travaux publics	218.388	10,81
3° Industries	13.530	0,67
4° Mines	126.600	6,27
5° Divers	60.802	3
6° Pièces détachées (stocks chez les importateurs)	383.200	18,90
TOTAL DU SECTEUR PRIVÉ	1.405.163	69,53
TOTAL GÉNÉRAL : SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ	$ 2.020.971	

TABLEAU LIII

Liste des matériels d'équipement commandés dans la zone dollars sur les crédits dollars libres de l'exercice 1950-1951.

(Situation arrêtée au 31 août 1951).

NUMÉRO CODE E. C. A.	CREDITS UTILISÉS en $.	NATURE DES MATERIELS.	MONTANT. $	PIECES DETACHEES.	MONTANT. $
		I. — U. S. A.			
710	11.860	32 groupes électrogènes 12 volts 600 watts R.C.A. et U.S. Motors.	5.449	Pièces de groupes électrogènes.	6.411
720	8.458 59	Appareil à enregistrer Simon et Con.	958 59	Pièces de matériels radio-électriques RCA.	7.500
730	8.286 55	1 moteur marin, 1 moteur Hercules Dood.	4.545 14	Pièces de moteurs....	3.741 41
740	492.901	*Matériels Caterpillar*..... 14 bull-dozers 4A, 6A, 7A; 7 scrapers n° 70; 2 angledozers 4A et 7A; 16 treuils D6N, D7N et n° 25; 2 rippers n° 18; 1 rateau Fleco et 1 stumper Fleco; 1 D W 10 avec remorque; 1 rouleau pied de mouton; 3 traxcavator trackson; 1 motor-grader n° 12; 1 répandeur à bitume Etnyre. *Matériels international Harvester :* 3 bull-dozers T D 18; 2 rippers pour T D 18; 1 Issaacson Tract-dozer; 1 Issaacson Angledozer; 1 motorgrader Austin Western; 4 tournapulls Letourneau; 1 Root Rake; 1 chariot automoteur de manutention; 1 sondeuse Joy 22 H D.c.	326.855	Pièces Caterpillar, Letourneau, International Harvester, Joy Sullivan, Euclid Austin, Western, Lima, etc.	166.046 00
770	68.549 3	*Matériels international Harvester*.. 1 moissonneuse-batteuse à riz; 1 batteuse à arachides; 14 charrues à disques tractées; 2 pulvériseurs à disques; 2 charrues portées; 1 pulvérisateur porté; 1 pick-up Baler. *Matériels Oliver Cletrac :* 15 charrues à disques; 10 pulvériseurs; *Matériels Massey-Harris :* 3 moissonneuses-batteuses à riz n° 25; 10 rateaux Andaineurs portés; 10 cultivateurs portés; 5 arracheuses d'arachides; 6 planteurs. *Matériels John Deere :* 6 charrues tractées; 3 cultivateurs; 3 pulvérisateurs; 2 pick-up Balers; 1 hache-paille; 1 pasteuriseur; 1 martin Ditcher; 9 Seaman Tiller meubles divers.	68.549 3		

NUMÉRO CODE E. C. A.	CREDITS UTILISÉS en $.	NATURE DES MATERIELS.	MONTANT. $	PIECES DETACHEES.	MONTANT. $
771	328.038	.....	.....	Pièces détachées Caterpillard, John Deere, International Harvester, Massey Harris, Oliver Cletrac.	328.038
780	34.557 23	5 scies De Walt..... 1 machine Cameron pour l'étanchéité des boîtes; 3 machines Anco; 3 machines comptables Burroughs.	16.373 85	Pièces diverses : Ingersell Rand, Buffalo Turbine, Le Roy, Whitcomb.	18.183 38
820	222.972 95	Véhicules Jeep Willys Overland 4 × 4..... 35 universelles; 15 station-wagon; 12 cargo; 3 remorques universelles; Véhicules Chevrolet : 4 pick-up 500 kilogrammes; 8 pick-up 1.000 kilogrammes. Véhicules International Harvester : 3 pick-up I T.; 1 camion à benne; 1 Power wagon Fargo. Véhicules Dodge : 4 pick-up 750 kilogrammes; 4 Power wagon 4 × 4; 2 camions B3GA 170.	154.252 95	Pièces détachées : jeep Chevrolet, Dodge, International Chrysler.	68.720
830	53.444	Tracteurs à chenilles Caterpillar avec rechange..... 1 D 2 30 C.V.; 2 D 4 40 C.V. Tracteurs à chenilles International Hervester avec rechange : 6 T D 9 40 C.V. Tracteurs à chenilles Cletrac avec rechanges : 2 ADM 30 C.V.	53.444	.....	—
831	398.837 58	Tracteurs à chenilles Caterpillar avec rechange..... 15 D6 60-70 C.V.; 23 D7 80-90 C.V.; 1 D8 100-110 C.V. Tracteurs à chenilles international Harvester avec rechange : 4 TD 18 80-90 C.V. Tracteurs à chenilles Allis Chalmers avec rechange : 1 HD 9 60 C.V.	398.837 58		—
832	39.516 49	Tracteurs à roues International Harvester ..... 1 Farmall Cub; 6 Farmall M. Tracteurs à roues Allis Chalmers Thomson : 4 UCD avec power lift. Tracteurs à roues Massey Harris : 4 44 G Row Crop.	39.516 49		—

NUMÉRO CODE E. C. A.	CREDITS UTILISÉS en $.	NATURE DES MATERIELS.	MONTANT. $	PIECES DETACHEES.	MONTANT. $
840	103.436 72	2 hélicoptères Hiller 360 avec équipement de poudrage.	53.436 72	Pièces détachées : Douglas DC3, Piper Cub, Hiller 360.	50.000
850	34.788 85	.....	—	Pièces détachées Whitcomb.	34.788 85
880	4.499 08	15 microscopes Bauseh et Lomb et pièces	4.499 08		—
890	42.249 93	1 camion atelier Davey..... 11 motopompes spéciales aéronautiques; 2 machines à rectifier les vilebrequins; 1 banc d'essai pour pompes à injection; 10 outillages à main Caterpillar.	40.372	Pièces diverses	1.877 93
		II. — CANADA.			
770	9.321	6 charrues à 1 soc; 6 cultivateurs; 12 herses; 2 charrues à 2 socs; 1 moissonneuse-batteuse à riz.	9.321		—
820	44.500	4 pick-up Ford I T.....	6.224	Pièces détachées : Ford, Chrysler, Dodge.	38.266
832	11.000	Tracteurs à roues Massey Harris : 11 Pony.	11.000		—
		TOTAL : MATÉRIELS NEUFS.....	1.297.664 67	Pièces de rechange..	723.306 57

TABLEAU LIV.

Crédits notifiés en 1950-1951 au titre du Plan Marshall.

(Situation arrêtée au 31 août 1951).

NUMÉROS DU CODE E C. A.	CRÉDITS ATTRIBUÉS	CRÉDITS UTILISÉS (1).
730	4.000	—
740	94.650	77.575
770	20.000	5.047
771	90.000	1.997,75
780	8.000	—
820	41.500	16.077
830	70.300	13.400
831	75.000	48.000
832	32.500	6.689,25
850	6.000	6.000
891	25.000	6.972
TOTAL	466.950	181.758

(1) Ces crédits ayant été notifiés en juillet 1951, l'état des crédits utilisés ne correspond qu'à une situation provisoire.

TABLEAU

Zone
Crédits équipement
(Situation arrêtée au

NUMERO CODE O.E.C.E.	CREDITS NOTIFIES (£).						
	1re TRANCHE.	2e TRANCHE.	3e TRANCHE.	4e TRANCHE.	5e TRANCHE.	6e TRANCHE.	TOTAL.
81.00	100	—	—	—	—	—	100
82.00	—	—	—	—	3.200	—	3.200
83.00	—	2.315	—	—	7.300	3.500	13.115
86.00	—	2.935	—	2.000	10.500	20.100	35.535
87.00	—	5.150	2.000	3.000	20.000	—	30.150
88.00	2.500	—	—	—	—	—	2.500
89.00	2.000	—	2.000	—	18.800	7.200	30.000
Divers	—	1.689	—	—	15.000	—	16.689
TOTAL £.....	4.600	12.089	4.000	5.000	74.800	30.800	131.289
$ monnaie de comptes.....	12.880	33.849 2	11.200	14.000	209.440	86.240	367.609 2

LV.

sterling.
exercice 1950-1951.
31 août 1951.)

CREDITS UTILISES (£).							RELIQUATS
1re TRANCHE.	2e TRANCHE.	3e TRANCHE.	4e TRANCHE.	5e TRANCHE.	6e TRANCHE.	TOTAL.	TOTAL.
98- 4- 5	—	—	—	—	—	98- 4- 5	1-15- 7
—	—	—	—	3.200	—	3.200	—
—	2.315	—	—	7.300	3.500	13.115	—
—	2.846	—	2.000	10.500	10.022- 2- 0	25.368- 2- 0	10.166-18- 0
—	5.150	1.991-16- 7	3.000	—	—	10.141-16- 7	20.008- 3- 5
2.500	—	—	—	—	—	2.500	—
1.997- 9- 9	—	2.000	—	3.583-19- 0	5.900- 5- 0	13.481-13- 9	16.518- 6- 3
—	1.689	—	—	5.886- 2-10	—	7.575- 2-10	9.113-17- 2
4.595-14 -2	12.000	3.991-16- 7	5.000	30.470- 1-10	19.422- 7- 0	75.419-19- 7	55.869- 0- 5
11.868	33.600	9.497 12	14.000	85.316 25	57.895	211.176	156.433 2

TABLEAU LVI.

Zone sterling. (*Exercice 1950-1951*).

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE DES CREDITS UTILISES.

	CREDITS ATTRIBUÉS £	% PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE.
I. — *Secteur public.*		
Agriculture	544- 0- 0	0,73
Travaux publics, direction générale	435- 0- 0	0,57
Services divers	774-10- 0	1.03
Provinces	4.041-15- 0	5,36
Territoire des Comores	1.784-16- 0	2,36
TOTAL DU SECTEUR PUBLIC	7.580- 1- 0	10,05
II. — *Secteur privé.*		
Agriculture :		
Sisal	2.523- 8- 0	3,47
Café	471-16- 9	0,62
Autres cultures	29.333- 1- 1	38,39
TOTAL DE L'AGRICULTURE	32.328- 5-10	42,48
Travaux publics	1.846- 7- 6	2,44
Mines	5.031-17- 0	6,67
Industrie	7.106- 0- 0	9,42
Divers	22.270- 4- 2	28,94
TOTAL DU SECTEUR PRIVÉ		89,95
TOTAL SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ	75.419- 19 7 £	

TABLEAU LVII.

Crédits équipement zone deutsche marks.

Utilisation des crédits D. M. exprimés en dollars monnaie de compte.

	CREDITS ALLOUÉS.	CREDITS UTILISÉS.	RELIQUAT.
Première tranche	40.830	40.499 16	330 84
Deuxième tranche	12.940	12.938 0	2
Troisième tranche	19.860	16.763 3	3.096 7
Quatrième tranche	23.000	23.000 00	—
Cinquième tranche	24.580	24.580 00	—
Sixième tranche	51.384	51.343 24	40 76
Septième tranche	46.470	46.470 00	—
Huitième tranche	41.100	37.274 9	3.825 1
Neuvième tranche	41.300	24.460 13	—
Dixième tranche	19.100	19.100 0	16.839 87
TOTAL	320.564	296.428 73	24.135 27

TABLEAU LVIII.

Exercice 1950-1951. Répartition des crédits Deutsche Marks par secteur d'activité.

	CREDITS UTILISÉS en $ m. de c.	POURCENTAGE PAR RAPPORT à l'ensemble des crédits utilisés.
I. — *Secteur public.*		
Eaux et électricité	6.223 8	2,09
Communes	23.000	7,76
Travaux publics (services provinciaux)	19.346 15	6,5
Service vétérinaire	2.819 3	0,95
TOTAL DU SECTEUR PUBLIC	51.389 25	17,30
II. — *Secteur privé.*		
Agriculture :		
Sisal	77.197 16	26,07
Tabac	1.042	0,36
Cultures diverses	69.732 62	23,1
Café	373	0,12
TOTAL DE L'AGRICULTURE	148.444 78	49,65
Travaux publics :		
S. N. T. P.	8.291	2,8
Industries :		
Riz	63.982	21,58
Féculeries	5.900	1,99
Industries alimentaires	3.193	1,07
Huilerie	460	0,13
Sucre	8.260	2,76
TOTAL DES INDUSTRIES	81.795	27,53
Mines :		
Graphites	3.261	1,1
Divers :		
Imprimerie	2.845 3	0,96
Pièces détachées	402 4	0,13
TOTAL DES DIVERS	3.247 7	1,09
TOTAL DU SECTEUR PRIVÉ	245.039 48	82,7
TOTAL GÉNÉRAL	296.428 73	100

TABLEAU LIX.

Crédits équipement zone suisse.

Utilisation des crédits francs suisses.

	CREDITS ALLOUÉS.	CREDITS UTILISÉS.	RELIQUATS.
Première tranche	14.500	6.714 3	7.785 7
Deuxième tranche	10.800	10.800	—
Troisième tranche	96.730	95.821	909
Quatrième tranche	6.050	—	6.050
Cinquième tranche	72.430	72.430	—
TOTAL	200.510	185.765 3	14.744 7

TABLEAU LX.

Exercice 1950-1951. Répartition des crédits F. S. par secteur d'activité.

	CREDITS UTILISÉS en $ m. de c.	POURCENTAGE PAR RAPPORT à l'ensemble des crédits utilisés.
I. — Secteur public.		
Electricité et eau de Madagascar	81.551	44,7
Chemins de fer	86.700	45,9
TOTAL DU SECTEUR PUBLIC	168.251	90,6
II. — Secteur privé.		
Agriculture :		
Cultures diverses	5.288 5	2,9
Sisal	6.025 8	3,2
TOTAL DE L'AGRICULTURE	11.314 3	6,1
Industries :		
Industries alimentaires diverses	6.200	3,3
TOTAL DU SECTEUR PRIVÉ	17.514 3	9,4
TOTAL GÉNÉRAL	185.765 3	100

TABLEAU LXI.

Crédits équipement sur la Suède.
Utilisation des crédits couronnes suédoises.

	CREDITS ALLOUÉS.	CREDITS UTILISÉS.	RELIQUATS.
Première tranche	4.150	4.150	—
Deuxième tranche	2.600	2.512 12	87,88
TOTAL	6.750	6.662 12	87,88

TABLEAU LXII.

Exercice 1950-1951. Répartition des crédits couronnes suédoises par secteur d'activité.

	CREDITS UTILISÉS en $ m. de c.	POURCENTAGE PAR RAPPORT à l'ensemble des crédits utilisés.
Secteur privé.		
Industries alimentaires	6.662 12	100

TABLEAU LXIII.

Crédits équipement sur la Hollande.
Utilisation des crédits florins.

	CREDITS ALLOUÉS.	CREDITS UTILISÉS.	RELIQUATS.
Première tranche	8.890.000 F.M. soit 96.611 florins	85.000 6.089 4	5.521 6
		91.089 4	
Deuxième tranche	755.000 F.M. soit environ 8.206 florins	—	8.206
TOTAL	104.817	91.089 4	13.727 6

TABLEAU LXIV.

Exercice 1950-1951. Répartition des crédits florins par secteur d'activité.

	CREDITS UTILISÉS en $ m. de c.	POURCENTAGE PAR RAPPORT à l'ensemble des crédits utilisés.
Secteur privé.		
Agriculture : sisal	91.089 4	100

TABLEAU LXV.

Crédits équipement sur l'Italie.

Utilisation des crédits lires italiennes.

	CREDITS ALLOUÉS.	CREDITS UTILISÉS.	RELIQUATS.
Première tranche	3.222.000	3.180.755 494	41.244 506
Deuxième tranche	8.350.000	8.250.000	100.000
TOTAL	11.572.000	11.430.755 494	141.244 506

TABLEAU LXVI.

Exercice 1950-1951. Répartition des crédits lires italiennes par secteur d'activité.

	CREDITS UTILISÉS en $ m. de c.	POURCENTAGE PAR RAPPORT à l'ensemble des crédits utilisés.
I. — *Secteur privé.*		
Riz	3.710.755 494	33
Services publics :		
Services sanitaires	7.720.000	67
TOTAL GÉNÉRAL	11.430.755 494	100

TABLEAU LXVII.

Crédits équipement sur la Belgique.

Utilisation des crédits francs belges.

	CREDITS ALLOUÉS.	CREDITS UTILISÉS.	RELIQUATS.
Première tranche	37.000	36.636	364
Deuxième tranche	4.820	4.819	1
Troisième tranche	601.000	601.000	—
Quatrième tranche	57.900	57.900	—
TOTAL	700.720	700.355	365

TABLEAU LXVIII.

Exercice 1950-1951. Répartition des crédits francs belges par secteur d'activité.

Secteur privé.	CRÉDITS UTILISÉS en $ m. de c.	POURCENTAGE PAR RAPPORT à l'ensemble des crédits utilisés.
Industries :		
Industries diverses	48.630	6,8
Cuir	4.819	0,6
Compagnie maritime	601.906	86
TOTAL DES INDUSTRIES	655.355	93,4
Agriculture :		
Tabac	45.000	6,6
TOTAL GÉNÉRAL	700.355	100

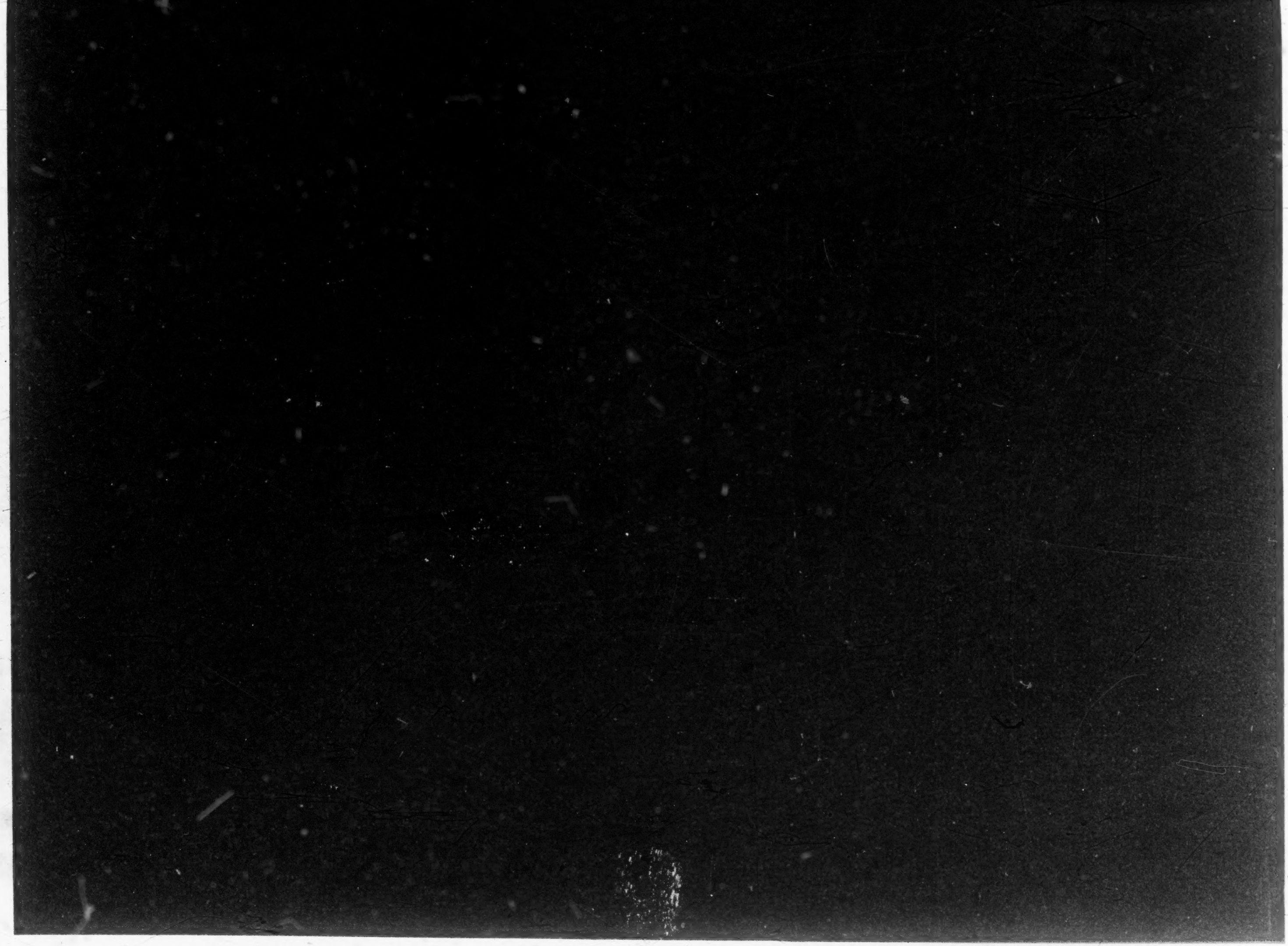

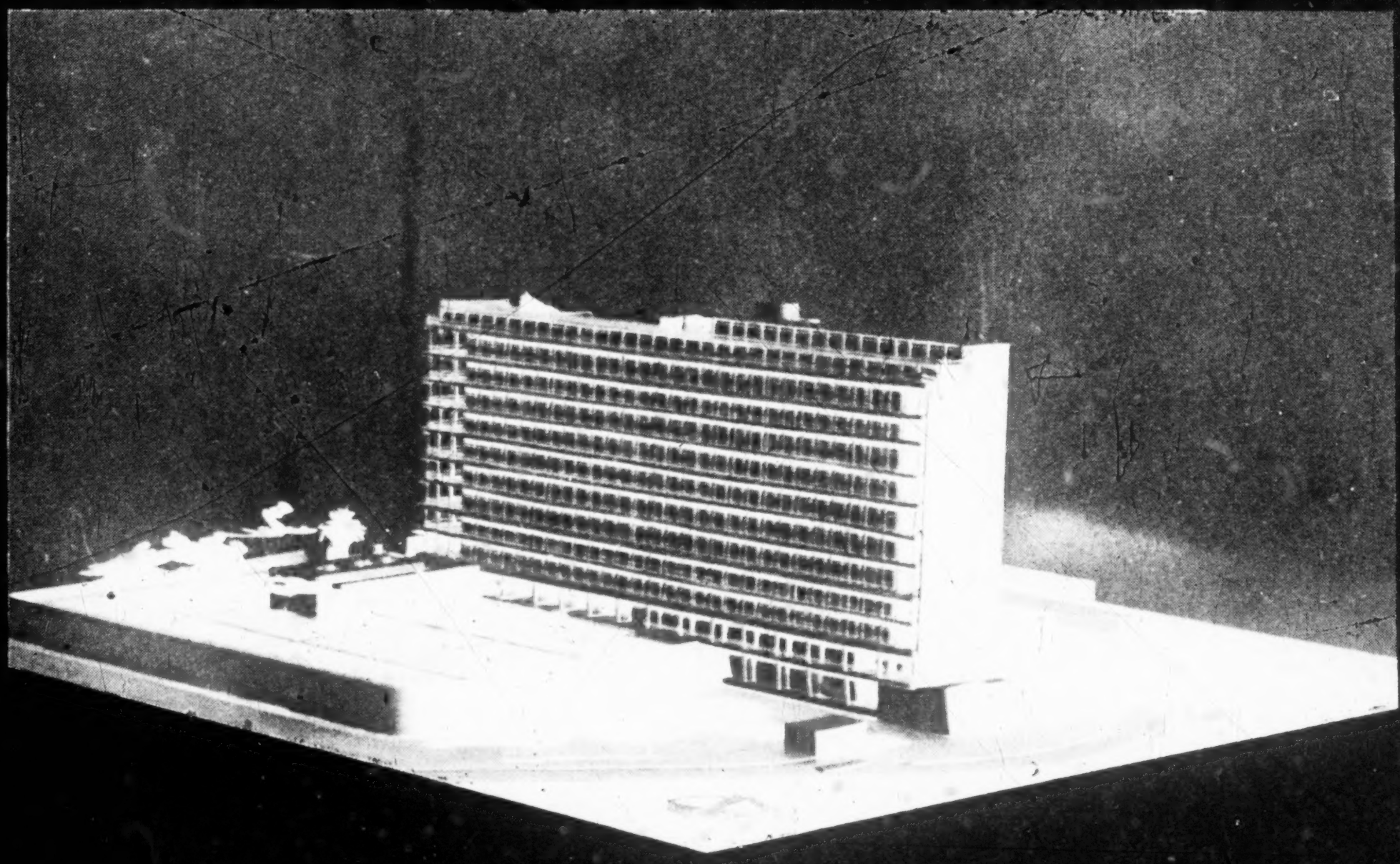

MAQUETTE DE L'HÔPITAL DE L'A. M. I. BEFELATANANA.

CONCLUSION.

Le présent rapport, déjà si long, voudrait se suffire à lui-même. Il a tenté d'explorer objectivement tous les aspects de la mise en œuvre d'un Plan décennal complexe, pour offrir au lecteur une vue complète de Madagascar, sous l'angle de l'utilisation des crédits F. I. D. E. S.

La loi du 30 avril 1946 a eu l'ambition de transformer la physionomie des territoires d'Outre-mer en dix ans. Sa conception ne laissait dans l'ombre aucune des composantes multiples de la vie d'un pays : production, communications, appareil social. Pour notre Ile, la note à payer s'élevait à près de 57 milliards C. F. A.

Quatre ans ont passé depuis la première allocation de crédits. En autorisations de programme 11,8 milliards, en crédits de paiement, 5,8 milliards déjà alloués ont permis dans tous les domaines l'ouverture de nombreux chantiers, l'acquisition d'un matériel important.

Mais au rythme actuel des allocations de crédits, ce n'est plus de Plan décennal qu'il faut parler : vingt ans pour les autorisations d'engagement, 40 ans pour les crédits de paiement. Le fossé se creuse de plus en plus entre les attributions d'autorisation de programme et de crédits de paiement. Les 6 milliards de différence manquent à Madagascar pour lui permettre de payer toutes les réalisations commencées. Les mandatements atteignent certes à peine 4,4 milliards, mais leur faiblesse, c'est précisément le manque de souplesse de la trésorerie du Plan qui en est cause. A l'heure actuelle, il ne paye ses fournisseurs qu'avec

retard, il ralentit la cadence des travaux; est-ce une bonne solution ? On peut en douter, car ces palliatifs ne sont que temporaires, un jour viendra où il faudra payer.

Avec quoi ? Tel est le premier point d'irrigation pour l'avenir.

Il y a plus. Ces 11,8 milliards représentent une première tranche de travaux, extraite de l'ensemble du Plan, par son urgence. Elle ne se suffit pas à elle-même, elle n'est pas rentable. D'autres tranches devront s'y ajouter si l'on veut parvenir à un résultat capable de changer l'orientation de l'économie madécasse.

Quand de nouvelles autorisations d'engagement assureront-elles la poursuite du Plan décennal ? Deuxième point d'interrogation.

Les circonstances nationales et internationales ont totalement changé de 1946 à 1951. La reconstruction amorcée doit le céder au réarmement. Les finances métropolitaines peinent sous ce nouveau fardeau. Il est pourtant question de la possibilité d'allouer à Madagascar une nouvelle tranche de 6 ou 7 milliards à compter de juillet 1952. Elle permettrait de rétablir quelque peu la situation en complétant et en réunissant les réalisations antérieures.

Notre Cendrillon lointaine a jeté quelques-uns des lambeaux de sa vieille robe; elle n'aspire pas encore au carrosse doré, les circonstances ne s'y prêtent guère. Au moins un vêtement pratique et confortable ne lui messiérait pas. Pour conclure sans ambage, est-il meilleure sécurité, pour la force de l'économie de l'Union Française et pour son réarmement, que des territoires prospères et équipés ? La réponse à cette question conditionne tout l'avenir du Plan décennal.

ANNEXES

ARRÊTÉ N° 1630 *bis*-PLAN

fixant, à compter du 1er juillet 1950, les dotations en AE et CP au titre du plan d'équipement.
(J. O. *M. 12-8-1950, p. 1259.*)

L'Inspecteur Général de la France d'Outre-mer, Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897;
Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes subséquents;
Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution du plan d'équipement et de développement des territoires d'Outre-mer relevant du Ministère de la France d'Outre-mer;
Vu le décret n° 49-732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation des plans d'équipement et de développement de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946;
Vu l'arrêté du 8 juillet 1949 rendant exécutoire le programme spécial du plan du territoire de Madagascar et Dépendances;
Vu l'arrêté du 25 octobre 1949 rendant exécutoire la tranche n° 1 du programme 1949 du plan de la colonie de Madagascar et Dépendances;
Vu l'arrêté du 29 juin 1950 portant réévaluation des autorisations d'engagement primitives et ouverture d'autorisations d'engagement complémentaires au titre du programme 1949 du plan d'équipement économique et social de Madagascar;
Sur la proposition du directeur du service du plan,

Arrête :

ART. 1er. Sont fixées conformément aux indications figurant à la colonne I du tableau A ci-après les autorisations d'engagement concernant le Programme «0» (programme spécial et programme 1949 opérations anciennes). Ces autorisations, qui résultent des dotations primitives et complémentaires, des remaniements survenus et des engagements effectifs jusqu'au 30 juin 1950, forment un total de 1.112.960.000 francs.

ART. 2. Sont fixés conformément à la colonne 2 du tableau A ci-après les crédits de paiement concernant la tranche annuelle 1950-1951 du Programme 0 ci-dessus visé. Ces crédits, qui résultent de ceux primitivement ouverts, des remaniements survenus et des mandatements effectués jusqu'au 30 juin 1950, forment un total de 2.041.810.000 francs.

ART. 3. Sont fixées, conformément à la colonne I du tableau B ci-après, les autorisations d'engagement concernant le Programme 1 (programme 1949 : opérations nouvelles). Ces autorisations, qui résultent des dotations primitives et complémentaires, des remaniements survenus et des engagements effectués jusqu'au 30 juin 1950, forment un total de 2.255.220.0000 francs.

ART. 4. Sont fixés conformément à la colonne 2 du tableau B ci-après les crédits de paiement concernant la tranche annuelle 1950-1951 du Programme 1 ci-dessus visé. Ces crédits, qui résultent de ceux primitivement ouverts, des remaniements survenus et des mandatements effectués jusqu'au 30 juin 1950, forment un total de 721.620.000 francs.

ART. 5. Le directeur du service du plan, le directeur des finances et de la comptabilité et le trésorier général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié ou communiqué partout où besoin sera.

Tananarive, le 27 juillet 1950.

Pour le Haut Commissaire de la République Française
et par délégation :

Le Gouverneur des Colonies, Secrétaire Général,

GEORGES GAUTIER.

TABLEAU A.

CHAPITRES 1 A 22.

CHAPITRES.	COLONNE 1. — Autorisations d'engagement.	COLONNE 2. — Crédit de paiement.
1. Dépenses générales	0,60	3,20
2. Agriculture	65,29	108,94
3. Hydraulique agricole	20,00	32,10
4. Forêts	14,61	32,31
5. Elevage	42,96	21,32
6. Pêche	»	»
7. Mines	»	14,43
8. Industrialisation	2,81	1,81
9. Electricité	0,32	3,56
10. Chemins de fer	331,00	374,91
11. Routes et ponts	129,79	325,16
12. Ports	82,10	348,34
14. Voies navigables	»	158,05
15. Aéronautique	12,31	64,50
16. Transmissions	43,90	120,82
19. Santé	244,99	22,53
20. Enseignement	62,87	147,60
21. Architecture	13,50	17,97
22. Travaux urbains et ruraux	45,91	44,26
	1.112,96	2.041,81

TABLEAU B.

CHAPITRES 101 A 122.

101. Dépenses générales	24,65	24,66
102. Agriculture	19,27	16,93
103. Hydraulique agricole	550,91	192,06
104. Forêts	12,00	12,00
105. Elevage	42,62	32,78
107. Mines	27,60	15,63
108. Industrialisation	»	»
109. Electricité	60,00	32,00
110. Chemins de fer	250,00	31,16
111. Routes et ponts	386,28	79,31
112. Ports	493,45	86,47
114. Voies navigables	0,90	4,00
115. Aéronautique	26,08	26,99
116. Transmissions	113,48	67,60
119. Santé	112,50	50,50
120. Enseignement	2,58	29,54
121. Architecture	0,20	»
122. Travaux urbains et ruraux	132,70	19,99
	2.255,22	721,62

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — SERVICE DU PLAN.

ERRATUM

à l'arrêté n° 1630 bis*/Plan du 27 juillet 1950 fixant à compter du 1er juillet 1950 les dotations en A. E. et C. P. au titre du Plan d'équipement.*

TABLEAU A.

CHAPITRES 1 A 22.

Au lieu de :

.....		
«4. — Forêts	14,61	32,31
.....		
«TOTAL	1.112,96	2.041,81»

Lire :

.....		
«4. — Forêts	14,61	32,21
.....		
«TOTAL	1.112,96	2.041,71»

(Le reste sans changement.)
(*J. O.* M. 7 juillet 1951, p. 1316.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE.
2e SERVICE. BUDGET DU PLAN.

ARRÊTÉ N° 1890-FB/5

désignant les chefs de service et agents chargés de la liquidation des dépenses de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan de développement économique et social de Madagascar et Dépendances. (J. O. *M. 26-8-1950, p. 1331.*)

L'Inspecteur Général de la France d'Outre-mer, Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897;
Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes subséquents;
Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution du plan d'équipement et de développement des territoires d'Outre-mer relevant du Ministère de la France d'Outre-mer;
Vu le décret n° 49-732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation du plan d'équipement et de développement de la loi n° 46-732 du 30 avril 1946;
Vu l'arrêté n° 2.159 du 5 décembre 1949 constituant dans la Métropole des sous-ordonnateurs des dépenses faites sur les programmes d'équipement économique et social de Madagascar et Dépendances;
Vu l'arrêté n° 1.630-Plan du 27 juillet 1950 fixant, à compter du 1er juillet 1950, les dotations en A. E. et C. P. au titre du plan d'équipement,

Arrête :

ART. 1er. Sont chargés de la liquidation des dépenses de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan du territoire de Madagascar et Dépendances les chefs de service et agents désignés dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s	Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
	TITRE 1er. Dépenses de développement économique.			
	CHAPITRES 1 ET 101. ÉTUDES GÉNÉRALES.			
1	Personnel	»	Finances, chef du service des budgets et comptes.	Finances, chef du service des budget et comptes.
2	Matériel	»	*Idem*	*Idem.*
3	Etudes	»	*Idem*	*Idem.*
	CHAPITRE 2 ET 102. PRODUCTION AGRICOLE.			
1	Recherches agronomiques	1 et 2	Chefs des services agricoles.	Chef des services agricoles et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
2	Enseignement agricole	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
3	Motoculture	1 à 3	*Idem*	*Idem.*
4	Equipement du service	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
5	Développement des productions.	1 à 3	*Idem*	*Idem.*
7	Crédit agricole	.....	*Idem*	*Idem.*

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s	Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
		CHAPITRES 3 ET 103.		
		AMÉNAGEMENTS FONCIERS ET HYDRAULIQUE AGRICOLE.		
1	Etudes	.....	Chef des services agricoles.	Chef des services agricoles et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
2	Petits aménagements	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
3	Aménagements importants	1 et 2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chef d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
4	Matériel	.....	Chefs des services agricoles.	Chef des services agricoles.
		CHAPITRES 4 ET 104.		
		FORÊTS.		
1	Recherches	1 à 5	Chef du service des eaux, forêts et chasses.	Chef du service des eaux, forêts et chasses et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
2	Enseignement	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
3	Equipement du service	1	*Idem*	*Idem.*
4	Reforestation	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
5	Quinquinas	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
		CHAPITRES 5 ET 105.		
		ÉLEVAGE.		
1	Recherches	1 à 12	Chef du service de l'élevage et des industries animales.	Chef du service de l'élevage et des industries animales à Tananarive, vétérinaires, chefs de circonscriptions vétérinaires à Tananarive et Miarinarivo, vétérinaires du cadre général et chefs de circonscriptions vétérinaires dans les C. F.
2	Enseignement	1	*Idem*	*Idem.*
3	Equipement du service	.....	*Idem*	*Idem.*
4	Protection sanitaire du bétail...	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
5	Etablissement d'élevage	.....	*Idem*	*Idem.*
6	Hydraulique pastorale	1	*Idem*	*Idem.*
7	Amélioration pâturage.....	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
		CHAPITRES 7 ET 107.		
		MINES.		
1	Equipement du service.....	1 à 3	Chef du service des mines.	Chef du service des mines et agent comptable du service des mines.
		CHAPITRES 8 ET 108.		
		INDUSTRIALISATION.		
2	Equipement	1	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s	Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
	CHAPITRES 9 ET 109.			
	FORCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ.			
1	Etudes	.....	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
2	Equipement électrique du territoire.	.....	*Idem*	*Idem.*
	CHAPITRES 10 ET 110.			
	CHEMINS DE FER.			
1	Etudes	1	Directeur des chemins de fer.	Chef du bureau d'ordonnancement.
2	Matériel roulant et traction	.....	*Idem*	*Idem.*
3	Matériel de voie	.....	*Idem*	*Idem.*
4	Travaux de modernisation.....	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
	CHAPITRES 11 ET 111.			
	ROUTES ET PONTS.			
1	Etudes	.....	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
2	Matériel de génie civil.....	1 à 2	*Idem*	*Idem.*
		2	Finances, chef du service des budgets et comptes.	Finances, chef du service des budgets et comptes.
3	Ateliers	1 et 2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
4	Travaux	1 à 25	*Idem*	*Idem.*
5	Bacs	.....	*Idem*	*Idem.*

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s	Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
			CHAPITRES 12 ET 112. PORTS.	
1	Etudes	.....	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
2	Matériel terrestre	1	Directeur des chemins de fer.	Chef du bureau d'ordonnancement.
		2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
3	Matériel flottant	1	Directeur des chemins de fer.	Chef du bureau d'ordonnancement.
		2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
4	Modernisation et extension des ports.	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
6	Eclairage et balisage des côtes..	4	*Idem*	*Idem.*
			CHAPITRES 14 ET 114. VOIES NAVIGABLES.	
1	Etudes	1	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
2	Voies navigables naturelles	1	*Idem*	*Idem.*
			CHAPITRES 13 ET 113. AÉRONAUTIQUE.	
1	Etudes	.....	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
2	Infrastructure	1 à 12	*Idem*	*Idem.*
3	Superstructure	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
4	Achat de matériel et travaux...	.....	*Idem*	*Idem.*

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s — Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
CHAPITRES 16 ET 116.			
TRANSMISSIONS.			
1 Bâtiments	1 à 3	Directeur des postes et télécommunications.	Directeur des postes et télécommunications.
2 Postes	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
3 F. I. L	1 à 7	*Idem*	*Idem.*
4 Service radio	1 à 7	*Idem*	*Idem.*
5 Radio-diffusion	2 à 4	*Idem*	*Idem.*
TITRE II. **Dépenses de développement social.**			
CHAPITRES 19 ET 119.			
SANTÉ.			
1 Constructions	1 à 16	Directeur des services sanitaires et médicaux.	Directeur des services sanitaires et médicaux, officier d'administration-adjoint à Tananarive.
2 Matériel	1	*Idem*	*Idem.*
3 Lutte antipalustre	1	*Idem*	*Idem.*
CHAPITRES 20 ET 120.			
ENSEIGNEMENT.			
1 Enseignement supérieur	6	Directeur de l'enseignement.	Directeur de l'enseignement, chefs des services provinciaux de l'enseignement.
2 Enseignement secondaire	1 à 12	*Idem*	*Idem.*
3 Enseignement technique	6	*Idem*	*Idem.*
4 Enseignement primaire	1	*Idem*	*Idem.*
CHAPITRES 21 ET 121.			
URBANISME ET HABITAT.			
1 Etablissements des projets d'aménagement.	1 à 3	Directeur de l'architecture, de l'urbanisme et de l'habitat.	Directeur de l'architecture, de l'urbanisme et de l'habitat.
2 Bureau d'urbanisme	.....	*Idem*	*Idem.*
3 Centres de recherche	.....	*Idem*	*Idem.*
4 Centres cantonaux ruraux	.....	*Idem*	*Idem.*
5 Société nationale immobilière	.....	Finances, chef du service des budgets et comptes.	Finances, chef du service des budgets et comptes.
CHAPITRES 22 ET 122.			
TRAVAUX URBAINS ET RURAUX.			
1 Etudes		Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
2 Adduction d'eau	1 à 4	*Idem*	*Idem.*

ART. 2. Pour tous les travaux de construction effectués pour le compte et sur les crédits des services par la direction générale des Travaux publics, les liquidateurs des dépenses sont : le directeur général des Travaux publics, les chefs de service des Travaux publics, les chefs de section de comptabilité, les chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., et le chef du service des bâtiments civils.

Néanmoins, lorsque les services particuliers effectuent eux-mêmes des travaux sur leurs crédits, ils restent liquidateurs des dépenses afférentes à ces travaux.

ART. 3. Pour toutes les dépenses effectuées dans la Métropole sur les crédits du Plan de Madagascar pour le compte des services de ce Territoire, les liquidateurs de ces dépenses sont : le directeur du service administratif colonial de Paris et le chef du service colonial de Marseille.

ART. 4. Le directeur des finances et de la comptabilité et les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Journal officiel* de Madagascar et publié ou communiqué partout où besoin sera.

Tananarive, le 24 août 1950.

Pour le Haut Commissaire de la République Française
et par délégation :
Le Gouverneur des Colonies, Secrétaire Général,
GEORGES GAUTIER.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 2.234-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 29 septembre 1950, est autorisé, à la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, le virement de 8.000.000 de crédit de paiement du chapitre 22, art. 2, § 4, au chapitre 11, art. 4, § 23. (*J. O.* M. du 14 octobre 1950, p. 1611.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 2306-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 6 octobre 1950, sont autorisés, à la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement économique et social de Madagascar, les virements de crédits de paiement suivants :

14.000.000 du § 2, art. 3, chap. 111, au § 1er des mêmes article et chapitre;

5.500.000 du § 1er, art. 5, chap. 11, à l'article 4 du chapitre 15;

9.000.000 du § 1er, art. 5., chap. 11 au § 23, art. 4, du même chapitre. (*J. O.* M. du 14 octobre 1950, p. 1612.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

RECTIFICATIF

à l'arrêté n° 2306-F.B./5 du 6 octobre 1950 autorisant des virements de crédits de paiement à la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan de développement économique et social de Madagascar. (J. O. *M. du 14 octobre 1950, p. 1612.*)

ART. 1er .....

Au lieu de :

«14.000.000 du § 2, art. 3, chap. 111, au § 1er des mêmes article et chapitre;»

.....

Lire :

«14.000.000 du § 2, art. 3, chap. 12, au § 1er, art. 3, chap. 11;»

.....

(Le reste sans changement.)
(*J. O.* M. du 21 octobre 1950, p. 1667.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 2534-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 2 novembre 1950, est autorisé, à l'intérieur de l'article 2 du chapitre XX de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, le virement de 8.000.000 de crédits de paiement du paragraphe 1er : «Lycée Gallieni» au paragraphe 8 : «Centre pédagogique du Tuléar». (*J. O.* M. du 11 novembre 1950, p. 1773.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 2617-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 13 novembre 1950, est autorisé, à l'intérieur de l'article 1er du chapitre 19 de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, le virement de 8.000.000 de crédits de paiement du paragraphe 7 : «Pharmacie centrale» au paragraphe 17 : «Centre de traitement de la poliomyélite». (*J. O.* M. du 18 novembre 1950, p. 1799.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

ERRATUM

à l'arrêté n° 2.617-FB/5 du 13 novembre 1950 autorisant un virement de crédit de paiement de 8 millions de francs à l'intérieur de l'article 1er du chapitre 19 de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar. (J. O. *M. du 18 novembre 1950, p. 1799.*)

Au lieu de lire :

.....

«...est autorisé, à l'intérieur de l'article 1er du chapitre 19 de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar».

.....

Lire :

.....

«...est autorisé, à l'intérieur de l'article 1er du chapitre 119 de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar».

(Le reste sans changement.)

(*J. O.* M. du 25 novembre 1950, p. 1847.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 2763-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 25 novembre 1950, est autorisé, à l'intérieur de l'article 2 du chapitre III de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, le virement de 2.500.000 francs de crédit de paiement du paragraphe 5 : «Petits aménagements : Fianarantsoa», au paragraphe 4 : «Petits aménagements : lac Alaotra». (*J. O.* M. du 2 décembre 1950, p. 1880.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 2804-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 1er décembre 1950, sont autorisés, au chapitre 116 de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, les virements de :

4.000.000 de francs de l'article 1er, § 1er, à l'article 3, § 5;
900.000 francs de l'article 2, § 2, à l'article 4, § 5.

(*J. O.* M. du 9 décembre 1950, p. 1917.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 2902-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 11 décembre 1950, sont autorisés, à la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, les virements de crédits de paiement de :

10.000.000 du chapitre 16, art. 4, § 1er, au chapitre 16, art. 3, § 1er;
12.000.000 du chapitre 116, art. 1er, § 2, au chapitre 116, art. 3, § 1er.

(*J. O.* M. du 16 décembre 1950, p. 1989.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 3006-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 19 décembre 1950, sont autorisés, à la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, les virements de crédits de paiement suivants :

	francs
Au chapitre XI, art. 2, § 1er	25.950.000
Au chapitre XI, art. 4, § 22	3.300.000
Au chapitre XI, art. 3, § 1er	2.700.000
Au chapitre XV, art. 2, § 4	950.000

provenant pour

francs
6.000.000 du chapitre XI, art. 2, § 2;
5.400.000 du chapitre XI, art. 2, § 3;
4.000.000 du chapitre XI, art. 4, § 14;
2.000.000 du chapitre XI, art. 4, § 20;
15.500.000 du chapitre XIV, art. 2, § 1er.

(*J. O.* M. du 23 décembre 1950, p. 2027.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 3040-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 23 décembre 1950, est autorisé, au chapitre XVI de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, le virement de crédits de paiement de 3.000.000 de l'article 4, § 1er, à l'article 3, § 2. (*J. O.* M. du 30 décembre 1950, p. 2086.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 3041-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 23 décembre 1950, est autorisé, au chapitre IV de la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, le virement de crédits de paiement de 2.000.000 de francs de l'article 2, § 1er à :

L'article 1er, § 1er, pour 600.000 francs;
L'article 1er, § 2, pour 600.000 francs;
L'article 1er, § 5, pour 800.000 francs.
(*J. O.* M. du 30 décembre 1950, p. 2086.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 54-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 9 janvier 1951, sont autorisés à la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar :

A l'intérieur du chapitre XII le virement de crédits de paiement de 22.000.000 de francs à l'article 3, § 2 provenant pour :

francs.
14.000.000 de l'article 4, § 2, rubrique 7;
2.000.000 de l'article 4, § 2, rubrique 9;
2.000.000 de l'article 4, § 2, rubrique 10;
4.000.000 de l'article 6, § 4;

2° A l'intérieur du chapitre XX le virement de crédits de paiement de 6.000.000 de francs du paragraphe 8, rubrique 2 : «Centre pédagogique de Diégo-Suarez» de l'article 2 au paragraphe 1er : «Lycée Gallieni», du même article. (*J. O.* M. du 20 janvier 1951, p. 134.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 55-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 9 janvier 1951, est autorisé, à la tranche annuelle 1950-1951 du programme 1949 du plan d'équipement économique et soci[illegible] de Madagascar, le virement de crédits de paiement de 5.000.000 du chapitre XIX, art. 1er, § 1er, au chapitre XVI, art. 3, § 2. (*J. O.* M. du 20 janvier 1951, p. 134.)

SERVICE DU PLAN.

ARRÊTÉ N° 57-PLAN/CG

fixant les aménagements apportés à la tranche 1950-1951 de programmes 0 et 1 et rendant exécutoire la tranche 1950-1951 du programme 2 du plan d'équipement. (J. O. M. du 24 février 1951, p. 321.)

L'Inspecteur Général de la France d'Outre-mer, Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897;
Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes subséquents;
Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires d'Outre-mer relevant du Ministère de la France d'Outre-mer;
Vu le décret n° 49-732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation des plans d'équipement et de développement de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946;
Vu l'arrêté du 27 juillet 1950 fixant, à compter du 1er juillet 1950, les dotations en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre du plan d'équipement;
Vu la délibération du Comité directeur du F. I. D. E. S., en date du 22 décembre 1950;

Vu la délibération conforme de la commission permanente de l'Assemblée représentative, en date du 22 février 1951;

La commission permanente du conseil de gouvernement entendue,

Sur proposition du directeur du service du plan,

Arrête :

ART. 1er. Sont fixés conformément aux indications figurant à la colonne 1 du tableau A ci-après les remaniements d'autorisations d'engagement concernant le Programme 0. Ces remaniements forment un total en augmentation de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt mille francs (35.980.000).

ART. 2. Sont fixés conformément aux indications figurant à la colonne 2 du tableau A ci-après les remaniements de crédits de paiement concernant la tranche annuelle 1950-1951 du Programme 0. Ces remaniements, qui ne comprennent pas les virements autorisés du 30 juin 1950 à la date du présent arrêté, forment un total en augmentation de cent quarante-six millions trois cent mille francs (146.300.000).

ART. 3. Sont fixés conformément aux indications figurant à la colonne 1 du tableau B ci-après les remaniements d'autorisations d'engagement concernant le Programme 1. Ces remaniements forment un total en diminution de trente-deux millions sept cent trente mille francs (32.730.000).

ART. 4. Sont fixés conformément aux indications figurant à la colonne 2 du tableau B ci-après les remaniements de crédits de paiement concernant la tranche annuelle 1950-1951 du Programme 1. Ces remaniements, qui ne comprennent pas les virements autorisés du 30 juin 1950 à la date du présent arrêté, forment un total en augmentation de cent onze millions huit cent soixante mille francs (111.860.000).

ART. 5. Est rendue exécutoire la tranche 1950-1951 du Programme 2 du Plan d'équipement arrêtée en autorisations d'engagement à deux milliards cent quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante mille francs (2.192.850.000) et en crédits de paiement à cinq cent quatre-vingt-dix millions six cent mille francs (590.600.000), conformément au tableau C ci-après;

ART. 6. Le directeur du service du plan, le directeur des finances et de la comptabilité et le trésorier général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié ou communiqué partout où besoin sera.

Tananarive, le 22 février 1951.

Pour le Haut Commissaire de la République Française
et par délégation :
L'Administrateur de 1re classe de la France d'Outre-mer,
Directeur des Finances,
chargé de l'expédition des affaires courantes
du Secrétariat Général,
J. RIVIERE.

TABLEAU A.

REMANIEMENTS DU PROGRAMME 0.

(EN MILLIONS DE FRANCS C. F. A.)

	Colonne 1. A. E.	Colonne 2. C. P.
Etudes générales	»	»
Production agricole	— 0,65	»
Aménagements fonciers et hydraulique agricole	»	— 0,35
Forêts	+ 11	+ 8
Elevage	»	»
Mines	»	»
Industrialisation	»	+ 0,2
Forces hydrauliques et électricité	»	»
Chemins de fer	— 200	— 3
Routes et ponts	+ 33,1	+ 91,9
Ports	+ 53	— 3
Voies navigables	»	»
Aéronautique	+ 79,73	+ 44,3
Transmissions	+ 12,7	— 7,5
Santé	+ 18	— 10
Enseignement	+ 55,1	+ 28,75
Urbanisme et habitat	»	»
Travaux urbains et ruraux	— 26	— 3
TOTAL	+ 35,98	+ 146,30

TABLEAU B.

REMANIEMENTS DU PROGRAMME I.

(EN MILLIONS DE FRANCS C. F. A.)

	Colonne 1. A. E	Colonne 2. C. P.
Etudes générales	— 9,63	— 9,64
Production agricole	— 3	»
Aménagements fonciers et hydraulique agricole	+ 22,4	+ 53,4
Forêts	+ 22,5	— 2,5
Elevage	— 5,7	— 7,2
Mines	+ 37,5	+ 3
Industrialisation	»	»
Forces hydrauliques et électricité	+ 7,5	+ 7,5
Chemins de fer	»	»
Routes et ponts	— 57	+ 53,1
Ports	— 17,5	— 10
Voies navigables	»	»
Aéronautique	+ 9	+ 14,5
Transmissions	+ 17,2	»
Santé	+ 64	+ 1,5
Enseignement	+ 5	+ 3
Urbanisme et habitat	»	+ 0,2
Travaux urbains et ruraux	— 115	+ 5
TOTAL	— 32,73	+ 111,86

TABLEAU C.

DOTATIONS NOUVELLES CONCERNANT LE PROGRAMME 2.

Etudes générales	90	50
Production agricole	51,5	4
Aménagements fonciers et hydraulique agricole	50	8
Forêts	4,6	4,6
Elevage	»	»
Mines	»	»
Industrialisation	»	»
Forces hydrauliques et électricité	»	»
Chemins de fer	90	25
Routes et ponts	1.305	330
Ports	42	22
Voies navigables	15	15
Aéronautique	137	35
Transmissions	»	»
Santé	168	25
Enseignement	122,75	40
Urbanisme et habitat	»	»
Travaux urbains et ruraux	117	32
TOTAL	2.192,85	590,6

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.

2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 415-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 24 février 1951, est autorisé, à l'intérieur du chapitre 119, art. 1er, de la tranche annuelle 1950-1951 du Programme 1949 du Plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, le virement de crédit de paiement de :

12.000.000 du paragraphe 16 : «Formations sanitaires Nossi-Bé», au paragraphe 17 : «Centre de traitement de la poliomyélite». (*J. O.* M. du 3 mars 1951, p. 361.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE. BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 510-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 8 mars 1951, est autorisé, à l'intérieur du chapitre XVI, art. 4, de la tranche annuelle 1950-1951 du Programme 1949 du Plan d'équipement et de développement économique et social de Madagascar, le virement de crédit de paiement de 900.000 francs du paragraphe 1er : «Matériel d'émission», au paragraphe 2 : «Matériel de réception». (*J. O.* M. du 17 mars 1951, p. 423.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE. BUDGET DU PLAN.

ARRÊTÉ N° 513-FB/5

désignant les chefs de service et agents chargés de la liquidation des dépenses des programmes 0,1 et 2 de la tranche annuelle 1950-1951 du plan d'équipement. (J. O. *M. 17-3-1951, p. 423.*)

L'Inspecteur Général de la France d'Outre-mer, Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897;
Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes subséquents;
Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution du Plan d'équipement et de développement des territoires d'Outre-mer relevant du Ministère de la France d'Outre-mer;
Vu le décret n° 49-732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation du Plan d'équipement et de développement de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946;
Vu l'arrêté n° 2.159 du 5 décembre 1949 constituant dans la Métropole des sous-ordonnateurs des dépenses faites sur les programmes d'équipement économique et social de Madagascar et Dépendances;
Vu l'arrêté n° 1.630-Plan du 27 juillet 1950 fixant, à compter du 1er juillet 1950, les dotations en A. E. et C. P. au titre du plan d'équipement;
Vu l'arrêté n° 57-Plan/CG du 22 février 1951 fixant les aménagements apportés à la tranche 1950-1951 des programmes 0 et 1 et rendant exécutoire la tranche 1950-1951 du programme 2 du plan d'équipement,

Arrête :

ART. 1er. Sont chargés de la liquidation des dépenses des Programmes 0, 1 et 2 de la tranche 1950-1951 du Plan d'équipement les chefs de service et agents désignés dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET.		PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
N°s	Intitulé.			
	TITRE Ier.			
	Dépenses de développement économique.			
	CHAPITRES, 1, 101 ET 201.			
	Etudes générales.			
1	Personnel	»	Directeur du service du plan.	Finances, chef du service de la solde et des pensions.
2	Matériel	»	*Idem*	Finances, chef du service des budgets et comptes.
3	Etudes	»	*Idem*	*Idem.*

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s	Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
			CHAPITRES 2, 102 ET 202.	
			Production agricole.	
1	Recherches agronomiques	1 et 2	Chef des services agricoles.	Chef des services agricoles et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
2	Enseignement agricole	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
3	Motoculture	1 à 3	*Idem*	*Idem.*
4	Equipement du service	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
5	Développement des productions.	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
			CHAPITRES 3, 103 ET 203.	
			Aménagements fonciers et hydraulique agricole.	
1	Etudes	.....	Chef des services agricoles.	Chef des services agricoles et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
2	Petits aménagements	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
3	Aménagements importants	1 et 2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., chef du service des bâtiments civils.
4	Matériel	.....	Chef des services agricoles.	Chef des services agricoles.
			CHAPITRES 4, 104 ET 204.	
			Forêts.	
1	Recherches	1 à 7	Chef du service des eaux et forêts.	Chef du service des eaux et forêts et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
2	Enseignement	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
3	Equipement du service.....	1	*Idem*	*Idem.*
4	Reforestation	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
5	Quinquinas	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
			CHAPITRES 5, 105 ET 205.	
			Elevage.	
1	Recherches	1 à 12	Chef du service de l'élevage et des industries animales.	Chef du service de l'élevage et des industries à Tananarive, vétérinaires, chefs de circonscriptions vétérinaires à Tananarive et Miarinarivo, vétérinaires du cadre général et chefs de circonscriptions vétérinaires dans les C F.
2	Enseignement	1	*Idem*	*Idem.*
3	Equipement du service.....	.....	*Idem*	*Idem.*
4	Protection sanitaire du bétail....	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
5	Etablissement d'élevage	3 et 4	*Idem*	*Idem.*
6	Hydraulique pastorale	1	*Idem*	*Idem.*
7	Amélioration pâturage	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
			CHAPITRES 7, 107 ET 207.	
			Mines.	
1	Equipement du service.....	1 et 2	Chef du service des mines.	Chef du service des mines et agent comptable du service des mines.

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s	Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
		CHAPITRES 8, 108 ET 208.		
		Industrialisation.		
2	Equipement	2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
		CHAPITRES 9, 109 ET 209.		
		Forces hydrauliques et électricité.		
1	Etudes	.....	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivision de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
2	Equipement électrique du Territoire	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
		CHAPITRES 10, 110 ET 210.		
		Chemins de fer.		
1	Etudes	2	Directeur des chemins de fer.	Chef du bureau d'ordonnancement.
2	Matériel roulant et traction.....	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
3	Matériel de voie.....	.....	*Idem*	*Idem.*
4	Travaux de modernisation.....	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
		CHAPITRES 11, 111 ET 211.		
		Routes et ponts.		
1	Etudes	.....	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
2	Matériel de génie civil.....	1 à 3	*Idem*	*Idem.*
		2	Finances, chef du service des budgets et comptes.	Finances, chef du service des budgets et comptes.
3	Ateliers	1 et 2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
4	Travaux	1 à 26	*Idem*	*Idem.*
5	Ponts et bacs.....	1 à 3	*Idem*	*Idem.*

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s	Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
			CHAPITRES 12, 112 ET 212. *Ports.*	
1	Etudes	1 à 5	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
2	Matériel terrestre.....	1	Directeur des chemins de fer.	Chef du bureau d'ordonnancement.
		2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
3	Matériel flottant.....	1	Directeur des chemins de fer.	Chef du bureau d'ordonnancement.
		2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
4	Modernisation et extension des ports	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
5	Eclairage et balisage des côtes..	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
			CHAPITRES 14, 114 ET 214. *Voies navigables.*	
1	Etudes	1	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
2	Voies navigables naturelles.....	1	*Idem*	*Idem.*
			CHAPITRES 15, 115 ET 215. *Aéronautique.*	
1	Etudes	.....	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
2	Infrastructure	1 à 10	*Idem*	*Idem.*
3	Superstructure	1 à 4	*Idem*	*Idem.*
4	Achats matériel et travaux.....	.....	*Idem*	*Idem.*

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET. N°s	Intitulé.	PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DE DÉPENSES..
		CHAPITRES 16, 116 ET 216.		
		Transmissions.		
1	Bâtiments	1 à 3	Directeur des postes et télécommunications.	Directeur des postes et télécommunications.
2	Postes	1 et 2	*Idem*	*Idem.*
3	Fil	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
4	Service radio	1 à 7	*Idem*	*Idem.*
5	Radiodiffusion	2 à 4	*Idem*	*Idem.*
		CHAPITRES 19, 119 ET 219.		
		Santé.		
1	Constructions	1 à 17	Directeur des services sanitaires et médicaux.	Directeur des services sanitaires et médicaux, officier d'administration adjoint à Tananarive.
2	Matériel	1	*Idem*	*Idem.*
3	Lutte antipalustre	1	*Idem*	*Idem.*
		CHAPITRES 20, 120 ET 220.		
		Enseignement.		
1	Enseignement supérieur	2 et 6	Directeur de l'enseignement.	Directeur de l'enseignement, chefs des services provinciaux de l'enseignement.
2	Enseignement secondaire	1 à 12	*Idem*	*Idem.*
3	Enseignement technique	1 à 9	*Idem*	*Idem.*
4	Enseignement primaire	1 à 8	*Idem*	*Idem.*
		CHAPITRES 21, 121 ET 221.		
		Urbanisme et habitat.		
1	Etablissement projets d'aménagement.	1 à 3	Directeur de l'architecture, de l'urbanisme et de l'habitat.	Directeur de l'architecture, de l'urbanisme et de l'habitat.
2	Bureau d'urbanisme	.....	*Idem*	*Idem.*
3	Centres de recherche	.....	*Idem*	*Idem.*
4	Centres cantonaux ruraux	.....	*Idem*	*Idem.*
5	Société nationale immobilière	.....	Finances, chef du service des budgets et comptes.	Finances, chef du service des budgets et comptes.
		CHAPITRES 22, 122 ET 222.		
		Travaux urbains et ruraux.		
1	Etudes	1 et 2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
2	Adduction d'eau	1 à 4	*Idem*	*Idem.*

ART. 2. Pour tous les travaux de construction effectués pour le compte et sur les crédits des services par la direction générale des Travaux publics, les liquidateurs des dépenses sont : le directeur général des Travaux publics, les chefs de service des Travaux publics, les chefs de sections de comptabilité, les chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C. F., le chef du service des bâtiments civils.

Néanmoins, lorsque les services particuliers effectuent eux-mêmes des travaux sur leurs crédits, ils restent liquidateurs des dépenses afférentes à ces travaux.

ART. 3. Pour toutes les dépenses effectuées dans la Métropole sur les crédits du Plan de Madagascar pour le compte des services et ce Territoire, le liquidateur de ces dépenses est le directeur du service administratif colonial de Paris.

ART. 4. Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions contraires au présent arrêté notamment l'arrêté n° 1.890-FB/5 du 24 août 1950 désignant les chefs de service et agents chargés de la liquidation des dépenses de la tranche annuelle 1950-1951 du Programme 1949 du Plan de développement économique et social de Madagascar et Dépendances.

ART. 5. Le directeur des finances et de la comptabilité et les chefs de services intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Journal officiel* de Madagascar et publié ou communiqué partout où besoin sera.

Tananarive, le 9 mars 1951.

Pour le Haut Commissaire de la République Française
et par délégation :
L'Administrateur de 1re classe de la France d'Outre-mer,
Directeur des Finances,
chargé de l'expédition des affaires courantes
du Secrétariat Général,
J. RIVIERE.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

RECTIFICATIF N° 1050 *bis*-FB/5 (*J. O.* M. du 26 mai 1951, p. 846)

à l'arrêté n° 513-FB/5 du 9 mars 1951 désignant les chefs de service et agents chargés de la liquidation des dépenses des programmes 0, 1 et 2 de la tranche 1950-1951 du Plan d'équipement. (J. O. M. du 17 mars 1951, p. 423.)

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET.		PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DES DÉPENSES.
N° des Articles.	Intitulé.			
Au lieu de :				
	CHAPITRES 3, 103 et 203. AMENAGEMENTS FONCIERS ET HYDRAULIQUE AGRICOLE.			
1	Etudes	.....	Chef des services agricoles.	Chef des services agricoles et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
2	Petits aménagements	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
3	Aménagements importants.....	1 et 2	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef de service des bâtiments civils.
4	Matériel	.....	Chef des services agricoles.	Chef des services agricoles.

DESIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET.		PARAGRAPHES.	ADMINISTRATEURS DES DOTATIONS.	LIQUIDATEURS DE DÉPENSES.
N° des articles.	Intitulé.			
Lire :				
	CHAPITRES 3, 103 et 203. AMÉNAGEMENTS FONCIERS ET HYDRAULIQUE AGRICOLE.			
1	Etudes	.....	Chef du service du génie rural.	Chef du service du génie rural et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
2	Petits aménagements	1 à 5	*Idem*	*Idem.*
3	Aménagements importants.....	1	Directeur général des travaux publics.	Directeur général des travaux publics, chef de service, chef de la section de comptabilité, chefs d'arrondissements, de subdivisions, de sections et de brigades d'études dans les C.F., chef du service des bâtiments civils.
		2	Chef du service du génie rural.	Chef du service du génie rural et ses représentants dans les sous-ordonnancements.
4	Matériel	.....	*Idem*	*Idem* .....
	(Le reste sans changement.)			

Tananarive, le 11 mai 1951.

Pour le Haut Commissaire de la République Française :
P. O. l'Administrateur de 1re classe de la France d'Outre-mer,
Secrétaire Général p. i.,
J. RIVIERE.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 587-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 19 mars 1951, est autorisé, au chapitre 116 de la tranche 1950-1951 du programme 1949 du Plan d'équipement, le virement de crédit de paiement de 6.000.000 de francs de l'article 1er, § 1er : «Bâtiments communs à plusieurs services», à l'article 3, § 1er : «Fil lignes aériennes-matériels». (*J. O.* M. du 24 mars 1951, p. 462.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 748-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 3 avril 1951, sont autorisés, au chapitre XVI de la tranche 1950-1951 du Programme du Plan d'équipement, les virements de crédits de paiement de :

francs.
2.500.000 au § 1er, art. 3 et de
3.250.000 au § 1er, art. 4, à provenir pour
4.750.000 du §2, art. 3, et pour
1.000.000 du § 5, art. 4.
(*J. O.* M. du 7 avril 1951, p. 563.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 803-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 11 avril 1951, est autorisé à l'article 2, § 4, du chapitre XV de la tranche 1950-1951 du Programme du Plan d'équipement, le virement de crédits de paiement de 10.000.000 provenant pour :

francs.
1.000.000 de l'article 2, § 6;
8.000.000 de l'article 2, § 9;
1.000.000 de l'article 4.
(*J. O.* M. du 21 avril 1951, p. 653.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 839-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 16 avril 1951, est autorisé, au chapitre 102 de la tranche 1950-1951 du programme du Plan d'équipement, le virement de crédit de paiement de 1.230.000 de l'article 3, § 3, à l'article 2, § 2. (*J. O.* M. du 21 avril 1951, p. 653.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 840-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 16 avril 1951, est autorisé, au chapitre XI, art. 2, § 1er, de la tranche 1950-1951 du Programme du Plan d'équipement, le virement de 81.000.000 de crédits de paiement provenant pour :

francs.
10.000.000 du chapitre XII, art. 4, § 2, rubrique 11;
50.000.000 du chapitre XIV, art. 2, § 1er;
10.000.000 du chapitre V, art. 2, § 1er;
11.000.000 du chapitre XIX, art. 1er, § 1er.
(*J. O.* M. du 21 avril 1951, p. 654.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 1047-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 10 mai 1951, est autorisé, au chapitre 55 de la tranche 1950-1951 du programme du Plan d'équipement (section générale), le virement de crédits de paiement de 1.650.000 francs C. F. A. de l'article 1er à l'article 2. (*J. O.* M. du 19 mai 1951, p. 814.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 1053-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 11 mai 1951, est autorisé, à la tranche 1950-1951 du programme du Plan d'équipement, le virement de crédits de paiement de 2.750.000 francs du chapitre XV, art. 2, § 9, au chapitre XVI, art. 3, § 2. (*J. O.* M. du 26 mai 1951, p. 847.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 1143-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 24 mai 1951, est autorisé, à la tranche 1950-1951 du programme du Plan d'équipement, le virement de crédits de paiement de 4.000.000 du chapitre 201, art. 3, au chapitre 220. art. 3, § 6. (*J. O.* M. du 2 juin 1951, p. 909.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 1144-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 24 mai 1951, sont autorisés, à la tranche 1950-1951 du programme du Plan d'équipement, les virements de crédits de paiement suivants :

francs

1° 19.000.000 de francs au chapitre XIX, art. 3, § 1er, à provenir pour :
560.000 du chappitre Ier, art. 2;
2.000.000 du chapitre V, art. 2, § 1er;
1.440.000 du chapitre V, art. 4, § 1er;
4.000.000 du chapitre XI, art. 4, § 11;
1.000.000 du chapitre XI, art. 4, § 16;
2.000.000 du chapitre XI, art. 5, § 1er;
1.000.000 du chapitre XII, art. 1er, § 1er;
2.000.000 du chapitre XII, art. 6, § 4;
4.000.000 du chapitre XX, art. 2, § 9, rubrique 2;
1.000.000 du chapitre XXII, art. 2, § 2, rubrique 2;
2° 2.500.000 francs au chapitre 219, art. 2, § 1er, à provenir du chapitre 215, art. 2, § 8. (*J. O.* M. du 2 juin 1951, p. 909.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

ARRÊTÉ N° 1242-FB/5

autorisant des virements de crédits de paiement à la tranche 1950-1951 des Programmes 0, 1 et 2 du Plan d'équipement. (J. O. M. du 9 juin 1951, p. 952.)

L'Inspecteur Général de la France d'Outre-mer, Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897;
Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes subséquents;
Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution du Plan d'équipement et de développement des territoires d'Outre-mer relevant du Ministère de la France d'Outre-mer;
Vu le décret n° 49-732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation du Plan d'équipement et de développement de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946;
Vu l'arrêté n° 1.630-Plan du 27 juillet 1950 fixant à compter du 1er juillet 1950 les dotations en A. E. et C. P. au titre du Plan d'équipement;

Vu l'arrêté n° 57-Plan/CG du 22 février 1951 fixant les aménagements apportés à la tranche 1950-1951 des Programmes 0 et 1 et rendant exécutoire la tranche 1950-1951 du Programme 2 du Plan d'équipement;
Vu la délibération n° 51-133 du 7 avril 1951 de l'Assemblée représentative de Madagascar;
Sur la proposition du directeur des finances et de la comptabilité,

Arrête :

ART. 1er. Sont autorisés, à la tranche 1950-1951 des Programmes 0, 1 et 2 du Plan d'équipement, les virements de crédits de paiement suivants :

PROGRAMME 0.

Au chapitre 10, art. 3 : 20.000.000 de crédit de paiement provenant pour :
10 millions du chapitre 7, art. 1er, § 1er;
5 millions du chapitre 22, art. 2, § 3;
5 millions du chapitre 4, art. 3, § 1er.
—
20 millions.

Au chapitre 16, art. 4, § 1er : 10.000.000 de crédit de paiement provenant pour :
8 millions du chapitre 21, art. 4;
2 millions du chapitre 22, art. 1er, § 1er.
A l'article 3, § 1er : 6.000.000 provenant pour :
5 millions du chapitre 19, art. 1er, § 1er;
1 million du chapitre 7, art. 1er, § 2, rubrique 1.
A l'article 3, § 5 : 3.000.000 provenant pour :
2 millions du chapitre 5, art. 2, § 1er;
1 million du chapitre 7, art. 1er, § 2, rubrique 1.

PROGRAMME 1.

Au chapitre 110, art. 2, § 5 : 6.000.000 de crédit de paiement provenant pour :
6 millions du chapitre 109, art. 2, § 1er;
A l'article 3 : 53.000.000 provenant pour :
1,5 millions du chapitre 101, art. 3;
3,5 millions du chapitre 101, art. 2;
3 millions du chapitre 103, art. 2, § 1er;
2 millions du chapitre 103, art. 2, § 2;
4 millions du chapitre 103, art. 2, § 3;
13 millions du chapitre 107, art. 1er, § 2, rubrique 2;
5 millions du chapitre 109, art. 1er;
6 millions du chapitre 112, art. 4, § 2, rubrique 3;
6 millions du chapitre 115, art. 3, § 4;
6 millions du chapitre 119, art. 1er, § 6;
3 millions du chapitre 119, art. 1er, § 7.
—
53 millions.

Au chapitre 112, art. 3, § 1er : 7.000.000 de crédit de paiement provenant pour :
2 millions du chapitre 107, art. 1er, § 2, rubrique 2;
1 million du chapitre 115, art. 2, § 2;
4 millions du chapitre 115, art. 2, § 10, Ambilobe.
A l'article 4, § 2, rubrique 6 : 31.000.000 provenant pour :
11 millions du chapitre 103, art. 3, § 1er;
7,5 millions du chapitre 109, art. 2, § 4;
8,5 millions du chapitre 111, art. 3, § 2;
4 millions du chapitre 115, art. 5, § 2.
—
31 millions.

Au chapitre 116, art. 1er, § 1er : 15.000.000 de crédit de paiement provenant pour :

2 millions du chapitre 119, art. 1er, § 16, rubrique 14;
5 millions du chapitre 119, art. 1er, § 16, rubrique 4;
8 millions du chapitre 119, art. 1er, § 16, rubrique 13.

15

Au chapitre 120, art. 2, § 8, rubrique 3 : 16.000.000 de crédit de paiement provenant pour :

7 millions du chapitre 122, art. 2, § 2, rubrique 3;
9 millions du chapitre 110, art. 4, § 3.

PROGRAMME 2.

Au chapitre 202, art. 4, § 3 : 13.000.000 de crédit de paiement provenant pour :

13 millions du chapitre 211, art. 4, § 23.

ART. 2. Le Directeur des Finances et de la comptabilité et le Trésorier Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Journal officiel* de la Colonie.

Tananarive, le 2 juin 1951.

Pour le Haut Commissaire et par délégation :
Le Gouverneur de la France d'Outre-mer, Secrétaire Général,
FÉLIX MARTINE.

FINANCES ET COMPTABILITÉ.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 1329-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 11 juin 1951, sont autorisés, à la tranche 1950-1951 des Programmes 0 et 1 du Plan d'équipement, les virements de crédits de paiement suivants :

PROGRAMME 0.

	francs.
Au chapitre II :	
Art. 1er, § 1er	1.000.000
Art. 1er, § 2	2.000.000
Art. 4, § 4	379.000
Art. 5, § 1er	3.700.000
Art. 5, § 2	4.000.000

provenant pour :

francs.
319.000 du chapitre II, art. 2, § 1er;
60.000 du chapitre II, art. 4, § 1/2;
700.000 du chapitre IX, art. 2, § 4;
200.000 du chapitre XI, art. 5, § 1er;
800.000 du chapitre XII, art. 4, § 2, rubrique 10;
500.000 du chapitre XII, art. 4, § 2, rubrique 11;
500.000 du chapitre XII, art. 6, § 4;
8.000.000 du chapitre XIV, art. 2, § 1er.

Au chapitre XI, art. 4, § 24 : 6.200.000, provenant du chapitre XI, art. 4, § 14.
Au chapitre XII, art. 4, § 2, rubrique 9 : 600.000, provenant du chapitre XII, art. 4, § 1er.
Au chapitre XV, art. 2, § 4 : 2.500.000, provenant pour :
1.250.000 du chapitre XV, art. 2, § 1er;
1.250.000 du chapitre XV, art. 2, § 9.

PROGRAMME 1.

Au chapitre 102, art. 3, § 3 : 1.500.000, provenant du chapitre 122, art. 1er, § 2.
Au chapitre 116, art. 1er, § 1er : 4.000.000 provenant pour :
2.500.000 du chapitre 112, art. 1er, § 1er;
1.500.000 du chapitre 122, art. 1er, § 1er.
(*J. O. M.* du 16 juin 1951, p. 1039.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 1374-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 16 juin 1951, est autorisé, au chapitre IV de la tranche 1950-1951 du programme du Plan d'équipement, le virement de crédits de paiement de 770.000 de l'article 2, § 1er, à l'article 4, § 1/2. (*J. O.* M. du 23 juin 1951, p. 1118.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 1375-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 16 juin 1951, est autorisé, à la tranche 1950-1951 du Programme 0 du Plan d'équipement, le virement de crédits de paiement de 4.000.000 du chapitre XII, art. 4, § 1er, au chapitre XX, art. 3, § 6.

Est et demeure abrogé l'arrêté n° 1143-FB/5 du 24 mai 1951. (*J. O.* M. du 23 juin 1951, p. 1118.)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ.
2e SERVICE, BUDGET DU PLAN.

Par arrêté n° 1398-FB/5 du Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances, en date du 19 juin 1951, sont autorisés, à la tranche 1950-1951 du Programme 0 du Plan d'équipement, les virements de crédits de paiements suivants :

Au chapitre IV, art. 1er, § 2 : 500.000 provenant du chapitre IV, art. 1er, § 5;

Art. 4, § 1-2 : 800.000 provenant pour :

300.000 du chapitre XI, art. 2, § 3;

500.000 du chapitre XI, art. 4, § 14;

Au chapitre V, art. 2, § 1 r : 2.000.000 provenant pour :

1.000.000 du chapitre XI, art. 2, § 3;

1.000.000 du chapitre XII, art. 4, § 1er;

Au chapitre XI, art. 2, § 1er : 3.400.000 provenant du chapitre XIV, art. 2, §er;

Au chapitre XVI, art. 4, § 1er : 3.000.000 provenant du chapitre XII, art. 4, § 1er;

Au chapitre XXII, art. 2, § 4 : 2.000.000 provenant du chapitre XXII, art. 1er, § 2.

(*J. O* M. du 23 juin 1951, p. 1120.)

DÉCRET

approuvant la délibération n° 145 du 9 avril 1951 de l'Assemblée représentative de Madagascar exonérant de la taxe d'importation les matériels et autres objets payés sur les crédits du plan d'équipement. (J. O. *M. du 18 août 1951, p. 1595.*)

Le Président du Conseil des Ministres,

Sur le rapport du Ministre de la France d'Outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'Assemblée représentative de Madagascar;

Vu la délibération n° 145 du 9 avril 1951 de l'Assemblée représentative de Madagascar exonérant de la taxe d'importation les matériels et autres objets payés sur les crédits du plan d'équipement;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

ART. 1er. Est approuvée la délibération susvisée n° 145 du 9 avril 1951 de l'Assemblée représentative de Madagascar exonérant de la taxe d'importation les matériels et autres objets payés sur les crédits du Plan d'équipement.

ART. 2. Le Ministre de la France d'Outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française, au *Journal officiel* de Madagascar et Dépendances et inséré au *Bulletin officiel* du Ministère de la France d'Outre-mer.

Fait à Paris, le 27 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le Président du Conseil des Ministres :

Le Ministre de la France d'Outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

DÉLIBÉRATION N° 51-145

exonérant des taxes d'importation les matériels et autres objets payés sur les crédits du Plan d'équipement.

L'Assemblée représentative de Madagascar,

Délipérant conformément aux articles 37 et 39 du décret du 25 octobre 1946, a adopté. au cours de sa séance du 9 avril 1951, la délibération dont la teneur suit :

Il est ajouté entre le premier et le deuxième alinéas de l'article 2 de la délibération n° 48-222 du 19 juillet 1948 modifié par la délibération n° 50-336 du 30 août 1950, un alinéa ainsi conçu :

«Cette exemption s'étend aux matériels et autres objets destinés à l'Etat ou au Territoire et payés sur les crédits du Plan d'équipement, même si ces matériels ou autres objets sont importés par des particuliers à la suite de marchés, contrats, commandes, etc. Dans ce cas, le payement sur les crédits du Plan devra être certifié par une attestation établie par le directeur des finances ou par le directeur du plan et produite à l'appui de la déclaration en douane».

Délibéré et adopté en séance du 9 avril 1951.

Le Secrétaire,

PAUL LONGUET.

Le Président,

GUENOT.

PLAN.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.
SERVICE DU PLAN.

ARRÊTÉ N° 2002/PLAN

fixant à compter du 1er juillet 1951 les dotations en A. E. et C. P. au titre du Plan d'équipement.
(J. O. M. du 1er septembre 1951, p. 1662.)

L'Inspecteur Général de la France d'Outre-mer, Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes subséquents;

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution du plan d'équipement et de développement des territoires d'Outre-mer relevant du Ministère de la France d'Outre-mer;

Vu le décret n° 49-732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation des plans d'équipement et de développement de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1949 rendant exécutoire le programme spécial du plan du territoire de Madagascar et Dépendances;

Vu l'arrêté du 25 octobre 1949 rendant exécutoire la tranche n° 1 du programme 1949 du plan de la colonie de Madagascar et Dépendances;

Vu l'arrêté du 29 juin 1950 portant réévaluation des autorisations d'engagement primitives et ouverture d'autorisations d'engagement complémentaires au titre du programme 1949 du plan d'équipement économique et social de Madagascar;

Vu l'arrêté n° 1630-*bis*-Plan fixant, à compter du 1er juillet 1950, les dotations en A. E. et C. P. au titre du Plan d'équipement;

Vu l'arrêté n° 57-Plan/CG fixant les aménagements apportés à la tranche 1950-1951 des programmes 0 et 1 et rendant exécutoire la tranche 1950-1951 du programme 2 du plan d'équipement;
Sur la proposition du directeur du service du plan,

Arrête :

ART. 1er. Sont fixés, conformément aux indications figurant à la colonne 1 du tableau A ci-après, les autorisations d'engagement concernant le Programme 0. Ces autorisations, qui résultent des dotations primitives et complémentaires, des remaniements survenus et des engagements effectués jusqu'au 30 juin 1951, forment un total de 288,73 M.

ART. 2. Sont fixés, conformément à la colonne 2 du tableau A ci-après, les crédits de paiement concernant la tranche annuelle 1951-1952 du programme 0 ci-dessus visé. Ces crédits, qui résultent de ceux primitivement ouverts, des remaniements survenus et des mandatements effectués jusqu'au 30 juin 1951, forment un total de 503,12 M.

ART. 3. Sont fixés, conformément à la colonne 1 du tableau B ci-après, les autorisations d'engagement concernant le programme 1. Ces autorisations, qui résultent des dotations primitives et complémentaires, des remaniements survenus et des engagements effectués jusqu'au 30 juin 1951, forment un total de 358,72 M.

ART. 4. Sont fixés, conformément à la colonne 2 du tableau B ci-après, les crédits de paiement concernant la tranche annuelle 1951-1952 du programme 1 ci-dessus visé. Ces crédits, qui résultent de ceux primitivement ouverts, des remaniements survenus et des mandatements effectués jusqu'au 30 juin 1951, et complémentaires, des remaniements survenus et des engagements effectués jusqu'au 30 juin 1951, forforment un total de 386,42 M.

ART. 5. Sont fixées, conformément aux indications figurant à la colonne 1 du tableau C ci-après, les autorisations d'engagement concernant le programme 2. Ces autorisations, qui résultent des dotations primitives ment un total de 1.166,72 M.

ART. 6. Sont fixés, conformément à la colonne 2 du tableau C ci-après, les crédits de paiement concernant la tranche annuelle 1951-1952 du programme 2 ci-dessus visé. Ces crédits, qui résultent de ceux primitivement ouverts, des remaniements survenus et des mandatements effectués jusqu'au 30 juin 1951, forment un total de 512,98 M.

ART. 7. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Tananarive, le 30 août 1951.

Pour le Haut Commissaire de la République Française
et par délégation :
Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer,
Secrétaire Général,
FÉLIX MARTINE.

TABLEAU A.

CHAPITRES 1er A 22.

CHAPITRES.	COLONNE 1. — AUTORISATIONS d'engagement.	COLONNE 2 — CREDITS de paiement.
1er. Dépenses générales	0	0,74
2. Production agricole	28,59	21,38
3. Hydraulique agricole	0	4,51
4. Forêts	1,60	7,35
5. Elevage	40,38	4,16
7. Mines	0	0,09
8. Industrialisation	0,81	0,01
9. Electricité	0	0,45
10. Chemins de fer	0	78,32
11. Routes et ponts	14,92	71,85
12. Ports	5,00	98,62
14. Voies navigables	0	26,52
15. Aéronautique	30,00	12,71
16. Transmissions	1,00	52,39
19. Santé	136,06	59,99
20. Enseignement	20,97	52,55
21. Urbanisme et habitat	6,40	4,77
22. Travaux urbains et ruraux	3,00	6,71
TOTAL	288,73	503,12

TABLEAU B.

Chapitres 101 a 122.

CHAPITRES.	COLONNE 1. — AUTORISATIONS d'engagement.	COLONNE 2 — CRÉDITS de paiement.
101. Dépenses générale	5,00	0,27
102. Production agricole	5,48	5,13
103. Hydraulique agricole	0	65,39
104. Forêts	32,09	8,94
105. Elevage	6	12,26
107. Mines	64,60	3,38
108. Industrialisation	0	0
109. Electricité	4,00	3,98
110. Chemins de fer	0	66,15
111. Routes et ponts	19,78	40,91
112. Ports	14,18	57,70
114. Voies navigables	0	3,99
115. Aéronautique	4,04	23,07
116. Transmissions	50,96	54,31
119. Santé	155,37	6,27
120. Enseignement	0,32	19,87
121. Urbanisme et habitat	0,20	0,20
122. Travaux urbains et ruraux	2,70	14,60
TOTAL	358,72	386,42

TABLEAU C.

Chapitres 201 a 222.

201. Dépenses générales	86,75	47,98
202. Production agricole	21,50	4,07
203. Hydraulique agricole	42,00	7,96
204. Forêts	1,37	2,44
205. Elevage	0	0
207. Mines	0	0
208. Industrialisation	0	0
209. Electricité	0	0
210. Chemins de fer	0	20,00
211. Routes et ponts	643,00	277,57
212. Ports	27,00	7,00
214. Voies navigables	7,95	15,00
215. Aéronautique	15,50	32,50
216. Transmissions	0	0
219. Santé	146,90	26,86
220. Enseignement	171,75	39,60
221. Urbanisme et habitat	0	0
222. Travaux urbains et ruraux	57,00	32,00
TOTAL	1.166,72	512,98

CARTES

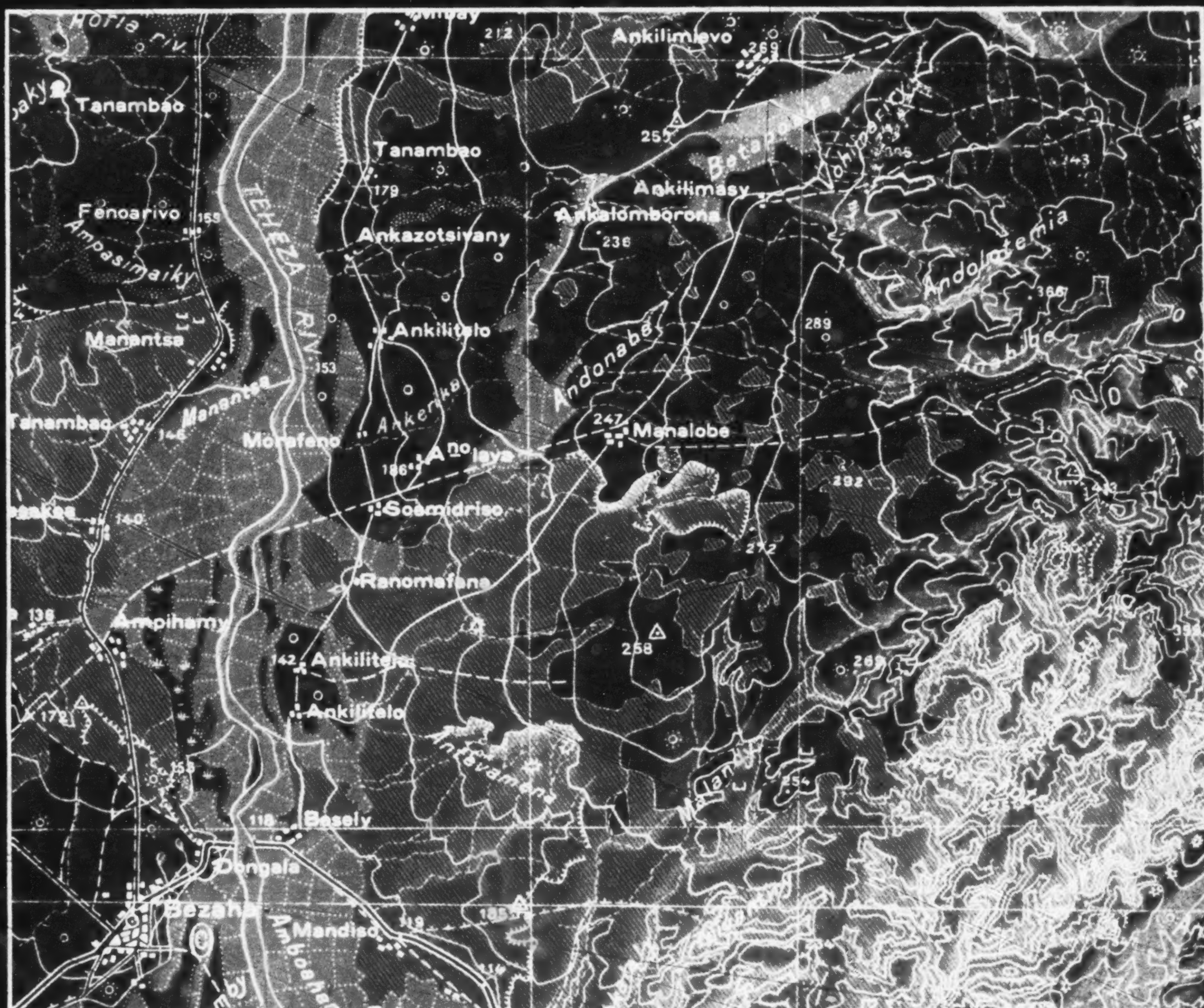

Extrait de la Feuille Nº F-58 - BEZAHA au 1/100.000e Région de TULEAR

S.G.M. 1951

Extrait de la carte géologique de reconnaissance au 1/200.000_ F^lle 424_ BEBAO